

Recueil d'expériences sur

**la lutte contre l'exclusion sociale
via le logement
et l'insertion socio-professionnelle**

Réalisé par :

- **Habitat et Participation**
- **septembre 2001 -**

**Avec le soutien de la
Région wallonne -
Ministère des Affaires
sociales et de la Santé**



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------|
| TABLE DES MATIERES | 3 |
| HISTORIQUE | 6 |
| METHODOLOGIE | 8 |
| CONTENU DES RUBRIQUES | 14 |
| EXPERIENCES EN BELGIQUE | 17 |
| <i>FICHE 1 : Quartier l'Etoile (Aide Locative de Charleroi) - Réhabilitation de logements intégrant une action d'insertion socioprofessionnelle et mise en location de logements durables pour familles nombreuses à revenus modestes ou précarisées</i> | 19 |
| <i>FICHE 2 : Le Balloir – Projet intergénérationnel offrant du logement pour personnes âgées et pour enfants seuls ainsi qu'un atelier de « pré-formation » pour jeunes mamans en difficulté</i> | 27 |
| <i>FICHE 3 : Maison de quartier Bonnevie – Centre de rénovation - Service d'aide à la rénovation pour des propriétaires à faibles revenus</i> | 33 |
| <i>FICHE 4 : CASI-UO COFTeN - Un projet intégré de formation socioprofessionnelle dirigé vers les technologies nouvelles</i> | 41 |
| <i>FICHE 5 : Convivial – Un service d'aides aux réfugiés mettant l'accent sur la participation et la responsabilisation des bénéficiaires</i> | 49 |
| <i>FICHES 6 : DAK – Un service d'actions bénévoles de première ligne d'aide et de soutien aux personnes sans abri ou mal logées</i> | 57 |
| <i>FICHE 7 : Le Foyer Dar al Amal – Habitat kangourou : entraide et cohabitation d'une famille immigrée et d'une personne âgée.</i> | 63 |
| <i>FICHE 8 : Habitat-Service – Un service facilitant l'accès à la location de logement en s'appuyant sur le système du bail glissant</i> | 69 |
| <i>FICHE 9 : L'Autre “ lieu ” - Cohabitation dans une maison communautaire d'africains (Peuls) qui accueillent des personnes souffrant de troubles mentaux</i> | 77 |
| <i>FICHE 10 : La Lorraine – Une Entreprise de Travail Adapté et une coopérative qui misent sur la participation démocratique</i> | 83 |
| <i>FICHE 11 : La Maison – Un logement de transit et d'insertion prioritairement pour les stagiaires d'une Entreprise de Formation par le Travail (EFT)</i> | 89 |
| <i>FICHE 12 : La Vague – Un service d'insertion en logement individuel supervisé pour personnes présentant un handicap</i> | 95 |
| <i>FICHE 13 : Loginove - La création de logements d'insertion en partenariat avec un établissement scolaire et d'autres services locaux</i> | 101 |

| | |
|---|---------|
| <i>FICHE 14 : Médiation Paritaire du logement – Un recours alternatif à la Justice de Paix en matière de conflits locatifs</i> | 107 |
| <i>FICHE 15 : Association des habitants du « Chêne Houdiez » - Des habitants d'un ex-village de vacances au statut de parc résidentiel se mobilisent et réfléchissent aux conditions et moyens pour que le site sorte d'une copropriété coûteuse en réaction à la volonté de vente globale du site émanant du plus gros copropriétaire.</i> | 111 |
| <i>FICHE 16 : Le Phare – Un projet construit collectivement avec des hébergés d'une Maison d'accueil dont le but est d'entrer en contact et d'apporter une aide aux habitants de la rue qui ne souhaitent pas s'adresser à des institutions</i> | 119 |
| <i>FICHE 17 : « Si j'avais su, j'aurais pas fait » - Un jeu collectif en construction continue pour favoriser l'échange et l'interformation entre personnes en difficultés</i> | 125 |
| <i>FICHE 18 : Sans-Abri Castors – Un accompagnement socioprofessionnel, dans le cadre de la rénovation de logements inoccupés par les futurs locataires issus de publics précarisés.</i> | 131 |
| <i>FICHE 19 : Transit 77 - Un hébergement d'urgence de qualité pour femmes avec ou sans enfant : confiance et valorisation</i> | 137 |
| <i>FICHE 20 : WOTEPA – Un programme d'insertion globale par le logement et l'emploi</i> | 143 |
| EXPERIENCES D'AUTRES PAYS | 149 |
| <i>FICHE 21 : Production d'habitat adapté pour des gens du voyage à St-Bonnet de Mûre, Rhône, France</i> | 151 |
| <i>FICHE 22 : Le programme Casa Melhor – « un meilleur logement » - un partenariat public-privé initié par des groupes « de base » afin d'améliorer le logement de familles à faibles revenus via le micro-crédit</i> | 161 |
| <i>FICHE 23 : Quand des habitants auto-gèrent leur espace de vie et de travail : la Fondation De Refter</i> | 169 |
| <i>FICHE 24 : Opération expérimentale de désendettement dans la cité d'habitations sociales d'Empalot : apurement des dettes de loyers via le travail en Régie</i> | 177 |
| <i>FICHE 25 : L'Épicerie Locale d'Initiative Solidaire (ELIS) : une connexion de moyens financiers, humains et de solidarité</i> | 185 |
| <i>FICHE 26 : Confrontés à des problèmes de pauvreté, de sécheresse, ..., des habitants s'organisent et s'approprient des terres pour s'y installer et y créer le quartier spontané de Fitoribougou</i> | 193 |
| <i>FICHE 27 : Habitat adapté en bois construit par et pour des personnes défavorisées</i> | 205 |
| <i>FICHE 28 : A Porto Alegre, c'est la population qui trace les destinées de la ville via « le budget participatif » ou par une co-élaboration du budget de la ville</i> | 213 |
| <i>FICHE 29 : Des détenus créateurs de jardins générateurs de lien social : les Jardins du Lien</i> | 225 |

FICHE 30 : Une coopérative multiethnique et multiculturelle qui réhabilite des logements publics: la Coopérative Coralli _____ 235

FICHE 31 : Un partenariat de plusieurs acteurs permet l'autoconstruction de 12 logements par et pour des jeunes sans abri et sans emploi : le projet Sound Image 245

HISTORIQUE

Depuis 1992, Habitat et Participation fait partie d'un réseau international d'échange d'expériences en tant que membre de la Charte européenne pour le droit à habiter et la lutte contre l'exclusion. Sur base du constat que nous sommes dans une société à la fois de surinformation et de désinformation, l'idée était simplement de faire circuler de l'information utile à l'action sous forme de fiches d'expériences. La fiche d'expérience, format minimal de l'information, était résolument prête à assumer ses limites : sa subjectivité et sa non exhaustivité. Ce réseau international d'échange d'expériences a été initié et financé par une fondation française de droit suisse : la Fondation Charles Léopold Meyer pour le Progrès de l'Homme dont le Président est Monsieur Pierre Calame.

Depuis cette époque, on a vu se développer de nombreux projets de collectes de données dites de « bonnes pratiques » ou « best practices ». Les Nations Unies ont été particulièrement promotrices de ce genre d'initiatives.

Dans l'un et l'autre cas, le constat est que le plus souvent la fiche ne crée pas l'échange et qu'il faut donc mettre en œuvre d'autres méthodes pour passer d'un simple relevé d'expériences à un véritable échange d'expériences.

Par ailleurs, depuis 1991, Habitat et Participation est membre d'un réseau mondial pour le droit à l'habitat : Habitat International Coalition. Elle en assumera durant plusieurs années le « focal point » européen. Ce réseau fédère de multiples partenaires dans le monde (associations, ONGs, groupes de bases,...) qui veulent promouvoir le droit à l'habitat comme un moyen privilégié de lutte contre les diverses manifestations d'exclusion sociale.

En 1999, le nouveau focal point européen de ce réseau – l'Unione Inquilini représenté par Monsieur Cesare Ottolini – proposait un projet de convention à l'Union européenne, projet dont l'objectif était de promouvoir un observatoire européen des pratiques innovantes en matière de lutte contre l'exclusion sociale. Habitat et Participation était partie prenante de ce projet, soutenue en cela par la Région wallonne (Affaires sociales et de la santé). Pour diverses raisons, ce projet n'a pas été retenu.

Cependant, convaincue de l'utilité d'une telle démarche, la Région wallonne via le Ministre des Affaires sociales et Habitat et Participation a signé une convention de travail en 2001 pour réaliser un Inventaire de pratiques innovantes pour lutter contre l'exclusion sociale via le logement et l'insertion socio-professionnelle. Les quatre axes clés de ce travail devaient être l'innovation sociale, la participation des bénéficiaires, le relevé des obstacles juridiques et l'analyse des trajectoires de vie. Lors de la réalisation

des fiches, nous pensons avoir été attentifs aux trois premiers points ; le dernier demanderait sans doute une étude approfondie à lui tout seul.

Nous remercions Messieurs Detienne, Monnier et Pirotte du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé ainsi que Messieurs Villan et Coen de l'Administration pour le soutien qu'ils ont apporté à cette démarche et nous espérons pouvoir continuer et élargir le champ de notre travail de manière à créer de réelles synergies entre pratiques innovantes au niveau européen.

Enfin, une journée de restitution finale qui s'est déroulée le 17 septembre 2001, suite à l'inventaire de pratiques innovantes, a été un des moments-clé du déroulement de ce travail 2001 (lire à ce propos l'annexe méthodologique). Nous avons l'ambition de croire qu'elle pourra apporter à l'ensemble des participants l'occasion d'échanger des avis, des idées, des propositions pour que ces pratiques innovantes puissent se dérouler dans des conditions plus favorables, puissent être soutenues par des structures légales qui leur permettent d'accéder aux financements nécessaires, puissent être le point de départ d'autres pratiques ailleurs.

Nous remercions l'ensemble des participants à cette journée y compris les animateurs de débats, mais aussi l'ensemble des personnes qui ont contribué à alimenter et à enrichir l'inventaire en consacrant une partie de leur temps à sa réalisation.

Une synthèse avec une lecture transversale des 31 fiches réalisées en y intégrant aussi quelques réflexions de la journée de restitution finale a également été rédigé dans le cadre de cette mission.

Nous espérons que certaines de ces personnes auront le souhait de continuer cette démarche avec nous de manière à ouvrir le débat à d'autres associations, à d'autres partenaires privés ou publics, belges ou européens. La perspective reste pour nous la création de cet observatoire européen et toute l'animation réseau qui serait nécessaire pour l'activation des synergies entre pratiques innovantes.

Habitat et Participation
Septembre 2001

METHODOLOGIE

L'échange d'expérience : définir des objectifs et des niveaux d'échange

Pour nous, dès le départ de ce travail, l'objectif n'était pas uniquement de réaliser des fiches d'expériences, d'aboutir à un « simple » produit : un listing d'études de cas. Notre enjeu était de favoriser les échanges d'expériences entre politiques et associations, entre bénéficiaires et porteurs de projets, entre associations elles-mêmes, entre expériences belges et étrangères. Il s'agissait dès lors d'imaginer des méthodes de travail qui favoriseraient ces processus tout en permettant d'obtenir un produit utile et diffusable.

Nous appuyant sur nos expériences passées en matière d'échange d'expériences, il nous est apparu d'emblée que la première question à laquelle il nous fallait répondre était : quel(s) serai(en)t **les objectif(s) de ce travail pour les groupes rencontrés**. En effet, il est impossible de promouvoir l'échange d'expériences si un objectif clair n'est pas établi avec les participants à cet échange. De même, un processus participatif ne peut se mettre en place si cette participation ne porte pas sur un objet précis avec un enjeu de type décisionnel.

Il nous a semblé, lors de ce travail, que les objectifs pouvaient être :

1. **Visibiliser une pratique si elle est peu connue**, surtout lorsqu'il s'agit d'une innovation sociale dont la mise en œuvre implique un fonctionnement sans moyens, sans reconnaissance, à la limite de la législation existante ;
2. Prendre, le temps d'une rencontre organisée par nous, **un certain recul face à une pratique innovante en y incluant le point de vue des « bénéficiaires » du projet** ;
3. **Systématiser certaines questions** de manière à pouvoir dialoguer avec les pouvoirs publics lors d'une journée de rencontre finale.

Lors de processus d'échange d'expériences, la seconde grande question à se poser est **le niveau de l'échange**. Trois niveaux sont possibles :

1. De **personne à personne** (ce qui s'est passé lors des interviews)
2. De **personne vers un groupe** plus ou moins formalisé (ce qui s'est passé lorsque l'association rencontrée a bien voulu se présenter en groupe ; c'est ce qui pourrait être l'enjeu du travail de synthèse de la recherche ainsi que des ateliers lors de la journée de restitution)
3. Du **groupe vers l'extérieur** (ce sera l'enjeu de la journée de restitution)

La méthode utilisée lors de ce travail a dès lors été déterminée par les objectifs que nous souhaitons atteindre, à savoir de réaliser un produit, mais aussi de lancer un processus dans lequel devait pouvoir s'inscrire les 3 objectifs potentiels des groupes rencontrés.

Faire un fiche d'expériences : un produit

A priori, ce produit peut être obtenu de diverses manières :

- ✓ On téléphone à l'association pour envoi de documents et on fait une fiche ;
- ✓ On rencontre un responsable et on le questionne ;
- ✓ On rencontre un responsable, on le laisse parler ;
- ✓ On rencontre le responsable, on réalise la fiche, puis il la relit pour approbation ;
- ✓ On rencontre un groupe de travailleurs et on parle,...
- ✓ On rencontre un groupe et l'on fait de l'observation participante,...
- ✓ On rencontre un groupe de gens impliqués dans le projet, dont les bénéficiaires,...
- ✓ Etc

Selon la méthode utilisée, le produit sera plus ou moins complet, plus ou moins fiable, plus ou moins organisé, prendra plus ou moins de temps pour être obtenu. Les choix sont donc limités par le temps imparti et les autres objectifs à poursuivre.

De manière à pouvoir utiliser ensuite ces fiches-produits, nous avons voulu leur donner une forme relativement structurée sous *forme de rubriques* (elles sont expliquées plus bas). Cette structure a été réfléchiée en amont du projet avec d'autres partenaires. A l'usage, il est évident que certaines rubriques sont plus difficiles à compléter de manière systématique que d'autre. par exemple, *l'efficacité du projet* (mesure d'adéquation entre résultats et objectifs) demanderait plus de temps pour être correctement complétée. Habitat et Participation ne pouvait donner ici de jugement et les personnes interrogées auraient eu besoin de plus de temps pour y réfléchir de manière plus pertinente.

Il faut encore signaler que, pour de nombreuses raisons qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, notre choix s'est porté vers une fiche *d'auto-évaluation* par les partenaires du projet eux-mêmes. Il n'était donc pas question pour nous ni d'utiliser des analyses réalisées par ailleurs ni de porter un jugement de valeur sur le résultat des interviews.

Nous réalisons actuellement (septembre 2001) la *lecture dite « transversale »* de ces fiches pour arriver à en tirer les éléments récurrents, les idées forces, les « constantes ».

Faire une fiche d'expériences : un processus

Puisque nous ne voulions pas privilégier le produit sur le processus, il nous a fallu réfléchir à une **méthode de recueil d'informations qui permette à un processus de se mettre en place**. La « simple » interview d'une personne sur base d'un canevas bien défini limitait le lancement d'un processus.

C'est pourquoi, bien que les fiches suivent un canevas strict, les rencontres ont plutôt privilégié le débat, l'entretien informel, l'écoute active via des techniques et des outils d'animation de groupes. Lorsque cela fut possible – et c'était notre souhait de base – nous avons rencontré des groupes de personnes, groupes face auxquels nous sommes intervenus moins comme « journaliste » que comme animateur. Plusieurs associations qui ont bien voulu « jouer le jeu » en Belgique semblent en avoir tiré des éléments très instructifs pour elles-mêmes. Par exemple, une responsable du CASI-UO a montré son étonnement lorsque, durant les discussions, elle a réalisé à quel point les stagiaires étaient conscients des objectifs sous-jacents à la formation et pas seulement de l'objectif premier d'obtenir une formation.

Il est évident que ce même processus n'a pu être élaboré pour les fiches d'expériences étrangères. En l'occurrence, nous avons privilégié des **expériences de partenaires de réseaux** proches de notre association, de manière à pouvoir établir des liens avec ceux-ci si des associations belges en faisaient la demande. L'originalité de ces fiches réside dans la présence d'une partie « éléments de reproductibilité » où l'on peut y lire des expériences proches déjà existantes en Belgique, des réflexions pour aider à les reproduire et des références multiples pour aller plus loin dans la réflexion ou la mise en place de tels projets chez nous.

Notre souhait est ici que ce processus amorcé servira de base à la création ou l'accroissement de synergies à l'intérieur des associations, entre les associations et entre pouvoirs publics et ces associations. C'est aussi pour cette raison que la journée dite de restitution finale nous paraît importante : établir un dialogue qui dépasse la « simple » revendication des divers acteurs, mais permette de concrétiser des **propositions applicables** pour permettre à la société de pouvoir avancer en donnant aux « pratiques innovantes » les moyens de fonctionner. Cette journée, qui se déroule le 17 septembre, a pour intitulé : « *Quand les actions rencontrent les politiques* ».

Méthode utilisée pour la collecte d'expériences en Belgique

L'organisation de la rencontre se passe en trois temps qui s'étalent sur une période plus ou moins longue. Les contacts n'ont toutefois pas toujours pu aboutir à une séance de rencontre « idéale » pour diverses raisons que nous n'évoquons pas ici.

Dans un premier temps, Habitat et Participation prend d'abord contact par téléphone avec les projets identifiés comme ayant une pratique innovante. Au cours de ce contact, une première information sur le projet d'inventaire est fournie. Nous mettons l'accent sur le cadre de travail et notre volonté méthodologique d'organiser une rencontre avec les différents protagonistes de l'initiative : travailleurs, bénéficiaires, porteurs du

projets... Des documents sont également envoyés afin de fournir davantage d'informations sur le contexte dans lequel s'inscrit le projet d'inventaire.

Dans un second temps, nous recontactons l'initiative, une à deux semaines plus tard, afin de fournir d'éventuels compléments d'information et d'envisager une date de rencontre.

Enfin dans un troisième temps, il s'agit de la rencontre proprement dite. Nous avons défini la séance idéale de rencontre comme suit.

Cette séance comporte une dizaine de participants rassemblant des représentants de chaque groupe de personnes impliquées dans l'initiative.

Après une introduction du projet, nous procédons à un premier « tour de table » dans le but de faire connaissance et de créer un climat favorable à l'échange, décontracté et sécurisant. Ce tour de présentation permet aussi de récolter déjà un certain nombre d'informations précieuses sur le fonctionnement du projet. On demande à chacun de se présenter et d'expliquer de manière très large mais concise ses relations avec le projet (rôle, comment on l'a connu, depuis combien de temps, ce qu'on y fait,...).

Suite à cette présentation, nous proposons deux animations de support à la discussion et à la collecte d'informations que nous avons voulue sur un mode ludique :

La ***première animation*** propose que chaque participant réfléchisse à trois **idées-clef pour définir l'initiative**, pour lui, à partir de la place qu'il occupe dans le projet. Chacun est invité à noter ses idées sur un papier (ou de les retenir si l'écrit pose problème). Suite à ce travail individuel, nous invitons une personne à présenter sa première idée au groupe et de l'expliquer. Chaque intervention est utilisée pour rebondir sur les idées des autres participants qui peuvent renforcer ou compléter l'idée présentée. Nous sommes attentifs à « distribuer » la parole et le temps d'intervention de façon à ce que tous les participants puissent partager leur point de vue avec les autres.

La ***seconde animation*** porte sur les **obstacles rencontrés** dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour chaque participant par rapport à la place qu'il occupe dans le projet.

Pour cette seconde phase, Habitat et Participation a mis au point un outil facilitant l'expression des participants : un recueil de dessins. Ces dessins n'ont pas de signification univoque mais présentent une série de situations-obstacles face auxquelles un personnage se retrouve.

Nous demandons à chacun de choisir trois situations-obstacles pour ensuite adopter le même genre de procédure que dans le cadre de la première animation. Il s'agit de les présenter au groupe et d'expliquer leur choix. Après que l'un des participants ait présenté et expliqué son premier dessin choisi, nous demandons au groupe si quelqu'un d'autre a choisi le même dessin et l'invitons à expliquer ce choix. Au bout du compte, chacun a pu présenter les situations-obstacles qu'il a choisies et réagir aux choix des autres en s'y associant ou en marquant sa différence.

Au cours de cette rencontre, via ces animations limitées dans le temps (environ deux heures) et dans le nombre d'animations, nous tentons de collecter un maximum d'informations de façon à obtenir un contenu le plus riche possible pour alimenter les différentes rubriques de la fiche que nous nous sommes proposés de réaliser. C'est pourquoi, dans la fiche elle-même, il se peut qu'apparaissent des avis différents, voire contradictoires. Ceci nous semble très important parce qu'une vision unique ou univoque va à l'encontre de la réalité (ou de sa perception).

Enfin, pour la rédaction de la fiche, nous avons complété la collecte d'informations par l'interview de certains responsables et par l'utilisation de sources d'informations produites par les associations elles-mêmes (Rapport d'activités, projets pédagogiques, folders de présentation, sites Internet, CD-Rom, et autres documents internes divers tels que des contrats avec les bénéficiaires, etc.).

Méthode utilisée pour la collecte d'expériences non belges

Les expériences étrangères recherchées devaient répondre, outre à l'aspect expérience non initiée par les pouvoirs publics de lutte contre l'exclusion via l'insertion par le logement et via l'insertion socio-professionnelle, aux deux critères principaux de départ, à savoir le *caractère innovant* du projet et la *participation des bénéficiaires*.

Dans un premier temps, une recherche documentaire a été effectuée via diverses ressources : notre centre de documentation ; nos partenaires de travail; nos centres d'intérêt du moment ; les bases de données déjà existantes sur la question de l'exclusion ; les contacts et informations retirées lors de participation à des colloques et autres rencontres.

Une fois notre choix arrêté nous avons : recherché les coordonnées et adresses des personnes ressources pouvant apporter une information sur les expériences choisies ; effectué une recherche d'informations via notre centre de documentation, les bibliothèques, internet, diverses personnes ressources.

Il est arrivé que des modifications soient apportées, par les personnes responsables d'expériences choisies, par rapport aux informations de départ (expérience peu concluante, dépassée, informations trouvées non exactes, souhait de ne plus en parler, ...). Dans certains cas une actualisation a dû être effectuée. Des informations sur des expériences innovantes, mais non choisies au départ, ont été fournies par des personnes contactées dans le cadre des projets retenus.

Les contacts se sont déroulés le plus souvent par téléphone/fax et échange d'e-mail, voire par courrier postal.

Les informations sur les expériences sont soit issues d'un rassemblement de données provenant de diverses sources, soit ont été fournies directement par les initiateurs eux-mêmes.

Concernant le *travail sur la reproductibilité*, nous avons restreint notre champ d'action au territoire de la Région wallonne. Il s'agissait : de donner quelques exemples pouvant s'apparenter à l'expérience étrangère ; fournir quelques pistes, des références et coordonnées utiles –non exhaustives- pour une éventuelle reproductibilité. Là aussi une recherche documentaire a été effectuée via : notre centre de documentation, les bibliothèques, des personnes ressources diverses (secteur associatif et secteur public), internet, des visites d'expériences, ... La majorité des contacts ne se sont pas déroulés sur le mode de la réception à sens unique, mais étaient basés sur le mode de l'échange. Certains médias comme le magazine Traverses, le bimensuel Alter Echos et la législation (Le Moniteur, Wallex, ...) nous ont bien aidés.

Les informations données dans chacune des fiches se complètent.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et sources d'informations qui ont permis à ce travail de s'effectuer.

CONTENU DES RUBRIQUES

AUTEURS DE LA FICHE

Nombre et qualités des personnes rencontrées pour collecter les informations nécessaires à la rédaction de la fiche. En outre, bien que rédigée par Habitat et Participation, les fiches ont été relues et commentées par les responsables des associations.

AUTEUR MORAL

Nom de l'association porteuse du projet

COORDONNEES UTILES

Nom de l'association porteuse du projet et ces coordonnées (adresse, numéro de téléphone et de fax)

MOTS-CLES

Ces mots sont sélectionnés à partir d'un thésaurus utilisé couramment par Habitat et Participation dans le cadre de sa collaboration à la rédaction de fiches d'expériences réalisées dans le cadre de DPH¹.

Fiche projet

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Eléments introduisant l'initiative dans le contexte plus large dans lequel elle s'inscrit et balises historiques.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Définition des principaux objectifs visés par l'initiative ou le projet plus large dans lequel elle s'inscrit.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Définition de la population cible, présentation d'éléments de sélection du groupe et la prise en compte des populations exclues de cette sélection.

MONTAGE FINANCIER

Eléments d'information sur les sources de financement utilisés pour mener à bien l'initiative (fonds privés, fonds publics, fonds propres,...).

PARTENAIRES DU PROJET

Mise en évidence de partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de l'initiative quand il y en a et de partenaires privilégiés dans le contexte plus large.

¹ DPH = réseau international d'échange d'expériences trilingue et multithématique ; les dynamiques sociales sont au centre de sa préoccupation.

DEROULEMENT DU PROJET

Présentation de la façon dont l'initiative se déroule concrètement, de la procédure d'admission aux modes de sortie de l'initiative. Présentation des différents services concrets proposés par l'initiative.

Fiche de perception du projet par les acteurs (fiches belges)

RESULTATS QUANTITATIFS

Eléments d'information quantitatifs sur l'initiative et/ou sur l'action plus large dans laquelle l'initiative s'inscrit. Selon le type d'initiative, il s'agira de taux de fréquentation, de chiffres d'affaire, de nombre d'emplois créés, de nombre de logements mis à disposition, de la population touchée par l'initiative, etc.

RESULTATS QUALITATIFS

Eléments relatifs à l'impact de l'initiative entre autres en terme de changement durable pour les bénéficiaires.

EFFICACITE DU PROJET

Cohérence entre résultats obtenus et objectifs annoncés.

LA PARTICIPATION

Eléments d'information sur la place des bénéficiaires en tant qu'acteurs au sein de l'initiative. Aussi approche de la dimension collective de l'initiative.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Eléments d'information présentant l'incidence des pratiques sur l'évolution du droit ou du contexte juridique et légale. Aussi impact de l'initiative en terme d'accès aux droits.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Evaluation du processus dans lequel s'inscrit le projet en se centrant sur les aspects préventifs, la trajectoire des bénéficiaires, et le suivi après le passage dans l'association porteuse de l'initiative.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Eléments sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ou dans l'implication dans un projet pour les différents protagonistes de l'initiative.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Informations concernant ce qui fait la réussite de l'initiative selon les dires de participants.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Définition des actions qui seront menées pour développer, améliorer, compléter, stabiliser le projet.

Fiche reproductibilité (fiches non belges)

ELEMENT SPECIFIQUE A REPRODUIRE

Résumé et éléments clés de l'expérience.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE

Quelques exemples – non exhaustifs- de projets et d'expériences, initiées en Région wallonne, s'apparentant et/ou faisant penser à l'expérience étrangère.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Idées, informations et pistes diverses (par exemple au niveaux législatifs, financier, ...)
pouvant aider à une éventuelle reproduction.

QUELQUES REFERENCES - ADRESSES UTILES

Coordonnées, publications, textes législatifs, ...

EXPERIENCES EN BELGIQUE



FICHE 1 : Quartier l'Etoile (Aide Locative de Charleroi) - Réhabilitation de logements intégrant une action d'insertion socioprofessionnelle et mise en location de logements durables pour familles nombreuses à revenus modestes ou précarisées

AUTEURS DE LA FICHE

2 responsables du service d'Aide Locative de Charleroi

AUTEUR MORAL

Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie

COORDONNEES UTILES

Aide Locative de Charleroi

Quai de Brabant 7

6000 Charleroi

Tél. : 071 33 18 27

Fax : 071 30 43 14

MOTS-CLES

< innovation sociale > < lutte contre l'exclusion > < accès au logement > < formation professionnelle > < insertion professionnelle > < habitat dégradé > < réhabilitation de logement > < relation emploi logement > < rénovation urbaine > < pédagogie de l'habitat > < accompagnement social > < contrat de location > < famille > < jeune >

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

L'Aide Locative est un domaine d'activité du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie. Le Fonds du Logement vit le jour en 1929 à l'instigation de la Ligue des Familles, mais le Fonds wallon naquit en 1980, suite à la régionalisation de cette matière. Le Fonds du Logement offre deux types de services aux familles à revenus modestes comptant trois enfants au moins : le prêt hypothécaire à taux réduit, d'une part, et l'Aide Locative, activité adjointe par un arrêté du 30 juillet 1981. L'Aide Locative a eu ses premiers locataires en 1983-1984. Le projet du Quartier l'Etoile a, quand à lui, été initié en 1985.

Au milieu des années 80, un site habité par une population importante dans le sud de Jumet est déclaré insalubre et non améliorable. Les bâtiments sont voués à être démolis.

Deux familles du site prennent contact avec l'Aide Locative de Charleroi pour trouver un nouveau logement.

A cette époque, les maisons sont occupées par une majorité de familles maghrébines, avec un nombre important d'enfants et une population très dense. Ce quartier est appelé, par les habitants de la localité « La plaine des gitans ».

Le bâtiment est mis en vente par le Charbonnage, encore propriétaire des lieux, et vidé de ses habitants. Il est acquis par le Fonds du Logement et, jusqu'au début du chantier, le site sera squatté.

Dans le prolongement du deuxième programme européen portant sur l'insertion socioprofessionnelle de jeunes, les travailleurs de l'Aide Locative, interpellés par les caractéristiques sociales du public qu'ils rencontrent et par les problèmes récurrents de dégradation de logements mis en locations, ont proposé d'organiser une formation professionnelle pour des jeunes peu qualifiés en vue de réaliser des logements.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Il y a plusieurs objectifs simultanés au projet.

Le projet rencontre les objectifs généraux du Fonds du Logement et de l'Aide Locative à savoir la contribution à la rénovation urbaine ainsi que la protection et le respect du patrimoine. L'Aide Locative poursuit aussi la mission de créer du logement durable, qui apporte stabilité et ancrage dans un quartier où l'on trouve des familles nombreuses à faibles revenus.

Lors de son lancement, le projet du Quartier l'Etoile a poursuivi en plus un objectif spécifique de formation et d'insertion socioprofessionnelle.

Dans la prolongation de ses objectifs, l'Aide Locative nourrissait des intentions spécifiques dans le cadre du Quartier l'Etoile dont la mise en place d'un dispositif de prévention de l'exclusion, le développement d'une « pédagogie du logé », et l'intégration du site dans l'ensemble du quartier, afin de le désenclaver.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Deux publics distincts sont concernés. D'une part, dans le cadre de l'accès au logement, le public visé est constitué de familles nombreuses à revenus modestes ou précarisées, et, d'autre part, au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, il s'agit de jeunes sans qualification de moins de 25 ans.

Au niveau des familles, les parents se distinguent par un faible niveau de qualification, l'absence d'emploi et l'inactivité.

Au niveau de l'attribution des logements du Quartier l'Etoile, l'Aide Locative et le CPAS ont développé un plan commun. Le profil des familles devait s'intégrer avec le principe de vie familiale. Le plan d'attribution poursuit l'objectif d'éviter de rassembler sur un même site des gens présentant des difficultés à entretenir des relations de voisinage sereines et de favoriser la diversification tant au niveau de la nationalité que du type de familles (monoparentale, en couple, avec des enfants d'âges différents).

MONTAGE FINANCIER

Le Fonds du Logement a financé l'achat et la rénovation selon les modalités courantes de financement des actions de rénovation de l'Aide Locative. Du personnel a été mis à disposition du projet : un architecte, un dessinateur et un intervenant social.

Dans le cadre de la rénovation, le CPAS, outre l'engagement des jeunes sous Article 60, a engagé un chef de chantier et un formateur.

PARTENAIRES DU PROJET

Le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie, le CPAS de Charleroi, etc.

DEROULEMENT DU PROJET

Au niveau de la rénovation :

Il y a eu plusieurs phases de travaux et le choix de mettre à la disposition des habitants une maison communautaire. Une réflexion a été menée sur l'implantation dans le quartier qui a abouti à la modification de l'accès aux maisons qui ne se fait plus par la plaine mais bien par l'autre côté afin que les habitants s'approprient leur maison et jardin sans que la maison ne se prolonge sur la plaine. *« Il s'agissait d'une appropriation du site en deux phases, explique la coordinatrice de l'Aide Locative : d'abord une appropriation de petits jardins privatifs à l'arrière, ensuite, un investissement de l'espace central. »* La seconde phase n'a toutefois jamais pu être lancée et encadrée.

Au niveau de la location :

La procédure d'attribution de logement est similaire à celle pratiquée ailleurs par l'Aide Locative moyennant quelques critères supplémentaires pour répondre au fait qu'il s'agisse d'un site et pas d'habitations isolées.

Dans la sélection des futurs locataires, un premier temps est consacré à l'écoute, autour de la table, pour laisser la personne raconter son histoire. L'objectif est de bien cerner ce dont la famille a besoin, de l'aider à formuler ses projets et de voir quelles sont les difficultés auxquelles elle est confrontée. A partir de là, l'intervenant tente de déterminer le volume nécessaire de l'habitat, envisage la possibilité de contribuer au regroupement familial pour les familles dont les enfants ont été placés suite à un habitat inadéquat. L'intervenant envisage aussi les possibilités de mobilité et de transport de la famille, ses besoins de se trouver à proximité de centres urbains ou en périphérie, etc.

Après la première visite des candidats au bureau, une visite a lieu à leur domicile. Viennent ensuite les rencontres en vue d'attribution de logement qui comptent parfois 10 à 15 contacts avant l'attribution. Cette étape peut prendre deux mois à un an. Une fois l'attribution faite, une visite est organisée. Tout au long de la procédure, un travail

préparatoire est mené pour amener la personne à ce qu'elle se prenne en charge et gère son logement au mieux. L'aménagement du logement est laissé au locataire à qui est attribué un budget d'installation. Il peut ainsi choisir ses peintures et tapisseries. Il reçoit aussi l'accompagnement d'un technicien de maintenance dont le rôle est de fournir des conseils dans la mise en œuvre des matériaux.

Dans le cadre d'un objectif de logement durable, une écoute et un dialogue sont développés simultanément à une certaine rigueur par rapport au contrat signé. Les loyers impayés, souvent symptômes d'autres difficultés, sont abordés avec les locataires en tenant compte de l'ensemble de leur situation. Toutefois des situations extrêmes mènent parfois à la rupture si les locataires ne respectent pas le contrat en terme de paiement, de non-dégradation du logement ou si des problèmes aigus de voisinage restent sans solutions concertées.

Le suivi des familles intègre ce que les responsables appellent le travail « technico-social » qui recouvre les aspects relatifs au contrat, à l'accompagnement des familles concernant la consommation d'énergie, le mode d'emploi des maisons (dont leur ventilation), etc. Pour les responsables, l'accompagnement des familles, visant à établir un lien de confiance, constitue la clef d'un logement durable. L'accompagnement social sert à maintenir le lien, à remettre en perspective, à dépasser le cadre strictement contractuel qui, sinon, ne sera pas respecté.

Animation :

Les responsables sont partis de l'idée que le logement durable passe par une vie sociale, ce qui nécessite un travail communautaire. Pendant les deux premières années, des permanences ont dès lors été organisées une fois par semaine. Elles avaient pour but de stimuler la participation et la vie communautaire sur le site. A l'origine, l'Aide Locative avait cru qu'une stimulation au départ suffirait à lancer le mouvement. Mais l'impulsion de départ, faisant échos chez quelques personnes ressources, est rapidement retombée par manque de moyens pour accompagner les personnes et par manque de personnes ressources sur le site.

Parmi les activités lancées, dans le cadre d'un programme européen favorisant la mise en place de mesures d'insertions, l'Aide Locative a eu la possibilité de lancer un atelier de psychomotricité ou des cours d'alphabétisation avec des mères maghrébines. De là est parti aussi l'idée d'une rencontre entre les femmes belges et immigrées du quartier.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Au Quartier l'Etoile, 18 ménages bénéficient de logements dont 10 familles nombreuses et 8 ménages aidés par le CPAS.

60 jeunes ont participé au chantier dont 37 avec assiduité.

RESULTATS QUALITATIFS

Le projet a abouti à une rénovation de bonne qualité d'un site. Les bâtiments offrent la possibilité d'une vie dans un logement sain, le mieux possible adapté aux besoins en fonction des disponibilités et de manière durable, avec un accompagnement social si nécessaire.

Le lancement du projet a permis la formation de jeunes non-qualifiés en situation réelle. Toutefois, il y a peu d'informations disponibles sur ce que les jeunes sont devenus. Sur les 37 jeunes réguliers dans la formation, 13 ont trouvé un travail au cours de l'année de fin de chantier, 3 ont été engagés par le CPAS, et 4 ont repris une formation dans le secteur du bâtiment.

EFFICACITE DU PROJET

A l'analyse des informations rassemblées au cours des rencontres, l'aspect de rénovation urbaine est atteint, tout comme la mission de formation spécifique du projet. L'Aide Locative a aussi pour mission de créer du logement durable, qui apporte stabilité et ancrage dans un quartier à des familles nombreuses à faibles revenus.

Quoi que le site jouisse d'une meilleure image depuis son acquisition par l'Aide Locative, il semble encore rester un site distinct du reste du quartier.

Comme beaucoup d'autres initiatives en matière de logement, il reste difficile d'évaluer l'impact de la « pédagogie du logé » sur les personnes qui quittent le site et de manière générale l'incidence d'un passage par ce type de logement dans le parcours des bénéficiaires.

LA PARTICIPATION

Des tentatives de stimulation de la participation des habitants à la vie du site n'ont eu qu'un effet fragile et temporaire. Les intervenants la sentent dépendante d'un soutien extérieur, mais aussi de certaines personnes ressources au sein même du quartier qui peuvent dynamiser le voisinage. Les intervenants soulignent l'importance de la continuité d'une présence régulière sur le site et dans la durée d'intervenants qui assurent un rôle d'animation et de stimulation à la participation.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Le droit à un logement de qualité

LE PROJET COMME PROCESSUS

Pour certains jeunes en formation, la formation leur a ouvert de nouvelles perspectives en terme de formation ou d'emploi.

Au niveau de la location des logements, le principe est la location sur le long terme. En outre, la « pédagogie du logé » peut servir lors de changements de logement.

DIFFICULTES RENCONTREES OU BLOQUAGES OU HANDICAPS

Encadrement et organisation du chantier :

Dans le cadre de la rénovation, selon les responsables, sur le chantier, il y a eu certaines tensions entre les jeunes et des travailleurs d'entreprises privées. Pendant la durée du chantier, il y a eu des changements de formateurs qui ont perturbé le travail sur le chantier par manque de régularité. D'autres difficultés sont pointées comme le manque de personnel d'encadrement et un mode d'organisation du chantier trop élémentaire. Par ailleurs, le chantier apparaît plus démonstratif que reproductif à moins d'accord avec le secteur de la construction.

Marchés publics :

A l'époque, la loi sur les marchés publics ne régissait pas encore ce type d'action. Aujourd'hui, il faudrait passer par les Entreprises de Formation par le Travail ou les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle.

Délais et vides occupationnels :

Ce mode de rénovation a impliqué une augmentation importante des délais de réalisation par rapport à une commande à des entreprises privées. Ce qui représente pour le Fonds du Logement un vide locatif et, pour les familles candidates, une attente supplémentaire.

Manque de moyens pour l'accompagnement social :

Pour les responsables de l'Aide Locative, les moyens alloués pour l'accompagnement social sont encore beaucoup trop limités par rapport à la disponibilité nécessaire pour être vraiment efficace.

Systèmes de financements :

Les responsables de l'Aide Locatives déplorent aussi les délais courts de financements, sans continuité avec les partenaires et la difficulté de travailler avec des subventions ponctuelles.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Concernant l'action de logement, l'Aide Locative et le logement en général est à la croisée des chemins de tous les éléments qui forment la vie des gens. Le logement est un besoin primaire autour duquel se révèlent et se vivent tous les autres aspects de la vie : relations humaines, éducation, formation, emploi, santé, hygiène, capacité de gestion. Le logeur, à la différence des autres intervenants sociaux, est lié aux personnes par un contrat. La relation ne peut donc trouver un terme que dans des conditions particulières. Pour les responsables, dans certains cas où la personne a rompu tout lien avec les autres services qu'elle fréquentait, il arrive que le seul service qui la suive encore soit l'Aide Locative qui est liée par le contrat de location à cette personne.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

L'initiative du Quartier l'Etoile et les projets qu'elle a nourrit sont uniques pour l'Aide Locative. Le service projette de développer le suivi et l'accompagnement social qu'il propose à ses locataires et défend la spécificité de son activité dans le paysage locatif à caractère social.



FICHE 2 : Le Balloir - Projet intergénérationnel offrant du logement pour personnes âgées et pour enfants seuls ainsi qu'un atelier de « pré-formation » pour jeunes mamans en difficulté

AUTEURS DE LA FICHE

3 personnes : le directeur du Balloir, la directrice de la maison de repos et la responsable de l'Atelier du Balloir

AUTEUR MORAL

Le Balloir asbl

COORDONNEES UTILES

Le Balloir
Place Sainte-Barbe 11
4020 Liège
Tél. : 04 344 81 60
Fax : 04 344 81 69

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <personne âgée> <intergénérationnel> <processus de formation> <femme> <enfant> <participation> <maison de repos> <insertion professionnelle> <accompagnement social> <lien social> <autonomie> <utilité sociale>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

C'est en 1992 que le Balloir ouvre ses portes pour accueillir enfants, personnes âgées et mères en difficultés.

Le projet naît de deux expériences. D'une part, celle du fondateur de l'asbl « La maison heureuse » qui constatait que les personnes âgées s'ennuyaient et se déprimaient d'être seules et de n'avoir rien à faire. D'autre part, celle du directeur de « La Maison blanche », service qui dépend de « La maison heureuse » et qui accueille une vingtaine d'enfants moralement abandonnés. En 1979, il a créé un poulailler afin de favoriser les rencontres entre personnes âgées du quartier et les enfants.

Le projet appelé « Atelier du Balloir » existe depuis une dizaine d'années mais l'équipe et le projet se sont structurés depuis le déménagement vers le Balloir, en 1996. A

l'origine, le projet a été lancé à partir de la Maison maternelle. Les femmes restaient six mois puis devaient quitter la Maison. L'objectif de la création de l'Atelier pour ces femmes (jeunes mamans) était de recréer un endroit où vaincre la solitude et développer des apprentissages. L'idée était aussi de leur proposer une démarche similaire à celle de se rendre sur son lieu de travail et, dès lors, d'installer l'Atelier dans un endroit extérieur à la Maison maternelle. Ce projet est également un des lieux privilégiés de rencontres intergénérationnelles.

OBJECTIFS DU PROJET

Outre le fait d'offrir un service spécifique aux différents bénéficiaires (bébés, enfants, personnes âgées, mamans en difficultés), l'objectif est de favoriser les rencontres intergénérationnelles. A un niveau général, *« l'objectif du projet est de donner à chacun, quel que soit son âge, le désir d'avoir encore des projets de vie adaptés et choisis »* explique le directeur.

Pour les personnes âgées, le projet vise à leur permettre, malgré leur âge, de trouver un sens à leur vie, notamment par le développement de projets, l'aide aux mamans en difficultés et aux enfants.

En ce qui concerne les enfants, il s'agit de leur permettre d'évoluer en rencontrant diverses générations et notamment en créant des liens avec les personnes âgées.

Au niveau de l'Atelier du Balloir, un objectif spécifique minimal est que les mamans deviennent de bonnes bénévoles et qu'elles développent un savoir-faire dans les domaines de la cuisine, la vente, la couture, l'hygiène. Le but est de les aider à retrouver une certaine confiance en soi, une estime de soi en partant de ce qu'elles savent déjà faire. L'objectif du projet est que les femmes puissent être écoutées, qu'elles puissent prendre le temps de s'arrêter sur elles-mêmes. Elles ont aussi la possibilité de s'initier à l'aide aux personnes en accompagnant les personnes âgées.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Les différentes structures coexistent sur le site tout en étant indépendantes mais interconnectées et en accueillant une population spécifique.

Il y a les enfants dont les parents ne s'occupent pas, temporairement ou définitivement, qui sont dans la maison d'accueil ;

Les jeunes mamans en difficultés, accueillies à l'Atelier, dont l'insertion sociale est difficile et dont les revenus sont faibles, pour qui une prise en charge des enfants est possible. Elles n'ont souvent rien fait au niveau professionnel, elles ont vécu beaucoup d'échecs scolaires et n'ont pas de loisirs ;

Les personnes âgées qui sont accueillies soit en maison de repos soit en résidence-service. En terme d'admission, au niveau de la maison de repos, elle est ouverte à tous *« mais, tout est une question d'équilibre au sein de l'institution tant en terme d'autonomie de la personne qu'en terme financier »* affirme le directeur.

MONTAGE FINANCIER

En ce qui concerne le mode de subvention des structures, la cohabitation des différents groupes ne pose aucun problème au regard de la réglementation wallonne car chaque structure a sa propre direction et constitue une entité qui répond chaque fois à une réglementation propre. Toutefois, l'Atelier ne jouit actuellement d'aucune reconnaissance et de subvention pour l'action qu'il mène et est entièrement financé sur fonds propres.

Le Balloir est une Maison de Repos pour personnes âgées et s'aligne sur les forfaits INAMI.

Au niveau de la construction- rénovation du site, le coût total des travaux s'élève à près de 75 millions de FB. Outre des fonds récoltés via une campagne de dons, il y a eu des subsides de la Région wallonne, des aides de la Fondation Roi Baudouin et de l'opération 48.81.00.

Le directeur explique « *On n'a jamais le premier franc avant le lancement des projets mais, en 5 ans, l'emprunt pour la construction/rénovation du Balloir a été remboursé.* » Il ajoute que « *Sans les dons, on ne vit pas* ». Le montant de ces dons s'élève à environ 30 millions de FB par an pour l'ensemble du projet « La maison heureuse ».

Le projet de l'Atelier du Balloir n'entre actuellement dans aucun créneau de subvention et fonctionne uniquement sur fonds propres.

PARTENAIRES DU PROJET

Concernant les enfants, le service a régulièrement des contacts avec des services qui encadrent l'enfant et sa famille (maison maternelle, SAJ, service d'aide précoce, etc.) ainsi qu'avec l'ONE.

DEROULEMENT DU PROJET

La cohabitation a pour but de stimuler, sans pour autant obliger les rencontres intergénérationnelles. La disposition des accès aux différentes structures permet aux usagers qui utilisent le complexe de vivre leur propre vie sans devoir nécessairement prendre conscience de la présence d'autrui.

En ce qui concerne le projet de l'Atelier du Balloir, les femmes sont souvent envoyées par quelqu'un, parfois elles sont accompagnées par un intervenant social lors de la première rencontre. L'accompagnement se fait sur base d'un projet personnel, sans durée systématique bien que la durée maximum soit de 2 ans et demi, durée qui correspond à l'accueil de l'enfant en crèche. Elles sont 12 à 15 et participent progressivement aux activités 2 à 3 fois par semaine. L'Atelier est ouvert au public et aux personnes âgées. Le repas est préparé par les stagiaires pour l'Atelier. Si nécessaire, les mamans sont accompagnées dans leurs démarches extérieures.

Au niveau intergénérationnel, diverses activités sont l'occasion pour les différents bénéficiaires de se rencontrer. Environ une fois par semaine, les mamans vont manger avec les personnes âgées, et elles les réinvitent à dîner à l'Atelier.

Tous les quinze jours, des mamans collaborent à l'organisation d'un « goûter musical ». Pendant que l'une organise l'ambiance musicale et propose d'anciens succès, d'autres préparent et servent le goûter aux personnes âgées.

Régulièrement des personnes âgées se retrouvent dans la cuisine de l'Atelier. Certaines viennent repasser du linge avec les mamans.

Certaines mamans deviennent référentes d'une personne âgée et se soucient tout particulièrement de ses besoins.

A chaque occasion, les mamans de l'Atelier invitent personnellement les mamans de la crèche dans le cadre de ventes spéciales de jouets ou de vêtements, à l'occasion d'activités festives ou récréatives pendant les vacances. Certaines personnes âgées vont régulièrement participer à la mise au lit des enfants de la maison d'accueil et leur racontent des histoires. D'autres participent à la préparation des repas pour les pensionnaires du Balloir, d'autres encore participent à la mise sous pli des courriers pour la collecte de dons. D'autres enfin, assurent une aide au niveau du suivi scolaire des enfants de la maison d'accueil.

Un potager est géré par les mamans et les enfants, quelques poules y sont accueillies depuis Pâques 2001, soit trois mois. Les enfants ont aussi participé à la conception du poulailler en réalisant des croquis.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

La liste d'attente pour la maison de repos est importante et une augmentation de la capacité d'accueil est en cours.

Depuis le début, ce sont une petite trentaine de femmes qui sont passées par l'Atelier.

Pour la responsable, « c'est le premier pas qui coûte le plus. »

RESULTATS QUALITATIFS

Suite à leur participation à l'Atelier du Balloir, deux femmes qui se sont formées en cuisine de collectivité, une troisième a entrepris une formation en informatique, et une autre en vente.

En ce qui concerne le projet intergénérationnel, on peut constater qu'un ensemble de projets sont menés pour favoriser les rencontres entre les générations. Toutefois, lors de notre visite, nous n'avons pas eu la possibilité d'interroger des bénéficiaires et qu'ils nous parlent de ce que représente le projet intergénérationnel pour eux.

EFFICACITE DU PROJET

Le magasin de l'Atelier est un outil de formation de prédilection et occupe une place majeure au niveau des rencontres intergénérationnelles. Il est aussi un prétexte pour ouvrir l'institution au quartier et ne pas fonctionner en vases clos. Il illustre d'une certaine façon l'efficacité du projet.

LA PARTICIPATION

La participation des bénéficiaires est encouragée mais n'est jamais obligatoire. Outre un sentiment d'utilité et de satisfaction personnelle, la participation des bénéficiaires à différentes tâches permet de diminuer les coûts à certains niveaux ou d'augmenter la qualité générale des services rendus dans l'institution.

Dans le cadre de cette participation, certaines personnes âgées qui avaient envie de raconter des histoires aux enfants de la maison d'enfants ont voulu suivre une formation dans le domaine. La formation a été organisée au Balloir et, pendant trois mois, treize personnes se sont formées. Elles racontent des histoires aux enfants lors de la mise au lit. En soirée, l'équipe des trois éducateurs de la maison d'enfants est renforcée par l'accompagnement des mamies, ce qui permet d'accorder plus de temps à chaque enfant et, aux personnes âgées, de retrouver une utilité, un rôle et de la satisfaction qui leur manquent parfois beaucoup dans leur vie.

« Quand on propose aux personnes de participer à une activité, on veille à leur expliquer l'histoire du projet et l'intérêt de leur participation aux différentes tâches » explique la responsable de la Maison de repos.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Sans être une avancée proprement dite au niveau du droit, le projet présente un type de gestion spécifique et une construction originale. En effet, le Balloir est un ensemble de trois asbl distinctes disposant d'un même Pouvoir Organisateur, tout comme une vingtaine d'autres maisons d'enfant.

Au niveau de l'Atelier, les mamans participent aux activités dans le cadre d'un bénévolat et continuent à « pointer » et à percevoir leurs allocations sur base d'un accord avec l'ONEM.

LE PROJET COMME PROCESSUS

L'intergénérationnel semble apporter, par la diversité des rencontres, un enrichissement mutuel de tous les bénéficiaires. Pour certaines mamans, l'Atelier a également été un tremplin vers une formation.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

La nécessité de maintenir une autonomie entre les différents types de services, sans être un frein a été un principe avec lequel il a fallu compter pour construire le projet intergénérationnel.

En terme de subvention, l'institution ne peut accueillir d'enfants ressortant d'une autre communauté linguistique (les subventions en la matière étant accordées par chaque Communauté respective).

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Selon les responsables du Balloir, dans la structure, *« on sait qui fait quoi. On est multifonctionnel, par exemple, l'homme à tout faire vient servir le vin lors du repas ou la femme d'ouvrage aide à servir à table. Il y a aussi un bon esprit d'équipe et chacun connaît les rôles des autres travailleurs. »*

Le directeur, fort pris par son travail mais désirant être présent aux yeux des bénéficiaires, a installé son bureau dans une place centrale et stratégique : la salle à manger. Dans cette salle se font aussi toute une série d'autres activités (remise en forme, mailing dans le cadre de la collecte de fonds, etc.).

Les responsables du Balloir affirment partir des besoins des bénéficiaires. A titre d'exemple, ils expliquent qu'un des plaisirs importants qui reste aux personnes âgées, c'est de bien manger. C'est pourquoi l'institution met l'accent sur cet aspect et s'est octroyé les services d'une diététicienne.

Pour la responsable de la Maison de repos, *« Ici, la mentalité est que se sont les personnes âgées qui sont chez elles et pas nous. Elles y vivent. Nous, on est là pour travailler. »*

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Le directeur explique *« On a envie d'être contagieux et les personnes âgées ont envie que d'autres personnes âgées puissent vivre ça ».*

L'institution espère arriver à obtenir une reconnaissance du projet de l'Atelier du Balloir qui fonctionne uniquement sur fonds propres depuis plusieurs années.

Une première expérience d'habitat kangourou a vu le jour. Une maison est louée conjointement par une personne âgée et une personne en difficulté financière. La personne, moyennant un petit loyer, veille sur la personne âgée. Un des objectifs est que l'assisté devienne un assistant. Au niveau de la formule proposée, le loyer diminuera au fur et à mesure de la croissance de l'aide nécessaire apportée à la personne âgée.



FICHE 3 : Maison de quartier Bonnevie - Centre de rénovation - Service d'aide à la rénovation pour des propriétaires à faibles revenus

AUTEURS DE LA FICHE

9 personnes : 7 propriétaires/bénéficiaires, une architecte et un assistant social

AUTEUR MORAL

Maison de quartier Bonnevie – Centre de Rénovation

COORDONNEES UTILES

Maison de quartier Bonnevie – Centre de Rénovation

Rue Bonnevie 40

1080 Bruxelles

Tél. : 02 410 76 31

Fax : 02 411 80 33

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <rénovation du logement> <femme> <propriétaire occupant>
<image du quartier> <collectif> <quartier dégradé> <échange d'expériences>
<architecte> <mobilisation des habitants> <accompagnement social> <citoyenneté>
<assistance technique> <rôle de l'Etat>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

La Maison de Quartier Bonnevie naquit en décembre 1976 en réaction aux travaux d'aménagement du métro. A partir de cette asbl, d'autres associations virent le jour dont « notre Coin de Quartier », axé sur le travail avec les enfants du quartier ; le « Centre de Formation Bonnevie » qui propose une formation à des jeunes peu scolarisés; et la coopérative « Polybonnevie » qui est une entreprise d'économie sociale.

En 1997, les activités du Centre de Rénovation de la Maison de quartier Bonnevie ont commencé.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Pour l'architecte, à travers les services offerts par le Centre de Rénovation, il s'agit de « *redonner courage, de donner les éléments pour y arriver étapes par étapes.* »

L'équipe est en quête de solutions pour financer les travaux de rénovation entrepris par les propriétaires du quartier.

Au-delà de ces objectifs liés directement à la rénovation d'habitations, le service tente de sensibiliser et de mobiliser les participants pour revaloriser leur quartier et pour qu'ils interpellent le politique par rapport à des revendications collectives.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le territoire d'action théorique est limité au Vieux Molenbeek, un quartier situé entre le Boulevard Léopold II, le canal, la chaussée de Gand et la rue Piers qui compte 10.000 habitants.

Le public visé se compose de propriétaires à faibles revenus. Les personnes qui se rendent aux permanences et viennent aux réunions sont (quasi) exclusivement des femmes. L'une d'entre elles dit « *je vis 24 heures sur 24 dans ma maison, il faut arranger mon cadre de vie de tous les jours.* »

Si l'association et le personnel sont néerlandophones, les bénéficiaires sont principalement francophones.

MONTAGE FINANCIER

La Maison de quartier Bonnevie est une asbl subsidiée par la Communauté Flamande pour le travail communautaire et par la Région Bruxelloise dans le cadre de l'intégration par le logement et du Réseau Habitat.

Le Centre de rénovation est subsidié à 100% par la Communauté Flamande via le SIF (Fonds d'Impulsion Social). Il couvre deux temps pleins à concurrence de 1,5 millions de FB par temps plein, frais de fonctionnement inclus. Il y a en plus un mi-temps pour un homme à tout faire.

PARTENAIRES DU PROJET

L'asbl n'a pas de partenaires directs. Outre des collaborations structurelles avec les autres services émanant de l'association-mère, la maison de Quartier Bonnevie collabore occasionnellement avec d'autres services dans le cadre de projets concrets en matière de droit au logement et plus largement en matière de revalorisation du quartier.

DEROULEMENT DU PROJET

Les bénéficiaires ont eu connaissance de l'action menée par différents biais. L'une a appris l'existence du service via une radio arabe bruxelloise qui expliquait que l'on

pouvait demander conseil gratuitement concernant les primes à la rénovation. Une autre personne a connu l'existence du projet via le bimensuel de la Maison de Quartier Bonnevie. Une femme, propriétaire depuis 1992, explique qu'elle a rencontré quelques problèmes pour rénover l'intérieur de sa maison et qu'elle a eu connaissance du service via le bouche à oreille.

Outre les heures de permanences logement, à raison de deux demi-journées par semaine, durant lesquelles les personnes ont le loisir de venir parler avec les professionnels pour chercher une solution à leurs problèmes de logement, des personnes poussent régulièrement la porte pour demander à rencontrer un travailleur concernant des difficultés de logement.

Les réunions sont organisées avec les propriétaires une fois par mois. Elles sont l'occasion de donner une dimension collective aux démarches menées individuellement et de faire profiter chacune des expériences des autres. Ces réunions sont l'occasion de se mobiliser autour de différentes actions et de tenir informer les participantes des démarches menées auprès des instances de décisions. Au moment de notre rencontre, le fil conducteur des réunions était l'organisation d'un événement présentant le travail et l'expérience de rénovation de l'habitat par les femmes du groupe. Les thématiques des réunions sont définies collectivement à partir de l'intérêt des femmes participantes. Parmi les thèmes qu'elles voudraient aborder, il y a par exemple l'utilisation des énergies alternatives.

Au niveau des demandes d'accompagnement en matière de rénovation, l'architecte explique que *« tous les dossiers sont traités sous leurs différents aspects : juridique, administratif, technique, financier. Il y a beaucoup d'aspects à travailler quand il s'agit de rénovation. »* Une bénéficiaire ajoute qu' *« ils font aussi office de « psy » : ils déblaient le terrain. On a tellement de choses à faire qu'il faut nous remonter le moral. »*

Une personne est venue à Molenbeek *« car la vie est moins chère et qu'il y a beaucoup de magasins, explique t-elle »*. Elle a fait un emprunt deux ans auparavant, mais n'avait pas pris en compte le coût de la rénovation. *« Je suis venue à Bonnevie et Lorella (l'architecte) m'a indiquée les primes du Fonds du logement et s'y est rendue avec moi. On peut dire que Lorella m'a sauvée »*. Par la suite, l'architecte a également suivi l'évolution du chantier.

Une autre dame explique qu'elle est venue dans ce service en 1997 et qu'on l'y a aidée pour l'obtention des primes de la Région bruxelloise. Elle ajoute *« On vient ici pour notre commune, pour notre rue, pour qu'elles deviennent bien, propres. »*

Une troisième, propriétaire depuis 1994, explique que son mari est décédé. Aujourd'hui, elle a besoin d'argent pour rénover son installation de chauffage central et des fuites dans le toit. *« Avec l'aide de Bonnevie, on a demandé un prêt au Fonds du logement. »*

Une quatrième dame explique qu'elle est propriétaire depuis 4 ans. *« J'ai déjà beaucoup rénové ma maison, mais il y a toujours quelque chose à faire. Je crois que quand on a fini, on décède »* dit-elle en rigolant. La première fois, elle est venue à Bonnevie pour demander une aide pour remplir des papiers.

L'architecte explique « *qu'à Bonnevie, on est confronté aux problèmes directs, il y a des décisions urgentes à prendre.* » Le centre insiste auprès des propriétaires sur l'intérêt d'une bonne exécution technique des travaux, sur une bonne gestion budgétaire, sur un bon planning ainsi que sur un bon contrat avec les entrepreneurs. Il offre un soutien et aide dans les démarches administratives.

Une dame explique « *quand je dormais, je rêvais aux travaux dans ma maison, je me demandais par où commencer pour arriver à ce que j'avais dans la tête.* »

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Depuis 1997, 147 propriétaires ont fait appel aux services du Centre de Rénovation dont 50 nouveaux en 2000.

Les réunions mensuelles rassemblent en moyenne un groupe plus ou moins changeant d'une dizaine de participantes.

RESULTATS QUALITATIFS

Au niveau individuel et de la rénovation du logement, l'accompagnement des propriétaires par le service a permis de rationaliser et d'améliorer la qualité des rénovations réalisées.

Parlant de l'architecte, les propriétaires disent : « *elle nous fait voir les choses d'une autre manière car nous on veut beaucoup.* » Le service joue un rôle dans le processus de rénovation dans un quartier dont le parc immobilier est en mauvais état. « *Depuis sa création, la qualité des rénovations réalisées dans le quartier s'est nettement améliorée* » explique les responsables.

A un niveau plus collectif, les bénéficiaires ont pris conscience qu'elles agissent pour leur commune (vision globale et solidaire). « *On vient ici pour notre commune* » déclare une participante. Une autre explique que « *quand un propriétaire effectue des travaux, on demande aux voisins s'ils auraient aussi besoin de louer un container et, si oui, on peut en louer un à plusieurs pour limiter les frais.* »

Pour certains propriétaires, cette collaboration avec la Maison de quartier a fait naître une conscience politique au niveau communal : « *j'irais volontiers voter* » déclare une propriétaire et les rencontres leur ont permis de développer leur capacité à revendiquer des choses claires et concrètes.

EFFICACITE DU PROJET

Suite à la rencontre menée, entre objectifs et résultats, l'efficacité du projet paraît élevée. Concernant l'accompagnement à la rénovation, à titre d'exemple, une personne exprimait « *Sans eux je n'aurais jamais eu ma maison comme je l'ai maintenant.* »

LA PARTICIPATION

Outre un traitement individualisé des demandes, des réunions collectives sont organisées régulièrement. Elles rassemblent des bénéficiaires afin échanger des idées concernant les rénovations des logements et les démarches à accomplir. L'équipe veille également à susciter une implication dans la vie de la commune et une mobilisation des habitants. « *Avec les participantes, explique l'architecte, on établit des pistes pour améliorer le système d'accès aux subsides et à la rénovation.* »

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

En terme de droit, le projet permet de rendre plus accessibles des aides régionales à la rénovation qui, sans l'aide de spécialistes et sans un soutien mutuel du groupe, resteraient inaccessibles à une part importante de personnes qui pourraient en bénéficier sur base des critères établis.

LE PROJET COMME PROCESSUS

L'aide porte sur le long terme. Une relation se tisse entre les travailleurs et les bénéficiaires. Cette relation démarre sur un problème concret auquel il faut trouver une solution. Toutefois, les questions de rénovation et de primes demandent un certain temps. A l'occasion de ces démarches, une relation de confiance peut se nouer et ouvrir à un travail sur d'autres problèmes rencontrés par les bénéficiaires.

Par ailleurs, au-delà du suivi du dossier de rénovation, il y a aussi une pédagogie par rapport à la rénovation d'un bâtiment. Mais encore, il y a également le développement de la capacité à formuler des revendications auprès de la commune et des autorités ainsi que la stimulation, au cours de réunions mensuelles, de réflexions collectives sur des solutions possibles.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOCAGES OU HANDICAPS

Dans le cadre de la rénovation de leur maison, la principale difficulté rencontrée par les propriétaires est celle des moyens financiers pour mener à bien les travaux nécessaires. « *Ceux qui n'ont pas d'argent n'arrivent pas à bien se loger* » affirme une participante.

Pour les bénéficiaires, la durée des procédures de demande de subvention est très longue. Ce temps est toutefois mis à profit par les travailleurs sociaux pour développer d'autres axes de travail avec les participants (développement d'un lien, mobilisation collective).

Au niveau des primes à la rénovation, les participants relèvent des problèmes d'accès à la bonne information relative au montant de la prime. Les pourcentages annoncés ne sont pas calculés sur la totalité des travaux mais bien sur la part subsidiée. De plus, il

n'y a pas d'explication quant au montant indiqué dans la lettre de promesse, d'où les personnes ne savent pas ce qui est pris en compte et ce qu'elles vont pouvoir retoucher sur le coût des travaux.

Une dame explique « *A la lecture des brochures présentant les primes, on croit que l'on va être remboursé, mais ce n'est pas le cas. On devrait dire « vous allez recevoir autant et pas faire croire aux 70%. »*

La complexité de la procédure pour obtenir la prime est aussi pointée du doigt. Un inspecteur de la Région doit venir constater les travaux à réaliser et puis le propriétaire peut attendre jusqu'à 40 jours avant d'avoir la réponse. De plus, les possibilités de recours ne sont pas clairement expliquées et il ne semble pas y avoir de procédure officielle.

En résumé, une participante disait que l'obtention de primes à la rénovation est « *comme un obstacle infranchissable, il y a beaucoup de papiers à remplir* ».

Une fois la prime accordée, le délai de réception de celle-ci est assez long. Pour certains, ce délai nécessite de contracter un prêt pour avancer l'argent de la prime à la rénovation.

Certains craignent l'augmentation du cadastre si la maison est rénovée. « *Il faut rester dans un taudis pour payer moins* ».

Pour certaines propriétaires, la méconnaissance de la langue est aussi un obstacle difficile à franchir.

Les participantes expliquent aussi que le fait d'habiter Molenbeek Saint-Jean n'est pas bien vu et que c'est une difficulté car ce n'est pas agréable d'habiter dans un quartier connoté négativement. L'une d'entre-elles explique : « *Quand on me demande où j'habite, je dis vite Saint-Jean.* »

La rénovation d'une maison relève de choix financiers importants qui impliquent parfois par exemple de ne pas partir en vacances. Certaines vont jusqu'à penser qu'« *on vit pour la maison et pas dans la maison.* »

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Au niveau des primes, la prime à l'achat est claire et le montant de celle-ci est défini : elle est de 10%. « *C'est honnête et ce n'est pas long* » affirme une participante.

Au niveau de l'équipe, un point fort est le duo formé par une architecte motivée par l'aspect social du travail et aimant le contact avec les gens et un assistant social méticuleux dans le suivi des dossiers. Les deux travailleurs sont rigoureux et prennent le temps de mettre en place un planning avec les propriétaires, une gestion rigoureuse, etc. Leur action mène à des réalisations concrètes et visibles, et lors de débats avec le groupe, les travailleurs ne concluent les débats qu'avec des décisions précises.

Le temps consacré pour finaliser un dossier est mis à profit pour créer des liens de confiance avec les participantes et pour les amener progressivement à se mobiliser pour formuler des revendications collectives en matière d'habitat.

La Maison de quartier est bien implantée dans le quartier. Le fait qu'elle ait un périmètre d'action défini peut constituer un atout en terme d'intensité de l'action pour les habitants.

Le service est connu entre autre via des médias locaux : une radio arabe locale et le journal de la Maison de quartier.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Le service compte organiser un événement intitulé « Femmes qui rénovent » dont l'idée est de faire passer le message que, s'il y a des problèmes, il existe des solutions, et qu'il faut aussi montrer où cela va bien. Les thèmes retenus : les primes à la rénovation, le problème des voitures qui se garent n'importe comment, le mauvais état des trottoirs, les déchets, les maisons qui bougent lors du passage des camions le jour du marché.

Le Centre de Rénovation compte mettre en place un service de prêt de matériel pour la rénovation des habitations. Pour ce projet, une demande a été introduite dans le cadre d'un projet de mise sur pied d'une Régie de Quartier sur la commune de Molenbeek dans le cadre de l'Objectif II européen. Le dossier est officiellement abouti.

Le Centre recherche aussi des solutions pour mettre en place une aide en matière d'avance de fonds aux propriétaires ayant obtenu l'octroi de primes à la rénovation. Il recherche des pistes de financements de prêts sociaux (qui existent en Wallonie et en Flandre). La Maison de Quartier Bonnevie a demandé, avec d'autres associations, à la Région bruxelloise de mettre en place des prêts non hypothécaires à la rénovation. Le Fonds du logement bruxellois, à qui une proposition concrète a été soumise, se dit dans l'impossibilité de gérer ce type de prêt et n'est pas disposé à se lancer dans cette initiative. Le service introduit le dossier à la commune comme projet pilote dans le cadre du Contrat de Quartier. La commune de Molenbeek n'est pas opposée au projet mais elle attend une clarification sur sa responsabilité financière et sur les aspects juridiques en matière de prêts sociaux.



FICHE 4 : CASI-UO COFTeN - Un projet intégré de formation socioprofessionnelle dirigé vers les technologies nouvelles

AUTEURS DE LA FICHE

11 personnes : 8 jeunes en formation dans les trois filières (bureautique réseau, comptabilité et informatique), 2 formateurs et la coordinatrice

AUTEUR MORAL

CASI-UO COFTeN asbl – Centre d’Orientation et de Formation aux Technologies Nouvelles

COORDONNEES UTILES

CASI-UO COFTeN asbl
Rue de l’Abondance 40
1210 Bruxelles
Tél. : 02 219 91 12
Fax. : 02 223 22 47

MOTS-CLES

<lutte contre l’exclusion> <lutte contre le chômage> <innovation sociale> <jeune>
<solidarité> <accompagnement social> <relation formation emploi> <stage en milieu professionnel> <communication et citoyenneté> <participation> <centre de formation>
<formation professionnelle>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

C’est en 1970 que naît le CASI-UO (Centre d’Action Sociale Italien – Université Ouvrière) avec pour objectif l’intégration des immigrés par l’action socioculturelle et la lutte contre l’exclusion. Elle s’inscrit dans le courant du « développement communautaire ». Confronté à la crise économique, le CASI-UO a d’abord réagi par la création, à partir de 1979, de coopératives de jeunes (garage, imprimerie, plomberie, magasin d’artisanat). En 1983, l’association lance une expérience d’insertion socioprofessionnelle : le COFTeN. A ses débuts, cette expérience s’adressait aux jeunes

d'origine italienne qui, par le fait de leur faible niveau de scolarisation, ne pouvaient même pas accéder aux formations de base du FOREM.

Le projet du COFTeN s'inscrit dans le contexte de la problématique du chômage. Il tente d'apporter une réponse au chômage de longue durée des jeunes essentiellement d'origine étrangère et ayant un niveau d'étude faible.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif est de donner l'occasion à des petits groupes de jeunes fragilisés par des expériences négatives antérieures (vie, formation,...), par le biais de formations et de stages appropriés, de retrouver une confiance en soi suffisante pour soit trouver un emploi, soit être capable de suivre des filières de formation plus traditionnelles. Pour y arriver, le cadre de fonctionnement est très défini : la solidarité entre personnes, la convivialité, des espaces interculturels, l'annonce claire du contenu et l'efficacité de la formation, les travaux en petits groupes, les débouchés importants sur le marché de l'emploi,...

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

La population ciblée est celle de jeunes de 18 à 30 ans, dont le niveau d'études ne dépasse pas le secondaire. La majorité d'entre eux sont faiblement scolarisés et/ou qualifiés, souvent en décrochage scolaire et, pour près de 30%, en situation de chômage structurel.

Sur le terrain, la plupart des stagiaires sont âgés de 25 à 30 ans et présentent d'évidentes capacités d'apprentissage. Une sélection des stagiaires est opérée à l'entrée sur base principalement des potentialités ainsi que sur l'absence d'autres pistes pour se former. Les participants sont jugés aptes à acquérir en un an des compétences de savoirs et de savoirs être en lien avec la demande du marché dans le secteur des nouvelles technologies.

MONTAGE FINANCIER

Le CEFORA

BRUXELLES FORMATION via des Conventions

La CoCoF qui subventionne le service en tant qu'Organisme d'insertion socioprofessionnelle (Décret du 27/04/95 de la CoCoF)

Le Fonds Social Européen, Objectif 3

Le Ministère de la Communauté Française

L'ORBEM

La Région de Bruxelles-Capitale

Et plus ponctuellement, la Fondation Roi Baudouin, le FEDER, des sponsors privés.

PARTENAIRES DU PROJET

Le COFTeN travaille avec plus de 200 partenaires économiques.

L'association travaille étroitement en collaboration avec la Coordination bruxelloise d'organismes d'insertion par les technologies de l'information (BRUTECH) avec laquelle elle travaille au suivi de l'évolution du marché de l'emploi et à la détection des nouvelles qualifications, mais aussi avec BIPAsS (une société coopérative d'économie sociale mise sur pied par BRUTECH), le CEFA-UO (un autre OISP de la Région), EUCLIDES (un centre d'entreprises d'économie sociale), la FEBISP (Fédération bruxelloise des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle), etc.

DEROULEMENT DU PROJET

Dans le cadre des inscriptions aux formations, plusieurs journées de candidature sont organisées en juin et septembre.

Environ deux tiers des candidats se présentent pour la formation « Techniques PC », le recrutement est plus difficile pour l'option « Bureautique/comptabilité ».

En « Technique PC », on leur fait passer un test en français, informatique, calcul.

La compréhension du français est un élément crucial. Dans certains cas, un niveau trop faible peut impliquer que l'on propose au candidat de suivre une préformation en langue dans un autre centre pour revenir ensuite à la formation.

Ceux qui obtiennent des résultats suffisants ont alors un premier entretien avec le service de guidance, puis avec les formateurs de la section choisie.

Dans cette sélection, la priorité est donnée à ceux qui n'ont pas terminé leurs secondaires (pas de CESS) car ils n'ont pas accès à des cours du soir.

La formation est basée sur la mise en situation professionnelle. Des travaux pratiques sont donnés à côté de cours théoriques : « *les formateurs nous donnent certains travaux en lien avec le terrain : on nous demande de faire un travail qui va vraiment servir. Par exemple en créant une nouvelle feuille de note de frais pour les formateurs du centre* » « *nous avons l'opportunité de travailler sur les machines des clients. On est en situation réelle* ». Ce principe inclut des horaires de formation qui sont ceux des horaires « normaux » d'un emploi (8H30 à 17H00).

Dans cette idée, le COFTeN a lancé « Technofor », qui est un comptoir commercial de vente et de réparation de matériels informatique et électronique qui a été mis en place pour que les stagiaires puissent travailler dans de conditions proches de la référence professionnelle. (Un nom mais qui n'est pas une entité juridique distincte du COFTeN). Dans l'atelier, trois formateurs assurent l'encadrement d'une quinzaine de stagiaires.

Peu fréquents dans ce type de formations, au cours de la formation, des interrogations sont organisées pour vérifier les bonnes acquisitions des connaissances.

Tout au long de la formation également, le service dispose d'un responsable pédagogique et de la guidance. Les stagiaires peuvent solliciter l'aide de la guidance s'ils le veulent mais l'ensemble des formateurs sont aptes à recevoir les jeunes en difficultés : « *On est écouté dans nos problèmes privés. On n'est pas obligé d'aller voir le responsable de guidance, mais la personne avec laquelle on a le plus d'affinités* ».

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Environ 75% des jeunes qui suivent la formation trouvent immédiatement un emploi. Ce taux était légèrement supérieur avant la « crise » des nouvelles technologies. Depuis sa création, plus de 900 jeunes bruxellois, surtout d'origine étrangère, ont suivi les activités proposées par le COFTeN.

RESULTATS QUALITATIFS

L'objectif de redonner confiance à des jeunes à qui on donne des possibilités de développer leurs compétences semble être atteint pour ceux que nous avons rencontré. *« On ne peut pas venir ici en pensant que c'est une fin ». « Il faudra voir plus loin. Il faudra encore évoluer dans nos connaissances. C'est l'esprit de ce centre : ne pas se contenter de ses acquis ».*

Une série de valeurs utiles tant au niveau personnel que dans le travail sont également mises en exergue par les jeunes rencontrés : solidarité, respect mutuel, interculturalité. *« Généralement, quand dans un groupe il y a un malade, les autres prennent note pour lui. » « La solidarité, c'est aussi quand ça marche bien », « Si un autre stagiaire a un problème, on a le réflexe de l'aider, avant même qu'il doive en parler aux formateurs », « On ne se sent pas dans un carcan scolaire. On est intégré dans une équipe. C'est la première fois que j'entends qu'une formation organise des Assemblées Générales pour avoir l'avis des stagiaires. » « Le garde-fou, c'est le respect mutuel. Quand ça ne va pas, on négocie de personne à personne » « Les formateurs sont de différentes cultures. C'est rassurant. Ça fait la richesse de cette école. On se sent bien parce que les formateurs eux-mêmes viennent de cultures différentes. »*

Pour arriver à ces résultats, les responsables du projet ont dû instaurer des modes de communication d'adulte à adulte, obligeant les jeunes stagiaires à se responsabiliser. Les responsables doivent dès lors s'assurer à la base que ce mode de fonctionnement et de communication fonctionnera avec le jeune accepté dans le groupe.

La qualité de la formation passe aussi à travers la façon dont ils ont eu connaissance du service. *« Je suis arrivé ici par le beau-frère de ma petite amie »* explique un jeune. C'est le bouche à oreille qui en a guidé plus d'un vers le COFTeN.

EFFICACITE DU PROJET

En fin d'année, et aux vues du groupe que nous avons rencontré (8 jeunes), il semble que l'objectif de redonner confiance aux jeunes soit atteint au moins avec certains d'entre eux. *« En fin de formation, on va se présenter aux stages. Les employeurs sont impressionnés par notre niveau. On a appris des choses d'un niveau supérieur. » « En 9 mois, je suis étonnée de tout ce que j'ai appris ».* Une force, un enthousiasme, une

confiance en soi évidents se dégagent des propos des jeunes qui ont pris la parole ce jour-là. « *Les acquis et les expériences sont plus importants que l'emploi. On est là pour étudier, pour apprendre, pour bosser. L'emploi ne vient qu'après.* »

L'objectif de fournir un bagage suffisant pour trouver un emploi ou pour s'orienter vers une autre formation plus qualifiante semble lui aussi atteint pour la plupart des jeunes qui se forment. Deux aspects semblent essentiels à ce niveau : la bonne connaissance des attentes du milieu professionnel entre autre à travers le travail spécifique d'une personne attachée au partenariat avec les entreprises.

LA PARTICIPATION

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, des représentants des jeunes sont présents lors d'Assemblées Générales d'orientation du projet. Ils nous disent : « *Ils veulent avoir l'avis des stagiaires, on n'est pas ici de simple students.* » « *Le projet évolue avec nous, grâce à nous.* »

La coordinatrice explique cette option fondamentale en ajoutant : « *ma préoccupation, quand quelqu'un rentre dans l'école, c'est qu'il ait une place dans le projet. L'évolution du projet part de l'équipe et des stagiaires, puis remonte au Conseil d'Administration* ». Un des deux formateurs présents insiste : « *Moi, je considère d'abord les stagiaires comme des individus, des citoyens, avant d'être des stagiaires.* »

Lors de la discussion, des jeunes entre eux posent cependant la limite de leur implication dans le projet. Les uns trouvent qu'ils voudraient en savoir plus sur les problèmes (financiers ou autres) que rencontre le COFTeN tandis que d'autres estiment en savoir suffisamment.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

CASI-UO COFTeN donne accès au droit à une formation de qualité pour tous.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Le projet intègre trois niveaux d'intervention : l'analyse de la trajectoire et des besoins en amont, la formation durant une année, le suivi du stagiaire jusqu'à la découverte d'un emploi ou d'une nouvelle filière de formation. Durant toute la formation et pendant la recherche de l'emploi, un suivi important existe.

Il existe plusieurs périodes d'évaluation. « *les formateurs nous trouvent des stages en lien avec nos axes forts* » nous dit un stagiaire. La coordinatrice explique qu'une fois l'étape de démarrage passée (emploi obtenu ou réorientation en fin d'année), aucun suivi n'est réalisé. Cependant, il arrive que d'anciens stagiaires ayant perdu leur travail reviennent au COFTeN pour avoir une aide à la recherche d'un nouvel emploi.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Pour les stagiaires :

Parmi ceux qui n'ont pas de revenu parce qu'en stage d'attente, certains ont des difficultés financières. Un revenu minimum en formation devrait être alloué. Tout ça nécessite beaucoup de démarches auprès du CPAS. De plus, « *mon statut de chômeur en stage d'attente est difficile. Je suis restée 7 mois sans argent parce qu'en stage d'attente. Ma famille et mon conjoint m'ont aidé.* »

Pour certains, il y a le problème de la garde des enfants durant la formation.

La situation des stagiaires réfugiés en demande de papiers crée de l'insécurité au sein du groupe, et des difficultés de gestion pour l'établissement. Avec la lenteur de la procédure, une dynamique de groupe positive a du mal à s'instaurer dans un tel degré d'incertitude « *le verra-t-on encore demain ?* »

La sélection des stagiaires est difficile. Certains se représentent plusieurs années de suite sans être choisis, situation difficile à vivre.

Les responsables estiment que, pour les stagiaires, le système d'intérim est un piège car il est source d'instabilité peu adéquate pour des gens déjà fragilisés.

Pour le service :

Bruxelles-Formation a tendance à reprocher la durée des formations proposées (1 an) par le CASI-UO COFTeN. L'idée serait de créer de petits modules de formation avec des passerelles entre ces modules. Selon la coordinatrice, si ce système peut être positif pour des jeunes en « simple » recherche de formation ou d'emploi, il n'est pas favorable à une population qui doit d'abord retrouver confiance en soi et définir des choix. Ceci demande du temps, de la sécurité sur le plus long terme, une équipe à l'écoute de difficultés autres que de formation, l'ouverture à la diversité de voies possibles pour qu'un choix puisse s'établir.

Bruxelles-formation évalue le travail du service uniquement sur base des résultats quantitatifs en terme d'emploi mais pour certains, il n'y a pas d'emploi à la clef.

Le fait que la référence soit le secteur privé a permis de sortir du flou artistique, de travailler et de s'organiser avec la rigueur des entreprises. Mais il ne faut pas verser dans l'extrême inverse : une formation aux « normes ISO », l'établissement de statistiques basées uniquement sur des indicateurs quantitatifs, etc. Si les outils et les méthodes du monde de l'entreprise sont jugés favorables pour améliorer la formation, les responsables estiment que baser l'évaluation sur le taux de mise à l'emploi n'est pas un indicateur suffisant car il passe à côtés d'autres objectifs poursuivis par le COFTeN.

Le travail administratif est primordial : il faut rendre les dossiers à temps et à heure avec des documents précis pour obtenir les subsides et il est toujours nécessaire de justifier et de prouver les comptes. Le COFTeN est tenu d'avoir 80% de présence. Or quand un stagiaire quitte en début de formation, cela pèse négativement sur les présences de l'ensemble du groupe. La réalité du terrain n'est pas suffisamment prise en compte.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Un des atouts est le taux d'emploi de 75%. Ce niveau d'emploi après formation s'explique par le choix du créneau (les nouvelles technologies), la sélection des jeunes aptes à suivre la formation à l'entrée, un suivi rapproché (tant durant qu'après la formation), et un ajustement permanent de la formation aux demandes du marché.

Pour le COFTeN, la formation longue est un atout, il s'agit d'un certain respect des personnes. Pour la responsable, *« le développement de compétences nécessite du temps, il faut aussi du temps pour redonner confiance, et ça prend aussi du temps pour que les gens trouvent leur place dans la formation. »*

Un autre atout du projet est l'adéquation entre le programme proposé, le contenu des cours et la demande du marché. Pour les stagiaires, *« il n'y a pas de surprise entre le contenu annoncé et ce qu'on reçoit comme formation. » « Ce qui est efficace, c'est que, quand on se présente devant un employeur, on se rend compte que c'est ce qu'il cherche. »*

Un autre atout réside dans l'ambiance et les valeurs développées au sein de l'établissement (solidarité, convivialité, respect mutuel, interculturalité)

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Chaque année, le contenu des cours est revu en fonction des besoins du marché (soit via les remarques des stagiaires ayant réalisé un stage en entreprise, soit via le responsable du partenariat entreprise).

Un projet de maison d'enfants est en cours de préparation. Cette maison donnerait priorité aux enfants des stagiaires en formations et aux membres du personnel des organismes d'insertion socioprofessionnelle.



FICHE 5 : Convivial - Un service d'aides aux réfugiés mettant l'accent sur la participation et la responsabilisation des bénéficiaires

AUTEURS DE LA FICHE

9 personnes : 4 bénévoles, 4 salariés et la coordinatrice

AUTEUR MORAL

Convivial asbl

COORDONNEES UTILES

Convivial asbl

Rue d'Artois 19

1000 Bruxelles

Tél. : 02 503 43 46

Fax. : 02 503 19 74

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <droit des réfugiés> <droit des minorités> insertion par le logement> <insertion par l'économie> <garantie locative> <accès au logement> <formation> <accès à la justice> <emploi> <accompagnement social> <collectif> <communication interculturelle> <utilité sociale> <participation> <co-gestion> <solidarité>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Convivial est né d'une amitié entre une européenne (belge) et une africaine (rwandaise). En 1994, Marie-Noëlle de Schoutheete accueille une réfugiée rwandaise et ses quatre enfants dans sa maison et entraîne d'autres familles dans l'accueil de ces familles.

Une association spontanée se met en place et après quelques temps, Madame de Schoutheete, avec d'autres, utilise son garage afin d'y entreposer du mobilier à redistribuer aux réfugiés qui arrivent en Belgique. Une asbl nommée « Convivial » est fondée en juillet 1996 (M.B.04.07.1996).

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

L'association dans sa définition des objectifs au Moniteur Belge énonce ses objectifs comme suit : « *organiser des espaces où des personnes en difficulté peuvent être écoutées sans préjugé de méfiance ; rejointes dans ce qu'elles vivent ; entendues et prises au sérieux dans leurs besoins ; et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.* »

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le projet s'adresse à trois types de populations :

Les candidats réfugiés au moment où ils quittent le centre de premier accueil avec l'autorisation de séjour en Belgique ;

Les réfugiés reconnus sous le statut de réfugiés ONU ;

D'autres catégories d'étrangers (« sans papiers », ...). Cette dernière catégorie de personnes peut bénéficier de tous les services de Convivial à l'exception de l'aide financière.

MONTAGE FINANCIER

L'association vit majoritairement de dons (de particuliers, d'associations ou d'entreprises). Les locaux des bureaux sont par exemple gracieusement mis à disposition de l'association par une confrérie religieuse.

Depuis 1998, elle reçoit un subside de l'ORBEM pour payer totalement un travailleur ACS (responsable du dépôt). Plus récemment, en 2001, 4 postes ACS supplémentaires ont été octroyés permettant d'engager un coordinateur de projet, un assistant social, un employé, et un manœuvre pour le dépôt.

En 2000, la Fondation Roi Baudouin – Fonds Pauvreté a donné 500 000 FB pour soutenir l'ensemble du projet.

En 2001, le FIPI a octroyé un subside permettant d'engager une psychologue pour organiser le projet "jeunes" et en couvrir les frais de fonctionnement. Par ailleurs, la Communauté Flamande a octroyé 375 000 FB pour le projet et la Fondation Roi Baudouin, via le Fonds pauvreté 2000-2001, a octroyé 500 000 FB.

PARTENAIRES DU PROJET

Le réseau des collaborations et partenariats avec d'autres associations et organismes est riche.

Parmi d'autres, citons le Ciré, le Méridien, Mentor-escale et Exil, Logement pour Tous, Samenleven-Convivence, le Centre pour l'Egalité des Chances, le Petit Château, les Petits Rien, les Compagnons Dépanneurs, l'Institut Taisnier qui prépare les réfugiés sans diplôme secondaire valide pour passer les examens d'entrée de l'enseignement

supérieur, les CPAS, le Radian pour l'accueil de jeunes effectuant des prestations d'intérêt général, l'Association pour le Volontariat, ...

DEROULEMENT DU PROJET

L'association présente trois grands axes d'actions : l'accompagnement individuel, l'accompagnement collectif ainsi que la distribution de meubles et de matériel de première nécessité. Elle organise également des animations d'enfants en été et des événements favorisant la convivialité. Il y a des réunions internes de tous les bénévoles du dépôt et du bureau.

L'accompagnement individuel se déroule dans les bureaux de l'association. Ils répondent à des problèmes divers tel que (par ordre décroissant des demandes en 2000) : la recherche de logement et l'aide à l'installation ; l'aide pour la formation et les études ; les démarches administratives et les problèmes juridiques ; les difficultés financières ; l'accompagnement psychosocial ; l'accompagnement des jeunes ; les soins de santé ; le regroupement familial ; la recherche d'emploi ou d'un bénévolat.

Au niveau de l'accompagnement collectif, différents groupes de rencontres sont organisés entre personnes vivant les mêmes problèmes. Ces activités sont préparées et animées par un professionnel et un réfugié. Il y a les groupes de mamies, d'hommes, de parents, de fratries, de primo-arrivants, de étudiants, de jeunes femmes isolées. Ils échangent sur leurs problèmes et sur les solutions trouvées. C'est en '99 qu'un groupe de jeunes étudiantes, âgées de 18 à 25 ans et isolées a été constitué. Une des mamies a vu ce groupe et a demandé que l'on constitue aussi un groupe de mamies.

Depuis, les groupes se sont multipliés. Une travailleuse « bénévole-bénéficiaire » rwandaise, qui a connu Convivial par l'office des étrangers, est venue en juin 2000 en Belgique et est bénévole depuis août 2000. Elle s'occupe aujourd'hui de l'accueil au dépôt. Elle explique en parlant du groupe d'hommes qui se réunit que, « *dans leur pays, les hommes ont une certaine formation, une certaine place dans la société. Arrivés ici, ils sont déboussolés car ils ne sont plus rien* ».

Concernant la distribution de meubles et de matériel de première nécessité, l'activité comprend plusieurs étapes et secteurs qui vont de la collecte des meubles, vêtements et objets divers à la livraison des meubles chez les bénéficiaires en passant par le tri et le rangement, la restauration de certains meubles et l'accueil des bénéficiaires. Le dépôt est ouvert au public deux fois par semaine (les mardis et jeudis) ou sur rendez-vous. Afin que les dons aillent à des personnes réellement dans le besoin et afin d'éviter la revente de ce qui est distribué,

Convivial a mis certaines conditions à l'accès à ce service. Le dépôt accueille les réfugiés qui répondent à trois conditions : avoir reçu leur autorisation de séjour, présenter un contrat de bail et fournir une lettre de recommandation d'un centre d'accueil ou d'un service social. En outre, le service est fourni gratuitement pendant la première année de séjour en Belgique. Après les personnes sont orientées vers des magasins de seconde mains.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

En 2000, par mois, le nombre moyen de personnes aidées est de 100 visites au bureau et de 200 visites au dépôt. L'accompagnement individuel a porté sur 610 personnes qui totalisent 1196 visites.

Une cinquantaine de bénévoles, dont deux tiers sont des réfugiés qui ont été aidés précédemment, prennent en charge les activités de l'association aux côtés des permanents.

RESULTATS QUALITATIFS

Un travailleur explique : « *Ici, c'est une Tour de Babel, on parle plusieurs langues. Parfois on ne se parle pas, mais on se comprend quand même* ».

Un autre « *On ne leur donne pas un poisson, on leur apprend à pêcher.* »

Une tchéchène bénévole depuis 5 mois, a connu Convivial 7 mois plus tôt par des amies qui avaient reçu une aide pour la garantie locative chez Convivial. Elle a aussi reçu une garantie locative et travaille bénévolement au secrétariat et à l'accueil du bureau. Jusqu'à ce qu'elle se tourne vers Convivial, elle n'avait trouvé aucun moyen pour faire face à l'indispensable garantie locative pour pouvoir louer un logement.

Le secteur d'activité de l'accompagnement collectif a pris de l'ampleur et répond à un besoin des bénéficiaires.

La fête semestrielle est une rencontre festive et multiculturelle qui a un vif succès. « *Ici on est comme dans sa famille* » affirme une participante à la rencontre.

Pour un autre qui a obtenu son emploi depuis trois mois chez Convivial, « *C'est un emploi où je me sens bien.* »

EFFICACITE DU PROJET

Entre objectifs et résultats, et compte tenu du développement et du succès du projet, l'efficacité du projet semble importante.

LA PARTICIPATION

Une des spécificités de l'association est d'avoir un mode de fonctionnement qui repose fondamentalement et véritablement sur la cogestion avec les bénéficiaires eux-mêmes. Plusieurs d'entre-eux participent très activement à l'ensemble des activités de l'asbl à toutes les étapes. Les réfugiés participent tout autant à la réflexion et au lancement d'idée, qu'à la décision, à l'organisation, et à la mise en œuvre concrète des projets.

Un travailleur explique que « *Convivial est une main ouverte pour les candidats réfugiés qui aide les gens en difficulté.* » « *Ca aide à avoir des contacts avec les autres personnes* ».

Pour celui qui coordonne le dépôt depuis trois ans, un colombien qui a connu Convivial via le milieu associatif, « *C'est un lieu de rencontre avec les autres réfugiés et aussi avec les européens. On travaille tous en collaboration d'amitié, l'esprit de la maison est l'amitié entre les peuples* ». L'assistante sociale explique qu'à Convivial, le réfugié se sent reconsidéré.

Un réfugié, menuisier et ébéniste de formation, travaille bénévolement depuis trois mois en collaboration avec un réfugié qui vient de passer salarié et qui est chargé du dépôt, de la collecte, et de la distribution des meubles. Il explique « *On n'est pas seulement là pour recevoir, mais on peut donner, on se sent utile pour les autres.* »

En outre le lancement des groupes spécifiques émane du désir des bénéficiaires que ces groupes voient le jour.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Le service apporte un sérieux accompagnement à l'intégration des réfugiés en les aidant à faire valoir leurs droits.

Convivial octroie des garanties locatives à ses bénéficiaires qui ne l'obtiennent pas via le CPAS. Après l'une ou l'autre expérience malheureuse, les bénévoles eux-mêmes ont mis en place des conditions à l'octroie de cette aide. En outre, Convivial ne disposant que de fonds limités pour cette action, l'association ne prête qu'en fonction de l'argent remboursé par les précédents emprunteurs. Il est à noter que la reconnaissance de dette n'est que morale, basée sur la confiance et la solidarité et que le taux de remboursement est élevé. Ces prêts sont accordés par un Comité mixte composé d'une travailleuse réfugiée et de bénévoles.

LE PROJET COMME PROCESSUS

On peut observer que l'investissement de certaines personnes présentes s'est accru avec le temps. Par rapport aux personnes rencontrées, on ne peut toutefois pas parler d'un après. Les réfugiés « atterrissent » d'abord comme bénéficiaires, puis deviennent bénévoles après quelques temps. Pour certain, un emploi rémunéré s'est profilé à l'horizon au sein de l'association. Le jeune âge de cette asbl qui se construit encore rend peut-être difficile l'appréciation de l'impact de Convivial en terme de processus.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOCAGES OU HANDICAPS

Au niveau des réfugiés :

De nombreuses difficultés se posent pour les réfugiés.

Parmi celles-ci, l'accès au logement est un casse-tête et le premier besoin définit par les réfugiés à tous les stades d'accueil dans le pays. La recherche d'un logement est laborieuse (prix et racisme, méfiance).

Concernant le système de garantie locative à fournir, les CPAS fonctionnent de manière variable d'un service à l'autre, ce qui donne un sentiment très lourd d'arbitraire et de fonctionnement à la tête du client. Parfois, la garantie locative est donnée par le CPAS, parfois pas. *« Les CPAS savent qu'on donne les garanties locatives à Convivial et donc envoient ici, explique la coordinatrice. Mais Convivial, poursuit-elle, manque de moyens financiers pour constituer toutes les garanties locatives, et puis ce n'est pas notre fonction. »* Il n'est pas toujours possible de répondre à toutes les demandes.

Les discriminations sont fortement ressenties par les réfugiés. Il y a beaucoup de problèmes d'incompréhension, partout les portes sont fermées.

Les réfugiés, bénévoles ou salariés, dénoncent ... *« En tant que réfugiés, on a besoin d'une aide financière, mais beaucoup de portes sont fermées car nous sommes réfugiés ».* *« Les réfugiés ne sont pas une priorité ».* *« Les réfugiés ça dérange. On est considéré comme des envahisseurs. On dérange, mais on est là. Quand tu es accepté, c'est une chance car tu es dérangeant. Dans tous les pays tu es de trop ».* *« On n'est plus des personnes, on est des numéros ».* *« Il n'y a pas de distinction faite entre les réfugiés et les autres problématiques. Tout est mis dans le même sac ».* *« Comme je ne connais pas les lois, je ne peux pas dire qu'elles sont mal faites, mais je peux dire qu'il y a des injustices (je connais des personnes qui n'avaient aucun problème dans leur pays d'origine et qui ont reçu des papiers en faisant ce qu'il fallait) ».* *« Quand on reçoit une réponse négative, on fait référence à des articles de loi, mais je ne les connais pas. »*

« Il faut mentir, être hypocrite » *« Je pensais que tout était en or ici »* *« Le réfugié fait le choix entre la mort et la vie. S'il reste là-bas il meurt. Si on le refuse ici, cela veut dire qu'on n'a pas le droit de vivre. »...* Seulement 10% des demandes aboutissent à une reconnaissance du statut de réfugié. Un réfugié clôture cette déferlante en disant *« on a besoin d'argent, mais ce n'est pas l'essentiel. C'est d'amour et de compréhension dont le réfugié a besoin. »*

Pour l'association :

Trouver des moyens financiers est une des plus grandes préoccupations. A ce sujet, la coordinatrice de Convivial explique qu'une étude de la Croix Rouge sur les thèmes porteurs pour récolter des fonds montre que le thème des réfugiés est tout en bas dans la hiérarchie.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Solidarité :

A l'écoute du groupe rencontré, il semble que les problèmes extérieurs vécus par les personnes présentes sont à la source de leur rapprochement et de la mise en place de cette asbl. Quelque chose de négatif a donné du positif...

Interculturalité et cogestion :

Convivial accueille toute personne réfugiée. Il y a là un brassage culturel important. Les personnes participant au projet ont fait le choix de trouver une place dans la société d'accueil et tentent de s'y intégrer en participant à un projet d'ouverture et d'accueil. Le projet redonne une place au réfugié et une reconnaissance de ses capacités et de ses compétences.

Dans le cadre de la cogestion, chaque service s'auto-évalue de manière formelle et informelle pour améliorer le projet jour après jour. Deux réfugiés font également partie du CA et quatre font partie du comité de coordination du projet.

Spécificité de la population :

Pour la coordinatrice, quand on rencontre des réfugiés, on n'a pas affaire à n'importe qui. Il s'agit de personnes qui ont du cran, du caractère car il n'est pas évident, malgré un contexte très difficile, de tout quitter pour recommencer une vie ailleurs, en abandonnant tout derrière soi. Malgré le fait que, pour la majorité des réfugiés, il n'y avait pas de choix entre rester ou partir, il faut avoir une sacrée personnalité pour se lancer car le voyage n'est pas sans risque pour arriver dans un pays d'accueil. Ce sont souvent des gens éduqués et formés mais, sans papier et sans reconnaissance de leur formation, ils ne peuvent prétendre qu'à des emplois de manœuvres.

PARTENARIAT

Un autre atout de l'association est sa capacité à travailler avec un réseau dense de partenaires et avec les principaux acteurs en matière d'accueil des réfugiés.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

L'asbl recherche activement des subsides de fonctionnement qui, jusqu'à présent, ne sont pas récurrents et imposent donc de travailler dans la précarité.

Dans ce contexte, l'asbl, qui a des problèmes de locaux, cherche de nouveaux locaux pouvant accueillir à la fois son dépôt et les bureaux dans un même lieu.

Suite à l'évaluation globale du projet avec tous les participants, trois priorités ont été dégagées qui donneront naissance à différentes antennes : la création d'une Antenne logement ; d'une Antenne juridique, et d'une Antenne médicale. Une des idées de l'Antenne logement est d'utiliser le réseau des réfugiés pour savoir quand un logement occupé par un réfugié se libère afin de le proposer à un autre réfugié. L'Antenne juridique aura pour objectif d'aider et accompagner dans la procédure d'asile et son suivi, celle médicale visera à prévenir et informer les réfugiés sur les questions de santé.



FICHES 6 : DAK - Un service d'actions bénévoles de première ligne d'aide et de soutien aux personnes sans abri ou mal logées

AUTEURS DE LA FICHE

2 personnes : un bénévole et un fondateur-bénévole du projet

AUTEUR MORAL

DAK- Dakloozen Actie Komiteit

COORDONNEES UTILES

DAK

Steenbergstraat 5

2000 Antwerpen

Tél. : 03 213 16 33

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <sans abri> <mal logé> <femme> <squatter>
<accompagnement social> <droit au logement> <accès au logements> <accès au droit>
<droits des exclus> <droits des minorités> <revendications e droits> <insertion par le logement> <revendication de droits> >insertion par le logements> <lobbying>
<méthode d'intervention d'urgence> <hébergement d'urgence>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Fin des années '90, dans la ville d'Anvers, la problématique du logement se fait plus prégnante aux yeux des fondateurs du DAK. Ils relèvent un manque important d'appartements à louer.

Fondée début '96, l'association du DAK se destine à aider les gens en difficultés et sans logement à se remettre en ordre au niveau administratif afin de pouvoir louer un logement.

La première action d'éclat du DAK fut de soutenir un squat situé à proximité du quartier où le service se trouve actuellement. Le bâtiment squatté était un bloc d'appartements sociaux fraîchement rénovés appartenant au CPAS d'Anvers. Cet immeuble allait être vendu par la Ville et transformé en appartements de luxe. Avant que les squatters

n'investissent le bâtiment, le CPAS avait arraché tous les sanitaires, l'électricité,... Cette occupation symbolique pour le droit au logement a duré pendant quelques temps. " *Les difficultés de logement sont profondes à Anvers* ", explique un bénévole et cofondateur du projet.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Le DAK fait partie d'une des quatre " Coupoles " de la Ville d'Anvers. Ces " Coupoles " sont des centres de coordination en matière d'aide sociale et gèrent des subventions provenant du Fonds d'Impulsion Sociale (SIF) qui sont redistribués en cascade à d'autres initiatives. Le DAK, qui fait donc partie d'un de ces centres, reçoit une subvention qu'il est chargé d'utiliser pour le soutien de projets et d'actions diverses en matières de lutte contre l'exclusion sociale. Le rôle du DAK est d'entrer en contact avec les gens, de parler avec eux et de les accompagner dans leurs démarches au niveau de la mise en ordre administrative et judiciaire par exemple (accompagnement à la police, au CPAS).

" *L'idée est d'offrir un soutien aux squats un peu sérieux* " explique l'un des fondateurs. Par " un peu sérieux ", il entend qu'il y ait un projet derrière l'action de l'occupation d'un bâtiment. D'autres conditions au soutien de projets par le DAK sont la non-consommation d'alcool ou de drogue et l'absence de violence.

Un des enjeux du projet est de soutenir des actions militantes en matière de droit d'accès au logement et de soutien à des projets alternatifs en matière de logement. C'est aussi le soutien d'initiatives en faveur des exclus en général.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

L'initiative s'adresse à un public démuné et soutient des projets militants pour le droit au logement. Dans la population touchée, on retrouve des personnes ayant des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, de prostitution, de logement, de santé, ...

MONTAGE FINANCIER

Le DAK est subsidié par le Fonds d'Impulsion Sociale (SIF) à concurrence de 1 million de FB par an.

Par ailleurs, le DAK organise des collectes régulières et reçoit beaucoup d'aides en nature (nourriture, mobilier, vêtements) qu'il redistribue aux différents projets qu'il soutient.

Enfin, le DAK est un réseau de bénévoles comprenant 8 ou 9 personnes qui changent au fil du temps. Parmi ceux-ci, deux sont fondateurs et deux autres travaillent régulièrement à la cuisine pour préparer les repas proposés aux personnes en difficultés. Deux bénévoles travaillent dans le cadre du projet " *Quetelpatrouille* ".

Le bâtiment du Quetelpatrouille est prêté par la ville qui est propriétaire, mais l'association doit supporter les charges.

Le DAK dispose d'un rez-de-chaussée dans lequel il a installé le restaurant social et où se déroule l'accueil des personnes en difficultés.

PARTENAIRES DU PROJET

Le DAK travaille beaucoup en relais vers d'autres services sociaux. Il fait en outre partie du Front Commun des SDF (Sans Domicile Fixe).

DEROULEMENT DU PROJET

Le DAK offre un *service de restaurant social*. Ce restaurant à bas prix est un moyen pour établir un contact avec les gens. Il propose des repas quatre jours par semaine. Le local est ouvert de 11 h à 18 h, 6 jours par semaine en hivers, cinq jours par semaine à partir de Pâques.

On y propose du thé, du café, de la limonade, de la soupe. La soupe accompagnée de pain est au prix de 10 FB, le repas à 50FB mais, selon le cas, c'est parfois gratuit. Cet espace d'accueil et de rencontre permet aussi d'orienter les gens vers d'autres services. Dans les locaux, il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue mais on peut y venir lorsque l'on en subi encore les effets. La violence est proscrite.

Dans le cadre des activités de soutien et de facilitation de l'installation de Squats, divers projets sont accompagnés. Le soutien du DAK passe par l'apport de son expérience au niveau des "procédures" pour s'installer dans un bâtiment inoccupé, une aide à la négociation avec les autorités locales, la redistribution de vivres et d'autres moyens en nature (dont du mobilier par exemple).

Parmi les projets, il y a *le Squat* d'un vaste zoning industriel désaffecté voué à accueillir prochainement une nouvelle construction. C'est un Squat dit "alternatif", qui rassemble essentiellement des femmes, plutôt bohèmes, avec un projet de type artistique et de vie communautaire. Les squatters proposent aussi des animations dans une pleine de jeux improvisée pour les enfants du quartier voisin.

Un autre Squat tout proche appelé "*Los Squatos*" a ouvert un bar accessible à tous, et compte créer un cinéma de quartier avec des soirées thématiques.

Le "*Quetelpatrouille*" est un projet qui tente de venir en aide aux jeunes femmes nigérianes livrées à la prostitution. « *Ces femmes, explique un bénévole, arrivent massivement en Europe et doivent se prostituer pour s'affranchir de la personne qui leur a permis d'entrer en Europe.* » En plein cœur du quartier des prostituées, le Quetelpatrouille offre un logement, de la nourriture, des vêtements, un accompagnement chez le médecin et fait de la prévention et de l'éducation à la santé. Les bénévoles initient également à la langue flamande. Il y a une douzaine de lits où une soixantaine de femmes viennent par pauses se reposer dans cette maison qui offre un peu plus de sécurité et de confort. Le projet reçoit 10 000 FB par mois du DAK, essentiellement pour payer des préservatifs aux femmes.

Le “ *Tabu projet* ” est un projet qui s’adresse à des jeunes qui sont dans la rue et qui ont des problèmes de drogue et veulent arrêter. Le bâtiment occupé par le projet est un Squat dans une grande bâtisse des environs du port. La personne qui a lancé le projet explique que la seule tolérance en matière de drogue est une consommation discrète de joints.

Le “ *Duiven Kot* ” est un projet plus ancien, lieu d’accueil et de lancement d’autres projets. Le bâtiment, vide depuis 20 ans, chauffé, alimenté en eau et en électricité, appartient à la commune. L’immeuble s’est organisé en abri de nuit informel et propose 10 lits pour la nuit. Trois personnes sont présentes pour l’accueil de nuit. Le Squat a également pour objectif d’orienter les personnes en journée et de proposer de l’accueil de jour. Le DAK soutient encore d’autres squats.

Il y a aussi eu une intervention en faveur de *femmes logées à l’Armée du Salut* qui se sont retrouvées à la rue pour attribuer les locaux à d’autres personnes. Le DAK a entamé des tractations auprès du SIF (Sociaal Impuls Fonds) et de la commune pour trouver une solution pour ces femmes.

Le DAK s’est mobilisé également *contre le reflux de personnes endettées par les hôpitaux*. “ *A cause du coût des hospitalisations, des gens sortent endettés des hôpitaux car ne peuvent payer le coût de l’hôtel* ” explique l’un des fondateurs. Les personnes dans cette situation sont alors refusées d’accès aux soins de l’hôpital. Le DAK intervient alors à la demande des usagers pour négocier. Si les soins sont urgents, le service mobilise du monde et fait une occupation de l’hôpital. Ils ont par exemple occupé les urgences d’un hôpital qui refusait de soigner quelqu’un. Afin de mobiliser l’opinion publique, ils se sont fait accompagner d’un journaliste et d’un photographe. Ils ont également fait constater le refus de délivrer des soins urgents par un conseiller communal.

Enfin, lorsque le DAK rencontre une personne dans un appartement insalubre, il entame des démarches auprès du propriétaire pour tenter de faire changer les choses.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Environ 90 personnes par jour passent au DAK.

Le “ Tabu Projet ” touche actuellement 3 jeunes et pourrait en accueillir 2 de plus.

Le Quetelpatrouille accueille un grand nombre de femmes : environ 60 par jour. En 6 mois, ce sont plus de 300 femmes différentes qui sont passées par ce refuge.

Les informations manquent au niveau de la fréquentation des autres projets.

RESULTATS QUALITATIFS

Serein, le co-fondateur du projet semble très conscient des limites de l’action qu’il mène au sein du DAK. Il explique qu’en tant que service de première ligne, peu structuré, aux

côtés des personnes en difficultés, le DAK permet aux gens de retrouver un point de repère, un lieu où renouer des liens, un lieu où structurer des revendications légitimes. Quelqu'un présent dans le restaurant explique qu'il a un petit studio et une voiture mais qu'il vient régulièrement au restaurant social du DAK parce qu'après tout ce qu'il a à payer, il ne lui reste plus grand chose pour vivre. “ *En plus, dit-il, ça me permet de rencontrer des gens et de bavarder un peu.*”

EFFICACITE DU PROJET

Le service est très efficace en terme d'aide concrète aux personnes. Il tente de répondre aux différents besoins élémentaires des personnes (se loger, se nourrir, s'habiller, se soigner, ...). De plus, le DAK tente de susciter et d'apporter un soutien à la mobilisation des personnes en difficultés.

LA PARTICIPATION

Toutes les personnes qui viennent au DAK peuvent participer à l'action et s'impliquer bénévolement dans les projets. Un bénévole explique qu'après un long séjour en Afrique, il est rentré à Anvers où, explique-t-il, « *j'ai habité dans une boîte en carton pendant quatre mois* ». Après avoir rencontré le DAK, il y est devenu volontaire bénévole. Il se charge de faire le tour des commerces, des boulangeries et des marchés pour récolter les surplus et les invendus afin de les redistribuer aux différents projets soutenus par le DAK. “ *Pour moi, explique-t-il, le DAK me donne une bonne raison de vivre* ”.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Au niveau du droit, lors de la prise de squat, l'équipe a développé un dialogue stratégique avec les autorités de la Ville pour faire valoir le droit de tous à un habitat. Le service défend le droit aux soins de santé, et aux autres droits élémentaires.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Pour beaucoup, les changements sont imperceptibles et difficilement évaluables. Selon l'un des fondateurs rencontrés, « *il y a peu d'espoir de faire quelque chose pour les gens qui viennent au DAK, si ce n'est leur donner à manger et d'autres biens de première nécessité.* » Il poursuit en disant que, d'après lui, ces personnes représentent la “ *pauvreté résiduelle* ”, ceux qui ne pourront jamais réintégrer une vie traditionnelle.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Le profil de la population rencontrée et le travail avec celle-ci sont difficiles. Il y a beaucoup de problèmes d'alcool et de drogue. Ils sont peu structurés. La fragilité de la population explique que certains projets lancés avec le DAK peuvent mal tourner. Le coût de la vie est aussi un problème pour beaucoup de gens.

Un des handicaps du projet est qu'il tient essentiellement dans le travail des deux fondateurs qui maintiennent la cohérence du projet et ont l'habitude de parlementer avec les autorités.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Un des atouts du DAK est d'entretenir de bons contacts avec les politiques locaux et de jouir d'une certaine confiance et notoriété par rapport à leurs actions. Ils ont prouvé par le passé aux autorités qu'ils savaient tenir leurs engagements et, par exemple, qu'il est possible de vivre une vie communautaire sans eau, sans électricité et sans gros problèmes de violence. Ils profitent aussi de la médiatisation des actions qu'ils mènent. Toutefois, le DAK doit rester vigilant et garder une certaine distance par rapport au pouvoir par crainte d'être considéré par les bénéficiaires comme étant un service à la solde du pouvoir.

Pour le bénévole qui collecte les vivres, *“ la ville est riche et il y a beaucoup de surplus à redistribuer. Ici à Anvers, si un gars a besoin d'argent, il peut trouver un travail pour une journée ou une semaine sans difficulté. ”*

Chacune des personnes impliquées semble savoir ce qu'elle a à faire et le fait de manière autonome. En outre, ils ont l'habitude d'être “ dans la débrouille ” pour trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent dans les projets qu'ils mènent.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Ils n'ont pas été énoncés lors de la rencontre et des contacts si ce n'est le désir de poursuivre le projet.



FICHE 7 : Le Foyer Dar al Amal - Habitat kangourou : entraide et cohabitation d'une famille immigrée et d'une personne âgée.

AUTEURS DE LA FICHE

3 personnes : une maman d'une famille locataire, une assistante sociale et la directrice

AUTEUR MORAL

Foyer Dar al Amal

COORDONNEES UTILES

Foyer Dar al Amal
Rue des Ateliers 25
1080 Bruxelles
Tél. : 02 411 74 95
Fax : 02 411 04 39

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <innovation sociale> <immigré> <femme>
<intergénérationnel> <accompagnement social> <habitat adapté> <habitat bon marché>
<communication interculturelle> <lien social> <contrat de location> <processus d'évolution mentalités> <insertion par le logement> <organisation du quartier>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Le Foyer s'installe en 1979 dans le vieux Molenbeek, son objectif premier est l'émancipation de la femme, essentiellement d'origine immigrée. A l'origine, Le Foyer est un centre d'intégration qui propose une série d'activités, surtout aux femmes immigrées de première génération mais actuellement aussi à celles de deuxième génération afin de les sortir de leur isolement.

« *Notre quartier est peuplé à la fois d'immigrés et d'autochtones âgés* » explique la directrice du Foyer. Lors des contacts avec le quartier et ses habitants, le service s'est rendu compte qu'il y avait un grand nombre de personnes âgées, d'origine belge, isolées, et insécurisées par l'arrivée massive d'étrangers dans le quartier. Dès lors, chez elles, un certain racisme à l'égard des immigrés se développait. Parallèlement, le Foyer

a remarqué l'importance des problèmes de logement dus à la vétusté de l'immobilier pour de nombreuses familles immigrées.

Pour répondre à ces deux aspects, la solution envisagée fut de proposer un habitat kangourou c'est-à-dire un habitat dans lequel un locataire apporte un soutien et un accompagnement à une personne âgée avec qui elle partage un logement adapté moyennant certains avantages tel qu'un logement confortable ou une réduction de loyer. Pour Dar al Amal, l'idée a donc été d'offrir un habitat adapté pour accueillir en colocation une famille d'origine immigrée aux étages et une personne âgée ou un couple de personnes âgées au rez-de-chaussée. La première expérience est menée dès 1986.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du Foyer Dar al Amal s'inscrit dans celui poursuivi par le Foyer : soutenir une image positive des populations immigrées et donner une place à la personne âgée, fort présente dans le quartier.

Au travers de l'initiative d'habitat kangourou proposé par Dar al Amal, outre la rencontre entre des générations différentes, il y a la rencontre interculturelle, ainsi que l'offre d'un logement adapté et de qualité tant pour la famille que pour la personne âgée, à un loyer adapté aux moyens des personnes. Un des objectifs est que famille apporte une plus grande sécurité à la personne âgée et que la personne âgée puisse faire appel à l'aide de la famille en cas de besoin.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le projet d'habitat kangourou de Dar al Amal est prioritairement réservé à des habitants du quartier. Il s'adresse d'une part à des personnes âgées isolées ou en couple ayant de faibles revenus et d'autres part à des familles nombreuses immigrées éprouvant des difficultés à se loger.

Une condition pour que la personne âgée puisse participer au projet est qu'elle ait un degré d'autonomie suffisant pour ne pas demander une aide trop importante à la famille.

MONTAGE FINANCIER

Au niveau des maisons, la première est une acquisition par donation, la seconde est un achat réalisé suite à une campagne de collecte de fonds qui a rapporté environ deux millions de FB, entre autre par le soutien d'un centre néerlandophone promouvant les projets favorisant l'intégration. Les rénovations ont été réalisées par des entreprises privées et une entreprise de formation par le travail.

Les locataires payent un loyer en fonction de leur revenus. En 2001, dans l'une des maisons, la personne âgée paye 6500 FB par mois et la famille a un loyer de 9100 FB.

PARTENAIRES DU PROJET

Le projet d'habitat Kangourou s'inscrit dans les activités plus larges du Foyer qui comprend un service social, un atelier de quartier, un centre de formation, une école de devoirs, un atelier d'entraide du quartier, ... C'est par cet ensemble d'activités que les gens du quartier peuvent se rencontrer et que des familles et des personnes âgées se côtoient. Le service entretient également de bons rapports avec la commune.

DEROULEMENT DU PROJET

Le « recrutement » des familles et des personnes âgées se fait par l'intermédiaire de rencontres dans le cadre des activités proposées aux femmes du quartier, au travers d'activités s'efforçant de tisser des liens entre les familles étrangères et la population belge du quartier, entre autres par une aide concrète à des personnes âgées. Mais il se fait aussi par l'intermédiaire d'activités proposées aux personnes âgées du quartier. Avec l'association, des femmes immigrées aident des personnes âgées dans diverses tâches et font par exemple des courses groupées ou du ménage chez les personnes.

Avant de parler du projet à des familles et à des personnes âgées, le service a fait l'acquisition d'une maison et a rénové et adapté l'habitation au projet. La maison est aménagée de façon à offrir un appartement au rez-de-chaussée destiné à accueillir une personne ou un couple, les étages sont aménagés pour accueillir une famille avec enfants. La maison est constituée de deux entités indépendantes et chaque appartement dispose d'une cuisine et de sanitaires privatifs. Les deux entités sont reliées par un interphone pour permettre à la personne âgée de se mettre facilement en communication avec la famille.

Quand le service a disposé de maisons et qu'il a eu fini les rénovations, l'assistante sociale a proposé le projet à une famille à faibles revenus en difficultés de logement, représentée dans les faits par la mère de famille. L'intervenante sociale a alors favorisé la rencontre avec une personne âgée par l'intermédiaire de ses activités. Sans pour autant faire une guidance individuelle, le souci essentiel de l'intervenante sociale est de présenter les deux locataires potentiels afin d'éviter les incompatibilités de caractère. Si les premiers contacts sont bons, elle leur propose alors de vivre ensemble.

Le contrat de location est signé entre l'asbl et les deux autres partenaires. Ce contrat dépasse largement le cadre locatif. Il y est clairement spécifié que si la famille n'a pas la charge de la personne âgée, elle est toutefois tenue de lui apporter sécurité. Dans le contrat, il est spécifié que la famille ne peut jouir du logement que dans la mesure où elle le partage avec une personne âgée au rez-de-chaussée.

Une fois que les personnes sont installées dans la maison, l'intervenante suit les locataires durant les premiers temps pour s'assurer que la cohabitation s'installe bien. Elle reste ensuite à la disposition des locataires en cas de nécessité.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Dans la maison inaugurée en 1986, une famille occupe l'appartement depuis le début. Elle est composée du couple et de cinq enfants. Depuis le lancement du projet, une première personne âgée a occupé le rez-de-chaussée pendant environs 6 ans. Elle a ensuite dû quitter l'appartement car elle nécessitait un suivi plus conséquent. Elle est décédée un an ou deux après. Après une période de battement, une deuxième personne âgée a occupé l'appartement.

Une expérience similaire a été lancée dans une autre maison et accueille une famille et une autre personne âgée. Actuellement, les deux familles sont d'origine marocaine et les personnes âgées sont belges.

RESULTATS QUALITATIFS

Aux dires de la mère de famille, la personne âgée se sent plus en sécurité, et elle sait qu'elle peut compter sur une aide en cas de besoin. Mais c'est aussi un échange de services et un nouveau lien social. *« J'ai eu deux jumeaux peu de temps après notre installation dans la maison, explique la mère de famille, la personne précédente s'est beaucoup occupée de mes enfants quand ils étaient tout petits. Elle les gardait lorsque j'allais faire des courses ou rechercher les grands à l'école. Elle était devenue une grand-mère pour les enfants. Elle montait pour boire le thé ou pour faire les devoirs avec les enfants. »*

La famille veille sur la personne âgée et le voisinage est indirectement sensibilisé. *« Quand je croisais des voisins en rue, explique-t-elle, il y en avait parfois qui me disaient qu'ils avaient vu Madame se promener tard le soir. Quand je suis rentrée, je lui ai dit qu'elle ne devait plus faire ça parce que ça pouvait être dangereux de se promener seule dans le quartier le soir. »*

Du côté de la famille de la personne âgée, malgré des réticences au début, elle a été contente de l'initiative, tout au moins pour des raisons pratiques.

EFFICACITE DU PROJET

Si l'initiative reste à petite échelle, elle semble toutefois efficace tant pour les familles que pour les personnes âgées.

LA PARTICIPATION

Comme l'expliquait la maman, au début, les enfants étant petits, il y avait un véritable échange de services entre la femme immigrée et la personne âgée. Cette dernière gardait par exemple les enfants en bas âge en journée, alors que la famille veillait à répondre aux besoins de la personne. Pour la mère de famille qui s'occupe de façon privilégiée de

répondre aux demandes de la personne âgée, cela nécessite d'être à l'écoute, de prendre du temps avec la personne.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Les baux sont relativement classiques entre les locataires et le Foyer Dar al Amal. Toutefois il y a des différences entre les deux protagonistes. Pour la personne âgée, il s'agit d'un bail de 9 ans. Pour la famille, il s'agit d'un bail d'un an renouvelable tous les ans et qui devient par la suite à durée indéterminée. Le contrat de la famille comporte en outre une clause morale (et non légale) qui stipule le projet d'accueil d'une personne âgée et de la sécurité que le locataire doit apporter à la personne âgée. En principe, la famille ne peut occuper la maison qu'avec un partenaire âgé au rez-de-chaussée.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Le projet offre durablement du logement tant à la famille qu'à la personne âgée. En outre, la rencontre interculturelle peut amener à faire évoluer les mentalités.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Immeuble :

Il n'est pas évident de trouver des maisons bon marché, unifamiliales, offrant des possibilités de rénovation. Pour ce type d'immeuble, le patrimoine communal est restreint.

Le coût de la rénovation augmente quelque peu du fait de la nécessité de l'adaptation d'un appartement pour une personne âgée.

Normes en matière de logement :

Les normes en matière de logement posent des difficultés notamment concernant le nombre de pièces en fonction du nombre d'enfants. Pour 5 enfants, la famille devrait normalement disposer de 6 à 7 pièces. D'où la difficulté de louer à des familles qui s'agrandissent après avoir loué.

Moyens financiers des locataires :

Tant les personnes âgées que la population immigrée du quartier ont globalement peu de moyens pour se loger.

Contrat « Kangourou » :

Au moment du décès de la personne âgée, la situation a été délicate car le contrat de location de la famille stipule le projet d'accueil d'une personne âgée. C'est une fragilité du projet, on ne peut habiter la maison qu'avec le partenaire du rez-de-chaussée. Cet aspect est délicat car il touche à la sphère privée et émotionnelle. En effet, il n'est pas facile pour une famille, dans le cadre d'un contrat de location, de devoir remplacer une

personne à qui elle s'est attachée affectivement par une autre personne suite à son départ sous peine de risquer de devoir déménager. Lorsque la situation s'est présentée, le service a décidé d'attendre un peu que les choses passent. « *Ils ne nous ont pas obligé, explique la mère de famille. Mais on sait qu'on est dans cette maison et qu'en-bas il y a un appartement pour une autre personne. Quand on a rencontré la nouvelle personne d'abord ça a été un peu dur puis maintenant ça va bien.* »

Entourage de la personne âgée :

Une des difficultés du projet peut être la résistance de la famille de la personne âgée qui peut être méfiante de voir que la famille « de la maison » prend de plus en plus de place dans la vie de son parent.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

L'habitat Kangourou s'intègre dans un projet plus global. En amont, le Foyer Dar al Amal est un lieu favorisant les rencontres multi-culturelles. Il est un moyen de recruter des familles pour qu'elles rencontrent les personnes âgées au travers de diverses activités.

Pour la directrice du projet comme pour la mère de famille, « *Le projet est un projet naturel* ». « *Chez nous, explique la maman, on s'occupe spontanément des personnes âgées.* » Ce projet s'inscrit dans la culture méditerranéenne, ce qui facilite la mise en œuvre d'un tel projet.

Tant la famille que la personne âgée jouent des rôles naturels (aide mutuelle, « grand-mère »,...).

La directrice pense qu'une personne âgée seule est probablement plus adaptée au projet qu'un couple.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

La directrice prospecte pour développer le projet d'une troisième maison incluant la domotique pour les personnes âgées. Actuellement, mises à part quelques adaptations, il s'agit d'appartements standards. Elle nourrit le projet de réaliser un modèle en matière d'adaptation du logement pour les personnes âgées.



FICHE 8 : Habitat-Service - Un service facilitant l'accès à la location de logement en s'appuyant sur le système du bail glissant

AUTEURS DE LA FICHE

9 personnes : 4 travailleurs (la coordinatrice, l'assistant social, l'ouvrier et la secrétaire), 3 locataires (ex-sous-locataires) et 2 propriétaires

AUTEUR MORAL

Habitat-Service asbl

COORDONNEES UTILES

Habitat-Service asbl
Rue Saint-Laurent 170A
4000 Liège
Tél. : 04 226 20 55
Fax : 04 226 39 64

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <accès au logement> <insertion par le logement> <contrat de location> <marché du logement> <pédagogie de l'habitat> <mal logé> <accompagnement social> <bail glissant>

FICHE PROJET

CONTEXTE et ORIGINES DU PROJET

Le projet émane de l'asbl Les Sans Logis, une maison d'accueil qui existe depuis les années '50. En 1994, l'idée de créer Habitat-Service est venue du constat que les hébergés, une fois qu'ils quittaient Les Sans Logis pour un appartement privé se retrouvaient du jour au lendemain sans aide ni accompagnement social. Le service constatait aussi la dégradation de l'image des locataires « sociaux » aux yeux des propriétaires au fur et à mesure d'expériences difficiles ainsi que le nombre croissant de situations d'abus des propriétaires à l'égard des locataires. D'où est venu l'idée de créer un service qui permette des relations plus harmonieuses entre propriétaires et locataires et pour le propriétaire qu'il puisse, sans mettre en péril son bien, permettre une jouissance normale du bien par le locataire.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif d'Habitat-Service est de permettre à des personnes en difficultés (familles, couples, ou individus) d'accéder à un logement adapté (structurellement et économiquement) et de le conserver.

Pour y parvenir, le service s'articule autour de deux axes : servir d'intermédiaire entre ces personnes et des propriétaires de logements (aspect de médiation) et assurer à ces personnes un accompagnement social adéquat.

Le service met à disposition, pour une durée de quelques mois à un an maximum, un logement correct dont Habitat-Service est locataire. Pendant cette période, le service assure un accompagnement social visant à permettre aux bénéficiaires d'assumer leurs obligations locatives et de s'insérer socialement. A terme, le service fait « glisser » le bail au nom du bénéficiaire, qui reste donc dans ce logement et devient locataire à part entière.

Le système du bail glissant est utilisé car il permet tant l'accès direct à un logement que l'on veut décent et destiné à devenir le toit définitif, que de passer par une phase transitoire d'apprentissage à la gestion autonome de son logement et de garantie vis-à-vis du propriétaire.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

En ce qui concerne les demandes, 80% des candidats sont des personnes seules, avec ou sans enfant(s), un cinquième des candidats a moins de 26 ans, deux tiers ont entre 26 et 50 ans, près de la moitié des candidats ont des problèmes d'endettement, la moitié des demandes émane de personnes sans logement ou en passe de l'être. En ce qui concerne les prises en charge, seul 5% des gens ont un revenu du travail et un tiers sont endettés. Les propriétaires sont aussi concernés mais il n'y a pas d'information disponible concernant cette population là.

MONTAGE FINANCIER

Sur base de 23 accompagnements clôturé au cours de l'année 1999, le coût par prise en charge est estimé à 291.123 FB dont 89.153 FB sont remboursés à l'association (loyer, assurances, frais remboursés par le propriétaire). Par prise en charge, 201.970 FB sont financés par le service sur les fonds propres de l'asbl Les Sans Logis, soit 25.894 FB par mois d'accompagnement.

PARTENAIRES DU PROJET

Habitat-Service travaille avec un large réseau associatif (CPAS, Services sociaux de la Ville de Liège, maisons d'accueil, services sociaux de quartier, services d'information juridique, entreprises de formations par le travail, centres de formation professionnelle et entreprises de travail adapté, services de santé et de santé mentale, etc.)

Des collaborations existent avec le Fond du logement qui dans le cadre de la rénovation d'immeubles pour les familles nombreuses, dispose d'appartements une ou deux chambres, trop petits pour leur public, qu'ils louent alors à Habitat-Service.

DEROULEMENT DU PROJET

Au niveau du futur locataire :

Les entretiens d'admission, assurés par les travailleurs sociaux, ont lieu sur rendez-vous, un jour par semaine. Quand un logement correspondant aux besoins du candidat locataire se libère, ils le recontactent afin de lui proposer le logement. L'entretien, qui se passe dans une ambiance d'accueil et d'écoute professionnelle et humaine, sert à cerner la demande et à jeter les premières bases de travail pour l'avenir.

Des rencontres hebdomadaires sont organisées avec le sous-locataire. Elles constituent des moments importants pour les personnes aidées et le cadre de l'activité des travailleurs sociaux. Elles se tiennent généralement dans le logement loué, permettant ainsi une approche personnalisée. Elles apparaissent comme les temps forts au cours desquelles s'élaborent les jalons nécessaires pour atteindre le but premier qui vise à l'autonomie des personnes.

Enfin, le « glissement » du bail intervient après quelques temps : « on dépasse toujours les six mois, parfois il y a un an et demi avant de faire glisser le bail » explique la coordinatrice du projet. Deux éléments essentiels président au « glissement » : que le sous-locataire maintienne son logement en bon état, qu'il paye régulièrement son loyer et entretienne des relations harmonieuses avec le voisinage.

Au niveau du propriétaire :

Habitat-Service propose un service gratuit et offre la possibilité de rafraîchir le logement et de faire de petits travaux d'entretien. Ces travaux donnent lieu à une négociation avec le propriétaire pour déterminer qui fait quoi au niveau des travaux. Habituellement, le propriétaire paye les matériaux et Habitat-Service prend en charge la main d'œuvre. L'asbl ne réalise que les travaux les plus urgents et les petits travaux de rafraîchissement.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

En 2000, 250 inscriptions ont été enregistrées dont beaucoup de personnes se sont limitées à se renseigner. Et, seul une vingtaine de logements ont été accordés. Ce qui laisse penser que la demande est supérieure à l'offre.

RESULTATS QUALITATIFS

Pour les propriétaires, passer par Habitat-Service donne un sentiment de sécurité. Ils remarquent que le bien mis en location est mieux respecté dans ce cadre que dans une relation privée avec le locataire. Les propriétaires s'expriment sur l'utilité du service : *« on sait qu'on a toujours un lieu de référence ». « Ca permet de garder un patrimoine de logement en bon état. » « Habitat-Service permet d'avoir un certain recul. »*

Il y a aussi un travail de sensibilisation des propriétaires qui se fait par rapport aux difficultés que vivent les locataires. Un propriétaire dit : *« On se rend compte qu'il existe des personnes avec des difficultés, on peut faire plaisir sans faire de gros sacrifices. » « On ne se rend pas compte que le coût du loyer est un obstacle. »*

Au niveau des locataires, l'un d'eux explique que par l'intermédiaire de Habitat-Service, *« on trouve quelque chose de correct au niveau du logement et du loyer »*. Pour un propriétaire, l'association permet d'aider le locataire à sortir de la tutelle et fait œuvre d'éducation.

Par la démarche de médiation entre les locataires « défavorisés » et les propriétaires, Habitat-Service développe la connaissance et le respect des uns et des autres.

« Une des motivations du candidat locataire qui se rend chez Habitat-Service est l'envie d'être autonome », explique un propriétaire.

A petite échelle, le projet apporte un changement dans les mentalités grâce à une sensibilisation quant aux problèmes et besoins des deux parties (locataires et propriétaires).

EFFICACITE DU PROJET

Un locataire dont le bail a glissé explique : *« j'ai eu ce que je voulais, j'ai eu le petit coup de pouce qui me manquait. »* Un autre locataire dit *« je suis bien tranquille. J'ai frappé à beaucoup de portes, mais il fallait beaucoup de papiers. Ici cela a été vite, en 15 jours j'ai eu ce qu'il me fallait.(...) Je naviguais sans savoir où atterrir. »* Un troisième locataire explique *« avant Habitat-Service, je me suis heurté à un mur : au niveau du logement privé ou social, et même en allant au cabinet du bourgmestre... »*

Un propriétaire explique : *« Après une expérience désastreuse, j'ai voulu vendre, mais j'ai rencontré Habitat-Service et notre collaboration se passe bien. Je suis contente car le sous-locataire est suivi pendant quelques mois avant de devenir locataire à part entière. »*

Un autre propriétaire se déclare fort satisfait. *« Je n'ai jamais eu de problèmes. J'ai acheté d'autres logements pour les mettre à disposition d'Habitat-Service. »*

L'efficacité du projet est démontré tant pour les locataires (accès à un logement transitoire qui devient définitif) que pour les propriétaires (maintien de leur bien en location).

LA PARTICIPATION

A priori, Habitat-Service ne donne qu'un coup de pouce pour démarrer, mais parfois il arrive qu'il faille accompagner plus longtemps.

Un travailleur explique que dans le projet, il y a un cadre avec des obligations à respecter, *« les règles sont là, et la personne doit les accepter si elle désire un accompagnement par service »*.

Il arrive parfois que les sous-locataires participent aux travaux de rafraîchissement de leur futur logement avec l'ouvrier.

Il n'y a pas de travail collectif.

L'objectif même du projet est de permettre à une population en difficulté de retrouver la maîtrise de la gestion de son logement. Les sous-locataires sont mis face à leurs responsabilités.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

En ce qui concerne les baux, dans un premier temps, la personne signe un contrat d'occupation précaire avec Habitat-Service qui sous-loue un logement qu'elle loue elle-même à un propriétaire. Une fois que le bail glisse, le contrat location est calqué sur le modèle de Test Achat (Association de défense des consommateurs).

PROJET COMME PROCESSUS

L'idée de processus est fort présente dans le projet. Il s'agit de mener une personne sans logement ou mal logée à accéder à un logement adapté et de le conserver. Il y a une période test pour voir si le propriétaire et le sous-locataire remplissent leurs obligations (caution, loyer, relation avec voisinage, travaux, ...). Si tout se passe bien, après cette période, le bail glisse.

Pour la coordinatrice du projet, *« la période la plus difficile est celle où vous êtes à Habitat-Service, après, vous êtes mis sur des rails »*.

« Il y a toujours quelqu'un sur qui on peut compter, au début et même par après » explique un sous-locataire. Pour un propriétaire, *« on sait qu'on a toujours un lieu de référence »*.

Un travailleur met l'accent sur le suivi des sous-locataires et le travail d'accompagnement. *« Un bon (sous-) locataire c'est quelqu'un qui paye son loyer, sa caution, entretient de bonnes relations avec le voisinage, se rend au rendez-vous fixé avec le travailleur social, et a envie d'être autonome. »*

En amont de la location, le service demande aux futurs (sous-) locataires de confirmer tous les mois leur demande de logement, certains confirment toutes les semaines. Par ailleurs, l'aide au déménagement instaure déjà une certaine relation : *« un effort fait ensemble crée des liens »*.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Difficultés vécues par les sous-locataires et propriétaires :

Pour un propriétaire, avec la formule du bail glissant, « *il n'y a pas de rentabilité absolue, mais c'est correct.* »

Pour beaucoup de sous-locataires, constituer la caution locative est une grosse difficulté et le loyer reste un poste trop lourd.

Parfois, il y a des propriétaires peu scrupuleux, qui louent des taudis. Il y a aussi des propriétaires abusifs qui ne font pas ce qu'ils devraient faire au niveau de travaux importants, ou qui ne se présentent pas aux rendez-vous. Il y a par exemple un propriétaire à l'étranger que ça arrange qu'Habitat-Service paye les loyers mais il n'est jamais présent.

Un propriétaire est décédé et la gestion s'en est trouvée compliquée.

Un locataire est décédé de mort violente. Toxicomane, il venait de toucher une grosse somme, arriérés d'allocations qu'il devait percevoir.

Difficultés rencontrées par le service :

A Habitat-Service, on observe que les sous-locataires sont de plus en plus exigeants en terme de caractéristiques du logement. Ils n'hésitent pas à refuser plusieurs logement qu'on leur propose. Au niveau des propriétaires, les exigences sont parfois aussi nombreuses : pas d'animaux, une personne seule tranquille, ... ce qui n'est pas toujours simple à gérer non plus.

En tant que projet novateur, l'association se retrouve seule et manque d'occasions de partager son expérience avec d'autres afin d'avoir un nouvel éclairage sur le travail.

Une des difficultés réside aussi au niveau du suivi social car il y a une grande diversité des cas et la nécessité de faire appel à des réseaux d'aides extérieures très variés. Pour un travailleur, beaucoup de problèmes sont individuels et la difficulté est d'être spécialisé en tout (femmes battues, minimexés, étrangers, surendettement, problèmes juridiques,...).

Au niveau de la gestion de l'association, le manque de moyen est important et pourrait impliquer le départ de travailleurs expérimentés, qui ne comptent pas leurs heures mais qui attendent une augmentation ou l'arrivée d'un travailleur supplémentaire.

Un travailleur estime que certaines décisions ne sont pas prises à temps ce qui limite le champs d'action au niveau du fonctionnement, du personnel. Il y a des conflits entre l'économique et le social : « *un tel ne paye pas son loyer et on lui trouve beaucoup d'excuses, mais après plusieurs mois rien ne change et c'est Habitat-Service qui en paye les conséquences* », explique un travailleur.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Habitat-Service ne fait pas le même travail qu'une AIS, qui gère plus les logements. Ici l'accompagnement est plus important et le logement est un outil, un levier.

Au niveau financier, pour les locataires l'allégement de la caution est favorable.

Pour les propriétaire, l'association est là pour assurer la constitution de la caution (2 mois de loyer). Par ailleurs, Habitat-Service est le terrain d'écoute entre le propriétaire et le sous-locataire, et assure une rencontre dans de bonnes conditions.

Habitat-Service effectue une aide au déménagement (camionnette, aide pour manutention, ...)

Pour un travailleur, un atout réside dans le fait que le logement est le point commun de ces rencontres avec les gens.

Pour la coordinatrice, le service veut prendre le temps de travailler, de bien faire les choses.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Habitat-Service a engagé une personne à mi-temps pendant 3 mois pour la recherche de subsides.



FICHE 9 : L'Autre " lieu " - Cohabitation dans une maison communautaire d'africains (Peuls) qui accueillent des personnes souffrant de troubles mentaux

AUTEURS DE LA FICHE

2 personnes : une animatrice socioculturelle et un accueilli

AUTEUR MORAL

L'Autre " lieu " – R.A.P.A. asbl
(Recherche Action sur la Psychiatrie et ses Alternatives)

COORDONNEES UTILES

L'Autre " lieu "
Rue Marie-Thérèse 61
1210 Bruxelles
Tél. : 02 230 62 60
Fax : 02 230 47 62

MOTS-CLES

< lutte contre l'exclusion > < handicapé > < immigré > < exil > < réseau d'échange de savoirs > < solidarité > < lien social > < santé mentale > < insertion par le logement > < contrat de location > < communication interculturelle > < innovation sociale > stratégies alternatives d'intégration >

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Créée en 1980, l'Autre « lieu » - R.A.P.A. est une association qui s'inscrit dans la lignée du mouvement de réflexion critique à l'égard du système psychiatrique qui réduit l'homme à sa maladie, à son malaise et qui l'institutionnalise. Elle est à l'initiative d'activités de sensibilisation de la population à la maladie mentale et aux réflexes d'exclusion.

Au départ, L'Autre " lieu " a créé un réseau d'accueil au sein de la population pour des personnes souffrant de troubles mentaux. L'objectif de la mise en place de ce réseau était d'éviter ou d'écourter l'hospitalisation psychiatrique ces personnes en leur

permettant de se ressourcer dans un autre lieu, qui n'est ni un service de psychiatrie, ni un lieu de vie habituel.

Depuis sa création, les moyens d'actions du service se sont diversifiés. L'Autre « lieu » soutient la création de formules originales d'entraide tel qu'un groupe d'auto-support "Jef". Le service propose également des lieux de paroles (Ecoute/Entraide et/ou Réseaux d'Echanges de Savoirs) ou des espaces de vie (les maisons) favorisant la solidarité et le lien social.

Le projet trouve son origine dans le fait que l'équipe de L'Autre " lieu " a eu l'occasion de rencontrer des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest, d'origine Peule. Ils ont constaté que la communauté Peule véhicule les valeurs traditionnelles africaines : solidarité au sein du groupe, hospitalité envers l'étranger, respect des différences et affirmation d'une identité cohérente.

En outre, les Peuls, vivant en Belgique, et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ont au moins un point commun : ce sont des personnes soumises à un exil. Mais cet exil se distingue par sa nature : l'immigration pour les premiers, la psychiatrisation et l'exclusion pour les seconds. D'où l'idée, dans le cadre de l'accueil de personnes en souffrance psychique, morale ou sociale, de créer des maisons rassemblant sous un même toit ces personnes et des Peuls.

A ce jour, deux maisons fonctionnent sur ce principe. En 1989, la maison du « Vivier » voit le jour et propose une démarche de solidarité transculturelle : une communauté Peule accueille des personnes en souffrance. En octobre 2000, la maison « Geefs » se structure autour d'une famille et accueille des Peuls et des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Elle dispose aussi de deux places d'accueil en urgence.

Une autre maison, « Surson 31 », a vu le jour en 1999 et propose des appartements dans une maison privée à des personnes fragilisées économiquement et désireuses de partager des moments privilégiés avec des voisins, dont des personnes fragilisées psychiquement.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Pour L'Autre " lieu ", l'objectif de cette initiative de « maisons » est de trouver et offrir du logement à long terme et convivial, en offrant la possibilité aux personnes de vivre avec leurs différences quelque part, sans qu'il y ait une mission thérapeutique. C'est aussi de favoriser le lien social et la solidarité.

Par l'échange et la cohabitation, l'objectif est de permettre à chacun de retrouver ses propres valeurs et son identité par l'exploration des valeurs et des identités des autres. L'objectif est aussi de permettre aux personnes de retrouver une certaine estime de soi par l'échange.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le projet cible deux populations. D'une part, la communauté africaine Peule qui immigre en Belgique. Ses membres ont peu de moyens financiers et ont des difficultés

pour se loger. D'autres part, il y a les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et qui ont des difficultés pour trouver les moyens pour se loger. Ceux-ci doivent avoir un certain équilibre qui leur permette de vivre de manière autonome et qui ne mette pas en danger la vie des autres habitants ou leur propre vie. Ils doivent être capable d'utiliser des services ambulatoires en psychiatrie si leur état le nécessite. Le nombre de places disponibles étant limité, l'Autre « lieu » n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes et est régulièrement amené à refuser des candidats par manque de place disponible.

MONTAGE FINANCIER

L'Autre « lieu » est soutenu par la CoCoF, par le service de l'Education permanente de la Direction générale de la Culture et de la Communication de la Communauté française. Par ailleurs, pour 2001, une subvention du Secrétariat d'Etat au Logement de la Région de Bruxelles-Capitale a été accordée pour permettre de faire face à certains vides locatifs, liés essentiellement à des difficultés de gestion financière de certains "accueillis", à la précarité de leurs moyens et/ou à l'absence totale de moyens de personnes en attente de statut. La subvention permet aussi de supporter une partie des charges salariales.

Au niveau des maisons :

La maison du « Vivier » est louée à un propriétaire privé, sur fonds propres, et est sous-louée aux Peuls et aux accueillis.

La maison « Surson 31 » est une maison appartenant à la Commune de Saint-Josse avec laquelle le service a conclu un bail à rénovation de 25 ans. Les travaux ont été réalisés par une entreprise d'insertion socioprofessionnelle grâce à un prêt du Crédal.

La maison « Geefs » est louée par le Fonds du logement de la Ligue des familles de la Région de Bruxelles-Capitale.

PARTENAIRES DU PROJET

Dans le processus, L'Autre « lieu » est vigilant à garder des contacts avec une personne de référence pour l'accueilli : un ami, un membre de la famille, une personne du corps médical avec qui la personne se sent en confiance. Si la personne suit un traitement médical et qu'elle n'a pas vraiment de personne de référence, le service lui propose éventuellement de rencontrer une association telle qu'une maison médicale, un service de santé mentale, ... qui accepte de faire un suivi à domicile si nécessaire.

Le service travaille en collaboration avec le réseau de soins en santé mentale (WOPS de nuit, le « Méridien »), avec d'autres services actifs en matière d'échange de savoirs, ainsi qu'avec d'autres services d'éducation permanente.

DEROULEMENT DU PROJET

Parmi l'ensemble des activités de l'Autre « lieu », l'accueil en hébergement prend différentes formes dont l'accueil par la communauté Peuls du « Vivier ».

Au cours d'une ou plusieurs rencontres, un membre de l'équipe accueille la demande de la personne et voit avec elle les diverses possibilités qu'offre le service (accueil chez une personne, dans une famille, dans une communauté) celle qui lui conviendrait le mieux. Ces rencontres visent à présenter le projet au candidat et à voir avec lui s'il pourrait lui convenir.

Après cette première étape, le travailleur propose une rencontre préalable au cours de laquelle il présente « l'invité » aux personnes du lieu d'accueil, par exemple aux représentants de la communauté Peule. Au cours de cette rencontre, « accueillis » et « accueillants » ont l'occasion de faire connaissance, de discuter des modalités financières, de leur mode de vie réciproque et voient s'ils peuvent s'accorder. La personne a également la possibilité de se faire une idée concrète de l'endroit où elle séjournerait.

Une des spécificités de l'accueil dans les communautés Peuls est que, si les protagonistes tombent d'accord sur les modalités de l'échange, l'accueilli effectue une période d'essai de 15 jours au terme de laquelle, si tout s'est bien passé, les parties signent un contrat d'un an renouvelable.

Parmi les règles de l'échange demandée par les Peuls, il y a le fait de ne pas consommer de l'alcool dans les endroits où vit la communauté.

Dans le cadre du contrat oral passé entre le service et les représentants de la communauté Peule, il est demandé qu'ils avertissent "à temps" le service lorsqu'une personne ne va pas bien.

Dans la maison du "Vivier", l'Autre "Lieu" participe et organise des réunions formelles et informelles de gestion et d'animation de la maison. Elle assure également le suivi administratif de la maison (paiement et parfois "récupération" des loyers et des factures diverses), et la maintenance.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Depuis sa création, le « Vivier » accueille en moyenne une dizaine de personnes souffrant de problèmes de santé mentale par an. Le « Vivier » peut accueillir 8 Peuls et 4 « accueillis ». En 2000, il y a eu 4 accueils de locataires dans la maison du Vivier, sur une dizaine de demandes dont 3 ont abouti et une quatrième personne qui y séjourne depuis plusieurs années.

A la maison « Surson 31 », 7 personnes ont été logées en 2000.

A la maison « Geefs », sur trois mois, 5 candidatures ont été introduites dont deux ont abouti à la signature d'un bail d'un an renouvelable. Deux accueils d'urgence ont été réalisés entre octobre et décembre 2000.

RESULTATS QUALITATIFS

« Une certaine forme de camaraderie se développe entre les Peuls et les accueillis » explique un accueilli.

Même si l'autonomie est très importante entre la communauté et les accueillis, il y a beaucoup de vie dans la maison et les accueillis ne sont pas des anonymes pour les Peuls. Les habitants de la maison se croisent dans l'escalier, dans la cuisine, échangent des salutations. C'est une solution qui permet de vivre de manière autonome sans pour autant vivre seul, ce qui, pour certains, n'est plus supportable. « Ca permet de contrer une solitude que l'on a tous » explique l'animatrice culturelle.

Pour un accueilli, « Même si c'est difficile de parler puisqu'ils ne parlent pratiquement pas français, on communique. Ils sont très chaleureux et avec l'un ou l'autre habitant il y a vraiment une communication qui passe à travers le regard ou quand on se fait l'accolade pour se saluer. »

EFFICACITE DU PROJET

En terme d'offre d'un lieu d'hébergement alternatif à une prise en charge classique en santé mentale, et de déstigmatisation de la différence, le projet semble bien adapté.

La méthode de travail étant la moins intrusive et interventionniste possible, laissant une autonomie la plus grande possible et laissant les choses se faire naturellement dans un contexte propice, la rencontre interculturelle et la vie commune entre accueillis et accueillants peuvent apparaître fort limitées en fonction des protagonistes.

Enfin, un accueilli affirme « si l'Autre " lieu ", n'existait pas, je devrais retourner en psychiatrie. »

LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la maison du « Vivier », des réunions sont organisées régulièrement avec tous les habitants de la maison pour régler des questions d'ordre communautaire.

Les Peuls, dans le cadre d'un échange, participent de manière naturelle au projet que poursuit l'Autre « lieu ».

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Dans le cadre de la location de la maison du « Vivier », le bail exprime clairement la possibilité de sous-louer le bien.

L'association promeut le droit à être différent.

LE PROJET COMME PROCESSUS

« Le projet apprend peut-être à être plus tolérant » explique l'accueilli, « il me donne envie de vivre dans une autre communauté ».

Pour l'animatrice culturelle, le projet apprend à mettre des limites dans sa propre vie, à côtoyer une autre différence, à rencontrer.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

La communauté :

Outre des problèmes inhérents à la vie en communauté (propreté, hygiène de la salle de bain), selon l'accueilli, il y a parfois des difficultés au niveau de la communication à cause de la barrière de la langue. De plus, la différence de culture et de coutume met parfois mal à l'aise comme à l'occasion d'un repas partagé au cours duquel chacun mange dans le même plat avec les mains.

Au niveau relationnel :

Un accueilli dit qu'il a surtout des difficultés relationnelles avec d'autres accueillis qui sont parfois un peu trop envahissants ou parce qu'il doit rappeler à l'ordre un autre accueilli qui commet des imprudences. Il regrette ne pas avoir plus de contact avec la communauté Peule.

L'habitation :

Les chambres des accueillis sont petites et l'ensemble du bâtiment est dans un état de détérioration qui mériterait une rénovation en profondeur.

Les subsides sont insuffisants pour couvrir frais de rénovation nécessaires au « Vivier ».

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Une des richesses ou un des atouts du projet est peut-être de s'occuper de santé mentale alors que le service est subventionné par l'Education permanente. Cet état lui donne une toute autre approche de la personne et de sa maladie. Ce qui est visé, c'est moins la maladie que le respect de la différence, la déstigmatisation, la désinstitutionnalisation.

L'association tente de s'appuyer et de valoriser l'expérience et les compétences des protagonistes notamment l'accueil naturel et le respect de la différence des Peuls.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Le service prospecte de nouveaux lieux d'accueil qui restent déficitaires par rapport aux demandes.



FICHE 10 : La Lorraine - Une Entreprise de Travail Adapté et une coopérative qui misent sur la participation démocratique

AUTEURS DE LA FICHE

L'administrateur délégué

AUTEUR MORAL

La Lorraine asbl

COORDONNEES UTILES

La Lorraine

Zone artisanale de Weyler 32

6700 Arlon

Tél. : 063 22 18 73

Fax : 063 23 22 31

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <droit au travail> <handicapé> <insertion par l'économie>
<entreprise sociale> <insertion professionnelle> <conditions de travail> <participation>

Fiche projet

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

L'asbl a été fondée en 1972 à l'initiative de l'actuel administrateur délégué, éducateur social de formation, qui a toujours été sensible aux problèmes aigus que pose la remise au travail de personnes handicapées. A l'origine, l'atelier protégé faisait du conditionnement de pâtes alimentaires. Mais dès 1973, ce type d'activité, nécessitant trop de capitaux et trop peu de main d'œuvre, est progressivement abandonné et remplacé au profit d'activités de service et particulièrement de nettoyage.

Au fil des années, d'autres secteurs se sont ajoutés et se sont développés selon les possibilités du marché. On y trouve des activités relatives aux parcs et jardins (entretien d'espaces verts et clôtures ; aménagement et plantations ; tailles, arbustes et coupe de taillis), des activités de peinture et décoration, des travaux forestiers (abattages délicats et soins aux arbres), et des activités de pose et de location de chapiteaux.

En 1983, La Lorraine a créé une entreprise d'insertion. En décembre 1999, cette structure est établie sous la forme d'une Société Coopérative à Responsabilité Limitée à finalité sociale dont l'asbl La Lorraine est l'actionnaire majoritaire.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Sur base des statuts, les objectifs de l'association sont les suivants : « *La mise au travail et la participation des personnes handicapées au sein de leur milieu de travail, en vue de leur promotion sociale et humaine. Pour la réalisation de cet objectif, l'association peut organiser, et exercer toute activité mettant à l'avant l'initiative des personnes handicapées, particulièrement au sein d'une entreprise sociale...* ».

Un des buts est de dépasser un type de relations trop souvent marqués par la passivité des aidés et le paternalisme des aidants.

Parmi les objectifs poursuivis, il y a également l'intégration économique et sociale des personnes handicapées.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

La Lorraine emploie une majorité d'handicapés (pratiquement 90%) et quelques employés sous statut « ordinaires ».

Au niveau des ressources humaines, trois critères principaux président à la décision d'embauche d'un travailleur handicapé: la motivation de l'intéressé, les besoins de l'entreprise et son inscription à l'AWIPH. Le travail s'effectuant en équipes, les responsables constituent des équipes équilibrées en terme de force de travail et en terme financier par la subvention proportionnelle à la reconnaissance de l'handicap obtenue. Le travail est adapté aux capacités des personnes.

MONTAGE FINANCIER

En 1979, au départ de ses activités, La Lorraine avait en caisse environ 100 000 FB et a reçu des dons à concurrence d'environ 70 000 FB provenant de mutualités et d'associations de handicapés mentaux.

En 2000, La Lorraine bénéficie de subsides divers dont ceux de l'AWIPH, ceux pour la section d'accueil et le Contrat d'Adaptation Professionnelle (CAP), ceux du programme de formation ADAPT, et des subsides de la Province du Luxembourg.

En 2000, le bénéfice totale est d'environ 10 millions de FB pour un chiffre d'affaire qui avoisine les 85 millions de FB. Une part importante des charges de frais de personnel est couverte par des subsides et les réductions de sécurité sociale.

PARTENAIRES DU PROJET

La Lorraine travaille avec un grand nombre de partenaires commerciaux pour qui elle effectuent divers travaux en qualité de clients des services de La Lorraine. En tout, elle

a compte environ 2000 clients dont un quart sont des petites et grandes entreprises ainsi que des communes, des écoles et des administrations.

DEROULEMENT DU PROJET

Au sein du service, il y a deux types de membres du personnels : le personnel de maîtrise et de gestion et le personnel de production. En outre, l'entreprise a opté pour une intervention à tous les niveaux de production et de sous-traiter au minimum. C'est pourquoi elle assure elle-même le travail administratif, la comptabilité et le secrétariat social, tout comme l'entretien du parc automobile qui compte une septantaine de véhicules.

Misant sur la pleine participation des personnes handicapées aux décisions et actions qui les concernent, le personnel est présent ou représenté tant au sein des structures de décisions qu'au sein des structures de concertation sociale. *« A titre d'exemple de participation là où elle est possible, explique l'administrateur délégué, l'entreprise a une caisse de 200 000 FB pour sponsoriser des activités sportives proposées par le personnel. »*

Chaque jour, ce sont une quarantaine d'équipes d'environ quatre personnes qui sont sur le terrain. Le type de clientèle, géographiquement situé dans la région et parfois au delà, occupe une niche située entre le marché du travail au noir et celui des grosses entreprises.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

En terme humain, le résultat est important puisque l'association emploie, en avril 2001, plus de 180 personnes dont 160 travailleurs sont inscrits à l'AWIPH, 5 sont apprentis en Contrat d'Adaptation Professionnelle (CAP) et 20 sont employés sous statut de travailleurs « ordinaires ».

En terme financier aussi, en 2000, le chiffre d'affaire est de 83.648.313 FB, avec un bénéfice net de 9.830.183 FB. Cette situation arrive après plusieurs années plus difficiles financièrement qui avaient nécessité de geler les salaires du personnel de cadre et de maîtrise pendant trois ans, de 1997 à 1999.

RESULTATS QUALITATIFS

L'asbl permet la mise au travail et la participation au sein du milieu de travail autant qu'elle soit possible pour du personnel dont environ 88% est handicapé. Par ailleurs, le travail leur amène une reconnaissance sociale et le fait que les handicapés travaillent presque exclusivement chez les clients fait qu'ils ne vivent plus cachés mais dans la

société. En outre, dans la région d'Arlon, on peut les voir circuler sur les routes dans leurs véhicules arborant le sigle de La Lorraine et s'activer sur les chantiers.

EFFICACITE DU PROJET

L'intégration économique et sociale se réalise via l'engagement de personnes handicapées, sans emploi, et généralement sans qualification, en leur proposant une rémunération décente pour un travail adapté à leurs capacités, en leur offrant une formation et en les faisant participer au processus de décisions de l'entreprise et en leur permettant une reconnaissance sociale. Le travail chez le client permet de lutter contre la stigmatisation et l'exclusion.

LA PARTICIPATION

La Lorraine mise sur la participation la plus large possible des personnes handicapées aux décisions et actions qui les concernent. En 1988, la pratique de la participation démocratique a été inscrite dans les statuts. Elle est voulue tant au sein des structures de décisions (Comité de direction, Conseil d'animation) que des structures de concertation sociale (Conseil d'entreprise, Comité de sécurité et d'hygiène, Délégation syndicale). Au sein de l'entreprise, l'Administrateur délégué a pour rôle de dynamiser la participation et doit veiller à ce que tous les travailleurs de l'entreprise sociale, et particulièrement les personnes handicapées, soient les acteurs de leurs propre promotion sociale. Il est chargé de veiller entre autres à maintenir en permanence les conditions d'un débat démocratique au sein de l'entreprise.

Dans un soucis de participation et de communication, un journal a été créé dans lequel de nombreuses informations sont reprises concernant les grandes décisions prises par les différents comités et conseils.

Le syndicat est présent comme dans tout comité d'entreprise mais ici il n'est pas utilisé comme un contre pouvoir mais comme un partenaire. Il y a quelques années, lors d'une période économiquement difficile, ils ont par exemple décidé d'un commun accord du blocage des salaires du personnel de cadre et de maîtrise.

Au niveau comité de direction, toute décision doit se prendre avec un responsable du département concerné.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Parmi les droits fondamentaux, l'entreprise favorise le droit au travail des personnes handicapées.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Le projet a lieu sur le long terme. Il y a une volonté d'insertion et d'apprentissage entre autres avec les Contrats d'Adaptation Professionnelle.

Il est possible de réorienter les personnes en fonction de leur évolution et de leur capacité vers d'autres départements, et les équipes sont constituées de la manière la plus équilibrée possible en fonction de la rentabilité et des capacités de chacun.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOCAGES OU HANDICAPS

Etant donné les montants limités perceptibles par une asbl, une coopérative partenaire a été créée pour ouvrir l'accès à certains emplois et chantiers.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Au niveau de l'entrepreneariat :

Une des forces du projet est d'intervenir à tous les niveaux de production et de sous-traiter un minimum. Une activité moins rentable peut être maintenue parce qu'elle permet d'offrir un service complet. C'est le cas du travail de déchetage en travaux forestiers qui est peu rentable mais qui offre un service complet au client. En outre, au niveau du travail administratif, la comptabilité et le secrétariat social sont assumés par l'asbl elle-même, tout comme l'entretien du parc automobile qui compte une septantaine de véhicules.

En terme d'entrepreneariat, on note également la diversification des services, l'évaluation permanente de la rentabilité des activités et du bénéfice net par heure prestée au sein de chaque département d'activité.

Les responsables sont aussi attentifs à l'adaptation de l'offre de services en fonction des besoins du marché. On observe le lancement progressif de nouvelles activités à côté d'activités qui tournent et l'abandon d'activités dont la rentabilité est en déclin tout en assurant, dans la mesure du possible, la reconversion des travailleurs.

L'entreprise sociale focalise ces activités sur du travail qui demande beaucoup de mains d'œuvre et peu de qualification.

Au niveau humain :

La Lorraine tient compte des personnes, de leurs capacités et de leur rentabilité pour leur proposer des activités adaptées dans des équipes équilibrées.

L'entreprise sociale veille à impliquer les travailleurs dans la vie de leur entreprise via leur information et leur consultation, et en favorisant la participation là où s'est possible.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

En perpétuelle adaptation au marché, actuellement, La Lorraine vise le développement et la consolidation des activités de location de chapiteaux.



FICHE 11 : La Maison - Un logement de transit et d'insertion prioritairement pour les stagiaires d'une Entreprise de Formation par le Travail (EFT)

AUTEURS DE LA FICHE

4 personnes : 2 locataires, la coordinatrice et le responsable de la gestion

AUTEUR MORAL

La Maison asbl

COORDONNEES UTILES

La Maison asbl

Rue de Boncelles 11

4102 Ougrée

Tél./Fax :04 338 44 73

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <accès au logement> <hébergement provisoire> <insertion par le logement> <accompagnement social> <participation> <jeunes> <relation emploi logement> <formation professionnelle> <endettement>

FICHE PROJET

CONTEXTE et ORIGINES DU PROJET

La Maison asbl a été fondée en mars 2001 (M.B.22/03/01) suite à la nécessité d'officialiser la distinction entre l'activité d'EFT du Cortil et l'offre de logement d'insertion ou de transit qui a été développée pour répondre à un besoin de logements des stagiaires.

Le Cortil, quand à lui, a été créé en 1985 par la maison des enfants « Le Relais » de Neuville-en-Condroz qui fait partie de la Maison Heureuse asbl. A l'époque, l'équipe éducative souhaitait trouver une solution au décrochage scolaire des jeunes placés. La plupart, quittant l'école sans diplôme, trouvaient difficilement un emploi dans le contexte économique de crise. D'abord agréé en 1987 comme entreprise d'apprentissage professionnel (E.A.P.), le Cortil est agréé comme entreprise de formation par le travail (E. F.T.) depuis 1996 par la Région wallonne.

Le premier locataire de La Maison est entré en juin 1994 dans son logement. Une autre maison a été rénovée et inaugurée en collaboration avec le CPAS de Seraing en octobre 1997.

OBJECTIFS DU PROJET

L'asbl « La Maison » a été créée pour gérer de nouvelles opérations de rénovation de bâtiments insalubres, les entretiens et l'accompagnement social des locataires.

L'objectif est de développer la capacité des « bénéficiaires » à gérer leur logement et à l'entretenir ou retrouver un logement accompagné d'un suivi.

C'est offrir une solution de logement temporaire aux jeunes en grande difficulté de logement et prioritairement pour ceux qui sont en formation au Cortil.

Concrètement, il s'agit d'apprendre à équilibrer un budget, mettre en ordre une situation administrative, apprendre à évoluer dans certaines difficultés de vie et, en terme de contrat, c'est apprendre à occuper et gérer un logement ordinaire.

C'est encore offrir un lieu où se stabiliser, voir venir les choses, relancer un projet en ayant plus confiance en soi-même.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Ce sont des allocataires sociaux à très bas revenus, le plus souvent sans qualification. Il s'agit surtout de personnes isolées, un logement permet d'accueillir une famille avec un enfant. Souvent, les bénéficiaires présentent des problèmes d'endettement.

Les conditions d'accès sont d'être âgé de 17 à 30 ans, d'être sans logement ou dans un logement précaire, et d'accepter le contrat social (accompagnement). Une priorité est donnée aux stagiaires en formation du Cortil. La maison de Seraing s'adresse à un couple ou à une personne avec enfant originaire de Seraing et en difficulté de logement.

MONTAGE FINANCIER

Le loyer s'élève à 20% du revenu (soit 4267 FB pour un minimexé isolé, en 2001), plus les charges (forfaits de 500 FB pour l'eau, compteur d'électricité individuel pour certains appartements) et le gaz.

Chaque locataire doit constituer une caution en versant 1000 FB par mois sur un compte qui sera bloqué lorsque la caution (équivalente à un mois de loyer) sera constituée.

Au niveau des bâtiments, dans un cas, il s'agit de l'acquisition d'une maison insalubre par donation privée. La Région wallonne est intervenue dans le cadre de la rénovation du bâtiment par un subside de 700 000 FB.

Une collaboration avec le CPAS de Seraing a été menée pour la rénovation d'une maison dont le CPAS est propriétaire.

PARTENAIRES DU PROJET

Une collaboration étroite existe entre La Maison et le Cortil, l'asbl dont elle est issue. Dans la sélection des locataires, une priorité est donnée aux stagiaires en formation du

Cortil. Par ailleurs, La Maison travaille en partenariat avec un réseau associatif important dont le Groupe d'action pour le droit au logement, le Projet de Santé Communautaire à Seraing ou Habitat-Service.

DEROULEMENT DU PROJET

L'asbl a deux activités principales : d'une part, le suivi social, d'autre part, la maintenance des bâtiments et la recherche de nouveaux chantiers et bâtiments.

Les personnes ont connaissance du projet essentiellement par le bouche à oreille. Les personnes intéressées, qui sont à la rue, dans un centre d'hébergement ou en prison, etc., téléphonent ou passent à La Maison pour avoir plus d'informations. Le projet est alors expliqué et l'accent est mis sur la spécificité du contrat qui n'est pas un bail, mais un contrat d'accompagnement social dont il faut accepter la contrainte du suivi social. L'assistante sociale vérifie que la personne rentre bien dans les conditions d'accès définies par l'arrêté. Suite à cet entretien, la personne doit recontacter La Maison si elle reste intéressée par le service proposé.

Une fois qu'un logement est disponible, il est proposé à la personne. Pour les studios, la durée du contrat est de 6 mois renouvelables deux fois. Dans le cadre de l'accompagnement, les rencontres ont lieu en moyenne une fois par semaine. Des réunions de locataires ont lieu régulièrement et si possible une fois par mois.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

En 1999, 11 personnes ont bénéficié d'un appartement supervisé. Parmi elles, 3 ont trouvé un logement privé, 4 ont prolongé leur bail en 2000, 2 personnes ont quitté pour une destination inconnue, 1 personne a été expulsée, 1 personne est retournée dans un établissement de défense sociale. En 2000, une quinzaine de personnes a bénéficié du service. Parmi elles, 6 personnes ont bénéficié d'un appartement supervisé, 1 ménage avec enfant prolonge son bail en 2001 et 1 personne, venant d'avoir un enfant bénéficie d'un autre logement de transit plus grand, au Cortil.

La maison du Seraing a été occupée par une jeune femme et sa fille. Le contrat a été prolongé en 2000.

En 2000, trois ménages ont bénéficié du logement. 1 ménage a retrouvé un logement privé, une femme et son enfant sont accueillis dans un logement pour femmes battues, un ménage constitué d'un couple avec enfant prolonge en 2001.

Actuellement, La Maison dispose donc de deux immeubles à Ougrée, l'un composé de quatre studios meublés et d'une locale de permanences sociales, l'autre composé de trois studios dont un sera achevé au cours de l'été 2001 ainsi que d'une maison unifamiliale à Seraing.

RESULTATS QUALITATIFS

Il s'agit d'une réponse intéressante à une problématique de terrain en terme de logement de personnes désirant entamer une formation mais confrontées à un problème de logement.

« *Ils aident les jeunes à se débrouiller dans la vie, à remplir des papiers et à chercher un logement* » explique un locataire. L'accompagnement paraît être à la hauteur des attentes des gens : « *Ici, on est libre, mais en cas où, il y a possibilité de parler. L'appartement permet de se débrouiller, se retrouver soi-même. On a sa porte, sa clef, on est chez soi.* »

EFFICACITE DU PROJET

Deux témoignages tendent à montrer l'efficacité du projet. L'un, d'un locataire : « *je me sens responsable ici* », l'autre, d'un travailleur : « *au bout de 6 mois avec Habitat Service ils s'envolent, c'est la réussite* ».

LA PARTICIPATION

La participation des locataires au projet est relativement réduite. Elle a toutefois été développée dans le partenariat avec le Cortil. En effet, dans certains cas, les rénovations faites par le Cortil ont été et sont encore faites par et pour les personnes en difficultés. La dimension collective n'est pas présente dans le projet.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Mise à part le respect de droits élémentaires, on ne note pas de particularités du projet en terme de droits.

PROJET COMME PROCESSUS

Le projet est clairement identifié comme une étape pour les personnes en difficulté. Cependant, les locataires exprimaient qu'il est difficile parfois d'envisager de quitter le logement parce qu'il leur serait impossible de trouver un appartement de cette qualité au prix qu'ils payent.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Au niveau des locataires :

Les dettes énergétiques des bénéficiaires rendent parfois impossible l'ouverture de compteurs gaz/électricité. Cette situation nécessite d'améliorer le partenariat avec la cellule énergétique du CPAS afin de pouvoir faire face à de tels problèmes. La demande étant plus importante que l'offre, une liste d'attente est mise au point.

Il y a des difficultés relatives à la caution locative qui est difficile à réunir et qui est difficile à obtenir auprès du CPAS.

L'accès au logement social est très difficile.

La situation environnementale de la région (usines abandonnées, pauvreté, peu de services de proximité, ...) n'est pas très agréable et il y a régulièrement de la violence dans le quartier.

Un locataire dit « *Quand on n'a pas de toit on n'a pas de droit !* »

Au niveau du service :

Selon l'arrêté sur le logement d'insertion ou de transit, il faut employer deux personnes à TP pour avoir droit à un subside de fonctionnement, or la Maison n'atteint pas ce niveau.

Des interrogations planent quand à la possibilité de continuer à pouvoir travailler avec le Cortil pour les rénovations vu la nouvelle loi sur les marchés publics. Pour la Maison, l'introduction d'un aspect social dans la rénovation est un aspect important du projet. Le service sera tenu de soumissionner le projet à trois services. Pour eux, il est bon d'être maître d'œuvre et de faire un accompagnement social.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Pour les travailleurs, un avantage majeur du projet est de permettre de faire un accompagnement des personnes dans leur milieu de vie réel et non dans un service d'hébergement. « *La personne vit là, se nourrit, va en formation la journée, peut avoir des loisirs, ... Elle doit aussi gérer son budget* » explique un travailleur.

Un autre aspect qui peut être vu comme un atout du projet est la proximité entre le service de logement d'insertion et l'EFT. On constate par là aussi que la création vient d'un besoin émergeant du terrain.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Des négociations sont en cours auprès des C.P.A.S. (Seraing, Neupré et Liège), des communes, des propriétaires privés, ... pour la mise à disposition de logements insalubres (dons ou contrats de bail) dans le cadre de l'opération Logement de transit et d'insertion (réaffectation de l'immeuble avec l'aide la Région wallonne et de la formation « rénovation en bâtiment » du Cortil).

Deux chantiers sont toujours en cours, l'un à Ougrée (convention avec un propriétaire privé), et l'autre à Seraing. D'autres dossiers sont en attente dont à Seraing (CPAS) et à Grivegnée



FICHE 12 : La Vague - Un service d'insertion en logement individuel supervisé pour personnes présentant un handicap

AUTEURS DE LA FICHE

Cinq personnes : 3 bénéficiaires, l'éducateur et le directeur

AUTEUR MORAL

La Vague asbl

COORDONNEES UTILES

La Vague asbl

Av. Edouard de Thibault 35

1040 Bruxelles

Tél. : 02 735 83 34

Fax : 02 732 66 22

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <accès au logement> <insertion sociale> <accompagnement social> <logement adapté> <accès au droit> <droit des minorités> <lien social> <autonomie> <handicapé> <analyse des besoins>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

La Vague, créée en 1979, offre un service d'accueil familial pour enfants et adultes présentant un handicap mental, physique ou sensoriel. *« A cette époque, explique le directeur du service, le placement en famille d'accueil, tant au niveau de l'origine que de la législation, est un sous-ensemble du placement en home ».*

En 1984, une personne suivie dans le cadre de l'accueil familial a souhaité prendre davantage d'autonomie et s'installer en appartement avec sa future femme. Les deux personnes cumulent un handicap mental et physique, et ne savent ni lire, ni écrire, ni calculer. L'environnement institutionnel ne cache pas ses craintes par rapport au projet du couple. L'équipe de La Vague accepte la demande de l'intéressé et propose un accompagnement en logement individuel. L'accompagnement s'organise notamment en s'appuyant sur l'aide de bénévoles.

Depuis lors, ce couple vit « comme tout le monde » dans son appartement, en autonomie, moyennant l'accompagnement du service. Après cette première expérience, d'autres demandes d'autonomisation émanant de personnes handicapées ont été adressées au service jusqu'à créer un projet spécifique au sein de la même association.

OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre de l'accompagnement en logement individuel, l'objectif poursuivi est de permettre à une personne adulte, désireuse de quitter un lieu de vie collective ou sa famille, d'apprendre à vivre seul, ou en couple, moyennant un certain encadrement.

Pour l'éducateur du service, les objectifs principaux sont l'autonomisation et la qualité de vie. *« Parfois, explique le directeur, la recherche de l'épanouissement de la personne peut amener à faire un chemin inverse et d'opérer un retour vers un lieu de vie collective. C'est le cas d'un monsieur qui, après avoir été accompagné par le service pour vivre seul en appartement et avoir plus d'autonomie, s'est rendu compte qu'il n'était pas heureux en vivant seul et donc voudrait retourner dans un milieu de vie collective. »*

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le projet s'adresse à toute personne adulte présentant un handicap mental, physique ou sensoriel, et qui a le souhait ou est en démarche d'autonomisation.

La Vague ne travaille pas avec les personnes souffrant de problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou de santé mentale.

En 2000, la moyenne d'âge des 22 personnes accompagnées par le service est de 41 ans dont 10 personnes âgées de 45 à 59 ans et 1 située dans la tranche d'âge de 18 à 24 ans. Il y a autant d'hommes que de femmes. Au niveau du type d'occupation, 14 personnes travaillent en Entreprise de Travail Adapté (ETA), 5 sont sans occupation définie, 2 font du bénévolat et 1 personne travaille en milieu ordinaire. En ce qui concerne la résidence, 9 habitent la commune, 10 les communes adjacentes et 3 dans d'autres communes de la Région bruxelloise.

La durée d'accompagnement (en date de l'agrément obtenu en 1997) est de deux ans pour la majorité des personnes, 4 sont accompagnés depuis moins d'un an. La majorité des personnes (20) bénéficient d'une allocation de handicapé, et 9 personnes font l'objet d'une mesure juridique de protection des biens.

MONTAGE FINANCIER

Le service est agréé et subventionné par la CoCoF en tant que Service d'accompagnement et d'accueil familial.

Le projet est également soutenu par la Région Bruxelloise qui, dans le cadre de l'insertion par le logement de population fragilisées, octroie un subside annule correspondant à un mi-temps.

Le service est dans l'obligation légale de demander à la personne accompagnée une participation financière aux frais du service (de 50 FB à 200 FB par mois au 01.07.2000).

PARTENAIRES DU PROJET

Les partenaires privilégiés sont les autres services d'accompagnement de la Région bruxelloise. Le service collabore avec une série d'autres services dont les services d'aide familiale ou les services ALE.

DEROULEMENT DU PROJET

L'équipe est pluridisciplinaire : assistant social, éducateur, psychologue et psychiatre. Elle mise sur un travail sur le long terme, qui s'inscrit dans la relation avec la personne. Parmi les membres de l'équipe, la personne a un référent de façon à assurer une certaine continuité dans le suivi.

L'équipe procède d'abord à une analyse de la demande du candidat et de son entourage, une convention de collaboration est élaborée en fonction du projet individuel reprenant les besoins, les objectifs, les modalités et la durée de l'accompagnement.

Parmi les différentes activités et services menés par La Vague, il y a la réalisation d'un plan budgétaire très détaillé, l'aide à l'aménagement et la sécurisation d'un logement pour augmenter la qualité de vie. *« Avec mon handicap, explique une femme qui est soutenue par La Vague depuis environ 17 ans, je ne sais pas remplacer une ampoule ou remettre un joint à un robinet. La Vague vient m'aider pour ça aussi. Ils jouent aussi un rôle centralisateur entre différents services ».*

Le service accompagne la personne dans la formulation de son projet personnel et dans sa réalisation. Les travailleurs se penchent avec les personnes sur le processus, la manière de réaliser le projet personnel. Le plus souvent, le projet se construit et évolue tout au long de l'accompagnement.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

En 2000, au niveau de l'accompagnement en logement individuel, 22 personnes ont été suivies dont 2 ont été nouvellement admises et 2 sont sorties. On peut observer le faible taux de rotation des personnes prises en charge qui est dû à la longueur du suivi. Une des sorties s'explique par un déménagement hors de la zone d'intervention du service.

RESULTATS QUALITATIFS

« La Vague, explique une bénéficiaire, c'est une pièce de mon puzzle. Depuis que je suis accompagnée ici, ça va mieux financièrement. »

Pour une autre bénéficiaire, éducatrice de formation, en chaise roulante, bénévole depuis 22 ans à l'Arche et soutenue par La Vague depuis environ 9 ans, *« au moment où j'ai pris mon autonomie, mon indépendance, certaines difficultés financières sont apparues, à cause d'une diminution de mes allocations de 7000FB par mois et à cause de l'importance du budget médical. Avec La Vague, j'ai appris à gérer mon budget mais j'ai aussi fait valoir mes droits à des allocations majorées à cause de l'importance de mon invalidité. »*

Dans le parcours du combattant qu'est l'accès aux droits et aux législations sociales, le projet en facilite l'accès et soutient les personnes dans leurs démarches.

EFFICACITE DU PROJET

Aux dires des bénéficiaires présents lors de la rencontre, le service opère un travail efficace en terme d'autonomisation des personnes handicapées, en les accompagnant et en répondant aux demandes. L'endroit est présenté comme un lieu d'interactions mais aussi de ressources pour les personnes qui sollicitent son intervention.

LA PARTICIPATION

Une bénéficiaire insiste sur le fait que *« les choses ne sont pas imposées par les travailleurs, il s'agit plus d'une collaboration par rapport à des besoins. Le travail part de la demande de la personne. Il n'y a pas de contrat déterminé, il s'agit d'une collaboration à plein temps, dans les deux sens »*. Les personnes rencontrées expriment qu'elles se sentent partie prenante et qu'elles peuvent apporter quelque chose au projet et aux travailleurs. Elles se sentent d'égale à égale avec les travailleurs.

Une bénéficiaire explique *« que l'on peut venir avec n'importe quel projet quel qu'il soit, il y a toujours un accueil des projets. C'est aussi une aide par rapport à de la peinture, des petits travaux de réparation ou les grosses courses. »*
« Pour moi, explique une bénéficiaire, La Vague est un lieu où il y a des interactions, c'est chaleureux, et convivial. »

En terme de participation collective, il y en a eu peu dans l'histoire du service. Une exception, en 1996, dans le cadre d'une demande de subsidiation. Les travailleurs ainsi que les bénéficiaires et leurs familles se sont mobilisés pour faire une pétition de soutien au projet et ils ont « assailli » le Cabinet compétent par des envois individuels, ce qui a fortement favorisé l'agrément en 1997.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

En juillet 2000, il y a eu une refonte de l'agrément et des subventions accordées aux services d'accompagnement. La Vague a obtenu son agrément pour 5 ans fin juin 2000. *« La CoCoF et la Région Bruxelloise ont opéré une évolution favorable »,* estime le directeur. *« Avec cette évolution, le type de service offert s'inscrit clairement dans le travail en « milieu ouvert » et les démarches pour accéder aux services ont été simplifiées. En Wallonie, il faut d'abord une inscription à l'AWIPH et une reconnaissance délivrée par l'Agence pour avoir accès aux services d'accompagnement. »* A Bruxelles, cette démarche est souhaitable mais non obligatoire.

Avec le nouvel agrément, les deux activités (accueil familial et accompagnement individuel) ont été globalisées alors que précédemment elles étaient distinctes. La mission d'accompagnement en logement individuel d'adulte s'inscrit dans la Mission n 3 décrite à l'article 45, 1°, 2°, 3° et 4° du décret de la Commission communautaire française du 4 mars 1999 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Pour les bénéficiaires, il est clair que le projet est vécu comme un processus. En terme d'autonomisation au niveau du logement, ils sont passés d'un logement en famille ou du home à la famille d'accueil (qui comporte déjà un certain degré d'autonomie) pour arriver aujourd'hui à une vie dans un logement individuel.

De plus, les travailleurs veillent à donner les moyens aux gens de faire eux-mêmes, mais ils font aussi avec les personnes et veillent à ce que les personnes soient acteurs dans les démarches menées.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Pour les bénéficiaires :

Pour les trois bénéficiaires rencontrés, une difficulté majeure pointée est l'accessibilité, pour les moins valides, d'un point de vue matériel, aux administrations. Ils soulèvent également la difficulté de communiquer avec l'administration. L'une d'elles explique : *« Si l'on veut faire valoir ses droits, il faut montrer sa détermination. Et c'est pareil lorsque vous devez aller au CPAS »*. En outre se mettre en ordre administrativement nécessite d'effectuer des déplacements importants.

« Avec tous les aller-retour que l'on doit faire, c'est presque un plein temps qu'il faut pour mettre en ordre ses papiers... » s'exclame une participante à la réunion. *« Je trouve, exprime l'autre, qu'il manque de documents qui présentent clairement tous les documents nécessaires pour se mettre en ordre. »*

Pour le service :

Pour les membres du service, il manque de moyens pour que l'intervention sociale puisse être mieux complétée par une intervention matérielle en ce qui concerne

l'aménagement du logement et sa sécurisation. « *Mais, c'est aussi intéressant que ce soit fait par un service général, de façon à ne pas fonctionner en vase clos* » explique une bénéficiaire. Et le directeur de répondre que La Vague exploite déjà d'autres pistes tel que les ALE, le réseau d'aides familiales, des ouvriers,... mais que l'intervention matérielle reste un point sur lequel l'équipe aimerait travailler pour offrir un meilleur service.

Pour le directeur, « *une autre difficulté réside au niveau de la recherche de logement. Il y a un déficit de confiance des propriétaires à l'égard des handicapés et une certaine discrimination.* »

Par ailleurs, La Vague est souvent en butte avec la complexité des différentes législations concomitantes. Le service doit jongler avec des dispositions légales émanant des différentes régions et communautés.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement des personnes, le directeur pointe la réticence de certaines structures de vie collective qui se méfient des personnes qui ont voulu s'essayer à l'autonomie et au logement individuel. Selon le directeur « *Certaines structures craignent qu'une fois que la personne a goûté à l'autonomie, elle ne puisse plus intégrer une vie collective. Mais, continue-t-il, comme tout un chacun, la personne handicapée peut vivre des expériences qui l'amène à reconsidérer ses choix.* »

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Lors de la rencontre des bénéficiaires et des travailleurs, on a été frappé par l'ambiance familiale et la chaleur de la relation entre travailleurs et les bénéficiaires. Pour une bénéficiaire, « *à La Vague, ils sont chaleureux et ils viennent m'aider à domicile.* » Mais il s'agit aussi d'un service qui est organisé avec un système de référents et un travail à l'entrée de la personne sur ses objectifs et les moyens à sa disposition (signature d'une « Convention d'accompagnement pour adulte »).

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Sans que le projet ne soit préparé ou formalisé, le directeur aimerait pouvoir mettre à la disposition des bénéficiaires du service des appartements qu'ils puissent louer hors des contraintes d'un bail classique (3-6-9) qui ne convient pas bien quand on veut tenter l'expérience de l'autonomie. Dans ce cadre, une collaboration est envisagée avec une AIS.



FICHE 13 : Loginove - La création de logements d'insertion en partenariat avec un établissement scolaire et d'autres services locaux

AUTEURS DE LA FICHE

2 personnes : la coordinatrice et un professeur de pratique professionnelle

AUTEUR MORAL

Loginove asbl

COORDONNEES UTILES

Loginove

Rue St-Ghislain 52

6224 Wanfercée-Baulet

Tél. : 071 81 25 07

Fax : 071 81 52 04

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <logement d'insertion> <femme seule> <accès au logement>
<insertion par le logement> <rénovation du logement> <jeune> <contrat de location>
<école> <formation professionnelle> <montage institutionnel> <innovation sociale>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Le projet naît d'un constat qui part de la pratique de la Maison Maternelle Fernand Philippe qui accueille des futures mamans ou jeunes mamans en difficultés accompagnées d'enfants et des femmes seules.

Les responsables du service constatent que, lors de la sortie de la Maison maternelle, de nombreuses femmes et mères ont de grandes difficultés à trouver un logement qui convient à leurs besoins, rencontrant les critères minimums de salubrité et pour un loyer correspondant à leurs possibilités. D'où l'idée des responsables de la Maison maternelle de mettre en place un service facilitant l'accès de son public à un logement de qualité pour un prix minimum. Loginove est constituée en asbl le 25 avril 1995 et remplit une fonction similaire à une Agence Immobilière Sociale (AIS) sans en avoir le statut.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Les objectifs de Loginove sont multiples. Parmi ceux-ci, il y a la prise en gestion bénévole d'immeubles pour mettre à disposition des logements pour des familles en difficultés qui n'y auraient par accès autrement. L'asbl vise aussi la rénovation, et la réhabilitation de bâtiments vétustes. Elle cherche à favoriser la réinsertion sociale et à développer la participation des locataires.

Dans la lignée des objectifs de l'asbl tels que décrits dans ses statuts, Loginove a favorisé, dans le choix des collaborations dans le cadre de la préparation du projet et dans la rénovation de l'immeuble, des partenariats à valeur sociale ajoutée.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le projet Loginove s'adresse à toute personne à faible revenu. Dans les partenariats mis en place, le projet implique des jeunes de l'enseignement général et professionnel dans le cadre de leur parcours scolaire.

MONTAGE FINANCIER

L'asbl a reçu environ 4,3 millions de FB de subsides pour la création des trois logements de transit et d'insertion par la Région Wallonne, ce qui représente environ 80% du budget de la rénovation.

L'asbl achète les matériaux et, pour leur mise en œuvre, elle rétribue l'école à concurrence de 40 % du montant des achats.

Loginove a conclu un contrat de mandat qui la lie avec le propriétaire du bâtiment et qui en donne la gestion à l'association pour une durée de 9 ans à dater de la première installation d'un locataire dans les lieux. Ce bail est enregistré.

PARTENAIRES DU PROJET

Une étude a été réalisée dans le cadre du cours de géographie par les élèves de secondaire supérieur de l'Athénée Royal Jourdan. Cette étude avait pour objectif de se faire une idée plus précise de la qualité de l'habitat de l'entité, sur les besoins existants et aussi d'identifier les bâtiments qui correspondent le mieux aux projets de l'association.

Les élèves du cours de dessin de l'Athénée se sont chargés de réaliser le panneau réglementaire que la Région Wallonne demande d'apposer sur la façade des bâtiments dont elle finance la rénovation.

Dans le cadre des cours de pratique professionnelle, les étudiants de 7^e année de la section maçonnerie/gros œuvre du bâtiment de l'Athénée réalisent les travaux. Ultérieurement, des étudiants du CEFA de Fleurus assurent les finitions du studio.

DEROULEMENT DU PROJET

Au cours de l'année 1996-1997, avec le concours d'une classe de 4^e année générale, option géographie 4 heures, Loginove a cherché à mieux connaître le terrain fleurusien, à se faire une idée exacte de la qualité de l'habitat local, des besoins existants et surtout à repérer les bâtiments susceptibles de répondre à son objectif. Cette première phase a consisté à rechercher dans la région de Fleurus des bâtiments étant abandonnés ou inoccupés, le plus souvent mal équipés, de grande dimension pour y faire plusieurs logements.

Fin 1998, Loginove recevait l'accord de la Région Wallonne DGATLP pour la réalisation de trois logements d'insertion dans le bâtiment situé à Fleurus.

Les étudiants sont entrés pour la première fois sur le chantier pour entamer le démontage des planchers du premier étage en octobre 1999. Cette phase de construction /rénovation s'étale sur 2 ans. Sur le chantier, la section, composée de 5 à 6 élèves, travaille à raison de deux jours par semaine en dehors des congés scolaires et des stages.

Tout au long de la phase de construction/rénovation et étant donnée la durée du travail, le professeur veille et doit être en mesure de motiver ses troupes et de valoriser ses élèves.

Dans le cadre des contrats de rénovation de logement d'insertion, les rénovations devront normalement être terminées en octobre 2001. Lorsque les travaux sont terminés, Loginove assurera la gestion de l'immeuble tandis que le suivi social sera réalisé par l'équipe sociale de la Maison maternelle.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Trois logements d'insertion sont en cours de réalisation : un studio avec salle de bain pour un adulte et un enfant de moins de trois ans, un appartement avec deux chambres pour un couple avec enfant et un duplex avec trois chambres pour une famille avec trois enfants.

RESULTATS QUALITATIFS

Au niveau des travaux, l'avancement est plus lent que s'ils avaient été réalisés par des entrepreneurs privés mais les réalisations sont de qualité.

En terme de participation à un projet à visée sociale et en terme d'implication de différents acteurs dans la région, la collaboration avec un établissement scolaire est une approche riche à plus d'un titre.

EFFICACITE DU PROJET

Dans la mise en place de la phase de préparation et de rénovation du projet, Loginove a été à l'origine d'un partenariat efficace et utile qui a mobilisé des institutions et des jeunes de la région.

LA PARTICIPATION

Loginove, par sa volonté d'impliquer différents acteurs dans la mise en œuvre de son projet, a donné l'occasion de s'impliquer dans la vie de sa localité à un certain nombre d'élèves dans un projet à visée sociale. Il s'agit d'une première démarche citoyenne avec un souci du plus démuné en arrière fond.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Une convention de travail est signée entre l'établissement scolaire et l'asbl, maître d'ouvrage des travaux de rénovation de logements d'insertion.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Dans le cadre de leur formation proprement dite, l'implication des élèves dans un projet concret est une expérience qui a tout son sens. Toutefois, selon les dires du professeur de pratique professionnelle, la dimension sociale du chantier est perçue avec une intensité variable d'un élève à l'autre.

Le travail sur chantier réel, quoi qu'ayant des désavantages sous certains aspects, donne plus de sens au travail réalisé par les élèves qui savent que ce qu'ils font va rester et non être démolie une fois le travail accompli.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Réglementation des AIS :

L'asbl Loginove s'est fixée pour mission de remplir la fonction d'AIS, Agence Immobilière Sociale dans l'entité de Fleurus. D'après la loi, elle ne peut en avoir ni le statut, ni le nom car la loi réserve les AIS aux communes de plus de 50 000 habitants.

Rénovation sociale :

Le mode de réalisation des travaux implique un allongement des délais de réalisation car les rénovations avancent plus lentement avec les étudiants. Leur productivité et la fréquence de leur présence sur chantier en sont responsables. D'où, il est important de prévoir des délais supplémentaires. Or, la réglementation de la Région Wallonne concernant les subsides en matière de logement d'insertion impose que les travaux soient réalisés dans un délai de deux ans.

Ce mode de réalisation implique également une disponibilité de l'architecte plus grande que sur d'autres chantiers.

Le partenaire scolaire :

Pour des raisons indépendantes au projet, un changement de professeur de pratique professionnelle a eu lieu en cours du chantier. Il a eu une incidence sur la continuité et l'avancement du chantier.

Le responsable de pratique professionnelle fait remarquer qu'il arrive parfois que l'avancement du chantier prenne le dessus sur la formation des élèves car le travail à réaliser sort des limites de ce que les élèves doivent apprendre au regard du programme. Le savoir-faire est parfois un peu en retard par rapport à d'autres apprentissages comme une pratique plus intensive.

Au niveau de l'école, il y a aussi eu les difficultés à définir et à mesurer l'importance des travaux à réaliser.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

En terme de concurrence, le caractère exceptionnel du projet a eu pour effet qu'il n'y a pas eu de réaction du milieu de la construction.

Pour les jeunes, ils ont l'occasion de pratiquer tout en réalisant quelque chose qui va rester alors qu'habituellement leurs exercices sont voués à être détruits.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

D'autres acquisitions et rénovations sont en projets.



FICHE 14 : Médiation Paritaire du logement - Un recours alternatif à la Justice de Paix en matière de conflits locatifs

AUTEURS DE LA FICHE

Le responsable du collectif qui gère le projet

AUTEUR MORAL

Collectif « médiation paritaire » issu du Conseil du logement à Charleroi et regroupant diverses associations et services intéressés par le logement

COORDONNEES UTILES

Siège social

Rue de Montigny 29

6000 Charleroi

Tél. : 071 30 36 77

Fax. : 071 34 58 15

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <innovation juridique> <droit au logement> <médiation> <accès à la justice> <assistance juridique> <logement> <locataire> <propriétaire bailleur> <alternative à la justice>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Le projet s'inscrit dans un contexte où les locataires peu fortunés doivent souvent avoir recours à la location privée. En cas de conflits locatifs, peu de locataires ont recours à la Justice qu'ils craignent. On note que plus de 90% des conflits locataires/propriétaires sont introduits en justice par les propriétaires. Pour les locataires, les rapports de force sont inégaux, les coûts sont importants et les délais de procédure trop longs. De plus, ils redoutent une détérioration des relations avec leur propriétaire. De leur côté, les propriétaires souhaitent des recours plus rapides, moins coûteux et moins conflictuels.

Depuis plusieurs années, le Conseil du logement de Charleroi, qui rassemble des partenaires associatifs publics, locataires et propriétaires, met en œuvre divers projets pour tenter de régler des problèmes de logement concernant les locataires à faibles revenus. Une recherche-action « expulsion » a été réalisée dans ce cadre.

En 1999, une des propositions qui en est issue est de mettre sur pied un projet de médiation en matière de conflits locatifs.

« Du côté des locataires, explique le responsable du projet, les associations ont relevé le défi tout en appréhendant cependant le poids du lobby des propriétaires très développé à Charleroi ».

Les premières expériences ont commencé en juin 2001.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

L'objectif essentiel est d'offrir une solution alternative au recours à la Justice dans les conflits locatifs qui permette aux locataires qui appréhendent la piste légale de n'être pas laissés au bon vouloir des propriétaires.

Tenter d'améliorer à Charleroi les relations entre associations et services préoccupés par le droit au logement pour les locataires précarisés et le syndicat des propriétaires qui constitue un groupe de pression puissant.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

La population concernée est essentiellement constituée de locataires à faibles revenus. Mais les locataires d'autres couches sociales ne sont pas exclus.

Du côté des propriétaires, dans le cadre du projet pilote, il s'agit essentiellement de propriétaires privés.

MONTAGE FINANCIER

Le Conseil du logement a mis 200 000 FB à la disposition du projet.

Le projet pilote espère un soutien financier fédéral par un projet de recherche-action en cours de préparation par le Ministre de l'Intégration Sociale.

PARTENAIRES DU PROJET

Le Syndicat des propriétaires de la région de Charleroi

L'Agence Immobilière Sociale

L'Aide locative du Fonds du logement

Le CPAS de Charleroi

Un juge de paix

Un architecte

L'échevin du logement de Charleroi

Solidarités Nouvelles asbl

DEROULEMENT DU PROJET

La procédure se déroule en trois étapes pour les candidats locataires ou propriétaires à qui on a proposé ou qui ont souhaité avoir recours à la médiation.

- 1) Une préparation des candidats à la médiation par un « parrain » associatif locataire ou propriétaire.
- 2) La première médiation réunit quatre personnes, les deux personnes en conflits et les deux associations représentantes. Si les deux parties arrivent à un accord, ils s'engagent en le signant.
- 3) Si un accord n'est pas obtenu, il est proposé une deuxième médiation réunissant les mêmes personnes accompagnées cette fois d'un médiateur compétent qui est juriste. En cas d'échec, le recours en justice est toujours possible.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Dans le cadre de ce projet pilote, deux expériences ont été menées dont l'une est terminée et l'autre est toujours en cours. Deux autres expériences devraient avoir lieu prochainement.

RESULTATS QUALITATIFS

Les résultats semblent intéressants pour les deux parties en présence. « *Dans le cas de l'expérience qui a été menée à son terme, les parties sont arrivées à un compromis* » explique le responsable. « *Il a été mis en œuvre et, jusqu'à présent, le conflit est pacifié* ».

EFFICACITE DU PROJET

L'efficacité du projet reste à démontrer sur un plus grand nombre d'expériences. Toutefois, la première expérience a permis aux deux parties, propriétaires et locataires de se rencontrer et de trouver une solution qui convienne aux deux parties.

LA PARTICIPATION

Les propriétaires et locataires sont directement impliqués dans la procédure et ils sont accompagnés par les associations respectives. L'accord est recherché directement avec les personnes et n'existe que si les deux parties trouvent un terrain d'entente contrairement à la procédure en Justice où il y a toujours un gagnant et un perdant.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Il s'agit de remplir un vide laissé par l'appréhension des locataires mais parfois aussi des propriétaires vis-à-vis d'un mode de résolution de conflit (la Justice de Paix) en

proposant une alternative en amont du système officiel. Dans le cadre du compromis à trouver, les « parrains » qui accompagnent les protagonistes doivent être vigilants à respecter les dispositions d'ordre public qui existent (en terme de sécurité, salubrité,...).

Par ailleurs, le projet est lancé à partir d'une association de fait, celle issue du Collectif Logement de Charleroi.

LE PROJET COMME UN PROCESSUS

Pour les responsables, les protagonistes, obtenant chacun une partie de ce qu'ils réclament, peuvent se faire une image différente, plus positive et plus constructive de l'autre partie. L'impact de l'initiative difficilement évaluable à ce stade de l'expérience, les responsables, prudents, espèrent qu'elle aura pour effet une diminution des conflits et un rapprochement des points de vue des deux parties.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Il ne va pas de soi que les gens se rencontrent. Comme dans toute démarche de médiation, l'approche impose un travail particulier au niveau de la préparation des deux parties.

Il faut être vigilant à ce que le contenu de la convention ne soit pas en conflit avec des dispositions légales.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Partant des besoins du terrain, le projet vient remplir un interstice laissé libre.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Les responsables espèrent que le projet pourra s'inscrire dans un projet plus large de recherche-action menée par le Ministre fédéral de l'Intégration Sociale sur la médiation alternative à la Justice de Paix en matière de conflits locatifs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

FICHE N°15



FICHE 15 : Association des habitants du « Chêne Houdiez »
- Des habitants d'un ex-village de vacances au statut de parc résidentiel se mobilisent et réfléchissent aux conditions et moyens pour que le site sorte d'une copropriété coûteuse en réaction à la volonté de vente globale du site émanant du plus gros copropriétaire.

AUTEURS DE LA FICHE

11 habitants du site dont le Président de l'Association des Copropriétaires

AUTEUR MORAL

L'Association des habitants du « Chêne Houdiez »

COORDONNEES UTILES

Association des habitants du « Chêne Houdiez »

Rue Chêne Houdiez 64

7120 Peissant

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <accès au logement> <logement bon marché> <droit au logement> <mobilisation des habitants> <logement> <copropriété> <organisation de quartier> <statut d'occupation du logement>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Projet lancé au début des années '70, le domaine du Chêne Houdiez, est un ancien village de vacances qui était destiné à accueillir, aux termes de plusieurs phases de développement, 146 chalets et 151 emplacements pour caravanes résidentielles. Interrompus au cours de la première phase de construction, les 26 chalets construits, la conciergerie et 3 caravanes résidentielles abritent aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'habitants.

Le Chêne Houdiez, hameau des 3 frontières (France, Estinnes, Erquelines), se situe sur la crête du parc naturel de la Haute Sambre. Le cadre verdoyant et bucolique accueille ce que les habitants se plaisent à appeler des « maisons forestières de type bavarois »,

chalets de résidence secondaire de qualité mais de dimension réduite (60 m² de surface habitable).

Le site dispose d'une cabine à haute tension et d'une station d'épuration prévues pour une partie des 330 résidences abrités dans des bâtiments non durables. Il y a également un réservoir d'eau potable (vide car non terminé) en dur. Les zones inoccupées prévues pour les caravanes sont pourvues de petites installations électriques et d'arrivées d'eau (chaque installation pourrait alimenter à une maison). Pour l'eau et l'électricité, des compteurs généraux alimentent le site et des compteurs de passage permettent de répartir les frais selon les consommations de chaque habitant. La pression d'eau est marginale (insuffisante) sur le site.

Au départ, le copropriétaire majoritaire du site, Transga, situé à Bruxelles, s'occupait du syndic et de la présidence de l'assemblée des copropriétaires. En 1994, après la modification de la loi sur la copropriété, il a abandonné ces deux postes. Un syndic de proximité a été choisi (habitante d'Estinnes).

A partir de 1991, les habitants du Chêne Houdiez ont pu se domicilier sur le site. L'Association des habitants du Chêne Houdiez est une association spontanée et non structurée. Elle est née suite au refus d'Inter-Environnement Wallonie d'accepter la candidature de l'Association des Copropriétaires en tant que membre parce que la société Transga en faisait partie. La majorité des membres de l'Association des habitants du Chêne Houdiez sont également membres de l'Association des Copropriétaires. En effet, sur le site, seules deux familles sont locataires.

Un des éléments déclencheurs de la cohésion du groupe est que le copropriétaire majoritaire actuel, AXA, souhaite se retirer de la copropriété. La société a mandaté le syndic pour réaliser une étude de faisabilité par rapport à cette problématique lourde et l'a chargé de négocier avec les différents partenaires (commune, habitants, ...) afin de sortir de la copropriété. Dès qu'une partie des habitants ont eu connaissance de cette volonté, ils ont aussi fait savoir qu'ils souhaitaient sortir de la copropriété, mais à certaines conditions afin de ne pas mettre « *30 familles en faillite ménagère* » explique le Président de l'Association. Lui-même est locataire d'une maison sur le site depuis 91, propriétaire depuis 94, président du conseil de gérance depuis 98 et chômeur âgé. « *Sur base de la loi sur la copropriété du 30 juin 1994, AXA ne peut quitter la copropriété sans accord des autres copropriétaires* » précise-t-il.

La problématique vécue génère de nombreux projets chez les habitants du site. L'Association se mobilise pour différentes actions. Les premières expériences de mobilisation des habitants ont eu lieu dans le cadre de la signature de pétitions : l'une demandait à la commune l'amélioration de la voirie menant à Peissant dont un carrefour était dangereux (1998 – conséquence la route a été refaite par le MET) ; l'autre exprimait une opposition à un projet d'implantation d'une antenne GSM ; une troisième visait à s'opposer à un projet de développement d'une sablière aux abords du site.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Pour les habitants, l'objectif principal est de « *ne plus être des habitants de seconde zone.* » Un habitant explique : « *On veut devenir des habitants normaux. C'est le*

paradoxe de la citoyenneté : on paie des taxes communales mais on en a que des retombées partielles. » Un autre habitant précise « *la commune assure le ramassage des ordures mais on doit nous-mêmes assurer l'entretien des voiries, l'éclairage public, l'égouttage, le traitement des eaux usées, ...* »

Parallèlement à cet objectif découle le désir de sortir de la copropriété coûteuse avec la recherche d'alternatives. « *Mais, explique le Président de l'Association, au terme de la procédure, il faudra que chacun soit gagnant : la société copropriétaire majoritaire, les 30 familles, la commune, ...* ». L'association cherche aussi à développer la convivialité sur le site.

Pour dissoudre la copropriété, qui fait l'objet d'un article dans l'acte de base, des propositions et des démarches sont lancées.

La station d'épuration devrait être reprise par la Région wallonne ; la cabine haute tension devrait être reprise par Electrabel. Cette cabine doit être remplacée avant 2005 pour être en concordance avec les normes (coût entre 500.000 FB et 1 million). La voirie devrait devenir communale, ce qui impose des modifications au plan de secteur régional. Les habitants voudraient sauvegarder la zone verte et ne pas laisser construire partout.

Un projet est de créer un site pilote d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'énergie renouvelable et de protection de l'environnement. Le Président explique qu'Electrabel a réalisé une carte avec les régions où il serait possible d'installer des éoliennes. Le domaine est une zone favorable. De plus, le domaine possède une ligne de moyenne tension de 11.000 watts indispensable pour ce genre de projet. D'autres part, le site serait au centre de la biomasse humide et sèche, ce qui permettrait d'envisager l'installation d'une petite centrale biomasse.

Un autre projet a été déposé à la Fondation Roi Baudouin pour la création d'une Maison de la de la Crête du Parc Naturel de la haute Sambre et de la forêt, lieu polyvalent de rencontre pour les habitants, pour l'organisation d'activités tournées vers la nature dans laquelle les habitants du site pourraient s'investir, et qui permettrait la création d'emplois. Avec les naturalistes de Thuin, un enseignant en cuisine, propriétaire d'une maison, qui habite le site depuis 5 ans, a repéré une zone de bruyères rares et d'autres essences rares. Il organise pour les habitants du site des journées « champignons », « papillons de nuit », ... Un sentier de grande randonnée passe par le site (le GR90).

Les jeunes du domaine sont impliqués dans l'entretien du site via des contrats étudiants passés avec le Syndic de l'Association des Copropriétaires.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

30 ménages, dont beaucoup ont une activité ou sont pensionnés. On y rencontre par exemple trois retraités, trois enseignants, une formatrice, une vendeuse, un chauffeur de car et un chômeur âgé. Il y a aussi 3 jeunes âgés de 16 à 18 ans et d'autres enfants plus jeunes.

Le revenu des ménages leur permettrait probablement de vivre ailleurs, mais dans un cadre de vie beaucoup moins agréable.

MONTAGE FINANCIER

Via la copropriété, les jeunes sont rémunérés pour les travaux d'entretien du site que les entreprises ne veulent pas faire et le Président de l'Association, chômeur âgé, a la possibilité de percevoir des chèques ALE pour des travaux occasionnels et exceptionnels sur le site du Chêne Houdiez.

PARTENAIRES DU PROJET

L'Association a deux partenaires-conseil : Inter-Environnement Wallonie et Syneco (Agence conseil en économie sociale).

Le Président de l'Association est très impliqué dans la défense du domaine et de ses habitants. Il est essentiellement bénévole. Il est aussi engagé au niveau international. Il est engagé dans la lutte contre l'AMI c'est-à-dire les Accords Multilatéraux sur l'Investissement qui visent à libéraliser tous les investissements au niveau mondial, et il suit de près le sommet du P7 qui est un Sommet alternatif au G7, initiative du groupe des Verts du Parlement européen. *« L'objectif, explique-t-il, est d'initier la vigilance et le contrôle éthique de la société civile mondiale. Je m'investis aussi à ce niveau car il existe des interrelations intéressantes entre le développement local endogène et intégré, soutenable et durable et le développement durable international ».*

DEROULEMENT DU PROJET

« L'Association des habitants du Chêne Houdiez est une association spontanée et non structurée » nous dit le Président de l'Association des Copropriétaires. Les habitants se réunissent de manière formelle au sein de l'Association des Copropriétaires et de manière plus informelle au niveau de l'Association des habitants. Chacun y a la possibilité de lancer des idées et des initiatives, et en devient l'animateur.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Un journal interne au domaine, de parution bisannuelle, a été lancé en janvier 2000 par une formatrice de profession qui habite le site depuis 5 ans. Ce journal est distribué à tous les habitants du domaine et des exemplaires sont envoyés à la commune et aux différents partenaires. La doyenne du domaine, retraitée depuis 84, installée sur le site depuis 1979 et domiciliée depuis 1994, y prodigue ses trucs, astuces et adages. L'enseignant en cuisine y propose des recettes, etc.

En terme de résultats, il y a aussi l'emploi étudiant pour trois jeunes du domaine.

RESULTATS QUALITATIFS

L'ensemble des actions et projets menés sont une manière de réunir tout le monde, permettent de se parler, de se connaître, d'échanger. Parmi les activités, il y a

l'organisation d'un barbecue annuel, la réalisation du journal, l'organisation de journées champignons, papillons, l'installation de nichoirs pour chouette hulotte, ...

Depuis quelques années, un rapprochement s'est opéré entre le village de Peissant et le Chêne Houdiez. Le premier domicilié du site, « retraité actif » comme il se plaît à le dire, ancien grutier, vit depuis 84 dans une caravane sur le site avec sa femme. Il participe au « Quartier de Vie » de Peissant. « Quartier de vie » est un projet de la Fondation Roi Baudouin qui vise à améliorer la qualité de vie dans un quartier grâce à un projet concerté mené en collaboration entre trois partenaires : les pouvoirs publics, les entreprises, et les habitants. Le grutier retraité dit « *On veut vivre avec Peissant, sortir du cocon du domaine et de l'isolement. On a été vers eux et on commence à en sentir le retour. Maintenant, Peissant vient vers Chêne Houdiez comme par exemple à l'occasion de la Saint-Nicolas, le Grand Saint en visite à Peissant est monté au Chêne Houdiez* ».

L'emploi des jeunes du site pour l'entretien du domaine, outre qu'il procure aux jeunes un petit revenu, leur apporte une gratification d'avoir amélioré l'environnement dans lequel ils vivent et une reconnaissance des habitants.

Faisant allusion à la qualité de vie du domaine, le Président de l'Association exprimait « *chaque jour, quand je rentrais de mon travail, j'avais l'impression d'être en vacance* ».

EFFICACITE DU PROJET

Petit à petit, par l'ouverture qu'ils ont sur le village voisin de Peissant, les habitants du parc résidentiel du Chêne Houdiez sont intégrés dans la Commune en tant qu'habitants à part entière de Peissant.

LA PARTICIPATION

Une enseignante, habitant le site depuis 93, affirme que « *ce sont les gens d'ici qui pourront apporter une solution* ».

Il y a deux niveaux de participation : l'Association des Copropriétaires et l'Association des habitants. Dans la seconde, chaque habitant peut être un animateur. Chacun peut y lancer des projets, des activités stimulant la convivialité dans le domaine.

L'Association participe au projet « Quartier de Vie » de Peissant.

Par le travail étudiant qu'ils font, les jeunes, outre qu'ils gagnent de l'argent, participent à l'entretien et à l'amélioration de l'environnement au Chêne Houdiez.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

L'Association des habitants doit demander la délicate modification du plan de secteur régional pour le domaine du Chêne Houdiez.

Les habitants du site bousculent les normes édictées en matière de surface habitable et démontrent que, dans certaines conditions, une réduction raisonnable (selon les habitants) de l'espace habitable permet d'accéder à un habitat de qualité en intégrant

pergolas, vérandas et bâtiments annexes (tels qu'abris de jardin et garages). Cela permet d'accéder à la propriété à un prix moins important, dans un environnement verdoyant (dans ce cas-ci).

LE PROJET COMME PROCESSUS

L'Association des habitants a lancé un mouvement en terme de réflexions, recherches et développements de solutions. Depuis l'annonce en Assemblée Générale des Copropriétaires de la volonté du copropriétaire majoritaire du site de quitter la copropriété, les habitants du site se sont mobilisés autour de l'Association des habitants du Chêne Houdiez et ont multiplié les actions pour reprendre en mains la gestion du site, développer la convivialité sur le site et lancer des pistes de réflexions pour trouver des solutions aux difficultés que rencontre la copropriété.

DIFFICULTES RENCONTREES OU BLOQUAGES OU HANDICAPS

Manque de moyens humains et financiers :

Pour le Président de l'Association des Copropriétaires, une des difficultés est le manque de moyens pour mener sa tâche à bien, notamment pour la tenue de la comptabilité d'un budget de fonctionnement et pour l'administration qui nécessiteraient un matériel informatique plus performant et une intervention dans les frais divers occasionnés.

Complexité de la législation :

Une autre difficulté réside dans la complexité du dossier permettant la dissolution de la copropriété (prévue dans un article de l'acte de Base). La situation implique de faire avancer une série de sous-dossiers interdépendants en parallèle. Il faudrait modifier le plan de secteur actuel au niveau régional, travailler avec la commune, avec les Compagnies d'électricité et des Eaux, introduire des propositions alternatives, etc.

Relations avec la commune :

Un habitant craint que « *le jour où le site deviendra communal, il y aura peut-être plus de monde et le trafic augmentera, ...* ».

Les relations entre l'ex-village de vacances et la commune n'étaient pas bonnes au départ car le promoteur du projet avait promis à la commune un développement économique qui ne s'est jamais réalisé.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

La mobilisation des habitants et leur volonté de trouver des solutions adaptées à leurs difficultés, la situation géographique et naturelle du domaine, la patience et la persévérance des habitants.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Au niveau des activités, « *avec l'espace dont on dispose, on pourrait lancer un Marché de Noël artisanal* » explique une habitante.

L'Association voudrait s'inscrire dans un programme « Interreg », programme européen pour créer des partenariats entre les régions transfrontalières. Ils envisagent aussi un jumelage avec un village en France.

L'Association des habitants a été admise à l'introduction d'un dossier de candidature à l'opération Quartier de vie 2001 de la Fondation Roi Baudouin (comme en 2000) et prépare activement son dossier de sélection.

Au milieu de l'année 2001, une partie du site a été classé officiellement par la Communauté Européenne au travers de « NATURA 2000 ».



FICHE 16 : Le Phare - Un projet construit collectivement avec des hébergés d'une Maison d'accueil dont le but est d'entrer en contact et d'apporter une aide aux habitants de la rue qui ne souhaitent pas s'adresser à des institutions

AUTEURS DE LA FICHE

2 travailleurs : le directeur et une assistante sociale

AUTEUR MORAL

Source asbl

COORDONNEES UTILES

Source asbl

Rue de la Senne 78

1000 Bruxelles

Tél. : 02 512 72 04

Fax : 02 512 71 75

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <processus d'innovation> <sans abri> <logement> <hébergement provisoire> <participation> <accompagnement social> <mobilisation des sans abri> <mobilisation de l'expérience>

FICHE PROJET

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

« Le Phare » est une initiative qui émane de Source, une maison d'accueil située en Région bruxelloise, fondée en 1959. A l'origine, elle accueillait, des hommes sortant de prison. Elle s'est ensuite ouverte aux hommes isolés, puis aux couples et aux familles. Actuellement, l'asbl a également développé des actions en amont et en aval de la maison d'accueil et articule son travail avec d'autres institutions.

L'association a créé un restaurant social de quartier et centre d'animation dénommé « La Rencontre » qui a vu le jour au milieu des années'80.

Pour l'association, l'hébergement est à priori considéré comme transitoire et son objet est la préparation de « l'après hébergement ». Dans ce cadre, la Source a également mis

sur pied « Fami-Home » en 1994 dont les actions sont intimement liées. L'objectif de « Fami-Home » est de favoriser l'accès au logement, via des formules variées (logement à bail glissant, logement de transit, logement privé), à des personnes en difficultés par un accompagnement post-hébergement.

Enfin, « Le Phare » est un projet expérimental qui se construit collectivement entre personnes hébergées et ex-hébergées accompagnées des membres de l'équipe de Source. Le projet vise à donner vie à un local et offrir avant tout un lieu de rencontre pour les sans abri qui ne sont pas touchés par les services sociaux.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet expérimental du « Phare » s'inscrit dans les objectifs plus larges de Source qui offre plus qu'un simple hébergement et répondre le plus largement possible aux problèmes que les bénéficiaires rencontrent.

Le projet « Le Phare » vise à mobiliser les compétences de ceux qui ont vécu l'expérience de l'exclusion autour d'un projet qui puisse les valoriser.

Un des buts que le groupe a défini est de permettre d'entrer en contact avec les habitants de la rue qui ne souhaitent pas s'adresser à une institution et vivre de manière autonome. Le projet vise également à créer un espace de convivialité et de rencontre pour sans abri.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

La Source s'adresse à toute personne en difficultés ayant besoin d'un logement transitoire homme seul, couples, parent avec enfants ou familles.

Le projet du « Phare » s'adresse à deux populations : d'une part les bénévoles, hébergés ou ex-hébergés de Source ou des personnes qui fréquentent « La Rencontre » ; d'autre part, les sans-abri qui ne fréquentent aucune association ou institution et qui peuvent, par l'intermédiaire du Phare, trouver un lieu où rencontrer des gens sans devoir avoir de demande spécifique.

MONTAGE FINANCIER

Source est une association agréée et subventionnée par la CoCoF pour une capacité de 34 lits d'hébergement d'adultes isolés, d'adultes isolés accompagnés d'enfants et de familles complètes.

Elle est également agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'insertion par le logement.

« La Rencontre » bénéficie de personnel ACS, Maribel, TCT et Article 60. « Fami-Home » bénéficie de deux temps pleins un tiers via la CoCom (Commission Communautaire Commune)

Globalement, l'association fonctionne avec 60 % subsides publics, 10% provenant des recettes de « La Rencontre », 10% de dons et subsides privés, et avec 20% provenant de l'hébergement et d'animations. Le service emploie environ 20 temps plein.

Au niveau du local du « Phare », appartenant à la Région bruxelloise, il a été prêté à Source dans le cadre d'un bail emphytéotique de 27 ans. L'asbl a bénéficié de primes à la rénovation ainsi que d'une subvention de 500 000 FB de la Fondation Roi Baudouin pour la rénovation des locaux.

PARTENAIRES DU PROJET

Dans le cadre d'un projet global de facilitation de l'accès au logement, Source a voulu éviter une difficile double casquette de gestion de logement et d'accompagnement social. C'est pourquoi, Source a été une des associations à l'origine de la création de l'Agence Immobilière Sociale « Logement Pour Tous » avec laquelle elle entretient une collaboration étroite au niveau du post-hébergement et dont le suivi des personnes est assuré par l'équipe de Fami-Home.

Source travaille également avec un certain nombre de partenaires privilégiés du réseau associatif bruxellois.

DEROULEMENT DU PROJET

Sachant qu'elle allait disposer d'un nouveau local, l'équipe de Source a proposé aux hébergés et ex-hébergés de prendre part à la construction d'un projet dont l'idée était d'utiliser les compétences et l'expérience qu'ils ont pour proposer un service utile à des sans-abri n'utilisant pas les institutions existantes.

Une série de rencontres ont eu lieu qui rassemblait en moyenne cinq hébergés ou ex-hébergés et des travailleurs. Au cours de ces réunions, les discussions tournaient autour de questions telles que : comment entrer en contact avec les sans-abri ? Comment identifier leurs besoins ? Comment aménager les locaux ? Est-ce que les services seront gratuits ? L'hébergement des personnes accompagnées de chiens étant souvent un problème, certains participants auraient voulu que le Phare propose l'hébergement des chiens des personnes qui sont en Maison d'accueil. Quel sens cela a d'offrir de la soupe aux gens alors que tant d'autres services le font déjà ? Quelle serait la spécificité du « Phare » ? Toutes ces discussions ont fait l'objet de nombreux débats et fait partie intégrante du projet. Ces débats sur la mise en place du projet permettent tant aux bénéficiaires qu'aux travailleurs d'avoir des échanges sur un niveau différent de celui habituel.

Le local du « Phare » est situé à proximité d'une station de pré-métro et de la Gare du Midi de Bruxelles. Il s'agit d'un espace de 4 mètres sur 3 avec 8 chaises, 4 tables et un petit réchaud.

Les discussions ont mené à l'ouverture du « Phare » en avril 2001. Les personnes ont pu venir y boire des tasses de café ou de soupe fraîche pour 5 FB. Concernant les horaires, le local ouvrait les mardi et jeudi de 11 h à 13 h. A cette époque, le local a d'abord été ouvert par les bénévoles accompagnés d'un travailleur. Ensuite, ils ont ouvert le local seuls et la clef du local a été confiée à un bénévole.

Pour faire connaître le projet, outre le bouche-à-oreille, des tracts ont été distribués dans les gares, et des affiches ont été apposées dans d'autres services sociaux (CPAS, maisons médicales, maisons d'accueil, restaurants sociaux, etc.)

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Au niveau des hébergés et ex-hébergés, le groupe rassemblait quatre à cinq participants au projet Phare.

En ce qui concerne la fréquentation du local, en avril 2001, sur les deux heures d'ouverture, se sont, en moyenne, 10 tasses de café et dix tasses de soupes qui ont été consommées.

RESULTATS QUALITATIFS

Pour la plupart des bénévoles qui ont participé au projet, « *quand ils quittent la Source et qu'ils ne viennent plus à La Rencontre, on ne les voit plus non plus pour le projet du Phare* » explique le directeur. « *Mais, au-delà de ça, poursuit-il, avec ceux qui ont participé au projet, un rapport de confiance, un autre mode de relation a été instauré dans lequel ils se sont sentis valorisés.* »

Au cours des réunions de préparation du projet du Phare, les discussions renvoyaient au fonctionnement d'une institution d'aide aux personnes en difficulté ainsi qu'aux règles qui y existent pour qu'une institution puisse fonctionner. La démarche permet aux participants, par leur implication dans le projet, d'effectuer un décentrage et d'adopter une autre vision sur les institutions. L'initiative proposée par Source contribue autant à resocialiser qu'à responsabiliser les participants impliqués dans la construction et la réalisation du projet.

Les échanges ont également permis aux travailleurs d'entretenir une relation sur un mode différent avec les participants et de valoriser les compétences des bénéficiaires qu'ils accompagnent quotidiennement.

EFFICACITE DU PROJET

Au stade où il en est, l'efficacité du projet réside essentiellement dans le processus qui a été mené avec les hébergés et ex-hébergés de Sources plus que par l'action de terrain d'offrir un espace convivial de rencontre pour sans abri. Il permet aux bénéficiaires-bénévoles à la fois de s'exprimer, d'échanger, et de construire un projet en groupe.

Le projet ouvre également à un autre niveau de relation et de compréhension entre travailleurs et bénéficiaires.

LA PARTICIPATION

Le projet du « Phare » offre un espace de dialogue et de participation des bénéficiaires. Par l'intermédiaire du projet, les participants sont invités à prendre une place d'acteur et à s'impliquer dans un projet visant à aider d'autres personnes en difficultés.

La démarche permet aussi aux bénévoles de prendre du recul par rapport à leur parcours.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Dans le cadre de ce projet, il n'y a pas de démarche juridique particulière qui aie été menée.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Pour le directeur, en terme de processus, le lancement du projet du « Phare » permet de développer une nouvelle vision du travail réalisé par Source. Par extension, ce travail peut avoir une incidence positive sur la perception que les participants ont des institutions d'aide sociale, de la légitimité de leurs règles et du travail du personnel.

Ce projet monté en commun entre travailleurs et bénévoles permet aussi de faire remonter vers l'institution un autre regard et une autre perception issus des gens de la rue eux-mêmes.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

De manière générale, une des difficultés du lancement de projets avec cette population est qu'il faut aller vite et que le projet soit petit et de courte durée afin que les participants en voient rapidement les effets. *« Au début, explique une travailleuse, ils sont tout feu, tout flamme et puis l'enthousiasme s'estompe et quand ils quittent la maison, ils arrêtent de participer au projet. Ça marche quelques semaines et puis ça s'arrête. Avec un petit groupe de motivés, le projet prend son envol mais lorsque certains ont quitté, les autres n'ont plus continué. »* La participation des hébergés dépendant aussi d'autres conditions extérieures : *« S'il fait beau en ville, on a moins de chance de voir des participants. »*

Le projet du Phare nécessite de mobiliser du temps de l'équipe pour dynamiser et accompagner le processus. La gestion de l'urgent et du quotidien rend parfois difficile d'assumer ce projet auquel l'équipe accorde pourtant beaucoup d'importance.

Pour le directeur, *« si les discussions sur le rapport qu'on entretient avec les règles d'une institution sont riches, il n'est pas toujours facile pour l'institution de gérer le questionnement qu'elles génèrent. La dynamique instaurée donne une grande légitimité aux positions des participants qui ont parfois tendance à revendiquer des choses qui ne sont pas toujours évidentes à gérer au niveau institutionnel. »*

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Le projet du Phare s'inscrit dans un projet de mobilisation des hébergés et ex-hébergés pour que des aidés deviennent des aidants et que les participants s'impliquent bénévolement dans un projet qu'ils construisent en groupe.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Sans obligation de résultats, les travailleurs remobilisent régulièrement les bénéficiaires sur le projet. L'outil sera relancé en septembre 2001 et des réunions seront organisées pour poursuivre la construction du projet avec les bénéficiaires.



FICHE 17 : « Si j'avais su, j'aurais pas fait » - Un jeu collectif en construction continue pour favoriser l'échange et l'interformation entre personnes en difficultés

AUTEURS DE LA FICHE

6 personnes : 4 bénéficiaires, le directeur et une assistante sociale

AUTEUR MORAL

Les Quatre Vents

COORDONNEES UTILES

Les Quatre Vents
Rue des Choraus 17
1400 Nivelles
Tél. :067 21 70 04
Fax. :067 21 72 00

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <hébergement d'urgence> <jeu> <collectif> <sans abri>
<échange d'expériences> <échange d'informations> <animateur social> <mémoire collective> <communication participative> <méthodologie de communication>

Fiche projet

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Le jeu s'est construit et se pratique dans le cadre des activités de la Maison d'accueil les Quatre Vents.

Les Quatre Vents est une Maison d'accueil pour adultes en difficultés qui existe depuis 1974. Les responsables ont remarqué que, souvent, pour l'ensemble des hébergées, hommes, femmes et familles, un problème essentiel se pose : que faire de ses journées ? La réponse des Quatre Vents n'a pas été de développer de l'occupationnel mais d'utiliser ce qui existe à l'extérieur. Dans le fonctionnement de la Maison, une réunion était organisée avec les hébergés et portait initialement sur des questions purement organisationnelles.

Mais ces réunions ont débouché progressivement sur des questions telles que « *comment je vis ici ?* » ou « *comment en suis-je arrivé(e) à venir dans cette Maison d'accueil ?* ». A un moment donné, l'équipe a décidé de créer deux moments distincts suite à un besoin qui apparaissait sur le terrain.

C'est ainsi qu'un groupe de parole a vu le jour sous forme d'atelier à côté de réunions strictement organisationnelles. Tous les sujets en rapport avec des éléments de la vie quotidienne pouvaient être abordés. Après un certain temps, les thématiques ont été recentrées sur les préoccupations des gens dans la Maison d'accueil au moment présent. Les thèmes portaient sur l'alimentation, le budget, la recherche d'emploi. Ces ateliers s'institutionnalisant, une lassitude est née et la motivation des hébergés a fortement baissé. Animés par une personne extérieure, les ateliers étaient devenus beaucoup trop scolaires et, ne répondant plus aux attentes du public, ont été supprimés.

Réfléchissant à un autre type d'animation face à des situations de plus en plus complexes et confrontée à un grand besoin de parler des bénéficiaires, l'équipe a lancé le jeu. Ce cheminement qui a mené jusqu'au lancement du jeu a duré quatre à cinq ans.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

L'objectif du projet est de permettre aux hébergés de parler de leurs difficultés mais aussi des solutions qu'ils ont trouvées pour les dépasser et de les partager avec les autres. L'idée est aussi de chercher les moyens de trouver de nouvelles pistes de réponses aux problèmes rencontrés dans son parcours. Outre la finalité de parler, le jeu permet de développer les capacités d'écoute des participants face aux difficultés des autres.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le groupe des joueurs est constitué par des hébergés des Quatre Vents, ainsi que des anciens ou ceux qui passent par-là. Au niveau des hébergés, il s'agit d'une population de personnes qui n'ont plus de logement (hommes, femmes, couples et enfants).

MONTAGE FINANCIER

Cette activité est menée sur fonds propres. Toutefois, les Quatre Vents a reçu une bourse de 50.000FB via le Volet « Participation et citoyenneté » du Parcours d'insertion lancé par la Commission sous-régionale de coordination du parcours d'insertion du Brabant wallon (Province de Belgique).

PARTENAIRES DU PROJET

Dans le cadre du jeu, les participants ont été amenés à se rendre dans différents services d'aide de la région pour récolter de l'information pour alimenter les réponses que les participants se posent.

DEROULEMENT DU PROJET

Le jeu se construit avec un groupe très changeant, mais le jeu trouve sa valeur dans la prise de parole des hébergés et dans l'idée que les participants laissent un témoignage aux autres hébergés des Quatre Vents. Il s'agit de « faire ensemble », le jeu n'a pas un contenu propre sinon celui que les joueurs précédents lui ont donné et ce que les joueurs du moment en font.

Le jeu est envisagé non comme une compétition mais comme un jeu de réflexion et de partenariat dans lequel l'ensemble du groupe va jouer sans qu'il y ait de perdant. Il n'y a pas de consigne ni sur le fond, ni sur la forme, mais le jeu tel qu'il a été conçu est présenté aux nouveaux joueurs.

La question de départ du jeu est « *qu'est-ce qui nous a amené à la maison d'accueil ?* » puis « *quelles sont les institutions qui vont pouvoir m'aider ?* »

Au début les participants ont exprimé un peu en vrac ce qu'ils connaissaient. Une étape a consisté également à récolter une série d'informations dans les institutions afin de réaliser une farde de documents de référence pour aider à trouver des réponses aux questions quand l'expérience du groupe ne permet pas de trouver une solution satisfaisante.

Différents groupes se sont succédé pour arriver au stade où le jeu en est.

Petit à petit, de la rédaction d'un très grand nombre de questions, le jeu s'est construit autour de neuf thèmes : l'argent, la santé, le boulot et la formation, mes droits, la famille, l'occupation du temps et les loisirs, le logement, les trucs et astuces, l'alimentation.

Chacun de ces thèmes, après de multiples sélections qui sont autant de moment de s'exprimer et d'échanger, comporte dix questions. On y retrouve des questions comme : « *Comment vivre avec peu d'argent ? Que faire pour ne pas s'ennuyer ? Comment se payer un logement confortable quand on a peu de revenus ? Comment choisir un bon médecin ?* ». Ces questions renvoient à une série de réponses.

Dans le processus, à tout moment, c'est l'expérience personnelle qui est favorisée et l'aide éventuelle des autres participants qui est mobilisée pour venir étoffer la réponse de la personne.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Au cours de la première phase de jeu et de construction du jeu, il y a eu 36 personnes qui ont participé. Lors de la deuxième phase, il y a eu environ 40 personnes. Au totale, environ 80 personnes ont participé et joué.

RESULTATS QUALITATIFS

Selon le directeur des Quatre Vents, *« sans action spécifique de l'équipe, cette démarche a déjà pour effet de relativiser le niveau des difficultés auquel chacun est confronté et redonne de l'espoir aux gens. »*

En décembre 1999, un hébergé témoigne que *« grâce aux questions et aux réponses du jeu, nous avons acquis plus de culture. Cela nous a servi entre autre pour le CPAS ou le Forem. Quand je suis allé au CPAS, par exemple, je savais qu'il existait une prime d'installation et comment l'obtenir. »*

Pour une participante actuelle du jeu, *« on ose dire des choses qu'on dirait pas, on ose aussi aller vers les assistants sociaux. »* Elle ajoute *« Ca semble passer très vite, comme si c'était cinq minutes au lieu d'une heure. »* Pour un autre participant, avec le jeu, *« on est moins coincé, et puis on fait des « Tilt » en entendant des choses auxquelles on n'avait pas pensé. »*

Le jeu permet aussi d'aider à formuler des questions qui pourront ensuite être travaillées dans le cadre du suivi individuel.

Pour un nouvel hébergé, *« Arrivé ici, on est paumé, on a peur de la vie communautaire, de toutes les démarches. Grâce au jeu, on s'adapte. »*

Les répercussions de ce jeu sont positives en termes de dynamique de groupe, d'informations, d'échanges et de contacts.

EFFICACITE DU PROJET

L'efficacité du projet réside en plusieurs niveaux : la convivialité au sein de la Maison, l'information et l'éducation des bénéficiaires, la valorisation des compétences et de l'expérience des bénéficiaires.

LA PARTICIPATION

Le jeu n'existe que par la présence et la construction que les participants en font. Ce sont eux qui, collectivement, créent les questions et les réponses, mais aussi donnent une certaine forme, une certaine présentation au jeu.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

D'un point de vue général, le jeu permet aux participants d'accéder à une meilleure connaissance de leurs droits.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Pour l'assistante sociale qui anime le jeu, le jeu « *a permis d'entamer le dialogue, de les faire réfléchir à leur situation pour qu'ils puissent réussir leur sortie de la maison d'accueil.* »

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Une des difficultés est que l'assistante sociale qui anime le jeu doit disposer du temps nécessaire pour assurer l'animation par rapport à d'autres activités souvent plus urgentes. D'où le jeu « dort » à certaines périodes pour se réveiller à d'autres.

Lors du redémarrage, une des difficultés réside dans le traitement de la masse d'informations accumulées. En effet, les participants ont alors à leur disposition une farde épaisse composée non seulement de la documentation rassemblée mais aussi de l'ensemble des questions et des réponses apportées par les participants précédents du jeu depuis sa création. Ils doivent donc se réappropriier le jeu avant de pouvoir se lancer.

Au niveau du contexte plus large dans lequel s'inscrit le projet, il est à noter qu'en 2000, le service n'a pu répondre qu'à 20% des demandes par un accueil. Pour les responsables, cette situation s'explique par l'allongement du temps de séjour dû aux difficultés croissantes des bénéficiaires à se reloger, par un afflux important de demandes d'accueil concernant des candidats réfugiés, ainsi qu'une augmentation de l'accueil de familles en 2000 qui a empêché d'accueillir davantage de couples.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Le projet s'inscrit dans un environnement qui met l'accent sur l'accueil et l'écoute des bénéficiaires.

Les hébergés apprécient le nom des chambres qui font sourire et leur apportent un peu de chaleur. On y retrouve entre autre la chambre « Caraïbe », la « Méditerranée », ou la « Terre-Neuve ». Par ailleurs, ils apprécient aussi qu'un mur de la salle TV ait été décoré par une fresque peinte par des hébergés en 1995. Dans ce contexte, lors de la réunion d'organisation, les hébergés peuvent proposer les menus, « *ce qui demande plus de temps en terme de gestion et de moyens humains* » précise le directeur. A l'occasion de la réunion, un planning de la semaine est établi et la cuisine et le nettoyage des endroits communautaires sont pris en charge par les hébergés.

Le jeu a pour effet positif de faire revenir des anciens en visite. Ces anciens, installés, peuvent montrer aux hébergés qu'il y a moyen de s'en sortir et leur donnent espoir. Le mode ludique et un type de relation plus informel permette de développer une autre qualité de relation entre travailleurs et hébergés. L'assistante sociale a un rôle essentiel dans la conservation et dans la transmission du jeu. Lors de chaque remise en route du jeu, elle retrace l'histoire du jeu jusqu'à la présentation de la forme qu'il a pris.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Au niveau du développement concret du jeu, une participante aimerait que le jeu prenne une forme plus ludique et plus « dynamique » tel qu'un jeu de piste.

Pour l'assistante sociale, l'important est que le jeu continue à se développer et à prendre forme au fur et à mesure des animations et des groupes différents qui se succèdent dans le temps.



FICHE 18 : Sans-Abri Castors - Un accompagnement socioprofessionnel, dans le cadre de la rénovation de logements inoccupés par les futurs locataires issus de publics précarisés.

AUTEURS DE LA FICHE

5 personnes : 2 bénévoles, 2 Compagnons et le Président de l'asbl

AUTEUR MORAL

Sans-Abri Castors asbl

COORDONNEES UTILES

Siège social

Rue Léopold 36 (à partir de septembre 2001)

6000 Charleroi

Tél. : 0476 38 09 24 (provisoirement)

Fax. : 071 34 58 15

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion sociale> <innovation sociale> <accès au logement> <droit au logement> <insertion par le logement> <accompagnement social> <logement bon marché> <lien social> <relation emploi logement> <formation professionnelle> <rénovation de logement> <sans-abri> <expulsés> <autorénovation>

FICHE PROJET

CONTEXTE et ORIGINES DU PROJET

« *Le projet s'inscrit dans le combat pour une société plus solidaire* » nous dit un des responsables du projet.

L'association a été créée en 1995. Elle répond à la non-application de la loi qui légifère la réquisition de bâtiments inoccupés pour reloger les sans-abri.

Pour les responsables du projet, outre qu'elle est peu (ou pas) appliquée, les sans-abri n'ont pas seulement besoin d'être relogés mais aussi de trouver une adresse pour percevoir un revenu, recréer des liens sociaux, faire la démonstration qu'ils sont capables de travailler. Ils ont également besoin de se revaloriser eux-mêmes et d'en

faire preuve par rapport aux autres citoyens. Il y a aussi besoin d'offrir du logement de qualité correcte à un prix abordable.

OBJECTIFS DU PROJET

Il s'agit de démontrer aux principaux responsables politiques la faisabilité de l'affectation de bâtiments inoccupés au relogement de sans-abri.

Les autres objectifs sont de resocialiser les sans-abri en les intégrant dans une équipe de travail, de valoriser la capacité des sans-abri à se reprendre en main et de donner accès à un logement correct et à loyer très modéré pour ceux qui adhèrent au projet.

Aux dires d'un responsable, *« l'enjeu du projet est de taille, les difficultés sont énormes et le projet requiert une conviction et un engagement acquis par les responsables actuels mais le projet est sans doute difficilement reproductible sans un encadrement important et de qualité ».*

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Sans-Abri Castors cible essentiellement les sans-abri et les expulsés. Les sans-abri sont souvent célibataires, âgés de 30 à 40 ans parfois plus jeunes. Parmi les expulsés, il y a aussi des familles avec enfants.

En ce qui concerne les conditions d'accès, il est important que le candidat montre une volonté minimale de travailler en équipe, dans le bâtiment en rénovation, de manière régulière sauf maladie. Malgré une certaine tolérance, faute d'un minimum d'assiduité ou faute de difficultés importantes au niveau du travail d'équipe, la personne peut être exclue. Les responsables du projet estiment qu'il faut beaucoup de souplesse mais qu'il ne faut pas tomber dans l'assistanat.

MONTAGE FINANCIER

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne subventionne le service en permettant l'engagement d'un travailleur social.

Il y a deux emplois dans le cadre « Rosetta » et trois PTP. Le CPAS a permis d'accueillir deux personnes sous Article 60.

Diverses entreprises fournissent des matériaux pour les rénovations.

Plusieurs fois, la Fondation Roi Baudouin a subventionné le projet dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. Dans un cas, il s'agit d'une aide pour la construction d'une salle d'animation pour intégrer les participants.

PARTENAIRES DU PROJET

« Solidarités Nouvelles », « Comme chez nous ».

Au point de départ, le projet a été lancé en collaboration avec la maison d'accueil « L'Ilot », le FOREM de Charleroi (qui a détaché des éducateurs pour sensibiliser les sans-abri à ses formations), la FUNOC et le CPAS.

DEROULEMENT DU PROJET

Plusieurs étapes marquent l'engagement des personnes dans le projet. La première étape consiste en une prise de contact avec le travailleur social. Celui-ci fait une évaluation de la situation des candidats et présente la candidature au Conseil d'Administration de Sans-Abri Castors.

S'il est accepté, le candidat effectue un stage de trois semaines durant lesquelles il est rémunéré comme ALE pour tester sa volonté à participer au projet et qu'il rencontre l'équipe. La troisième étape consiste à signer un contrat de bail à rénovation et au relogement dans un logement provisoire gratuit excepté les charges de chauffage et d'électricité (1500 FB/mois). Enfin, après 9 à 12 mois de travail non rémunéré, l'usager a un logement correct dont il doit payer un loyer qui s'élève à 20% ses revenus pour un période indéterminée.

Dès l'accès au logement provisoire et grâce à l'accompagnement social, les participants retrouvent une adresse et aussi la possibilité de percevoir une allocation (chômage, minimex, pension ou d'invalidité).

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Depuis 1995, a rénové un vingtaine de logements. Actuellement, à Charleroi, l'association travaille dans une maison qui offrira trois logements dont deux sont déjà finis et occupés, et trois autres logements sont en cours de constructions.

En moyenne, il y avait 5 à 6 sans-abri sur le chantier, mais l'absence de perspective de rénovations destinées à leur logement a diminué leur nombre. En outre, 3 locataires ont retrouvé un emploi.

RESULTATS QUALITATIFS

Pour les participants, des sans-abri moins déstructurés, qui « tiennent le coup », cela donne de bons résultats : relogement correct, resocialisation, certains retrouvent du travail, certains apprennent à payer régulièrement leur loyer et à entretenir leur logement.

« *Le projet est excellent* » déclare un sans-abri ravi d'avoir un logement après avoir travaillé sur les chantiers de Sans-abri Castors.

EFFICACITE DU PROJET

En terme de resocialisation, les responsables ne se donnent pas d'obligation de résultats pour tous les participants. « Plus de la moitié de ceux qui s'engagent au point de départ abandonnent. » nous explique un responsable. Certains même « profitent » de l'association pour se reloger un temps sans même payer les charges tel que le chauffage de leur logement provisoire.

LA PARTICIPATION

La mobilisation et la participation des sans-abri passent de manière très concrète par la participation à la rénovation d'immeubles destinés au relogement des participants ou à la rénovation d'un bâtiment destiné à un centre d'accueil de jour pour sans-abri.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

L'association milite pour le droit au logement. Dans ce cadre, avec d'autres associations, Sans-Abri Castors demande le droit pour les chômeurs à entretenir et rénover leur logement sans pénalisation sur le montant des allocations. Il s'agirait d'un pas vers le droit à l'autorénovation pour les plus démunis.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Une personne qui s'est retrouvée à la rue avec sa famille explique qu'elle est heureuse car elle a pu bénéficier d'un logement des Castors et qu'elle continue à travailler bénévolement pour eux parce qu'elle apprécie ce qu'ils font. « *Sur l'ensemble des personnes qui habitent l'immeuble, explique-t-elle, un seul a un travail régulier mais ... il ne boit pas . Les autres ont un boulot intermittent. »*

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Le public rencontré :

Les responsables du projet expliquent que les sans-abri ne sont pas des «petits saints ». Ils sont souvent prisonniers d'assuétudes amplifiées par leurs échecs et leurs conditions d'existence.

Le chantier connaît des problèmes d'inégalités au travail, de boisson, de drogues, de violence. Parmi ceux qui entrent dans le projet, un certain nombre ne « tiennent pas le coup ». L'accompagnement social est particulièrement déroutant, difficile. Selon les dires du responsable, la gestion du projet et la responsabilité du Conseil d'Administration sont tout aussi déroutants et difficiles. De part et d'autre il faut être particulièrement solide pour « tenir ». Pour l'observateur extérieur, la pédagogie de l'instructeur est souvent déroutante et donc sans doute difficilement reproductible.

Etre « hors normes », c'est être « hors subsides » :

« Le projet étant, selon les dires de la Région wallonne, « hors normes », explique le responsable de Sans-Abri Castor, après avoir fait l'objet de subventions dans le cadre du budget « logement d'insertion », l'association est aujourd'hui exclue de ce soutien financier. Pour avoir accès aux aides, il faudrait devenir une « entreprise ». « Or, explique le responsable, la déstructuration des participants ne peut assurer la rentabilité nécessaire à ce statut. Il faut donc « mendier » auprès des sponsors privés. Cette insécurité financière accentue le « stress » des responsables ».

Le chantier :

Un bénévole déplore la faible fréquence des réunions, le fait que la coordination du projet de rénovation dans son ensemble ne soit pas connue et qu'il manque de communication entre les Compagnons et les bénévoles.

Au moment où nous les avons rencontrés (avril 2001), beaucoup déplorent le fait que le chantier ne soit pas destiné à faire des logements mais bien à accueillir les locaux du centre d'accueil de jour pour sans-abri.

Certains trouvent dommage qu'au niveau des décisions pour le chantier, beaucoup de choses passent entre le responsable de chantier et le Conseil d'Administration.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Un des atouts du projet est d'être proche des besoins des gens et de tenir compte de leur mode de fonctionnement et de leur état de déstructuration.

Un bénévole explique « A Sans-abri Castor, on est pris comme on est, les responsables font preuve de souplesse ».

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Le chantier de rénovation du centre d'accueil de jour est en court. Par ailleurs, un partenariat est envisagé avec l'EFT « Quelque choses à Faire » pour la rénovation de logements.



FICHE 19 : Transit 77 - Un hébergement d'urgence de qualité pour femmes avec ou sans enfant : confiance et valorisation

AUTEURS DE LA FICHE

4 personnes : 2 bénéficiaires, une coordinatrice du Gerموir et la coordinatrice de Relogeas

AUTEUR MORAL

Le Gerموir asbl

COORDONNEES UTILES

Le Gerموir

Rue Monceau-Fontaine 42/03

6031 Monceau-Sur-Sambre

Tél. : 071 27 05 40

Fax : 071 27 05 49

Relogeas

Rue Monceau-Fontaine 42/11

6031 Monceau-Sur-Sambre

Tél. : 071 31 78 52

Fax : 071 32 87 40

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <femme> <insertion professionnelle> <insertion par le logement> <formation professionnelle> <accompagnement social> <hébergement d'urgence> <autonomie> <trajectoire logement> <infrastructure logement>

Fiche projet

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Le Gerموir est une entreprise de formation par le travail (EFT) qui, depuis 20 ans, assure la formation de femmes, souvent seules, avec enfants, avec peu ou pas de revenus. Elles viennent en formation en Horeca, couture ou nettoyage, pour une durée maximale de 18 mois. Si cela s'avère important pour la stagiaire, le travail peut continuer avec elle au delà de cette période de subvention de la formation.

Les stagiaires qui participent à ces formations y viennent avec leur lot de problèmes divers auxquels l'équipe du Gerموir tente de répondre par de l'accompagnement et éventuellement l'orientation vers d'autres services.

Parmi les problèmes rencontrés, le Gerموir a régulièrement été confronté au problème de trouver un logement d'urgence pour ses stagiaires. Les causes qui mènent à cette situation sont diverses mais parmi les principales, il y a les ruptures brutales, des fuites pour coups et blessures, les expulsions pour non-paiement ou racisme ou encore des raisons d'insalubrité.

Désireuse de pouvoir répondre à ce problème récurrent, l'équipe du Gerموir a lancé un projet pilote de maison d'accueil d'urgence pour femmes dont les portes se sont ouvertes en novembre 2000.

OBJECTIFS DU PROJET

Le Gerموir met l'accent sur l'accueil, l'écoute, le soutien et la valorisation des stagiaires. Le projet vise à les amener à plus d'autonomie et plus d'assurance pour concrétiser le désir de changement des stagiaires. L'offre du service de logement d'urgence " Transit 77 " s'inscrit dans le projet global d'accueil de la personne dans son ensemble et de tentative de réponse aux problèmes que vivent les stagiaires.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Au départ, " Transit 77 " s'adresse exclusivement aux stagiaires du Gerموir en difficultés de logement.

Le Gerموir s'adresse à des femmes de toutes nationalités, le plus souvent seules ou avec enfants, à partir de 21 ans, confrontées à divers problèmes familiaux, de logement, de revenus, de santé, de souffrance morale, d'emploi et qui désirent explicitement opérer un changement dans leur vie.

MONTAGE FINANCIER

Le projet est lancé sur les fonds propres du Gerموir. Toutefois, l'association a récolté 900 000 FB de dons qui ont servi à l'équipement et à la maintenance du projet. Une coordinatrice du Gerموir explique que *" la maison est équipée de tout ce dont une femme a besoin quand elle débarque d'urgence, sans rien, dans un logement. On y trouve tout l'équipement nécessaire jusqu'à la trousse de toilette d'urgence. "*

Le prix de la nuitée est de 350 FB mais est adapté à la situation de chaque femme.

La maison est louée 7 000 FB par mois plus 4 000 FB de charges à Relogeas. A cela, le Gerموir doit ajouter le chauffage au mazout dont le coût de l'hiver 2000-2001 a été très élevé. Au total, " Transit 77 " coûte environ 14 000 FB par mois au Gerموir.

PARTENAIRES DU PROJET

Dans le cadre de “ Transit 77 ”, un partenaire privilégié est l’association Relogeas qui loue une maison au Gerموir, pouvant accueillir simultanément 3 femmes avec deux ou trois enfants.

Créée en mai 1994 par une série d’associations dont “ Quelque chose à faire ” (EFT) et le Gerموir, Relogeas a pour objectif d’apporter une réponse au problème de logement de personnes en difficultés. Elle reçoit, loue, achète ou prend en gestion des bâtiments pour en faire des logements d’insertion. Ces logements sont loués à un prix n’excédant pas 20% des revenus du locataire. L’association tente d’arriver à une prise en charge responsable et solidaire des habitations par les locataires.

DEROULEMENT DU PROJET

Lorsqu’une femme, stagiaire au Gerموir, se retrouve brusquement sans logement, elle a la possibilité de bénéficier d’un logement d’urgence pour la dépanner. Une assistante sociale prend en charge les demandes. Et en assure le suivi.

Un forfait journalier, adapté en fonction de chaque situation, est demandé à la stagiaire. Elle doit également accepter de travailler en parallèle avec l’assistante sociale du Gerموir, afin de trouver un logement adapté à ses besoins. Il y a un règlement d’ordre intérieur pour la maison du “ Transit 77 ”. En outre, le délai maximum pour rester dans cette maison est, en principe, de trois mois. Il est aussi demandé à la personne de respecter la confidentialité de l’adresse de la maison afin de protéger au maximum les locataires.

Lors de l’installation d’urgence d’une stagiaire, réfugiée de 55 ans, qui était victime de violence de la part de son entourage, deux responsables du Gerموir l’ont accompagnée jusque chez elle pour qu’elle puisse récupérer quelques affaires personnelles. Arrivée à “ Transit 77 ”, elle a choisi sa chambre, a déposé ses affaires et, ensemble, les travailleurs et la stagiaire ont débouché une bouteille de bière d’abbaye. “ *J’étais fatiguée mais heureuse* ” explique-t-elle.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Ouverte en novembre 2000, la maison “ Transit 77 ” a accueilli trois femmes. Deux pour de très courtes périodes, une troisième qui est là depuis près de trois mois et qui prolonge encore son séjour d’un mois pour louer un appartement qui se libère dans le courant du mois suivant.

RESULTATS QUALITATIFS

L'initiative est perçue très positivement par les femmes qui ont transité par ce logement. Pour l'une, âgée de 41 ans, restée une vingtaine de jours, ce logement a permis de faire charnière entre son ancien appartement et une petite maison qu'elle convoitait mais qui ne se libérait qu'après la fin de son bail dans l'appartement.

Une autre femme est propriétaire d'une maison qui, faute de moyens pour l'entretenir, est devenue insalubre. Elle ne tarit pas d'éloge pour le Gerموir et son équipe, ni pour le logement d'urgence mis à disposition. *“ Dans le logement, il y a tout, explique-t-elle. Un peu de nourriture d'urgence, de la vaisselle, une télévision, une vidéo, le téléphone,... ” On y trouve une cuisine équipée, ainsi qu'un salon, trois chambres meublées avec tout le linge nécessaire, une salle de bain et une machine à laver. “ On voit que ce sont des femmes qui ont arrangé la maison ” poursuit-elle. De plus, la personne explique que la maison est idéalement située à proximité des arrêts de bus, des banques, et des commerces.*

“ C'est du social à la hauteur, qui redonne confiance en soi parce qu'on vous fait confiance. Vous êtes digne de confiance. On vous donne la clef de la maison et vous pouvez y entrer immédiatement, dit une hébergée du “ Transit 77 ”. Et c'est un environnement gai, c'est bien pensé. ”

EFFICACITE DU PROJET

Sur la courte période écoulée (7 mois), l'efficacité par rapport aux objectifs fixés ne fait pas de doute. Le projet apporte visiblement le coup de pouce visé.

A travers les dires des bénéficiaires, il semble que la valeur du projet tienne aussi dans la confiance que les responsables du service expriment à leur égard par le geste de leur confier la clef d'un logement complètement équipé et de qualité, dans lequel elles se sentent accueillies, presque attendues.

LA PARTICIPATION

Au stade actuel du projet, une démarche participative n'est pas présente dans le projet.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Ce projet tend à offrir un logement de qualité et démontre que ce n'est pas parce qu'une personne est dans une situation de fragilité sociale qu'elle doit n'avoir accès qu'à des logements de qualité médiocre.

LE PROJET COMME PROCESSUS

Cette maison de transit, par nature, s'inscrit dans un processus au sens d'une trajectoire personnelle. La durée du séjour étant limitée (trois mois maximum), l'accueil

s'accompagne d'une aide à la recherche d'une autre solution de logement qui conviendra à la personne.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOQUAGES OU HANDICAPS

Une difficulté réside dans l'absence de reconnaissance officielle et de subventions pour le projet. Le poids financier du lancement d'un tel le projet est donc une difficulté. Dans le cadre du lancement du projet, la maison a un taux d'occupation faible qui déséquilibre le budget prévu.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Aux dires des bénéficiaires, la confiance des responsables du projet à leur égard est un atout. Il est probable qu'un des éléments qui favorisent la confiance soit la relation qui préexiste entre le service et la stagiaire. Cette relation préexistante et la connaissance des stagiaires permettent aux responsables de confier la clef de la maison " les yeux fermés " avec un maximum de garantie.

Un autre atout réside dans la qualité de l'équipement du logement qui donne une image positive de soi-même aux femmes qui utilisent le logement d'urgence. Il apparaît penser par et pour les femmes, avec un certain raffinement.

Une des hébergées exprimait " *qu'au Gerموir, ce sont des femmes qui dirigent, qui sont à la fois femmes, mères et épouses. Elles sont formées dans le social, éducatrice, et ont de la psychologie. Elles nous montrent qu'on est capable d'arriver et le bâtiment qu'elles occupent en est une preuve. Elles ont mis tout ça en place pour aider les femmes qui n'arrivent pas comme elles. Ce sont des femmes qui savent par quelles étapes passent les femmes. En plus, ici, on est assurée d'avoir une formation sérieuse pour avoir une ouverture vers l'emploi.*"

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Le projet " Transit 77 " sera évalué après un an et sera adapté en conséquence. Il est déjà envisagé de l'ouvrir à d'autres services étant donné l'importance du vide locatif enregistré après 7 mois.



FICHE 20 : WOTEPA - Un programme d'insertion globale par le logement et l'emploi

AUTEURS DE LA FICHE

Un fondateur du projet

AUTEUR MORAL

WOTEPA

COORDONNEES UTILES

WOTEPA

Sint-Amandusstraat 3/17

2060 Antwerpen

Tél. : 03 232 33 35

Fax. : 03 226 15 35

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <programme logement> <approche globale> <relation emploi logement> <lutte contre la pauvreté> <chômeur> <<capitalisation des compétences> <rénovation du logement> <accompagnement social> <participation des locataires> <pédagogie de l'habitat> <insertion par le logement> <insertion professionnelle> <formation professionnelle>

Fiche projet

CONTEXTE ET ORIGINES DU PROJET

Le projet WOTEPA (Woon- en tewerkstellingsprogramma Antwerpen – Programme de logement et d'emploi d'Anvers) est une initiative de lutte contre l'exclusion sociale qui trouve son origine dans le Centre 'De Oude Stad', initiative d'animation pour locataires de chambres meublées.

Il s'appuie sur les expériences de divers organismes anversois rassemblés dans le cadre du 2^e programme de Lutte contre la pauvreté sous les auspices de la Communauté européenne (de 1986 à 1989).

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

Alors que beaucoup d'initiatives ont une approche spécifique (revenus, travail, logement, santé, contacts sociaux, éducation, participation à la vie de la société, ...), WOTEPA situe son action dans le cadre d'un projet global intégré.

L'approche est globale car tous les aspects qui jouent un rôle dans les situations de pauvreté extrême sont pris en considération, malgré une approche par les problèmes de logement et de travail. L'approche est intégrée dans la mesure où l'action en faveur du groupe-cible se fait à la fois dans les deux domaines. C'est à partir de l'intégration par le logement et l'emploi que WOTEPA aborde l'objectif d'intégration des participants dans la vie de la société sous tous ses aspects.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Le projet s'adresse à des personnes vivant dans des situations d'extrême pauvreté et à des personnes vivant avec le minimum vital qui répondent aux trois critères suivants : bénéficier d'un revenu de remplacement minimum ; être confronté à des problèmes de logement fréquents (habiter pendant une longue période dans de nombreuses habitations malsaines ou insalubres) ; être considéré au niveau de l'emploi comme exclu du marché de l'emploi (être chômeur peu scolarisé de longue durée, avec un niveau d'enseignement primaire maximum).

Le projet s'adresse donc à des personnes qui ne sont pas ou plus capables de travailler dans le secteur classique du travail car il est trop exigeant et parce que le rythme y est trop soutenu. L'idée est d'offrir un travail adapté aux aptitudes des gens.

Le type d'activité doit pouvoir s'adresser tant aux hommes qu'aux femmes.

MONTAGE FINANCIER

Pour monter le projet de construction/rénovation au niveau financier, une équipe multidisciplinaire a été mise sur pied comprenant un assistant social, deux experts financiers travaillant dans le secteur privé, un économiste et un juriste.

Le projet global porte sur un montant global d'environ 40 millions de francs belges.

WOTEPA, en coopération avec une institution bancaire, a fondé une Société Anonyme (SA) qui a émis des certificats immobiliers. Cette société est propriétaire du bâtiment et ses statuts stipulent la destination sociale de l'immeuble et l'usage qui peut en être fait. En capitaux privés, 25 millions ont été récoltés par l'émission de 49 actions et autant de certificats immobiliers. Le montage financier permet d'offrir un intérêt annuel de plus de 7% net, provenant des loyers. Une partie des intérêts sur le montant du certificat est considérée comme remboursement du capital, de sorte que le prélèvement fiscal ne soit que de 10%. Les pouvoirs publics sont intervenus sous forme de prêts et d'allocation à la construction pour le reste des fonds.

Au niveau des loyers, les paiements se passent plutôt bien grâce à un accompagnement. Si une semaine de retard est observée, un contact est pris avec la personne pour voir ce qui se passe. Seul 2% des loyers n'est pas récupéré.

Au niveau des Ateliers sociaux, pour les salaires des ouvriers, la Communauté flamande octroie un montant fixe indexé qui couvre 80 à 90 % du salaire. L'aide n'est pas limitée dans le temps mais il y a une diminution de celle-ci d'environ 5% après 2 ans. Dès le début, les travailleurs ont un salaire d'un peu plus de 31 000 FB net par mois (en 2001). En ce qui concerne les instructeurs, la moitié du salaire est subventionné.

Une subvention est perçue par WOTEPA–Bien-être dans le cadre d'actions de développement communautaire et dans le cadre de projets favorisant la prise de parole pour mener à l'action.

PARTENAIRES DU PROJET

Le projet a mis en place une série de coopérations avec d'autres organismes relevant du secteur de l'animation sociale, de l'aide sociale et des milieux économique-financiers. Au moment du lancement du projet, on trouve des coopérations avec le VDAB et le CPAS, avec une société de développement du quartier, avec un service d'aide sociale de quartier, et avec des institutions financières.

DEROULEMENT DU PROJET

Dans le cadre des Ateliers sociaux de WOTEPA, les travailleurs ont d'abord rénové un immeuble vide d'une ancienne école de quartier, immeuble qui a été rénové en 26 appartements de différentes tailles (1, 2 et 3 chambres), quelques bureaux et une salle polyvalente pour des réunions.

Quatre ateliers proposent des activités spécialisées et adaptées au public cible : un atelier de construction (travaux de rénovation) ; un atelier de menuiserie ; un atelier de restauration de meubles et un atelier de finition (pose de carrelage, plâtrage, peinture). Le service mise sur la capitalisation des compétences qui augmentent avec le temps chez les travailleurs et tend vers une production économique rentable.

Il arrive qu'après un certain temps, les ouvriers cherchent à travailler à l'extérieur du service. Mais, après quelques temps, pour diverses raisons, certains ouvriers reviennent à WOTEPA et demandent à réintégrer leur place. Pour éviter des difficultés relatives à ces tentatives légitimes de quitter WOTEPA, un système a été mis en place permettant de garder une place à WOTEPA disponible pendant une durée de stage passé chez le nouvel employeur. (pendant ce temps, toujours payé par WOTEPA)

Au niveau des clients, en théorie, les Ateliers Sociaux peuvent répondre à toute demande tant publique que privée. Mais les contrats émanent essentiellement des associations et des pouvoirs publics.

Deux éléments permettent d'assurer que les activités des Ateliers sociaux n'entrent pas en concurrence avec le secteur privé. D'une part, les activités sont limitées à un territoire d'action qui s'étend sur la Province d'Anvers. Si les Ateliers veulent aller dans une autre Province, une demande doit être introduite auprès du Comité sub-régional de celle-ci. D'autres part, le Comité Régional de l'emploi, en lien avec le VDAB (équivalent du Forem en Wallonie), surveille le respect des règles de concurrence, traite

les demandes des ateliers sociaux et surveille que les activités n'entrent pas en concurrence avec des entreprises ordinaires.

Au niveau du logement, WOTEPA a constitué un groupe d'habitants qu'elle considère comme « *une association où les pauvres prennent la parole* ». C'est pourquoi elle travaille avec des responsables pour chaque unité d'habitation qui sont appelés « gangmaker » (voir dans le point « Participation »).

Par ailleurs, quand des nouveaux locataires arrivent, c'est le plus souvent sans rien. Ils peuvent alors choisir dans un stock de seconde mains des meubles qui leur appartiendront après un certain temps. L'idée est que la propriété de meubles donne une certaine stabilité, « *sinon la personne peut prendre la fuite avec juste deux sacs sous le bras* » explique un des fondateurs du projet.

Fiche de perception du projet par les acteurs

RESULTATS QUANTITATIFS

Lors de la première phase, WOTEPA a construit et rénové 24 logements, gérés par la SA, qui accueillent 50 à 60 personnes. Elle a également rénové 6 appartements sur le même principe.

L'Atelier Social emploie 20 ouvriers. Ceux-ci sont accompagnés par 4 instructeurs, un chef instructeur à mi-temps et un coordinateur à mi-temps.

RESULTATS QUALITATIFS

Dans la présentation que les responsables font du projet, ils proposent une réponse rassurante sur le long terme aux bénéficiaires par rapport à l'insécurité au niveau de l'emploi et du logement.

Au-delà de la stabilité de l'emploi, sur quatre personnes qui ont essayé de travailler à l'extérieur de WOTEPA, une seule a trouvé un emploi.

En terme de logement, quatre à cinq ménages habitent l'immeuble depuis le lancement de l'initiative. Les autres ont changé. Parmi celles qui ont quitté, deux personnes ont eu la possibilité d'acheter un logement et une personne a été expulsée parce que, souffrant de problèmes de santé mentale, elle ne prenait pas sa médication.

EFFICACITE DU PROJET

L'efficacité réside dans l'offre d'emploi et de logement dans un environnement adapté et sécurisant pour des personnes qui ont un parcours difficile. Elle tient également dans le montage partenarial mis en place.

LA PARTICIPATION

En terme de participation, le « gangmaker » est un personnage important au niveau du logement. Le « gangmaker » est le responsable d'une unité d'habitation. Son rôle est d'assurer la communication entre les locataires et la société de logement d'une part, et entre les locataires d'autres part. Chacun reste responsable de la bonne pratique de l'immeuble.

Le choix du « gangmaker » se fait par unité d'habitation. Un travailleur social fait le tour des différents locataires pour récolter leur choix sur la personne qui serait le « bon meneur ». Afin d'éviter que ce recueil de votes soit un test de popularité des locataires, les résultats ne sont pas affichés et il est demandé de faire confiance aux accompagnateurs sociaux qui récoltent les voix de chacun à travers la consultation.

La personne la plus plébiscitée est alors rencontrée pour lui proposer le poste. Si elle décline la proposition, les accompagnateurs sociaux se tourneront alors vers la seconde et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une personne accepte le poste. La personne occupe la fonction pour une durée de 2 ans.

Le système fonctionne depuis trois ans et les réunions avec les « gangmaker », organisées une fois par mois, permettent de se pencher sur la vie dans les immeubles. Au niveau des ateliers, il y a un système similaire mais qui est moins développé étant donné la présence des instructeurs.

Les rénovations ont été réalisées aussi en tenant compte de l'expérience des gens qui vivent dans les meublés. Le projet s'est développé sur base de l'expérience des populations concernées à partir de l'Institut du Développement Communautaire.

AVANCEES AU NIVEAU DU DROIT

Quand une personne désire travailler à l'extérieur de WOTEPA, elle peut commencer son nouveau travail par une période de stage tout en conservant son contrat avec WOTEPA.

Dans le cadre des Ateliers sociaux, les ouvriers ont un statut d'emploi émanant du Gouvernement flamand (décret de mars 1998) qui offre un contrat à durée indéterminée à des personnes remplissant des conditions spécifiques (plus de 25 ans, minimum 5 ans de chômage, niveau d'étude ne dépassant pas les moyennes inférieures).

LE PROJET COMME PROCESSUS

Les participants peuvent considérer leur logement et leur travail comme définitifs. En outre, leur travail leur apporte une formation et de nouvelles qualifications.

DIFFICULTES RENCONTREES, BLOCAGES OU HANDICAPS

Le salaire bas des instructeurs fait que les Ateliers ne peuvent engager que des personnes moins expérimentées.

Les responsables notent que peu de personnes trouvent du travail à l'extérieur de WOTEPA malgré leur désir de sortir de l'Atelier Social.

Dans le cadre d'un projet global et intégré, encore plus que dans d'autres projets, au niveau du travail avec les bénéficiaires, il faut être très vigilant de ne pas trop accompagner les personnes.

ATOUTS DU PROJET OU CAUSES DE REUSSITE

Un atout réside dans la mise au point d'un programme global de lutte contre les différents aspects de l'exclusion sociale et partant de deux aspects fondamentaux : emploi et logement. Les Ateliers sociaux permettent d'offrir un contrat de travail à durée indéterminée avec un salaire et WOTEPA propose un logement de qualité pour un loyer modéré.

Par ailleurs, un des atouts du projet est d'avoir réussi à intéresser le secteur privé à participer à un projet social en l'associant au montage du projet de façon à lui assurer un retour financier suffisamment intéressant pour qu'il s'y implique. Le montage financier utilisant des fonds privés et des fonds publics est une idée à étudier et à exploiter.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS FUTURS DU PROJET

Poursuivre l'action menée.

EXPERIENCES D'AUTRES PAYS

FRANCE

FICHE N°21



FICHE 21 : Production d'habitat adapté² pour des gens du voyage à St-Bonnet de Mûre, Rhône, France

AUTEUR DE LA FICHE

Bertrand Lapostolet

AUTEUR MORAL

ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement)

ALPIL – 12 place Croix-Pâquet – 69001 Lyon – Tél. : 00.33.4.78392638 – Fax : 00.33.4.72009944 – e-mail : alpil@globenet.org – site : <http://www.habiter.org>

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <innovation sociale> <gens du voyage> <habitat alternatif>
<contrat de location> <droits et devoirs du locataire> <logement social> <habitat adapté>
<accès au logement> <droits des minorités> <droit au logement>
<participation des habitants>

FICHE PROJET

CONTEXTE

La Loi a prévu depuis 1990 (art.28 de la Loi Besson) la mise en place de capacité de réponses pour l'accueil des gens du voyage. Cette politique prend corps dans les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage. Si le bilan de l'application de cette loi est pour le moins mitigé au niveau national et a donné lieu à l'adoption d'une nouvelle loi, plus volontariste en juillet 2000, des démarches ont néanmoins été entreprises dans certains départements.

Dans le Rhône, un schéma a été signé par le préfet en 1995 sur base d'une étude d'évaluation. Devant le peu d'effet immédiat de ce schéma et grâce au soutien de la Commission des communautés européennes, une mission de MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) a démarré en 1997, portée par l'Alpil et soutenue en complément de la CCE, par la Direction départementale de l'équipement et la Communauté urbaine de Lyon et d'autres collectivités locales (communes ou groupements de communes).

² Combinant habitat sédentaire (logement social) et habitat mobile (caravane)

L'objet de cette MOUS est d'apporter un soutien aux communes et groupements de communes qui le souhaitent pour évaluer les besoins et mettre en œuvre des solutions d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage.

Aujourd'hui, ce programme d'actions commence à produire des résultats tangibles (livraison d'équipements) et le schéma départemental est en cours d'évaluation avant sa reconduction. Le renforcement législatif (obligations et moyens accrus) et la mobilisation locale (implication du Conseil général du département du Rhône, compétence "gens du voyage" prise par des groupements de communes, poste de chef de projet créé au niveau de la communauté urbaine de Lyon, ...) laissent augurer une meilleure couverture des besoins dans les temps à venir.

ORIGINES DU PROJET

La Communauté de communes de l'Est lyonnais (CCEL), regroupant six communes du secteur, s'est impliquée dans la mise en œuvre du schéma d'accueil à partir d'une ré-évaluation des besoins menée en 1997 par l'Alpil.

Ce travail a amené à identifier des besoins de réponses pour les gens du voyage itinérants ne faisant que s'arrêter ponctuellement dans ces communes (printemps-été surtout) et des besoins d'habitat plus permanent pour des familles du voyage résidant de manière durable sur le secteur.

Pour ces dernières a été recherchée une solution qui concilie besoins particuliers et montage de droit commun. En effet il ne s'agissait pas de créer une "aire" ou un "terrain" de passage, mais bien un habitat permanent intégrant les spécificités du mode de vie (habitat caravane et construction légères).

C'est pourquoi, et à partir de l'analyse du mode d'installation des familles, le choix s'est arrêté sur la construction de logements individuels réduits au minimum et conservant les caravanes comme habitat complémentaire.

Dans un premier temps, un terrain a été recherché à proximité de l'implantation actuelle du groupe familial principal concerné par le projet. Un peu éloigné du bourg, il reste néanmoins accessible : 3km du centre du village).

Après vérification de la possibilité d'utiliser le financement classique de l'habitat social, un maître d'ouvrage HLM³ (OPAC⁴ du Rhône) a été recherché pour porter l'opération pour le compte de la CCEL⁵, devenue propriétaire du terrain.

Après quelques péripéties dues à la complexité du caractère innovant du projet, les travaux ont démarré à l'automne 2000 pour se terminer en juillet 2001.

Ce projet doit constituer la première réalisation de ce type dans le département (et une des premières en France).

³ Habitation à Loyer Modéré

⁴ Office Public d'Aménagement et de Construction

⁵ Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif est de produire une solution permanente d'habitat pour des familles du voyage résidant à St-Bonnet-de-Mûre ou aux alentours. Ces familles sont fixées sur place depuis des années, ayant arrêté de circuler principalement pour des raisons économiques. Elles ont en effet très peu de moyens, vivant toutes au moins partiellement du Revenu minimum d'insertion (RMI) et pratiquant des activités de ferrailage peu rémunératrices.

Les enjeux principaux sont :

➤ ***De fournir un habitat permanent le plus proche possible du droit commun (éviter un effet ghetto)***

Ce n'est pas un "terrain", mais un lotissement banalisé avec les mêmes droits (adresse, boîte au lettres, ramassage ordures ménagères,...) et les mêmes devoirs (entretien, taxes locales,...) que les autres habitants de la commune.

Les familles ont un statut de locataire HLM banal, c'est à dire un contrat durable et un loyer adapté ouvrant droit à l'APL (aide personnalisée au logement) soit un coût restant à charge des familles de l'ordre de 10 à 20 % par mois (hors assurance).

Pas de prise en charge spécifique sur le plan social mais un lien fort avec les partenaires de proximité (social, scolaire, municipal,...).

➤ ***D'offrir néanmoins une solution d'habitat adaptée au choix et modes de vie des familles***

L'habitat construit est très réduit (35 à 50m² par bâtiment pour des parcelles de 500 à 1000m²) et prévoit l'habitat caravane en complément : l'habitat en dur est la pièce de vie, la cuisine et les sanitaires ; la caravane devient une chambre.

L'activité économique (surtout ferrailage) est prise en compte (espace commun prévu dans le lotissement) et encadrée de manière à respecter l'environnement et la réglementation.

POPULATION CONCERNEE

8 ménages (16 adultes et 4 enfants) au total sur 3 unités d'habitation. Les deux petites unités accueillent chacune 1 ménage locataire ; la plus grande accueille un groupe familial : les parents y sont locataires et hébergent leurs grands enfants dont certains sont « en ménage » .

Ces familles (gitans espagnols et manouches) résident sur la commune ou à proximité depuis des années. Il n'est pas exclu que la disposition d'un lieu de référence permanent et l'amélioration des conditions d'existence amènent certains jeunes adultes à reprendre le voyage (avec "hivernage" à St-Bonnet pendant les mois froids).

Les familles-locataires ont été associées en amont à la conception du projet et sont associées à sa gestion dans le cadre d'une commission paritaire prévue au règlement intérieur du lotissement les réunissant avec la commune, la CCEL, et l'organisme gestionnaire. D'autres partenaires du projet (DDE⁶, intervenants sociaux, Alpil) y seront aussi associés dans la phase de démarrage.

⁶ Direction Départementale de l'Équipement

MONTAGE FINANCIER

Communauté de communes de l'Est lyonnais : acquisition et aménagement du terrain.
OPAC 69 : bâtiments d'habitation, montage PLA⁷ d'intégration.

MONTAGE LEGAL

Le projet est porté par la CCEL (maîtrise d'ouvrage) avec la réalisation de l'aménagement du terrain par la DDE et de la partie habitat par un office d'HLM, l'OPAC du Rhône.

Le projet est réalisé dans le cadre d'une opération de logement HLM adapté : le Prêt Locatif Aidé d'intégration.

PARTENAIRES DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et Commune de St-Bonnet,

Maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre:

OPAC du Rhône (partie habitat), partie habitat

Architectes : cabinet Tempo

Direction Départementale de l'Équipement, aménagement du terrain

Intervenants sociaux :

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Association Rhodanienne des Tziganes et de leurs Amis Gadgé, services municipaux et départementaux de secteur.

Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale :

Alpil - en lien avec les instances du Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage et du Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.

DEROULEMENT DU PROJET

La livraison définitive des maisons et de l'aménagement extérieur est faite depuis juillet 2001. Les mises en location sont en cours.

⁷ Prêt Locatif Aidé

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Construction d'un habitat permanent pour des familles de gens du voyage intégrant les spécificités de leur mode de vie (combinaison d'un habitat sédentaire à un habitat mobile). Participation des familles à la conception du projet et à sa gestion.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

« En Belgique aucune loi ne régleme le stationnement⁸ ». L'accueil des gens du voyages est tributaire du bon vouloir des autorités locales qui gèrent les territoires qu'ils traversent. Seuls deux terrains d'accueil sont plus ou moins officiels. A savoir un espace non équipé mis à disposition par la ville de Bastogne et un terrain aménagé à Ghlin pour des personnes semi-sédentarisées, que la ville de Mons s'est engagée à améliorer.

Il existe peu d'organismes qui défendent les droits des gens du voyage :

- Le Comité National des Gens du Voyage (au niveau fédéral) s'occupe des négociations et des médiations avec les pouvoirs locaux. Il est composé de gens du voyage qui circulent et vivent en caravane. Il soutient quelques expériences pilotes au niveau de l'installation de terrain d'accueil qui devraient voir le jour.
- La Verdine wallonne est la seule association constituée uniquement, excepté son président, de gens du voyage. L'association profite d'une adhésion assez large et d'une reconnaissance de la part des gens du voyage⁹ qui souhaitent prendre leur avenir en main. Ses objectifs sont, entre autres, de promouvoir le mode de vie des gens du voyage et de participer aux médiations avec les pouvoirs publics. L'aumônier Philippe Masson en est le président¹⁰.
- Quelques rares services ont une expérience en matière de gens du voyage comme le service social des bateliers et gens du voyage à Liège ou encore le Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Namur dont les principales missions sont de développer des activités d'intégration notamment en matière de logement et d'insertion socio-professionnelle ; de promouvoir la participation à la vie sociale, économique et culturelle ; de promouvoir les échanges interculturels et le respect des différences
- Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme soutient les associations qui défendent les gens du voyage. Il émet des propositions et porte les revendications des gens du voyage.

⁸ René De Bodt, cité par NLS, Le stationnement des gens du voyage : les Français montrent l'exemple..., Alter Echos, n°80, 28 août 2000, p.29

⁹ Ce qui est positif, car les « voyageurs » acceptent difficilement d'être représentés par d'autres.

¹⁰ Il est aussi le président des associations Route Vivante et Lumière sur la route (asbl qui s'occupent des gens du voyage). Il a une bonne expérience en cette matière : « cela fait 20 ans que je fais le tour des communes pour défaire les préjugés ».

- La ligue des droits de l'homme et le Mouvement contre le racisme l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) ont aussi initié des actions, notamment lors des expulsions de Roms et de l'obligation de visa imposée aux ressortissants slovaques pour, notamment, empêcher la venue de tziganes (minorités Roms).

Il existe quelques exemples assez intéressants en matière de participation des locataires d'habitations sociales autre que les gens du voyage. A Vedrin, par exemple, des personnes handicapées, futurs locataires, ont participé à la conception et à la réalisation du projet de l'architecte pour la construction d'une dizaine de logements pour handicapés physique lourd¹¹.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

L'appellation gens du voyage regroupe différentes communautés comme, entre autres, les forains, les descendants de commerçants itinérants, les Manouches, les Romanis, les Tziganes, ... qui ont chacune leur spécificité, leur culture, leur mode de vie. Par exemple : certains sont sédentarisés et habitent dans des maisons ; les Manouches habitent dans nos régions depuis le XVe siècle ; les femmes Romanis préfèrent porter le vêtement traditionnel.

Seuls des projets menés en concertation avec les gens du voyage et répondant à leurs besoins et souhaits auront une chance d'aboutir. Bien souvent, les gens du voyage ne demandent pas grand chose : davantage de terrains équipés pour stationner aux abords des villes ; la possibilité d'avoir une adresse de référence auprès d'une personne morale et non plus seulement physique¹².

Concernant l'adresse de référence, une proposition de loi a été déposée à la Chambre¹³ demandant que les personnes qui séjournent dans une demeure mobile ou qui n'ont pas de résidence puissent se faire inscrire à une adresse de référence. Actuellement il doit s'agir de l'adresse d'une personne physique ce qui pose quelque problème puisque peu de particulier acceptent.

Il faudrait que les personnes morales soient aussi habilitées à être référentes comme pour les sans-abri et les membres des forces armées étrangères

La création d'aires de stationnement équipées fait l'objet de négociations avec les pouvoirs locaux. En matière de terrains équipés, au niveau de la Région, il existe des budgets¹⁴ (au sein de différents ministères : Action sociale, Aménagement du territoire,...) pour l'aménagement de terrains mis à la disposition par les communes et destinés exclusivement au transit .

La Région octroie des aides à l'équipement aux pouvoirs locaux, Régies communales et Fonds du logement des familles nombreuses. L'article 44 du Code du logement stipule

¹¹ Un chez soi pour tous. Projets de logement innovants dans l'Union Européenne, CECODHAS, août 2000, Pays Bas, p.7

¹² Michelle Lamensch, Quarante mille âmes à Tziganes-ville, Le Soir, lundi 31 août 1998, p.12

¹³ Proposition de loi modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques, Chambre des représentants de Belgique, 14 mai 2001.

¹⁴ octroyé sur une démarche volontaire des communes.

que « la Région peut également prendre à sa charge les coûts d'équipement et d'aménagement (équipement en voirie, égouts, éclairage public, réseau de distribution d'eau, abords communs) lorsque le terrain est destiné à recevoir des habitations mobiles occupées par des nomades ».

Certaines villes font œuvre de pionnier en la matière, comme Mons¹⁵ et Bastogne par exemple¹⁶. D'autres avancent petit à petit, comme la ville de Liège qui, en décembre 2000, a adopté le Manifeste Sécurité et Démocratie dont l'article 12 stipule que : « la ville doit contribuer à garantir à chacun de ses habitants des conditions de vie conformes aux droits fondamentaux de la personne : accès au logement (y compris lieux d'accueil pour les gens du voyage), accès à l'emploi, accès à l'éducation, accès à la justice (...) ».

Une coordination des projets en faveur des gens du voyage devrait voir le jour sous peu. Outre la structuration de la coordination des initiatives, elle devrait aussi assurer, entre autres, une médiation et un soutien à l'initiation de projets.

Concernant l'administration, c'est la Direction générale pour l'action sociale et la santé (DGASS) et la Direction interdépartementale d'intégration sociale¹⁷ (DIIS) qui s'occupent de la matière. Chaque année, un rapport d'évaluation sur la politique relative à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère est présenté au Conseil régional. Une brochure a été réalisée sur l'accueil des gens du voyage.

Les organismes et dispositions internationales dont celles prises par la France peuvent servir de références au travail réalisé en Région wallonne, et notamment :

- dès 1979, les Tziganes se sont dotés d'une organisation internationale à statut consultatif à l'ONU¹⁸ ;
- en 1995, le Conseil des ministres a mis sur pied un groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes chargé, notamment, de conseiller les Etats membres ;
- des résolutions en 1981 et 1993 de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe invitent les autorités locales et régionales « à prendre les mesures nécessaires à travers une approche globale pour faciliter l'intégration des Tsiganes dans la communauté locale, à développer la concertation et la participation des Tsiganes eux-mêmes, à combattre les préjugés, à participer au développement d'un réseau de communes » ;
- une recommandation du Comité des ministres du conseil de l'Europe en 1983 demandait : d'« accorder aux nomades rattachés à un Etat l'autorisation de résider sur son territoire, de voyager à l'étranger et de revenir sur son territoire, de faciliter l'admission sur son territoire de la proche famille » ;
- le 22 mai 1998, le Conseil et les ministres de l'éducation adoptent une résolution concernant la scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs « la culture et la langue des Tsiganes et Voyageurs font partie depuis plus d'un demi-millénaire du patrimoine culturel et linguistique de la Communauté » ;

¹⁵ Malgré l'existence d'un règlement communal qui prévoit que les nomades ne peuvent s'installer à Mons qu'après en avoir obtenu l'autorisation.

¹⁶ Voir Exemples en Région wallonne

¹⁷ Les missions de la DIIS sont, entre autres, de coordonner les projets d'actions de lutte contre l'exclusion sociale, d'initier des projets, d'assurer le lien entre le politique et le terrain, ...

¹⁸ Isabelle Leroy, La question des minorités ethniques en France et aux Pays-Bas. L'exemple Tsigane, Mémoire, UCL-Sciences Politiques et Sociales, Louvain-la-Neuve, 1995, p.114

- les discussions entamées au niveau du Conseil de l'Europe où l'on parle d'un passeport européen ;
- les travaux réalisés autour de la loi française relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Elle demande l'établissement d'un schéma départemental prévoyant les secteurs d'implantation et définissant la nature des actions à caractère social. De même que la constitution d'une commission consultative, comprenant un médiateur, dans chaque département. Dans l'exposé des motifs du projet de loi on précise l'objectif de la loi : « concilier le droit à un habitat adapté et la libre circulation des personnes d'une part, les aspirations légitimes des populations de l'autre, dans un rapport équilibré des droits et des devoirs de chacun.(...). L'enjeu est la cohabitation harmonieuse de tous, par delà les différences sociales et culturelles »¹⁹ ;
- la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales (Strasbourg février 1995²⁰). En Belgique l'article 11 de la Constitution précise que la loi et le décret doivent garantir les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques.

QUELQUES REFERENCES - ADRESSES UTILES

France

Coordonnées des partenaires de l'expérience

- Communauté de Communes de l'Est Lyonnais - e-mail : a.liberge-ccel@wanadoo.fr
- Architectes : cabinet tempo. Laurent Poulet-Georges – e-mail : l.pouletgeorges@free.fr et Franck Chazallon – e-mail : franck.chazallon@wanadoo.fr
- Direction Départementale de l'Équipement - Service Habitat - Marie-Christine.Taillandier@equipement.gouv.fr
- Subdivision Lyon-Est – e-mail : subdi-lyon-e.dde-69@equipement.gouv.fr

Textes

- Loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage – France <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MEEAX.htm>
- Les différents examens préalables de la loi sur http://www.logement.equipement.gouv.fr/actu/discours/lb_240220.htm et [lb_GDV23_05.htm](http://www.logement.equipement.gouv.fr/actu/discours/lb_GDV23_05.htm) et [gdv2106.htm](http://www.logement.equipement.gouv.fr/actu/discours/gdv2106.htm)

Centre

- Centre de documentation des études tsiganes – Objectifs : rassembler et diffuser des informations concernant les Tsiganes ; favoriser l'expression d'une minorité et faire valoir ses droits – Edite la revue Etudes Tsiganes – rue de l'Ourcq, 59 – 75019 Paris – France – Tél. : 00.33.1.40351217 – Fax : 00.33.1.40351240 – site : <http://www.etudestsiganes.asso.fr>

¹⁹ Projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 12 mai 1999 sur <http://www.logement.equipement.gouv.fr/actu/dossiers/gdvmotifs.htm>

²⁰ <http://www.ecri.coe.int/fr/sommaire.htm>

International

- Comité des nations Unies pour l'élimination et la discrimination raciale – Rôle : examiner les mesures prises par les Etats pour s'acquitter des obligations contractées par eux en vertu d'un accord particulier relatif aux droits de l'homme – site : http://www.unhchr.ch/french/html/menu2/6/cerd_fr.htm
- Centre européen pour les droits des roms – site : <http://www.errc.org>
- Romsnews – site : <http://www.romnews.com>
- Romani childrens' art – site : <http://ematusov.soe.udel.edu/jano/>
- Le réseau gens du voyage - Réseau national des collectivités d'accueil des gens du voyage – Contact Réseau IDEAL – Pascale Renaud – Avenue de Fontainebleau, 80bis – 94276 Le Kremlin-Bicêtre cedex – France – Tél. : 00.33.1.45.15.09.18 – Fax : 00.33.1.45150900 – e-mail : p.renaud@reseau-ideal.asso.fr – site <http://www.gensduvoyage.org>

Belgique

Pouvoirs publics

- Cabinet du Ministre des affaires sociales et de la santé – Philippe Culot – rue des Brigades d'Irlande, 4 – 5100 Namur – Tél. : 081323411 – Fax : 081323479 e-mail : philippe.culot@gov.walonie.be
- Administration de la Région wallonne - Division interdépartementale de l'intégration sociale – MrMourad Sahli – place de la Wallonie, 1 – 5100 Namur – Tél. : 081333140 – Fax : 081333144 – e-mail : M.Sahli@mrw.wallonie.be
- Direction générale de l'action sociale et de la santé Division de l'action sociale et des immigrés – avenue Gouverneur Bovesse, 100 – 5100 Namur – tél. : 081327391 – Fax : 081320409 – e-mail : dgass@mrw.wallonie.be

Organismes

- Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangères de Namur – Benoîte Dessicy - Rue Docteur Haibe, 2 - 5002 Saint Servais - Tél. : 081.73.71.76
- Service social des bateliers et des gens du voyage – Béatrice Legrand – rue sur les Foulons, 4 – 4000 Liège – tél. : 04.223.28.58
- Vlaamse Centrum Woonwagenwerk – Voruitgangstraat, 323 – 1030 Bruxelles – Tél. : 02.205.00.50 – Fax : 022050060 – e-mail : vcw@iname.com – site : <http://home.tvd.be/ws35421/index.html>
- Abbé Philippe Masson – rue des Ecoles, 9 – 5651 Tarcienne – Tél/Fax : 071.243980 – e-mail : philippe.masson@charline.be
- Centre pour l'Egalité des chances François Sant'Angelo - Tél. : 02.2330740 – e-mail : francois.santangelo@antiracisme.be
- Comité National des Gens du Voyage – René De Bodt – rue des Prés Commune, 59 bte11 – 1120 Neder-over-Heembeek – Tél. : 022418417

Textes

- Décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère <http://walex.wallonie.be/cfr/00137-1000.htm>
- Proposition de loi modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques, Chambre des représentants de Belgique, 14 mai 2001, doc 501254/001

Publications

- Lagrave, Rose Marie, L'étranger de l'étranger : les gens du voyage, Civilisations VolXLII, n°2, Bruxelles, décembre 93, pp.151-160 (analyse des stéréotypes à l'égard des Tziganes)
- M.Chanal et M.Uhry, Gens du voyage : le nécessaire renouvellement de l'intervention publique, Hommes & Migrations, n°127, France, septembre-octobre 2000
- Nous les Tsiganes, dépliant réalisé à l'initiative du groupe d'intérêt Roma-Manusa, CECLR-MRAX-VCW, sd.

FRANCE

FICHE N°22



FICHE 22 : Le programme Casa Melhor - « un meilleur logement » - un partenariat public-privé initié par des groupes « de base » afin d'améliorer le logement de familles à faibles revenus via le micro-crédit

AUTEUR DE LA FICHE

Patrick Sénéart

AUTEUR MORAL

Periferia

Rue de Hollande, 45

1000 Bruxelles

Tél/Fax : 025440793

E-mail : periferia@skynet.be

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <micro crédits> <programme logements> <participation décisionnelle> <organisation populaire> <mobilisation des habitants> <partenariat public privé> <solidarité> <crédit logement> <épargne crédit> <droit au logement> <financement du logement> <autoconstruction du logement>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Fortaleza, capitale de l'Etat du Ceara (nord est du Brésil) où vivent 2,5 millions d'habitants. La pauvreté urbaine y est assez élevée.

Présence active de mouvements sociaux (associations d'habitants, ...).

ORIGINES DU PROJET

Depuis la fin des années 80, de nombreuses expériences concernant l'accès au logement des plus démunis se sont déroulées à Fortaleza. Une des conséquences de l'une d'entre

elles, le programme public des mutirão²¹ (construction en aide mutuelle d'environ 10.000 logements par des familles), fut la constitution de groupes dynamiques d'habitants. Soutenus par les ONGs, et plus particulièrement par le Cearah Periferia²², les habitants se sont mobilisés pour la constitution d'un fonds d'habitation.

Au départ les pouvoirs publics étaient réticents à octroyer des prêts à des personnes sans garanties foncières et économiques. En 1995, après 3 ans de négociations avec les pouvoirs publics et les communautés d'habitants, le programme Casa Melhor est lancé. C'est donc un programme qui est issu de la lutte et des revendications des familles et non pas d'une politique définie « d'en haut »²³.

Concrètement il s'agissait d'octroyer des micro-crédits à des familles pour modifier et améliorer leurs habitations.

OBJECTIFS DU PROJET ou ENJEUX DU PROJET

L'idée de départ était de :

1. améliorer les conditions de vie des familles pauvres et le cadre bâti de la ville ;
2. concevoir un programme et un outil de gestion participative pouvant, à plus long terme servir de base à une politique publique ;
3. encourager la pratique de l'épargne ;
4. renforcer les dynamiques et les organisations de base ;
5. contribuer au processus de re-démocratisation de la société à partir de la base.

POPULATION CONCERNEE

Familles dont le revenu mensuel est inférieur à 15.000 FB (3 salaires minima), organisées en groupes d'épargne de 10 à 15 membres et présentées par leur organisation

MONTAGE FINANCIER

Les familles = 1/6 (épargne)

La mairie = 2/6 (subvention)

L'ONG (Cearah Periferia) = 3/6 (crédit à 0% et corrigé sur base de la fluctuation du salaire minimum) ; les ressources destinées au crédit proviennent de la coopération internationale.

Le montant total de l'épargne, de la subvention et du crédit s'élève à environ 25 à 30.000 FB.

²¹ Mot d'origine Tupi : travail volontaire par une collectivité pour le bénéfice d'un membre de cette collectivité. Aujourd'hui c'est la construction de logements par des familles et qui sont redistribués à ces familles.

²² ONG basée à Fortaleza dont l'objectif principal est d'améliorer les conditions d'habitations des personnes à bas revenus.

²³ L'histoire a montré combien ce genre de construction de programme a permis une forte appropriation par le mouvement populaire.

PARTENAIRES DU PROJET

C'est un partenariat public-privé.

Le fonds est géré par le conseil d'administration de Casa Melhor (espace de cogestion et de dialogue). Il est composé de :

deux représentants de la mairie ;

deux représentants d'ONG ;

deux responsables des entités qui participent au programme. Ceux-ci sont élus lors d'assemblées des organisations de bases bénéficiaires²⁴.

ci le partenariat a non seulement mis en œuvre le projet, mais gère et prend aussi des décisions.

DEROULEMENT DU PROJET

Des groupes de 10 à 15 de familles propriétaires²⁵ se constituent en groupe au sein d'une même organisation (association de quartier, groupe d'auto-constructeurs, ...). Elles sont présentées par leur entité aux responsables de Casa Melhor. Une même entité peut présenter plusieurs groupes, à la condition que les groupes précédents soient à jour dans leurs paiements.

Dès que l'épargne de tous les membres du groupe est constituée²⁶, le montant total (épargne + subvention + crédit) est donné aux familles. Les familles remboursent les 3/6 (environ 15.000Fbs) sans intérêt et sur un an.

L'argent est employé pour modifier, améliorer le logement (construction d'une annexe, d'une salle de bains, d'une boutique, revêtements et enduits, ...).

A l'inverse de nombreux projets de crédit, celui-ci donne le crédit en argent (sous forme d'un chèque) et non pas sous forme de matériaux. Ce geste (très symbolique au Brésil qui a été marqué par de très fortes corruptions) a toute son importance dans la mesure où il est la preuve de la confiance dans les familles. Le résultat est qu'il n'y a eu que quelques cas isolés de mauvaise utilisation de l'argent par les familles.

Le programme a déjà permis à plus de 2.500 familles d'améliorer leur logement, ce qui représente environ 25.000m² de construction et 20.000 journées de travail d'entrepreneurs.

²⁴ Toutes les organisations (plus de 50) engagées dans Casa Melhor se réunissent pour discuter du projet et élire leurs représentants. Elles se réunissent régulièrement avant les séances du CA pour préparer les positions à adopter.

²⁵ La reconnaissance par les services de cadastre de la propriété étant généralement en retard, les familles qui ne disposent pas de titre de propriété doivent présenter une déclaration attestant de l'origine de leur logement (auto-construct, construit en aide mutuelle, ...). Pour ce faire, les organisations locales peuvent jouer un rôle important pour justifier cette situation.

²⁶ Malgré le fait que les familles pauvres ont du mal à constituer une épargne, le projet montre qu'il est possible d'utiliser le crédit comme moyen de sensibilisation pour montrer aux gens qu'ils sont capables d'épargner. La subvention de la municipalité est considérée comme un « encouragement » pour ceux qui arrivent à épargner.

La bonne rotation des crédits permet le prêt à un grand nombre de familles. Afin de ne pas privilégier un nombre réduit de familles²⁷, la mairie diminue la subvention de moitié pour le second prêt à la même famille et n'en octroie plus à partir du troisième prêt. La part de crédit augmente dans ces deux derniers cas.

Depuis, plusieurs autres villes du Brésil et d'Amérique latine ont lancé des projets similaires.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Partenariat public-privé, initié par « les groupes de base », afin d'améliorer les logements, via l'octroi de micro-crédits à des familles propriétaires, à faible revenu, organisées en groupe d'épargne et engagées dans une entité locale.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

En matière de subventions publiques apportées aux particuliers pour améliorer le logement on peut citer, les aides, primes et prêts de la Région, comme, par exemple :

- la prime à la réhabilitation (pour entreprendre des travaux qui améliorent le logement) ;
- la prime à la réhabilitation en faveur des locataires (« bail à réhabilitation » - travaux pour améliorer un logement) ;
- la prime à la restructuration (pour des transformations importantes) ;
- l'aide à la rénovation et à l'embellissement extérieurs ;
- la subvention aux ménages à revenu modeste pour la promotion des économies d'énergie (travaux pour réduire les dépenses en matière d'énergie) ;
- la prime à l'épuration individuelle ;
- le prêt jeune (notamment pour la rénovation) ;
- les aides aux personnes morales (société d'habitations sociales, ...) ;
- les prêts de la Société Wallonne du Logement (notamment pour l'amélioration d'un logement) ;
- les prêts du Fonds du Logement des Familles Nombreuses (notamment pour divers travaux).

De nombreuses associations, Entreprises de Formation par le Travail, Régies de Quartier et autres, via les actions, préformations et formations en bâtiment qu'elles dispensent contribuent aussi à l'amélioration des logements, notamment, de leurs travailleurs et/ou stagiaires.

Par exemple, l'asbl Sans Abris Castor, à Charleroi, effectue un accompagnement socioprofessionnel, dans le cadre de la rénovation de logements inoccupés par les futurs locataires issus de publics précarisés.

²⁷ Tous les habitants y ont droit s'ils respectent les règles et remboursent le crédit.

En ce qui concerne les aides du secteur privé on peut citer :

- les associations d'épargne de proximité²⁸, comme Le Pivot, L'Aube, La Bouée, Les Ecus Balladeurs, et La Fourmi Solidaire, qui regroupent des personnes qui mettent en commun leur épargne afin d'octroyer des prêts de 50.000 à 500.000 FB, sans intérêt ou avec un intérêt minime. Les prêts sont destinés principalement, mais pas exclusivement, à des projets sociaux ou alternatifs qui n'ont pas ou difficilement accès au crédit bancaire.
- les micro-crédits octroyés par la Fondation Roi Baudouin (prêt solidaire) et le Crédal²⁹ (pour chômeurs, minimexés, candidat à la régularisation, ...) à des projets dont les initiateurs ont peu ou pas d'accès au crédit bancaire.

Ici il est surtout question d'aides à des associations et d'aide à la création d'emploi et très peu, voire pas du tout de crédit à la consommation pour, par exemple, améliorer son logement.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Le micro-crédit à la « consommation » pour les personnes défavorisées reste à développer en Région wallonne³⁰. Le programme Casa Melhor et de nombreuses expériences étrangères en matière de prêt accordés aux bas revenus démontrent l'intérêt et la viabilité du système³¹. Ces expériences reposent en grand partie sur la solidarité et la confiance accordée aux « bas revenus ».

Casa Melhor montre que le crédit est aussi un outil qui, entre autres, crée et renforce le communautaire et la participation :

- pour se voir attribuer un prêt il faut former un groupe et être « parrainé » par une association, ce qui implique une participation active à la vie collective locale ;
- le groupe est responsable de ses membres, non pas au sens financier, mais dans la mesure où les ménages sont présentés -et donc « approuvés » - par l'entité locale ;
- tous les habitants y ont droit s'ils en respectent les règles ;
- les décisions sont prises lors d'une concertation des membres d'un partenariat public-privé. La responsabilité des décisions est partagée par chacune des composantes (ONG-associations-pouvoirs publics).

²⁸ On pourrait apparenter ces organismes aux Cigales françaises. La Cigale est un club d'investisseurs qui a pour fonction de collecter l'épargne de ses membres et de l'investir dans des entreprises industrielles ou commerciales dont les modes de fonctionnement vont dans le sens d'une lutte contre l'exclusion et d'un effort en faveur de la justice et de la paix. La Cigale est régie par une circulaire de la Direction générale des impôts.

²⁹ Le Crédal est une coopérative de crédit alternatif et agence conseil agréée en économie sociale. Crédal propose et promeut des produits d'épargne solidaire. Quelques-unes des priorités du Crédal sont : de combattre l'exclusion sociale via des formations ou la création d'emplois ; d'encourager des projets qui combattent l'injustice ; de fournir des conseils pour des projets basés sur la solidarité.

³⁰ Certains CPAS octroient des prêts à la consommation (par exemple le CPAS d'Havelange).

³¹ L'exemple le plus médiatisé est celui de la Grameen Bank au Bangladesh.

Les quelques exemples cités plus haut montrent que toutes les ressources (humaines, financières, ...) existent pour initier ce genre d'expérience. Il faudrait peut-être l'adapter à notre culture plus basée sur l'individualisme³².

Pourquoi ne pas tenter l'expérience dans des quartiers dits « sensibles », des cités d'habitations sociales où existe déjà une vie associative développée ?

QUELQUES REFERENCES ET ADRESSES UTILES

Sur Casa Melhor

- Patrick Bodart, Casa Melhor, un fonds solidaire, dans L'horloge du Sud n°4 octobre 2000, Supplément du Traverses, n°157, octobre 2000
- Débora Cavalcanti, Partenariat franco-brésilien, Vivre Autrement, n°7, vendredi 7 juin 1996, ENDA sur <http://www.globenet.org/va/va7dos2.html>

Associations citées

- Cearah Periferia – e-mail : cearah@rodnet.com.br - : <http://www.cearah.org.org>
- Periferia, Patrick Bodart, - rue de Hollande, 45 – 1060 Bruxelles – Tél/Fax : 025440793 - e-mail : periferia@skynet.be Siège social
- Sans Absri Castor - Rue Léopold 36 (à partir de septembre 2001) - 6000 Charleroi - Tél. : 0476 38 09 24 (provisoirement) - Fax. : 071/34 58 15

Organismes qui octroient des prêts et micro-crédits

- Crédal - Place de l'Université, 16 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. : 010483350 - Fax : 010483359 – e-mail : Credal@skynet.be – site : <http://users.skynet.be/credal>
- Le Pivot - rue Neuve, 70 - 4820 Dison - Tél. : 087351218 – Fax : 087311954 – e-mail : le.pivot@skynet.be
- L'Aube – rue Château Massart, 30 – 4000 Liège – Tél. : 042526503
- La Bouée – rue du Wèrhè, 11 – 4950 Thirimont-Waimes
- Les Ecus Balladeurs – rue de l'Eleavage, 2 – 1340 Ottignies – Tél. : 010452589
- La Fourmi Solidaire – rue du Crampon, 224 – 7500 Tournai – Tél/Fax : 069227524

Sur les Cigales

- PD Russo, R.Verley, Cigales, des clubs d'épargnants solidaires pour investir autrement, FPH-Fédération des cigales, Paris, 1995
- Fédération des Cigales - av.Victor Hugo, 61 - 93500 Pantin - France - Tél./Fax : 00.33.1.49919091 - e-mail : cigale@neuronnexio.fr – site : <http://www.cigale.org>

Divers

- ESOPE - Epargne solidaire de proximité contre l'exclusion - Programme de recherche autour du capital-risque solidaire de proximité en Europe soutenu par la DG5 de la Commission européenne - rue Victor Hugo, 61 - 93500 pantin - France - tél. : 00.33.1.49919091 - site : <http://www.esope.org>

³² Dans le sens où le « je ne fais confiance qu'en moi » est difficile à transformer en « je fais confiance au groupe ».

- HIC, Building the city with the people, Habitat International Coalition, Mexico, 1997 (initiatives communautaires en partenariat avec les pouvoirs locaux en Afrique, Asie, Amérique latine, Europe et Amérique du Nord)
- Mohammed Mazouz, En Grande Bretagne. Les immigrés et leur place dans la ville : des prêts répartis sur plusieurs têtes pour diminuer les risques, 150 fiches pour des dynamiques et des idées en matière de politique du logement en milieu urbain, Documents de travail, n°57, FPH, France, 1994
- De l'histoire des quartiers à l'action collective. L'Ecole de Planification Urbaine et Recherche Populaire à Fortaleza, Réseau Capacitation citoyenne, France, 2000
- Norm MacIsaac, Le sommet mondial sur le micro-crédit : possibilités de programmes améliorés pour la micro-entreprise ? sur http://fly.web.net/ci/Français/devopol/me_le_sommet_mondial_micro-credit.htm#9
- Le Forum Finances et Développement qui a créé un Observatoire microfinance – site : <http://www.esf.asso.fr> (on y trouve une vaste sélection de sites sur la microfinance et de nombreuses adresses)
- INAISE – Association Internationale des Investisseurs dans l'Economie Sociale – Réseau d'échange d'expériences, d'informations afin de démontrer que l'argent peut aussi un moyen d'accomplir des changements sociaux et environnementaux – rue Haute, 139bt3, 1000 Bruxelles – Tél. : 022345797 – Fax : 022345798 – e-mail : inaise@inaise.org – site : <http://www.inaise.org>
- Philippe Ortoli, Le micro-crédit un outil pour quel développement ? sur <http://www.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds6/Dosgs3a.htm>
- Ernest Harsch, Micro-crédit : une arme contre la pauvreté dans <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/1996/credit.htm>
- Grameen Bank - Mirpur Two - Dhaka - 1216 Bangladesh - Tél./Fax : 00.880.2.803559 - e-mail : yunus@citechco.net - site : <http://www.citechco.net/grameen/index.html>

Primes en Région wallonne

- Ministère de la Région wallonne – Administration du Logement – rue des Brigades d'Irlande, 1 – 5100 Jambes – Tél/ 081332111 Fax : 081332110 - site : <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp>
- Société Wallonne du Logement – rue de l'Ecluse, 21 – 6000 Charleroi – Tél. : 071200211 – Fax : 071302775 – e-mail : dir.gen@srwl.be – site : <http://www.srwl.be>
- Fonds du Logement des Familles Nombreuses – rue de Brabant, 1 – 6000 Charleroi – Tél. : 071207711

PAYS-BAS

FICHE N°23



FICHE 23 : Quand des habitants auto-gèrent leur espace de vie et de travail : la Fondation De Refter

AUTEUR DE LA FICHE

Manfred Hammel, habitant

AUTEUR MORAL

La Fondation De Refter

COORDONNEES UTILES

Stichting de Refter
Rijksstraatweg, 37
6574 AC Ubbergen
Tél/fax : 00.31.24-3235259
Site web : <http://derefter.nl>

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <projet habitat> <habitat groupé> <habitat autogéré>
<participation des habitants> <organisation communautaire> <habitat adapté> <type d'habitat> <logement> <réhabilitation de l'habitat> <handicapé> <personne âgée>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Aux Pays Bas, à la fin des années '60, de nouvelles façons d'habiter sont expérimentées. De nombreux groupes d'habitants³³ se créent. Début des années '80 on comptait plus de 6.600 de ces groupes.

Le contexte légal leur est d'ailleurs favorable. Par exemple, en 1976, une circulaire du Secrétaire d'Etat au logement reconnaît le logement comme un droit fondamental à tout citoyen hollandais d'au moins 18 ans et garantit un logement minimum légal défini par des normes.

³³ Il y a plusieurs définitions de ce qu'est un groupe d'habitants. Un chercheur en a trouvé jusqu'à 29 (voir site de Roland Kums). Ici nous nous basons sur la plus générale, à savoir un groupe d'au moins 3 adultes qui occupent ensemble une habitation et qui, au minimum, partagent leurs repas.

Les formes d'habitats et le nombre de participants sont très diversifiés. Cela varie d'un groupe à l'autre. Concernant le nombre, certains groupes peuvent compter jusqu'à 160 habitants. Concernant les formes, il y a par exemple les « *centraal wonen* » (habitat collectif) qui se définissent comme :

Une forme d'habitat commun où les occupants choisissent consciemment d'habiter ensemble et où ils disposent à la fois d'un habitat indépendant et d'espaces partagés. Cette forme d'habitat, entre autres : favorise plus de justice sociale et solidaire ; permet l'émancipation et donne sa chance à chaque individu.

*« A l'approche quantitative du bien être, à une société où on parle les 3^e âge et les handicapés, l'idéal « *centraal wonen* » oppose sa vision qualitative rendant à chacun sa place et son rôle ».* En 1971 fut fondée la Landelijke Vereniging Centraal Wonen et en 1972, la première réalisation du mouvement « *centraal wonen*, démarra à Hilversum aux Pays-Bas. En 1991 il y avaient environ 5.000 personnes qui habitaient de cette façon.

ORIGINES DU PROJET

En 1880, la famille van der Meer construisit la villa ter Meer sur le site des anciens jardins du château d'Ubbergen. Début Xxe, la maison fut rachetée par les religieuses de l'ordre Augustin. Elles y ont fondé un pensionnat pour les filles de bonnes familles. Une chapelle, une aile Ouest et une aile Nord furent ajoutées au bâtiment originel.

Confrontées à la chute de l'engouement pour les pensionnats, les nonnes vendirent, en 1970, le complexe à un fabricant de textiles. N'ayant pas pu y installer un centre de ski, de mariages et de fêtes, ce dernier loua des chambres dans une partie des bâtiments à des étudiants.

En 1978, le complexe changea encore de propriétaire. Il souhaitait transformer le site, qu'il baptisa De Refter, en appartements de luxe. Pour ce faire il essaya de déloger les locataires des chambres.

Mais les locataires résistèrent et fondèrent, en 1982, une fondation pour la préservation de De Refter. Ils firent part de leur plan au principal créancier (une banque) du propriétaire failli. La banque racheta le complexe et le vendit à la Fondation De Refter.

La Maison du peuple et la Province octroyèrent un subside à la Fondation et la commune d'Ubbergen se porta garante après négociation. L'édifice fut modifié : il y a un peu plus de 70 unités d'habitat et de nombreux espaces de travail.

L'édifice se trouve dans un ancien couvent sur la crête d'une colline à la lisière de Nijmegen. Il se compose : d'une villa de style néo-renaissance (1880) ; d'une aile Ouest, d'une aile Nord, d'une chapelle, de bas-côtés et de la maison des sœurs de style néo-gothique (1903-1926).

OBJECTIFS DU PROJET

Un des objectifs de départ était de sauver le site des promoteurs immobiliers et autres spéculateurs.

Objectifs actuels :

- Vivre dans un site magnifique de façon autonome en pratiquant l'autogestion et avoir une influence directe sur sa vie sociale.
- Habiter, travailler et se cultiver ensemble (environ 95 habitants).

POPULATION CONCERNEE

Toute personne intéressée par la vie en communauté et l'autogestion. Tous les habitants et occupants sont locataires de la Fondation De Refter, qui est gérée par eux-mêmes. Chaque habitant collabore minimum 6 heures/semaine à l'autogestion.

Il y a environ 95 personnes qui occupent les lieux dans des formes d'habitat différents : unités d'habitat pour personnes isolées - unités pour famille – unités pour personnes handicapées – unités pour personnes âgées – unités pour groupes. Les âges vont de 0 à 85 ans.

MONTAGE FINANCIER

Prêt à long terme pour l'achat.

Les montants récoltés pour les locations et par les différentes activités et le travail bénévole des habitants et une subvention de l'Etat permettent de « faire tourner » la Fondation.

MONTAGE LEGAL

De Refter est une Fondation et doit donc répondre à certaines exigences légales.

Tous les habitants sont locataires de la Fondation. Ils doivent participer aux groupes de gestion (administration, aspect financier, location, accueil, ...) de la Fondation, à raison de 6 heures par semaine.

PARTENAIRES DU PROJET

Les habitants gèrent eux-mêmes la Fondation.

DEROULEMENT DU PROJET

Chaque habitant participe à la gestion -au sens large- de De Refter. Ce qui implique la participation : à l'un des groupes qui gère l'administration ; aux groupes qui entretiennent les lieux (maçonnerie, charpente, électricité, ...) ; aux groupes qui rendent la vie agréable (cuisson du pain, la vente de produits biologiques, les plantations de

légumes et autres produits dans le potager) ; aux réunions où on débat de choses qui concernent tous les habitants. Les voisins deviennent alors des collègues de travail. C'est essentiel pour la vie dans un édifice d'habitat et de travail. On crée et on détermine ensemble sa façon de vivre. On vit ensemble dans l'édifice avec les personnes qui ont refait le toit, s'occupent de l'administration ou cuisent votre pain.

Chaque groupe s'occupe d'une partie déterminée du travail et prend des décisions. Toutes les réunions où sont prises des décisions importantes sont accessibles à tous. Le groupe De Elegast loue des espaces pour des cours, séminaires, et autres réunions. Outre cela, beaucoup d'autres espaces sont loués pour diverses activités : travail du métal, massages...

La Fondation Memuku, le groupe culture de De Refter, gère la bibliothèque (cours, concert,...), la chapelle (expositions, brocante, concert, ...), les espaces de répétition musicale, ...

Un café De Raaf est tenu par un petit collectif et ouvre ses portes durant les activités et sert de point de rencontre pour les habitants et leurs connaissances ou encore avec le monde extérieur via l'internetcafé.

Chaque premier dimanche du mois une réunion d'information/visite guidée est organisée pour ceux qui sont intéressés par ce genre de vie et/ou pour habiter à De Refter. La liste d'attente pour les unités individuelles est fermée. On peut encore s'inscrire pour l'habitat en groupe.

De nombreuses activités sont organisées auxquelles les personnes extérieures peuvent participer.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

En réponse au projet d'un promoteur immobilier, des habitants ont initié un projet pour sauvegarder l'immeuble dans lequel ils habitaient.

Regroupement de près d'une centaine de personnes, d'origines et d'âges divers, dans un même lieu pour y habiter ensemble et, pour certaines, y travailler. Le lieu est autogéré par ses habitants et est ouvert à l'extérieur.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

Cette expérience peut être définie comme une forme d'habitat groupé autogéré. A savoir : « l'aboutissement de l'action concertée d'un petit groupe d'individus qui sont parvenus à façonner leur environnement immédiat à l'image de leur désir, et ce par un triple biais : action volontariste; action collective ; action sur l'espace »³⁴.

³⁴ L'habitat groupé autogéré au Bénélux et en Europe, Habitat et Participation-Fondation Roi Baudouin, Louvain-la-Neuve, 1984, p.11

L'habitat groupé autogéré se caractérise par³⁵ :

- une prise en charge collective par les habitants de leur logement ;
- une démarche générale d'autogestion (autoconception, autopromotion, autoadministration de l'habitat ;
- une recherche d'appropriation de l'espace et de relations de voisinage plus élaborées et mieux vécues ;
- un respect de l'unité de logement de chaque famille et une élaboration de ceux-ci autour d'un espace collectif qui organise ou favorise la communication entre familles.

Ce phénomène s'est développé fin des années '60 notamment au Québec, dans les pays nordiques, en France, aux Pays Bas et en Belgique.

En Région wallonne, il existe de nombreux habitats groupés, sous différentes formes, mais pas à une aussi grande échelle que celle de De Refter. On peut citer, par exemple, La Baraque et Le Petit Béguinage à Louvain-la-Neuve, l'abbaye de Saint-Denis à Mons et les Arbrelles à Braine-le-Château.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Il n'existe pas, à notre connaissance, ni de lieu de centralisation de toute l'information relative aux habitats groupés³⁶, ni de recensement des différents habitats groupés en Région wallonne. Il serait intéressant d'y consacrer une étude exhaustive avec une évaluation des divers projets.

Une réponse au problème de logement rencontré par des personnes « socialement défavorisées » pourrait être basé sur certaines *expériences d'habitats groupés* et d'autres formes de vie en société comme celles menées :

- dans les communautés (par exemple : Emmaüs, La Poudrière, kot à projet universitaire) ;
- dans les cités d'habitations sociales pour recréer les solidarités sociales et locales ;
- dans les campings et parcs résidentiels ;
- au niveau des squatts (Jonruelle à Liège et les squatts conventionnés à Charleroi par exemple) ; dans les habitats collectifs autogérés (Espaces fraternels à Liège par exemple) ; ... ;

Les motivations des habitants – ils deviennent acteurs et responsables de leur cadre de vie - des habitats groupés sont diverses. En résumé, cela va :

- du simplement vivre ensemble (par exemple, pour ne pas se retrouver seul), faire partie d'un groupe (par exemple dans un habitat intergénérationnel),

³⁵ Habitat groupé autogéré, Exposition d'Habitat et Participation, fiche S1, 1985.

³⁶ Ce qui est source de quelques difficultés quand, par exemple, on recherche des expériences à rencontrer ou des personnes pour constituer un groupe. Les colonnes du Ligneur (journal de la Ligue des Familles) ont été utilisées par un groupe en formation pour sa recherche de personnes intéressées par leur projet d'habitat groupé.

- à habiter autour d'un projet de vie commun (par exemple : une production agricole ; une certaine philosophie de vie ou un objectif politique),
- en passant par la nécessité de se loger (par exemple : famille qui doit déménager) et de réduire ses dépenses (par exemple : vivre à plusieurs pour diminuer les coûts de location et d'achats de vivres).

Il peut s'agir :

- soit d'habitations, de bâtiments anciens, d'immeubles rachetés et/ou rénovés, transformés,
- soit de nouvelles constructions (autoconstruites ou non)
- ou de différentes formes d'habitats implantés sur un terrain.

Et ce avec des espaces communs, de rencontres et de travail.

La plupart du temps les habitants sont associés aux choix effectués en matière d'urbanisme, d'équipement, d'architecture de leurs espaces de vie.

Au niveau législatif :

Les questions à se poser quand on souhaite initier un projet d'habitat groupé sont nombreuses. Par exemples :

- quel est le mode juridique sur lequel est fondé le partenariat (association, coopérative, fondation, ...) ?
- est-ce qu'il y a une coordination de projets, des règles à respecter, une gestion journalière ?
- au niveau de la propriété quel est le statut privilégié (co-propriété, location à une fondation, ...) ?
- s'il y a crédit, est-ce qu'il est géré par un groupe ou par une personne ?
- est-ce qu'il y a intervention de certains acteurs, comme le CPAS par exemple ?

Certaines communes sont sensibles à l'habitat groupé (quand elles sont à la recherche d'habitants, par exemple) d'autres beaucoup moins. Ce qui a une certaine incidence concernant notamment l'octroi des permis, la modification et/ou l'élaboration d'un plan communal d'aménagement.

Il est parfois utile de prendre conseils auprès de praticien du droit, comme, par exemple, la « sa Patrium » qui est spécialisée dans l'assistance juridique personnalisée en matière immobilière et qui connaît les différentes étapes des opérations immobilières et les différents acteurs impliqués. Cette société consacre une partie de son temps à des fins sociales.

Quelques pistes diverses :

Cette forme d'habitat est soutenue par des acteurs institutionnels directement ou indirectement, comme, par exemple :

- **La Ville de Liège.** L'une des 5 catégories prises en compte pour l'attribution du Prix de l'urbanisme de la Ville de Liège est la réalisation d'habitat groupé d'initiative

publique ou privée
(<http://www.liege.be/svcommu/urbanism/prixurba/prixurb1.htm>) ;

- aux environs de Huy, un projet se construit avec tout un village (intégration de nouvelles constructions dans un village existant) ;
- *La banque Triodos* qui, courant 2000, a octroyé un prêt pour un projet d'habitat groupé dans une ancienne imprimerie de presse ;
- Les *primes et aides de la Région wallonne* (acquisition, construction, réhabilitation, ...). Par exemple via l'assainissement des sites d'activité économique désaffectés. Les anciennes filatures Duez en plein centre de Péruwelz ont été réhabilités en une 60^{aine} de logements par la société d'habitations sociales le Foyer péruwélzien. Cette requalification de ruines industrielles en logements sociaux est devenue possible grâce au partenariat entre le Foyer, la commune, la Région wallonne (Site d'Activités Economiques Désaffecté) et la Société wallonne du logement³⁷ ;
- *Les expériences d'achats collectifs* d'immeubles à destination de logements (achat collectif et transformation d'immeubles industriels désaffectés en lofts ou autres).

QUELQUES REFERENCES ET ADRESSES UTILES

Sur De Rafter :

- Infoboekje Woon-werpend De Rafter, (eerste druk 1997), De Rafter
- Site web de la Fondation : <http://derefter.nl>
- Site personnel : <http://www.xs4all.nl/~ptp/refter.html#REF0001>
- Noël Cannat , L'emploi à domicile à Ubbergen, Pays-Bas, fiche DPH.V200
- Sur les « Centraal wonen » ou « co-housing », « shared housing » :
- Site de Landelijke Vereniging Centraal Wonen <http://www.lvcw.nl/index1.html> –
- <http://www.cohousing.org/resources/whatis.html>
- Roland Kums, Tussen individualiteit & collectiviteit, Leuven,1998 – site : <http://www.homestead.com/RolandKums/info.html>

BELGIQUE

Sur les habitats groupés :

- Le centre de documentation d'Habitat et Participation dispose de nombreux ouvrages et divers documents sur l'habitat en général et sur l'habitat groupé. Il est ouvert à tous sur rendez-vous : Tél. : 010.450604 – Fax : 010.456564 – e-mail : habitat.participation@swing.be
- L'habitat groupé autogéré au Bénélux et en Europe, Habitat et Participation-Fondation Roi Baudouin, Louvain-la-Neuve, 1984

³⁷ Le logement social et la ville, 22^e conférence internationale du Réseau Habitat et Francophonie, 2000, pp.54-55

- Site d'Ecotopie consacré aux réalisations écologiques exemplaires harmonisant les relations de l'homme avec son environnement naturel, social et culturel : <http://www.inti.be/ecotopie/habigrou.html#menu>
- Site d'habiter autrement, lieu d'échange d'information et de projet : <http://www.habiter-autrement.org>
- Site de Samenhuizen, – Vereniging voor woongemeenschappen, vzw : <http://www.samenhuizen.homestead.com>
- Site de Platform Wonen van Ouderen dont le but est de contribuer à la fondation d'un habitat de qualité pour les personnes âgées : <http://users.skynet.be/platform.wonen> –

Coordonnées d'habitats groupés :

- Les Petits Béguinages (personnes vieillissantes avec projet de vie) – Pierre Huvelle – Rue de Neufmoustier 1bte8 – 1348 Louvain-la-Neuve – Tél. : 010457611
- La communauté de la verte voie (coopérative avec engagement socio-politique) – Joseph Vandenberg – SCRIS Communauté de la Verte Voie – 4890 Thimister
- Terre d'Enneille (coopérative de familles avec charte) – Grande Enneille – 6940 Durbuy – Tél. : 086.323456 – e-mail : chcoop@ecovillage.org

Divers :

- PATRIUM, sa - Rue Théodore Roosevelt, 42 – 1030 Bruxelles – Tél. : 02.7360454 – Fax : 02.7360349 – e-mail : info@patrium.be. La société assure, entre autres, une permanence téléphonique juridique gratuite (mardi 12 à 17heures) pour la revue « Je vais construire. J'améliore ma maison » au 027360454
- Communauté de la Poudrière – rue Neuve Chaussée, 80/82 – Tél. : 069774344 – Fax : 069775279 – e-mail : lapoudrierepwz@swing.be - site : <http://lapoudriere.org>
- Sur les primes et aides de la Région wallonne : Sous la direction de l'administration wallonne du logement, Memento du logement en Région wallonne, éd.Kluwer, 2000

FRANCE

FICHE N°24



FICHE 24 : Opération expérimentale de désendettement dans la cité d'habitations sociales d'Empalot : apurement des dettes de loyers via le travail en Régie

AUTEUR DE LA FICHE

Roland Guiraud, régie de Quartier d'Empalot

A l'époque, Mr Guiraud était stagiaire (formation en alternance dans le cadre de l'obtention d'un diplôme d'Etat à la fonction d'animateur) à l'Atelier Régie.

COORDONNES UTILES

Régie de Quartier d'Empalot

Rue BirHakeim, 4

31400 Empalot

Tél. : 00.33.5.61256445

Fax : 00.33.5.61256988

MOTS CLES

<lutte contre l'exclusion> <innovation sociale> <dettes> <logement social> <jeune>
<insertion sociale> <insertion professionnelle> <médiation> <rénovation du logement>
<droit au logement> <système de financement> <financement du logement>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Fin des années '80, le quartier –dit « sensible »- d'habitations sociales d'Empalot (2.400 logements), situé dans le sud ouest de Toulouse. 500 familles y vivent dont certaines connaissent des dettes de loyers se montant à 50.000 FF (350.000FB).

ORIGINES DU PROJET

Une association indépendante, l'Atelier Régie (issu d'un partenariat entre la Mission locale et l'Institut de formation Léon Lagrange) travaillait en partenariat avec l'Office d'HLM³⁸ sur la réhabilitation de logements pour permettre à des jeunes de se réinsérer via des activités d'utilité sociale.

³⁸ HLM = Habitation à Loyer Modéré

Face à la situation d'endettement, l'Atelier a proposé à l'Office (apparemment incapable de gérer le problème³⁹) d'accueillir des personnes via les Contrats Locaux de Ressources pour travailler sur des logements de l'Office. La priorité était donnée aux personnes endettées (l'Atelier choisissait sur base des listes remises par l'Office). Cette action a permis à l'Atelier d'étendre son champs d'insertion aux adultes.

OBJECTIFS DU PROJET

Pour l'Office d'HLM : rénover son patrimoine et récupérer les loyers impayés.
Pour l'Atelier Régie : permettre l'insertion sociale et professionnelle, réduire les dettes de loyer, empêcher les expulsions.

POPULATION CONCERNEE

La population du quartier dont les 500 familles locataires de logements sociaux ayant des difficultés à payer leurs loyers (parmi elles 60% de chômeurs la plupart sans qualification).

102 personnes étaient concernées par le dispositif d'insertion.

25 personnes sont rentrées dans le dispositif de remboursement de dettes.

MONTAGE FINANCIER

Le Conseil Général pour les Contrats Locaux de Ressources.

L'Atelier Régie d'Empalot pour l'encadrement et le suivi social.

La ville de Toulouse (dans le cadre du DSQ⁴⁰).

L'OPHLM fournissait les appartements à rénover (les chantiers) et les matériaux.

Un peu plus de 300.000 FF ont été remboursés en 2 ans à l'Office par les locataires endettés.

PARTENAIRES DU PROJET

L'OPHLM, est un organisme d'habitat social qui : gère et améliore les logements ; intervient en matière d'aménagement et d'urbanisme ; est un prestataire de service dans tous les domaines de l'habitat

Le DSQ

Le Conseil Général pour les Contrats Locaux de Ressources

La ville de Toulouse

³⁹ Selon la Direction de la construction : « les impayés résultent, pour l'essentiel, d'une part de la pauvreté des locataires, et d'autre part d'une gestion défaillante » (Direction de la construction, Situation financière des offices et sa d'HLM de 1980 à 1985, Paris, Ministère de l'Equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports).

Un guide a été publié pour réduire les impayés à travers une meilleure gestion : Prévenir et traiter les impayés de loyers, Paris, Union nationale des 4 fédérations d'organismes d'HLM, 1986.

Informations tirées de : P.Willmott et A.Murie, La paupérisation du logement social, L'Harmattan, France, 1990.

⁴⁰ DSQ = Développement Social des Quartiers

DEROULEMENT DU PROJET

Les volontaires travaillaient 40h/semaine. Chaque heure était payée à 30FF/heure (180FB) dans le cadre des Contrats Locaux de Ressources. Les heures prestées au-delà des premières 20h étaient payées virtuellement. L'argent perçu était pris en compte comme déduction de la dette de loyer. L'Office versait la somme totale à l'Atelier et ce dernier renvoyait la partie à déduire des dettes.

Les sommes remboursées pouvaient atteindre 1.500 à 2.400 FF/mois.

Le travail consistait en travaux de rénovation (peinture, ...). Les matériaux étaient fournis par l'OPHLM. Une formation, de même qu'un suivi social étaient assurés par l'Atelier.

L'Office s'engageait à : restaurer le locataire dans ses droits ; faciliter la mutation de logement après paiement de la dette ; sensibiliser aux problèmes d'endettements.

La plupart des volontaires « n'avaient jamais tenu un pinceau », ce qui a posé quelques problèmes quant à la qualité du travail.

La durée des chantiers était 2 à 3 fois plus longue que s'ils avaient été effectués par des artisans. Mais vu le prix de l'heure (30FF) cela est revenu au même.

Certains ont entrepris une formation qualifiante aux métiers de la peinture et vitrerie, une 30^e ont passé leur CAP dans les métiers du bâtiment.

L'Office était satisfait de cette opération.

L'Atelier Régie était satisfait du travail d'insertion effectué avec les habitants . Mais, l'Atelier Régie voulait la pérennisation légale du système et l'embauche des personnes.

Cette expérience a été arrêtée après deux ans (1988-1990). Le préfet et la Direction du travail ont convoqué l'Office et l'Atelier Régie pour leur ordonner d'arrêter cette expérience illégale.

Les heures prestées pour le remboursement étaient assimilées à du travail au noir, il n'y avait pas de cotisation sociale payée pour celles-ci.

Suite à cela, un conflit a opposé l'Office et l'Atelier. Pendant 2, 3 mois, l'Office ne voulait plus donner de marchés à l'Atelier Régie. Mais, suite à l'intervention du Ministre du logement Louis Besson⁴¹ lors d'une visite à Toulouse, l'Office, qui était, par ailleurs, demandeur de financement dans le cadre du DSU, a dû faire marche arrière.

L'Office a commencé à se poser des questions quant au problème de l'endettement. Il a mis en place des conseillers pour prévenir plus rapidement l'endettement.

L'Atelier Régie d'Empalot a été agréé comme entreprise d'insertion le 1^{er} avril 1990 pour 8 postes d'insertion. 50% de son marché est effectué pour l'Office, le reste est du privé.

⁴¹ L'initiateur de la mise en œuvre du droit au logement.

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Une société d'habitations sociales a utilisé l'opportunité d'aides à l'emploi pour initier une expérience de désendettement dans un cadre réglementaire mis en place par elle-même. L'expérience de désendettement n'a pas été concluante, mais elle a permis, entre autres, à une Régie de s'implanter au sein du quartier.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

Le surendettement toucherait quelques 400.000 ménages en Wallonie⁴². Plus de 10.000 dossiers de médiation de dettes ont été ouverts en 1999.

Les arriérés de loyers, pour les logements sociaux de la Région wallonne, au 31 décembre 1999, s'élevaient à 683 millions (7% des recettes attendues). 287 millions sont dus par 6.600 locataires qui ont quitté leur logement et 396 millions par 22.000 locataires qui ont des retards de loyers⁴³.

Les catégories les plus touchées par le surendettement sont généralement : des personnes à faible niveau de qualification ; des personnes sans emploi ; des personnes isolées avec charge de famille.

Selon les données recensées par la Direction des affaires sociales de la Société Wallonne du Logement (SWL) en matière d'arriérés de loyers :

- un ménage sur six est en situation d'arriérés de loyer ;
- seuls 31% des sociétés mettent en place des plans d'apurement ;
- sept sociétés sur dix optent d'abord pour une démarche sociale de médiation, les 3 autres passent directement par la justice ;
- dans sept cas sur dix, le CPAS⁴⁴ ne collabore pas avec les sociétés de logements.

En 1999, la SWL en partenariat avec l'Observatoire du crédit et de l'endettement, a organisé une formation relative à la problématique des arriérés de loyers. Elle se compose de 3 modules qui ont fait l'objet d'un vade-mecum sous forme de fiches thématiques :

- démarche préventive (approche globale de la problématique, prévention primaire, technique d'entretien) ;
- procédures de récupération (définition des rôles, problématique du relogement) ;
- méthodologie (guidance budgétaire, médiation de dettes, méthodologie spécifique).

La même SWL, soutenue par la Fondation Roi Baudouin (FRB), a aussi initié un projet pour régler le problème des loyers arriérés. Il s'agit de passer par une procédure de conciliation avec un médiateur neutre pour éviter, entre autres, la procédure en justice. Le projet fait l'objet d'un partenariat entre Justice de paix, la SWL,

⁴² M.Vandemeulebroucke, Le crédit contre l'échec du crédit, Le Soir, mardi 12 décembre 2000, p.4.

⁴³ Journal du Syndicat des propriétaires, Le Cri, n°255, juin 2001.

⁴⁴ CPAS = Centre Public d'Aide Sociale

l'Observatoire du crédit et de l'endettement, divers barreaux, la FRB, la DGATLP⁴⁵, des sociétés de logements.

Certains CPAS ont développé des pratiques pour lutter contre le surendettement, au niveau : de l'information ; intervention financière ; guidance budgétaire ; négociation avec les différentes parties ; recherche de solution avec le société de logements ; ... Le CPAS d'Havelange, par exemple, pratique, depuis 1977, le crédit social : prêt accordé aux personnes surendettées. Les personnes emprunteuses sont suivies et elles participent aux réunions du Groupe crédit des usages du CPAS.

En matière de prévention, le Dispositif d'Urgence Social de Verviers (DSU) - dans le cadre du Contrat de sécurité - a élaboré un projet de guidance budgétaire destiné aux plus démunis.

L'Observatoire du crédit et de l'endettement est une structure qui, entre autres, centralise, analyse et forme les médiateurs de dettes. C'est aussi un instrument d'aide à la décision politique en la matière. Par exemple, en collaboration avec le CPAS de Charleroi, l'Observatoire a mis au point un cd-rom de prévention sur les risques et les mécanismes d'un endettement mal contrôlé.

En matière de prévention on peut citer :

- les campagnes préventives d'information et d'éducation dans l'enseignement primaire et secondaire menées par le service médiation de dettes le Groupe d'action surendettement dans la Province du Luxembourg ;
- le travail des Régies de quartier sociales⁴⁶ dans les cités d'habitations sociales, dont un des objectifs est de « transmettre à chaque personne les outils nécessaires à la mise en œuvre de ses projets » qui abordent systématiquement la problématique de l'endettement avec les stagiaires car la majorité d'entre eux vivent des situations financières difficiles. Elle les informant sur les manières de mieux consommer (par exemple : travail sur la comparaison des coûts des aliments ; formation sur comment faire un repas équilibré). Outre ce travail de prévention, certaines Régies réalisent des plans de désendettement ou envoient vers un service de médiation de dettes.
- L'association Dignitas⁴⁷ à Mons propose un accompagnement dans le parcours de la loi relative au règlement collectif de dettes. Elle travaille aussi sur la notion de la dignité humaine reprise dans la loi en référence à la Constitution, mais qui ne définit pas de montant indispensable pour mener cette « vie conforme à la dignité humaine ».

⁴⁵ DGATLP = Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'aménagement, du territoire, du logement et du patrimoine.

⁴⁶ La Régie de quartier sociale est une structure visant la redynamisation d'un quartier. A cette fin, elle réalise un travail d'information et de soutien administratif et social à destination des habitants des quartiers de ce quartier. Par ailleurs, elle assure la (re)socialisation des stagiaires en leur offrant une préformation.

⁴⁷ Association d'orientation, d'information, de défense et de soutien de personnes surendettées. Elle entend défendre les garanties fondamentales des personnes surendettées.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Concernant la reproductibilité de l'expérience d'Empalot -l'idée semblait bonne, mais pas la manière- il faudrait effectuer une étude approfondie au niveau légal. Dans le contexte actuel de la législation sur le règlement des dettes, il n'est pas permis aux employeurs/créanciers de décider eux-mêmes du montant à prélever des revenus des personnes endettées.

Au niveau de la gestion des dettes, il existe différents systèmes réglementés :

- la **guidance budgétaire** qui octroie à un tiers, le plus souvent un CPAS, la gestion financière de la personne endettée ;
- la **médiation de dettes et le règlement collectif de dettes** qui organisent le paiement des dettes en garantissant une vie conforme à la dignité humaine. Ici, au contraire de la guidance budgétaire, le débiteur participe aux négociations avec le médiateur de dettes. C'est dans le cas où il n'y a pas d'accord que le juge des saisies peut imposer un plan de règlement judiciaire.

Les meilleures réponses à la problématique des loyers impayés seront celles issues d'un partenariat entre les différents acteurs comme :

- les Sociétés d'habitations sociales ;
- les « techniciens » de l'endettement (juges, avocats, services de médiation, Observatoire,...) ;
- les Comités consultatifs des locataires et des propriétaires, qui rendent un avis préalable et obligatoire sur les mesures générales à prendre pour le recouvrement des arriérés de loyers et de charges⁴⁸ ;
- les Régies de quartier dont un des buts est d'améliorer les conditions de vie des habitants des cités sociales par des actions favorisant l'exercice de la citoyenneté⁴⁹ ;
- la SWL, dont les missions sont, entre autres, d'agréeer, de conseiller et de contrôler les sociétés de logement de service public et de proposer des politiques nouvelles⁵⁰ ; les locataires ayant des dettes de loyer ;...

Bien que le droit à un logement décent soit garanti par l'article 23 de la Constitution, les dispositions nécessaires n'ont pas été prises pour permettre le respect de cette législation⁵¹.

Des prémices sont apportées par les écoles de consommateurs qui sont appelées à se développer en Région wallonne⁵². Inspirés d'un modèle français, ce sont des dispositifs de formation, de prévention et d'insertion. On y apprend à faire face aux problèmes de la vie quotidienne (lire une facture, établir le budget du ménage, ...).

Les objectifs de ces écoles sont, entre autres : connaître ses droits et ses devoirs ; obtenir des résultats concrets dans la gestion de la vie quotidienne, acquérir plus de

⁴⁸ Article 155 du Code du logement.

⁴⁹ Article 195 du Code du logement.

⁵⁰ Article 88 du Code du logement.

⁵¹ SWL, La récupération des arriérés. Module 2 : Procédures de récupérations, 1999.

⁵² En avril 2001 un appel à projets « Ecoles de consommateurs » a été lancé par le Ministre des affaires sociales et de la santé.

confiance en soi ; participer à la vie du quartier ou de la commune ; et surtout de donner des outils de maîtrise de son environnement pour développer des capacités et construire une identité autre qu'axée sur la consommation.

QUELQUES REFERENCES ET ADRESSES UTILES

Sur l'expérience d'Empalot

- Documents de travail, 150 fiches pour les dynamiques et des idées en matière de politique du logement en milieu urbain, n°57, DPH, France, 1994
- Pour des informations générales sur les organismes HLM en France : <http://www.offices-hlm.org>

BELGIQUE

Institutions

- Associations wallonnes des régies de quartier - bd Jules Bertrand, 48/5 - 6000 Charleroi - Tél. : 071700221 - Fax : 071700219 - e-mail : awrq@skynet.be
- Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC) - rue des Chevaliers, 18 - 1050 Bruxelles - Tél. : 025470620 - fax : 025470601 - site : <http://www.oivo-crioc.org>
- Dignitas - bd Albert-Elisabeth, 20 - 7000 Mons - Tél. : 065352097 - Fax : 026106870 - e-mail : tmt7000@yahoo.com ou dignitas@skynet.be
- DUS de Verviers - rue du Collège, 49 - 4800 Verviers - tél. : 087307307
- Groupement d'action surendettement - rue Godefroid Kurth, 2 - 6700 Arlon - Tél. : 063230372
- Interrégionale wallonne des habitants de cités (IWHC) - rue de Montigny, 29 - 6000 Charleroi - Tél. : 071303677 - Fax : 071306950
- Observatoire du crédit et de l'endettement - avenue Général Michel, 1A - 6000 Charleroi - Tél. : 071331259 - Fax : 071322500 - e-mail : info@observatoire-credit.be - site : <http://www.observatoire-credit.be>
- Société wallonne du logement - rue de l'Ecluse, 21 - 6000 Charleroi - Tél. : 071200211 - Fax : 071302775 - site : <http://www.srw1.be>

Divers

- Sous la direction de l'administration wallonne du logement, Memento du logement en région wallonne, éd.Kluwer , 2000
- SWL, Vade-mecum « Arriérés de loyer et surendettement. Aspects juridiques et pratiques », 1999 - <http://www.srw1.be/fr/surendet.htm>
- Cahiers de la médiation de dettes, Centre coopératif de la consommation - rue Haute, 28 - 1000 Bruxelles - tél. : 025005211 - fax : 025027161
- Nathalie Cobbaut, A l'école des consommateurs, dans le Nord Pas-de-Calais, Imagine, n°16, juin-septembre 2000, Namur, pp.20-22

Textes de loi

- Loi organique des CPAS (guidance budgétaire)
- Loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation et arrêté du 20 novembre 1992
- Décret du 7 juillet 1994 concernant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes et arrêté du 20 octobre 1994
- Loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes
- Code wallon du logement, 1999
- Sur le crédit à la consommation et le surendettement (aspect légal) :
http://mineco.fgov.be/redir.asp?loc=/protection_consumer/Credit/home_fr.htm

FRANCE

FICHE N°25



FICHE 25 : L'Epicierie Locale d'Initiative Solidaire (ELIS) : une connexion de moyens financiers, humains et de solidarité

AUTEUR DE LA FICHE

Marie Leman, Animateur de Projet Local

AUTEUR MORAL

Comité de Quartier Fresnoy-Mackellerie – Roubaix - France

COORDONNEES UTILES

ELIS, rue d'Epinal 2 à 59100 Roubaix (France). Tél. : 00.33.3.20.26.40.39

Comité de quartier Fresnoy-Mackellerie, rue de Mouvaux, 71/1, BP70041 à 59051
Roubaix CEDEX 1 (France). Tél. : 00.33.3.20.68.07.53

MOTS-CLES

Lutte contre l'exclusion> <innovation sociale> <insertion sociale> <insertion
professionnelle> <développement local> <économie sociale> <économie solidaire>
<échange de savoirs>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Depuis quelques années, le Comité de quartier du Fresnoy Mackellerie (Roubaix), comme d'autres partenaires de quartier, a fait le constat, relayé par la ville, d'une augmentation de la précarité d'une frange importante de la population et d'un désinvestissement des habitants dans la vie de leur quartier et de leur cité. *« Ainsi sommes-nous forcés de reconnaître que bien souvent nous ne rassemblons que quelques dizaines d'habitants sur quelques milliers et que tout un pan de la population ne connaît pas le comité de quartier ou ne s'y retrouve pas forcément par rapport à ses préoccupations premières. Or notre légitimité repose sur la participation effective du plus grand nombre d'habitants dans nos activités et sur la prise de responsabilité d'habitants citoyens dans des projets et actions concrètes ».*

Mais un individu ne peut vraisemblablement adopter une conception collective et une démarche de projet qu'avec un minimum social vital en ce qui concerne le logement, l'alimentation, la santé, l'éducation, la reconnaissance sociale, ... Comment militer le ventre vide ? Face à ce bilan, les membres du Comité ont voulu recréer des espaces

d'échanges et de remobilisation pour la défense des droits des habitants et pour donner, aux personnes les plus éloignées, les moyens de pouvoir maîtriser au moins un peu et collectivement leur vie et celle de leur cité : pour que du statut de sous-citoyen dans lequel ils sont trop souvent cantonnés ils accèdent au statut de citoyen-acteur reconnu.

ORIGINES DU PROJET

Une habitante du quartier, ayant lu un article sur une épicerie solidaire dans la région parisienne, alla trouver son référent RMI⁵³ afin de pouvoir construire sur Roubaix une telle structure. Ce dernier lui indique le chemin du Comité de quartier.

L'habitante du quartier a demandé une aide technique pour monter un projet d'Épicerie Solidaire. Son projet était motivé par le fait que, connaissant d'importantes difficultés financières, elle n'arrivait pas à franchir les portes des aides traditionnelles type Resto du cœur ou Amitié Partage. Elle a créé son propre emploi.

Les débuts ont connu quelques problèmes : difficulté pour trouver un local, réticence des commerçants, ... L'épicerie a démarré avec très peu de moyens humains et matériel. Ce qui a permis d'intégrer tout de suite les usagers, de s'entraider, d'échanger des savoirs et savoirs-faire, ...

La naissance d'ELIS c'est la rencontre entre des compétences techniques et la volonté d'une habitante-militante acharnée. L'épicerie s'est ouverte en mai 2000.

OBJECTIFS DU PROJET

ELIS =

- est un outil d'aide alimentaire nouveau et complémentaire par rapport aux aides alimentaires traditionnelles ;
- est une activité d'économie solidaire alternative au fonctionnement économique classique mettant l'homme au centre du projet ;
- est un tremplin qui d'une expérience individuelle fait naître des actions collectives de revendications positives ;
- favorise l'émergence de pratiques innovantes, pour promouvoir d'autres manières de créer et de distribuer les richesses ;
- favorise de nouvelles formes d'échanges et de solidarités qui participent à la lutte contre l'individualisme et le repli sur soi ;
- permet la réinsertion des usagers.

POPULATION CONCERNEE ou GROUPES CIBLES

Usagers : les habitants du quartier ouest de Roubaix (Epeule, Alouette, Trichon et Fresnoy-Mackellerie). En priorité tout bénéficiaire du RMI puis toutes personnes ayant l'API, l'ASS, l'AAH, l'AUD (aides sociales diverses), des tickets service du CCAS, les chômeurs, retraités, étudiants sans ressources, salariés, personnes surendettées.

⁵³ Personne encadrant et suivant le parcours socio professionnel d'un(e) bénéficiaire du Revenu Minimum d'Insertion. RMI : Revenu Minimum d'Insertion (équivalent du Minimex belge).

Il y a 180 adhérents (580 personnes en comptant les membres de chaque famille) dont 46% ont « un reste à vivre » (revenus moins l'ensemble des charges y compris taxe TV, assurance voiture, téléphone, dettes, etc.) inférieur 30FF (seuil de pauvreté fixé par l'OMS⁵⁴) par jour et par personne et l'on compte 80RMistes.

MONTAGE FINANCIER

La Cli (Commission locale d'insertion – Conseil Général)
La ville de Roubaix (au titre d'une subvention exceptionnelle) + Contrat de Ville
Macif (compagnie d'assurance ayant pour but d'aider les associations)
La CAF (Caisse d'allocation familiale)
Fondation de France
Carnif Solidarité
Plan Roubaisien d'Insertion (PRI) : programme de financement d'activité d'insertion financé par l'Etat

MONTAGE LEGAL

Activité du Comité de Quartier (association loi 1901).

PARTENAIRES DU PROJET

Les fournisseurs
EPI : base alimentaire sur Norrent-Fontes. Principal fournisseur de l'épicerie.
La Courte Echelle : Epicerie Solidaire - Paris 19^e
Andes-Sernoise (Loire) : base alimentaire
Antoine Leroy (Morbecke) : produits fermiers
Réagir : association de maraîchage biologique à Lestrem. Fournisseur de légumes bio et aide au montage du projet jardin
Loosfeld (Roubaix) : grossiste en produits laitiers
Relais et conseiller technique
De proximité : les deux centres sociaux du quartier, le Comité de quartier voisin et l'ensemble des associations du quartier (Union des commerçants, Ferme aux loisirs,).
Association dans la construction et l'évolution du projet.
Institutionnel :
Le CCAS (Centre communal d'action sociale) : partenariat avec les référents RMI ou autres travailleurs sociaux qui participent au Comité de pilotage
La DGAS (Direction générale de l'action santé): organisation d'animation au sein de l'épicerie, donation de matériel

DEROULEMENT DU PROJET

Le principe d'ELIS est basé sur l'approvisionnement auprès des entreprises agroalimentaires, et d'un réseau d'Epiceries solidaires. Les produits proposés ne sont pas commercialisables dans le circuit classique pour des raisons techniques (emballage

⁵⁴ OMS = Organisation Mondiale de la Santé

ou étiquettes défectueux) ou proviennent de dons issus de stock, mais leur qualité reste conforme à la marque.

Le plafond des ressources a été fixé à maximum 45 FF (270Fbs) par jour et par personne de « reste à vivre ».

En fonction du « reste à vivre » est fixé un panier. C'est un montant maximum de la somme mensuelle à pouvoir dépenser au sein de l'épicerie. Cela représente le complément entre le reste à vivre et le plafond de revenu de 45 FF. Ce panier est révisé tous les 3 mois.

L'inscription se fait auprès d'une référente sociale, sous présentation des justificatifs des ressources et revenus. A ce moment, le futur usager signe un contrat où il s'engage à respecter l'éthique d'ELIS (solidarité-qualité-respect – viser à la progression de la participation et l'expression des habitants et notamment les plus exclus, de la qualité du cadre de vie, de l'environnement et de l'accès aux besoins vitaux) et à participer à la vie de la structure. C'est un engagement symbolique car aucune activité n'est obligatoire. La mobilisation des usagers se fait naturellement et progressivement par l'intermédiaire des habitants leader, repérés par rue qui font relais et qui emmènent dans la dynamique un voisin ou un ami.

L'épicerie possède une centaine de références de produits secs et d'hygiène et des produits frais.

L'épicerie livre aujourd'hui de plus petites épiceries démarrant leur projet.

4 bénévoles ont été embauchés au sein de l'épicerie. Et 6 personnes ont été engagées par d'autres structures (associative ou entreprise) grâce au travail en partenariat.

Perspectives d'avenir :

Un chantier école se met en place (encadrement financé par le PRI) autour de trois pôles : la création d'un poste en CEC d'animateur (Contrat destiné à un public en difficulté – durée deux ans) pour assurer le fonctionnement quotidien ;

la création d'une boutique de vêtements, deux postes d'agent d'accueil CES (Contrat d'emploi pour personnes en difficultés souhaitant retravailler – durée un an) ;

l'équipe d'autoréhabilitation (logements), 3 postes (un chef d'équipe et deux agents). Il s'agit d'aider des particuliers dans la remise en état ou la conservation de leur habitat. C'est de la formation interhabitants (ne pas faire à la place des habitants, mais les conseiller).

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Confrontée à des difficultés financières et à leurs conséquences (« vivre et militer le ventre vide »), et constatant que d'autres étaient dans la même situation, une habitante a créé une épicerie solidaire. Ce genre d'expérience avait déjà fait ses preuves dans d'autres villes.

L'épicerie est soutenue par la commune via le Centre d'action sociale et par les habitants du quartier via le Comité de quartier.

Ce projet, qui à terme deviendra indépendant, est basé sur un large partenariat entre différents acteurs et est créateur d'emplois et de solidarité entre les habitants du quartier.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

En Wallonie, outre les nombreux « magasins à petits prix », il existe quelques expériences qui présentent certaines caractéristiques communes avec les épiceries solidaires françaises. Ce sont les épiceries sociales. Pour la plupart, elles ont été créées, entre autres, pour « aller plus loin que le don »⁵⁵ et permettre aux bénéficiaires de choisir et de payer moins cher leurs produits de consommation. La grande majorité de ces épiceries, d'initiatives privées ou publiques, sont gérées par des bénévoles, et quelques unes ont permis la création d'emplois. Il n'existe pas encore de réseau.

En 1995, à Namur, s'est ouvert le Comptoir social d'alimentation « la Fourmi », qui a été fondé par un collectif d'associations caritatives de Namur. Cette épicerie, qui a un registre de commerce et est soumise à la TVA, est gérée par des bénévoles et vit sur fonds propres. Seules les personnes envoyées par les divers services sociaux (CPAS, mutuelles, Forem, aide aux justiciables, ...) y ont accès. Il y a une rotation d'environ 200 personnes par an. Les produits proposés (large choix) proviennent de diverses sources.

L'épicerie : rachète des « palettes de casse » (produits dont l'emballage est endommagé,...) à une grande surface (ce qui permet de revendre les produits de marques à 40, 50% moins cher) ; achète en gros dans un grande surface et revend au prix d'achat ; collabore avec le CPAS pour le maraîchage ; avec un grossiste en légume et avec un grossiste en viande.

Ici il n'y a pas d'emploi créé ni de participation des bénéficiaires. Bien que certains bénévoles soient réticents, les responsables souhaitent engager une personne (ils sont à la recherche d'aide financière).

Quelques sections locales de La Croix Rouge ont créé des épiceries sociales. Celle d'Ottignies vend à ½ prix des aliments et produits d'hygiène achetés en gros dans des grandes surfaces, chez un boulanger et un fermier et en donne d'autres (aliments donnés par la CE). C'est le prêt de matériel sanitaire et les diverses actions qui permettent de financer les achats. L'épicerie est principalement gérée par des bénévoles et une personne engagée sous statut PTP. Les bénéficiaires sont envoyés principalement par le CPAS, ONE, les mutuelles et l'Université.

A la différence de La Fourmi de Namur il n'y a pas de registre de commerce et il y a un plafond d'achat par mois. Le plafond est de 600fbs/personne/mois, il augmente suivant le nombre de personnes et diminue au bout d'un an.

Il y a d'autres activités qui se greffent autour de l'épicerie comme par exemple un atelier de cuisine rencontre.

⁵⁵ En intégrant, notamment, les notions de choix et du respect de la dignité de la personne.

Certains CPAS ont aussi initié ce genre d'expérience (Estinnes, Huy, ...). L'épicerie sociale mise en place par le CPAS de Huy a permis la création d'un emploi pour un ex-bénéficiaire via l'article 60 de la loi sur les CPAS.

Le Resto du Cœur de Mons a aussi son épicerie sociale. La condition pour avoir accès est que la personne ne doit pas disposer de plus de 3.000FB après décompte de toutes ses charges (loyer, téléphone, ...) et ce, qu'elle travaille ou non.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

On le constate, bien que les objectifs soient semblables, les situations (fonctionnement, statut, financement, ...) de ces expériences comportent quelques différences au niveau :

- de l'initiateur(trice) (initiative du privé, du public voire d'un partenariat public-privé) ;
- du statut juridique (soumis à la TVA et registre de commerce) ;
- du respect de certaines règles (règles en matière : de distribution gratuite de fruits et légumes ; de distribution de produits donnés par la CE ; d'hygiène, ...) ;
- de la création d'emplois ;
- de l'accès (accès réservé) ;
- des accords avec les autres services sociaux, autres partenaires ;
- du financement (sur fonds propres, aides publiques, ...) ;
- des conventions avec des grandes surfaces, marchés, brasseries, banques alimentaires, ...

Pistes de financement, d'information, ...

Il existe quelques pistes quant aux aides (financières, formations, ...) pour ce genre de projet comme, par exemple :

- la base de données sur les aides du site <http://www.econosoc.org>
- les bourses de pré-activité de la Région wallonne. Ce système accorde un soutien aux phases préliminaires (études, élaboration et mise en forme) pour lancer une activité basée sur une idée originale ;
- les chèques création de la Région wallonne qui sont « une aide pour les particuliers en amont de la création d'activité. L'objectif est de favoriser l'installation des travailleurs indépendants et l'émergence de très petites entreprises » ;
- le prêt chômeur ;
- le système des épargnes solidaires (association de personnes qui mutualisent leurs économies, en versant x francs par mois, pour soutenir, monter un projet) ;
- les soutiens accordés par des acteurs comme la Fondation Roi Baudouin ;
- les prêts, participation au capital et garantie bancaire de SOWECSOM ;
- le Forem et l'université de Namur ont ouvert un site sur les mesures d'aide à l'emploi et à la formation : <http://www.droit.fundp.ac.be/pef> ;
- la formation-accompagnement en création et développement d'entreprise (gratuite) organisée par le Centre UNiversitaire de Charleroi (CUNIC) ;
- le guide à la création d'une entreprise de la Région wallonne (DGEE) ;

On peut aussi faire appel aux agences conseil en économie sociale qui sont subventionnées pour élaborer et mettre en œuvre de tels projets.

L'agence conseil en économie sociale « Archipel » étudie actuellement la possibilité de reproduire le concept d'épicerie solidaire à la française en Région wallonne. L'objectif principal est, ici, la création d'emplois pour personnes défavorisées. Des projets pilotes devraient être lancés dans plusieurs communes, notamment via les CPAS.

Divers éléments sont à l'étude, notamment :

- le partenariat avec des groupes agro-alimentaires
- le public cible (idée : public du CPAS ou identifié par le CPAS) ;
- les conditions d'accès (en France certaines épiceries demandent à voir la feuille d'impôts) ;
- Les aspects de concurrence.
- Le centre d'entreprise d'économie sociale Archipel peut également héberger et accompagner des sociétés qui souhaitent se lancer.

QUELQUES REFERENCES-ADRESSES UTILES

FRANCE – Epicerie solidaire

- Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES), Champ Rouage, 4 à 58000 Sermoise (France). Tél. : 00.33.3.86.37.69.40
<http://epiceries.solidaires.free.fr>, epiceries.solidaires@free.fr
- Cecile Thys, Alimentation, droits et citoyenneté, dans Territoires, n°414, janvier 2001, France, pp.31-34
- FPH, Entreprendre en milieu défavorisé, Dossier à fenêtre n°66, Paris, 4-5 octobre 1994

BELGIQUE - Epicerie sociale

- Comptoir social d'alimentation la Fourmi – rue Saint Nicolas, 82 – 5000 Namur – Tél. : 081.23.01.94
- Epicerie sociale de la Croix Rouge d'Ottignies – rue de Franquénies, 10 – 1340 Ottignies – Tél. : 010.41.07.41
- Le Petit Marché – CPAS de Huy – Porte des Maillets, 2-4 – 5200 Huy – Tél. : 085.24.02.21
- Epicerie sociale – Resto du Cœur – Sentier Malaquin, 2b – 7000 Mons – Tél. : 065.34.63.77

BELGIQUE – Divers

- Archipel - 41 rue de Trazegnies – 6031 Charleroi – Tél. : 071.32.13.57 – mail : pierre.gilles@archipel-asbl.be
- Fédération belge des banques alimentaires – rue de Glasgow, 16 – 1070 Bruxelles – Tél. : 02.522.97.00
- Le site de la DGEE de la Région wallonne sur lequel on peut trouver, par exemple, la banque de données MIDAS qui recense les aides publiques de type économique,

ou encore le Guide de la création d'entreprise (aides des pouvoirs publics, engager du personnel, ...) : <http://mrw.wallonie.be/dgee/dpe/dia/fr/creation/home.htm>

- Téléphone vert de la Région wallonne 0800-11901
- Bourse de préactivité – Formulaire de demande d'aide disponible à la Direction Générale des Technologies, de la recherche et de l'énergie – Division des aides aux entreprises – av. Prince de Liège 7 – 5100 Jambes – Tél. : 081.33.55.60 – site : <http://mrw.wallonie.be/dgtre>
- SOWECSOM – av Destenay, 13 – 4000 Liège – Tél. : 04.2219848 – Fax : 04.221.99.99

BELGIQUE - Réglementation

- Pour la distribution gratuite de fruits et légumes - Ministère des classes moyennes et de l'agriculture-Service contrôle des interventions et aides UE – WTC3 – Bd S.Bolivar, 30 – 1000 Bruxelles – Tél. : 02.208.38.79 – Brochure disponible sur le site : http://www.cmlag.fgov.be/fr/arch/dos/dosdg4_fr2.html
- Bourses de préactivité – Décret : <http://wallex.wallonie.be/srt/17228-1000.htm> – Arrêté d'exécution : <http://wallex.wallonie.be/srt/17344%2D1000.htm>

FICHE 26 : Confrontés à des problèmes de pauvreté, de sécheresse, ..., des habitants s'organisent et s'approprient des terres pour s'y installer et y créer le quartier spontané de Fitiribougou

AUTEUR DE LA FICHE

Adama Traoré, qui a interviewé le chef du village et une dizaine de chefs de familles de Fitiribougou

AUTEUR MORAL

Les habitants de Fitiribougou

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <femme> <crédit logement> <construction du logement>
<Coopérative de logements> <conditions de vie> <marché du logement> <droit au logement> <solidarité> <expulsion du logement> <micro-crédit> <financement alternatif> <financement du logement> <insertion par le logement>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Bamako, capitale du Mali, qui en 1970 comptait 600.000 habitants, en compte aujourd'hui 1.500.000. Auparavant, la majeure partie de la population était concentrée au centre. Par après il y a eu affluence au niveau de la périphérie. En cause la croissance démographique, l'exode rural dû à la sécheresse, la pauvreté, l'évolution des mentalités⁵⁶, ...

ORIGINES DU PROJET:

Devant faire face à de nombreuses difficultés (pauvreté, sécheresse, ...), des habitants, entre autres, du centre de Bamako, ont créé des quartiers spontanés en périphérie de la capitale du Mali et ce en toute illégalité. Ainsi est né le quartier de Fitiribougou.

⁵⁶ « les jeunes générations n'expriment plus le besoin de vivre au sein de la grande famille (...) chacun veut s'affranchir (...) puisque le centre est saturé, il faut se tourner vers les périphéries » Farmata Traore, Environnement : l'urbanisation un mal nécessaire, Ina/Info-Matin.

Pour améliorer leurs conditions de vie, diverses tontines⁵⁷ se sont créées : soit à l'initiative d'habitants comme celles du groupe de femmes Bencadi, qui signifie « l'union fait la force »⁵⁸ ; soit à l'initiative de coopérants comme la caisse d'épargne Djemeni.

OBJECTIFS DU PROJET

Occupation de terres et construction d'habitats par et pour des personnes défavorisées.
En ce qui concerne la tontine : organisation solidaire des habitants pour améliorer leurs conditions de vie.

POPULATION CONCERNEE

A la création du quartier : personnes qui avaient besoin d'un logement (ruraux, citadins pauvres, ...). Aujourd'hui la composition sociale et la répartition des revenus des quartiers spontanés reconstitue plus ou moins les clivages qui existent dans les autres quartiers⁵⁹, bien que certains abritent des populations plus pauvres.

MONTAGE FINANCIER

Tontine : apport de chacun des membres et de coopérants occidentaux.

MONTAGE LEGAL

La législation malienne est assez complexe en matière d'urbanisme.
A Bamako, l'habitat spontané (installation progressive sans autorisation sur une terre) abrite 55% des ménages malgré un puissant arsenal juridique qui ne s'applique pas⁶⁰. Outre que l'offre de logement est inférieure à la demande, une des causes est la difficulté de concilier le droit coutumier⁶¹ avec les règles juridiques communes.

Au Mali, à peine 2% des propriétaires sont détenteurs d'un titre foncier enregistré au domaine. Tous les autres propriétaires de Bamako qui ont obtenu un terrain de l'Etat détiennent une lettre d'attribution (1^e étape) ou un permis d'occuper (2^e étape après la construction du terrain)⁶².

Toutes les terres immatriculées au nom de l'Etat, toutes les terres non immatriculées et les terres sans maîtres, sont propriétés de l'Etat. Avant toute attribution, il faut

⁵⁷ Voir plus loin.

⁵⁸ Alexandre Ndione, Les femmes du « quartier du crépuscule » se battent pour garder leur toit, dans Pour un partenariat entre habitants et collectivités locales en Afrique, FPH, 2000, pp.19-20

⁵⁹ Chantal Rondeau, idem, p.14

⁶⁰ Chantal Rondeau, L'appropriation foncière informelle à Bamako : une stratégie d'insertion urbaine pour les uns et d'accumulation foncière pour les autres, GIM, Québec, 2000, p.2

⁶¹ ou droit d'usufruit : on ne dispose pas de la chose, mais on a le droit de l'utiliser et d'en percevoir les fruits. Dans les textes on dit que la terre appartient à celui qui l'exploite.

⁶² idem, p.3

immatriculer le terrain pour habitation. La vente d'un terrain ne peut se faire qu'après viabilisation et obtention du titre (mais la majorité des propriétaires n'ont pas de titre foncier).

Tontine : il n'y a pas de réglementation. Elle est basée sur la confiance et la solidarité des membres.

PARTENAIRES DU PROJET

Tontine : les habitants du quartier et, dans certains cas certains coopérants comme l'ONG AREC-DEV pour la tontine Bencadi

DEROULEMENT DU PROJET

Les premiers arrivés à Fitiribougou n'eurent pas trop de difficulté pour s'installer : « J'ai acheté mon lot avec le chef du village M. Sanou Diakité en 1978 à 15.000 F malien⁶³. J'ai commencé à construire petit à petit. A cette époque il y avait pas de difficulté au niveau des autorités, car c'était la forêt. J'étais le premier à venir habiter Fitiribougou. Les chasseurs en passant prenaient de l'eau chez moi. Je n'ai pas eu beaucoup de difficulté comme ceux qui sont venus après moi »⁶⁴.

Après quelques années, la situation s'est détériorée. « *Quand les autorités ont vu que le quartier commençait à se développer elles ont fait déguerpir⁶⁵ les occupants en démolissant au moins deux cent foyers. Seuls les premiers arrivés pouvaient rester. Les victimes de cette première expulsion sont restés à la merci des intempéries naturelles. Après plusieurs démarches sans suites favorables, nous sommes revenus et louâmes sur place. Mais c'était encore plus dur pour un pauvre qui à peine a trouver à manger. Alors les gens ont commencé à construire en cachette. Les travaux étaient exécutés entre le crépuscule et le petit matin. C'est pourquoi le quartier s'appelle « Fitiribougou » qui signifie littéralement « Case du crépuscule ». Par après j'ai bénéficié d'une aide de coopérants français avec laquelle j'ai construit deux chambres et une cuisine pour ma famille. Depuis, le quartier s'est reconstruit petit à petit jusqu'à nos jours⁶⁶ ».*

Une partie des parcelles a été confiée par les autorités à l'agence ACI (l'Agence de Cession Immobilière qui vend des terrains aux enchères).

Après l'expulsion, une association « la commission du quartier » s'est mise en place en 1991. Son rôle : veiller sur le quartier et coordonner les relations entre autorités et habitants.

Le gouvernement a donné l'autorisation de faire le bornage. Une fois effectué, on n'accepta plus de construction illégale. Cela s'est passé juste après le coup d'Etat de 1991 afin de calmer et de satisfaire un grand nombre de personnes. Depuis 1995, Fitiribougou est loti.

⁶³ 500FB

⁶⁴ Sékou Djenta, Direction Medersa (école coranique) à Fitiribougou :

⁶⁵ expulser

⁶⁶ Moussa Traoré, cuisinier.

LES TONTINES :

Appelée aussi AREC (association rotative d'épargne et de crédit), la tontine est une association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitiés, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à des périodes d'intervalles plus ou moins variables afin de mettre en commun leur épargne en vue de solutionner des problèmes particuliers ou collectifs⁶⁷.

Le système est simple : un groupe de personnes, à date fixe, versent une certaine somme. Au bout de x temps, le contenu du pot commun est « donné » à l'un des membres du groupe. Les versements continuent jusqu'à ce que tous les membres aient pu bénéficier de la somme déterminée. Le nombre de personnes, la somme versée, la durée du cycle, les dates de cotisations, peuvent varier.

En ce qui concerne la tontine de Bencadi, l'argent récolté sert, entre autres, à l'assainissement du quartier ; l'exploitation d'un hectare de produits maraîchers (vente et auto-consommation) ; le paiement d'un maître pour organiser le suivi des élèves ; la prise en charge de frais de scolarisation pour familles démunies ; la valorisation de déchets plastiques.

La mission de la caisse d'épargne Djemeni est de répondre de façon pérenne aux besoins en service financier des populations qui n'ont pas accès aux banques. La caisse appartient à ses membres, elle est coopérative et démocratique. Elle est dirigée par des organes élus en assemblée générale des membres (il y a 370 adhérents). L'adhésion est libre et volontaire.

Djemeni assure, entre autres, l'octroi de crédit en vue d'aider les « déguerpis » à sécuriser leurs nouvelles affectations foncières en leur permettant d'accéder aisément à un fond gratuit pour transformer leur lettre d'attribution en titre foncier (une parcelle de recasement est attribuée aux déguerpis qui doivent régler des droits pour avoir un titre définitif). Mais les plus démunis ne peuvent régler ces droits et vendent leur lettre à des spéculateurs fonciers⁶⁸.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Occupation de terres par des personnes confrontées à certains problèmes (pauvreté, sans logement, ...) afin d'y construire leur habitat.

Organisation populaire et solidaire afin de créer des conditions de vie favorables.

⁶⁷ <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/biblio.html>

⁶⁸ Filiging Diakite, Controverse sur le « recasement » en commune V du district de Bamako sur <http://www.afribone.com/Editoriaux/99-00/16.html>

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

Occupation de terrains et construction d'habitats :

En Région wallonne, on ne peut pas construire n'importe où et n'importe quoi⁶⁹. La plupart des rénovations et/ou constructions sont soumises à permis d'urbanisme. L'administration veille et, en cas d'infraction, il arrive que des amendes soit perçues, voire une démolition de ce qui a été construit illégalement. Par exemple, à Frahan, dans la vallée de la Semois c'est tout un camping qui a été évacué et rasé, ou encore la démolition d'une annexe d'un restaurant à Vitrival⁷⁰.

L'expérience d'occupation des terres peut s'apparenter à l'installation des résidents permanents dans les établissements de séjour. Elle peut aussi faire penser chez nous aux « réquisitions de maisons abandonnées »⁷¹ par des personnes sans-abri, mal logées, expulsées,..., appelées aussi squatts.

Il existe plusieurs types de squatt :

- certains, comme « le 111 » à Louvain-la-Neuve ou « Jonruelle » à Liège sont des lieux où leurs habitants, entre autres, promeuvent le droit au logement et organisent des activités (table d'hôtes, concerts, débats, ...). A Jonruelle il est même question de rachat du bâtiment par ses occupants. Ces lieux font l'objet de nombreuses négociations avec les différents acteurs (occupants, propriétaires, autorités, ...);
- les expériences de squatt légal encadré. Il s'agit d'un bâtiment mis à disposition par les autorités publiques pour accueillir un squatt. Deux ou trois personnes de références (associatif) gèrent le squatt. Une « convention » est établie avec les occupants, entre autres, pour qu'ils s'impliquent dans l'entretien des lieux (mise en ordre, sécurité, ...).

Le squatt est un moment à utiliser pour favoriser la resocialisation, retisser des liens et réapprendre à habiter dans un logement. Cette expérience a permis à plusieurs personnes d'entreprendre des démarches pour réintégrer un logement.

Deux de ces squatts ont été expérimentés dans la ville de Charleroi : il s'agissait d'un bâtiment voué à la destruction est prêté durant quelques mois et d'un autre a été mis à disposition suite à une réaction constructive des autorités de la ville (bourgmestre et président de CPAS⁷²) en réponse à une occupation de l'hôtel de ville par des personnes sans abris⁷³ ;

⁶⁹ Différents textes et prescriptions sont à respecter comme, entre autres, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP); les plans de secteurs ; les Plans Communaux d'Aménagements (PCA) ; le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) ; les règlements en matière de lotissement ; ...

⁷⁰ LH, CM et DP, Plus d'infractions que de démolitions, La Libre Belgique, samedi 5 et dimanche 6 décembre 1998, p.2

⁷¹ Cité dans : Bulletin de liaison Front commun SDF Bruxelles-Flandre-Wallonie, nr 26, mai99, Bruxelles, p.1

⁷² CPAS = Centre Public d'Aide Social

⁷³ Pour plus d'informations sur ces expériences voir Solidarités Nouvelles.

On peut aussi citer l'occupation d'églises par *les personnes sans papiers* en 1999.

TONTINES :

Remarque préliminaire : le système présenté ici ne doit pas être confondu avec la clause de la tontine en droit immobilier. Ici, la clause de la tontine unit des conjoints non mariés lors de l'achat d'une maison. En cas de décès le conjoint survivant pourra jouir de l'entière part du bien, voire devenir propriétaire et en cas de « divorce », si la maison est revendue, il faut l'accord des deux parties. Cette clause évite de payer les droits de succession de 30 à 80% sur la part du conjoint⁷⁴.

La tontine, signalée dans cette expérience malienne, est un système assez ancien. On en retrouve des traces dès le 2^e siècle après Jésus Christ en Asie. Le mot vient d'un banquier italien, Lorenzo Tonti (1630-1695) qui a mis en place un emprunt d'Etat pour renflouer les caisses, emprunt basé sur une association de personnes et instauré sous Louis XIV en France.

Le système de la tontine à l'africaine est principalement développé dans les communautés africaines vivant en Région wallonne et ce aussi bien pour des échanges financiers (par exemple pour la constitution d'un acompte lors de l'achat⁷⁵ ou de la rénovation⁷⁶ d'un logement) que pour des échanges de biens et de services. De plus, les membres de ces communautés sont aussi les acteurs d'une économie locale de proximité qui permet, entre autres, de faire vivre les différentes communautés et de participer à la vie socio-économique des quartiers où ils résident. En effet, une personne originaire du Ghana, par exemple, trouvera les produits de son pays dans les magasins tenus par des concitoyens, ira se faire coiffer chez les coiffeurs concitoyens, ... Des supermarchés qui ont vu là un nouveau potentiel de clientèle se sont lancés, avec plus ou moins de réussite, dans la vente de produits « exotiques ».

Divers exemples existent en matière d'épargne mise en commun pour solutionner des problèmes particuliers ou collectifs et ce avec différents statuts et appellations (institutionnalisés ou non ; profitant directement aux membres du groupe épargnant ou non ; microcrédit⁷⁷ ; financement alternatif ; ...) :

Institutionnalisés :

- le plus « célèbre » est notre système d'imposition qui permet de produire des services pour la collectivité ;
- à un autre niveau, la Caisse d'Épargne de la ville de Tournai (CET) est le seul établissement public belge de crédit (gestion des carnets d'épargne). 95% des 44.000 comptes appartiennent à des Tournaisiens. La ville se sert de sa part des

⁷⁴ Pour plus d'infos voir http://www.virtualhome.be/jur/juri_tontine.htm

⁷⁵ exemple donné par le CIRE dans le cadre d'une action initiée avec le Fonds du logement pour aider des familles nombreuses à acheter leur logement

⁷⁶ A Verviers il existe une caisse sociale (tontine) mise en place par des Rwandais.

⁷⁷ Le microcrédit est une petite somme prêtée par un organisme financier, à un individu afin que celui-ci puisse retrouver un mieux-être social – Christophe Guéné, cité par Pascal Laviolette, Des sous pour un job, Traverses, nr163, mars 2001, p.3

- bénéfices (37 millions sur 54 en 1999) pour, entre autres, financer des projets sportifs ou culturels⁷⁸ ;
- certaines sociétés d'habitations sociales pratiquent le système du fonds de solidarité. Un % du loyer des locataires va dans un fonds de solidarité ce qui permet, par exemple, d'octroyer des primes pour les mariages, ... ou encore une aide d'urgence pour permettre à une famille sinistrée à la suite d'un incendie de se reloger ;
 - la reprise d'entreprise par, entre autres, des ex-salariés comme, par exemple, dans le cas de la société New Tube Meuse en région liégeoise. Des anciens salariés de NTM ont participé au capital de départ pour fonder une entreprise d'économie sociale MTM - Mécaniques et tuyauteries de la Meuse⁷⁹ ;
 - Micro-crédit et financement alternatif :
 - l'asbl Amazone⁸⁰ a créé un prix biennal pour promouvoir l'emploi du microcrédit par les femmes. Ce prix est accordé aux entreprises créées à l'aide d'un microcrédit inférieur à 1.250.000 FB ;
 - le réseau Financement Alternatif gère les placements et produits financiers éthiques ou solidaires⁸¹ comme l'épargne Cigale, la sicav Alter Vision Balance Europe (banque Fortis) et Dynamo (banque Triodos). Ce qui permet au Réseau Financement Alternatif, entre autres, de soutenir des projets novateurs d'économie sociale ;
 - les micro-crédits octroyés par la Fondation Roi Baudouin et le Crédal⁸² à des projets ayant peu ou pas d'accès au crédit bancaire ;
 - à l'instar des Cigales françaises⁸³, les associations d'épargne de proximité, comme Le Pivot, L'Aube, La Bouée, Les Ecus Balladeurs, et La Fourmi Solidaire, qui permettent de donner un coup de pouce à des projets sociaux ou alternatifs qui n'ont pas ou difficilement accès au crédit bancaire. Les prêts de 50.000 à 500.000 FB sont octroyés sans intérêt ou avec un intérêt minime.

⁷⁸ Stéphane Detaille, Tournai. Un cas unique dans le paysage bancaire belge et même européen, *Le Soir*, Nouvelles locales - Hainaut, mercredi 6 décembre 2000

⁷⁹ Catherine Morenville, MTM en Belgique : un exemple d'entreprise reprise par des salariés, *Le courrier européen des innovations sociales*, nr1, septembre 1999 sur <http://www.insite.fr/epices/pdf/F-ceis1.pdf>

⁸⁰ Centre de congrès et de rencontres pour l'égalité entre hommes et femmes qui, entre autres, héberge et soutient des organisations féminines, est une plaque-tournante d'informations.

⁸¹ placements éthiques et/ou solidaires : investissement dans des produits financiers qui, à côté du rendement pur, sont également sensibles à des plus-values dans les domaines de l'écologie, de la culture et de l'économie sociale. Ces placements font directement référence à la notion de développement durable.

Produit financier éthique et solidaire : produit financier qui investit son capital dans des entreprises qui respectent des critères bien précis, et qui de plus finance des projets à plus-values sociales via la rétrocession d'une commission vers le secteur associatif – Extraits de <http://www.reseau-alterfinance.org>

⁸² Le Crédal est une coopérative de crédit alternatif et agence conseil agréée en économie sociale. Crédal propose et promeut des produits d'épargne solidaire. Quelques unes de ses priorités sont : de combattre l'exclusion sociale via des formations ou la création d'emplois ; d'encourager des projets qui combattent l'injustice ; de fournir des conseils pour des projets basés sur la solidarité.

⁸³ la Cigale est un club d'investisseurs qui a pour fonction de collecter l'épargne de ses membres et de l'investir dans des entreprises industrielles ou commerciales dont les modes de fonctionnement vont dans le sens d'une lutte contre l'exclusion et d'un effort en faveur de la justice et de la paix. Régi par une circulaire de la Direction générale des impôts.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Occupation de terrains et construction d'habitats :

Comme dit plus haut, il serait très difficile d'occuper des terres et de s'y installer « illégalement »⁸⁴. Par contre les communes peuvent, en toute légalité, réquisitionner tout immeuble abandonné depuis plus de six mois afin de le mettre à la disposition de personnes sans abri⁸⁵. Mais les préalables indispensables à la réquisition limitent de manière importante sa mise en œuvre⁸⁶. Il est aussi possible, pour les opérateurs immobiliers de pratiquer la « réquisition douce », à savoir négocier avec le propriétaire la gestion et l'occupation des lieux selon certaines conditions⁸⁷.

Les mêmes situations vécues par des personnes de pays différents peuvent aussi être une source d'échange d'expériences. Par exemple, des échanges se sont déroulés entre paysans sans terre du Brésil et des personnes mal logées de Charleroi.

Tontine :

Le système de tontine « à l'africaine » et, entre autres, basé sur une culture de la solidarité entre humains, de solidarité avec sa communauté et de contrôle social et ce sans passer obligatoirement par une institutionnalisation du procédé.

Ici le système doit être adapté à notre culture « individualiste » et à notre système législatif assez bien développé.

De même qu'un travail doit être réalisé pour évaluer quels seraient les avantages de la tontine mise en œuvre par un public défavorisés. Peut-être serait-il intéressant d'initier des expériences à l'intérieur de « communautés » comme au niveau des campings et parcs résidentiels, par exemple .

Quelques bases et pistes de travail existent :

Le système s'applique aussi au travail et à l'échange de services. Les SELs (Système d'Echange Locaux) le mettent en pratique sous cette forme. Ce qui, au niveau législation en matière de chômage, pose parfois quelques problèmes⁸⁸. Il est pratiqué depuis longtemps chez les fermiers, par exemple. Dans ce cas, chacun des membres bénéficient de la force de travail des autres membres, ou encore de biens (par exemple : les moissonneuses) ;

L'Agence de Développement Local de Pont-à-Celles à créé un Club Créateurs d'Emplois. Le CCE est composé d'une 20^{aine} de bénévoles qui mettent à disposition des porteurs de projets leurs compétences et expériences ;

Les pratiques de nos voisins français, comme, par exemple :

⁸⁴ Bien que des exceptions existent notamment dans les campings et parcs résidentiels ou encore en matière de lieux d'accueil pour les gens du voyage.

⁸⁵ Nouvelle Loi Communale, art.134bis

⁸⁶ Jacques Sambon, Les instruments de lutte contre les logements inoccupés : l'exemple de la Région wallonne, Revue de Droit communal, 1/2, 2000, p.149

⁸⁷ Code du logement, article 80

⁸⁸ La législation est contraignante puisqu'elle empêche les chômeurs et minimexés d'avoir d'autres revenus, excepté pour les artistes.

- les membres du Mouvement Droit Paysan⁸⁹, versent des cotisations dans une tontine, « Terre commune », afin d'acheter collectivement des terres et en donner l'accès à ceux qui ont cotisés. Leur but : rendre possible à tous, même les plus défavorisés, une installation sur des terres achetées en commun.
- pour redonner vie à un village, le village Les Voivres dans les Vosges (France) a fait appel à l'épargne des habitants pour rénover des bâtisses en ruines, comme le presbytère, par exemple, et les revendre en location-vente à des familles modestes. Depuis le début de l'opération la population a augmenté de 50%. Ou encore, La Porcherie dans le Limousin (France) qui, pour attirer des familles avec enfants, a proposé à des familles en difficulté de loger à des conditions économiques (30 familles ont rejoint le village)⁹⁰.
- des Rmistes ont reversés une partie de leur prime de Noël pour soutenir des projets du Sud comme, par exemple l'achat d'une ambulance pour les femmes démunies d'un quartier de Montevideo

Le travail réalisé par la Grameen Bank au Bangladesh (micro-crédit accordé à des « pauvres ») ;

Une *étude sur le développement du potentiel économique des quartiers en difficultés* propose quelques mesures pour attirer les ressources dans les quartiers dont le système de la tontine⁹¹ et la coopération avec des banques pour la collecte et l'utilisation de l'épargne des habitants des quartiers ;

le « microcrédit confiance ». Comme par exemple ce CPAS qui a autorisé un minimexé à partir suivre une formation à l'étranger tout en conservant son minimex⁹² ;

le nouveau statut en test qui permet à un demandeur d'emploi d'entrer et de sortir d'une coopérative en cas d'échec et de retrouver son statut initial de demandeur d'emploi. L'entrepreneur y est salarié à temps partiel tout en préservant ses allocations proportionnellement au revenu dégagé par ses activités⁹³.

Au niveau financement :

- voir les exemples cités plus haut (Exemples en Région wallonne) en matière de prêts;
- le travail effectué par les centres d'entreprises qui offre une infrastructure partagée, les centres de maternage qui offrent un accompagnement et les couveuses d'activités qui donnent la possibilité de tester l'activité dans un cadre juridique opérationnel⁹⁴. Comme, par exemple, l'agence conseil Proges qui a permis a deux minimexées de créer leur entreprise de nettoyage - Soconet⁹⁵ ;

⁸⁹ Le Mouvement Paysan agit aussi au niveau de l'autoconstruction, l'occupation des lieux à l'abandon, l'échange de savoirs, les chantiers collectifs, ...

⁹⁰ Patrick Fauconnier, Ces fous qui réveillent nos campagnes, Le Nouvel Observateur, France, 7-13 juin 2001, pp.140-142

⁹¹ <http://www.globenet.org/horizon-local/shelter/integurb.html#21>

⁹² Godelieve Rulmont-Ugeux, Job'In, un filet pour un exercice périlleux, Traverses, nr163, mars 2001, p.9

⁹³ Chômeur-entrepreneur, c'est aujourd'hui possible, Alter, SEE Newsletter, nr8, 7 mai 2001

⁹⁴ F.Petrella et JP Pollénus, De bonnes idées à retravailler..., Traverses, nr163, mars 2001, p.5

⁹⁵ CME, Soconet, entreprise de nettoyage créée par deux minimexées, devient coopérative à finalité sociale, Alter Echo, nr90, 29 janvier 2001, pp.4-5

- les dispositifs d'aide à l'autocréation d'emploi comme le Fonds de participation (prêt création, prêt progression, prêt transmission, prêt lancement) ou prêt chômeur ;
- le système des chèques création et des bourses de préactivité.

QUELQUES REFERENCES - ADRESSES UTILES

Sur Fitiribougou

Pour un partenariat entre habitants et collectivités locales en Afrique, dossier coordonné par Sidiki Abdoul Daff et Françoise Feugas, FPH, France, 2000 – Notamment :

- Hamèye Timbaleck Traore, A Fitiribougou, un quartier de Bamako, les habitants occupent leur quartier jusqu'à la légalisation, pp.17-18
- Alexandre Ndione, Les femmes du « quartier du Crépuscule » se battent pour garder leur toit, pp.19-20

Sur le Mali

- Guide pour s'implanter au Mali sur le site <http://www.apce.com/monde/mali/html>
- Présentation générale sur le site : <http://www.fao.org/waicent/faoinfo/economic/giews/french/basedocs/mli/mligen1f.stm>
- Chantal Rondeau, L'appropriation foncière informelle à Bamako : une stratégie d'insertion urbaine pour les uns et d'accumulation foncière pour les autres, GIM, Québec, 2000 - <http://gim.inrs-urb.quebec.ca>
- Situation actuelle du logement au Mali, CNUEH, Nairobi, 1993

Sur les tontines

- <http://www.multimania.com/acbf/TONTINE.HTM>
- http://isotopes.univ-lyon1.fr/isotopes_20/article5.htm
- <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/biblio.html>
- <http://www.afriquepluriel.ch/economie-informelle.htm>
- Mouvement Droit Paysan - site : http://passerelles.eco.free.fr/Printemps_00/DroitPaysanTontine.htm
- Ecommune Libre de la Vieille Valette - Le collectif de la Valette occupe et gère une vallée abandonnée. Le projet est financé par la tontine : <http://collectif.valette.free.fr>

Sur le micro-crédit et le financement alternatif

- Philippe Ortolí, Le micro-crédit un outil pour quel développement ? sur <http://www.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds6/Dosgs3a.htm>
- Ernest Harsch, Micro-crédit : une arme contre la pauvreté dans <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/1996/credit.htm>
- Grameen Bank - Mirpur Two - Dhaka - 1216 Bangladesh - Tél./Fax : 00.880.2.803559 - e-mail : yunus@citechco.net - site : <http://www.citechco.net/grameen/index.html>

- Réseau FA - av.Cardinal Mercier,53 - 5000 Namur - Tél. : 081711571 - Fax : 081742771 - e-mail : reseau.fa@skynet.be - site : <http://www.reseau-alterfinance.org>
- Amazone – rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles – Tél. : 022293800 – Fax : 022293801 – site : <http://www.amazone.be>
- Le Forum Finances et Développement qui a créé un Observatoire microfinance – site : <http://www.esf.asso.fr> (on y trouve une vaste sélection de sites sur la microfinance et de nombreuses adresses)
- INAISE – Association Internationale des Investisseurs dans l’Economie Sociale – Réseau d’échange d’expériences, d’informations afin de démontrer que l’argent peut aussi un moyen d’accomplir des changements sociaux et environnementaux – rue Haute, 139bt3, 1000 Bruxelles – Tél. : 022345797 – Fax : 022345798 – e-mail : inaise@inaise.org – site : <http://www.inaise.org>
- Norm MacIsaac, Le sommet mondial sur le micro-crédit : possibilités de programmes améliorés pour la micro-entreprise ? sur http://fly.web.net/cci/Français/devopol/me_le_sommet_mondial_micro-credit.htm#9

Organismes qui octroient des prêts et micro-crédits en Région wallonne

- Crédal - Place de l’Université, 16 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. : 010483350 - Fax : 010483359 – e-mail : Credal@skynet.be – site : <http://users.skynet.be/credal>
- Le Pivot - rue Neuve, 70 - 4820 Dison - Tél. : 087351218 – Fax : 087311954 – e-mail : le.pivot@skynet.be
- L’Aube – rue Château Massart, 30 – 4000 Liège – Tél. : 042526503
- La Bouée – rue du Wèrhè, 11 – 4950 Thirimont-Waimes
- Les Ecus Balladeurs – rue de l’Elevage, 2 – 1340 Ottignies – Tél. : 010452589
- La Fourmi Solidaire – rue du Crampon, 224 – 7500 Tournai – Tél/Fax : 069227524

Sur les Cigales

- PD Russo, R.Verley, Cigales, des clubs d’épargants solidaires pour investir autrement, FPH-Fédération des cigales, Paris, 1995
- Fédération des Cigales - av.Victor Hugo, 61 - 93500 Pantin - France - Tél./Fax : 00.33.1.49919091 - e-mail : cigale@neuronnexio.fr – site : <http://www.cigale.org>

Divers

- ESOPE - Epargne solidaire de proximité contre l’exclusion - Programme de recherche autour du capital-risque solidaire de proximité en Europe soutenu par la DG5 de la Commission européenne - rue Victor Hugo, 61 - 93500 pantin - France - tél. : 00.33.1.49919091 - site : <http://www.esope.org>
- Proges, agence d’économie sociale - av.léopold III, 31 - 7134 Péronnes-lez-Binches - Tél. : 064310060 - Fax : 064310070 - e-mail : proges@skynet.be
- Bourse de préactivité – Formulaire de demande d’aide disponible à la Direction Générale des Technologies, de la recherche et de l’énergie – Division des aides aux entreprises – av. Prince de Liège 7 – 5100 Jambes – Tél. : 081.33.55.60 – site : <http://mrw.wallonie.be/dgtr>
- Fonds de participation - sq. du Bastion, 1abte10 - 1050 bruxelles - Tél. : 022897070 - Fax : 022897079 - e-mail : info@fonds.org - site : <http://www.fonds.org>

Sur les squats

- Front commun SDF - Jean Peeters - rue d'Aerschot, 56 - 1030 Bruxelles - Tél. : 02/2186009 - Fax : 02/2182097
- Solidarités Nouvelles – rue de Montigny, 29 – 6000 Charleroi – Tél. : 071/303677- Fax : 071/306950

FRANCE

FICHE N°27



FICHE 27 : Habitat adapté en bois construit par et pour des personnes défavorisées

AUTEUR DE LA FICHE

Laure Paveau, chargée de mission Habitat

AUTEUR MORAL

Association Julienne Javel
Grande Rue, 2
BP13 – 25220 Chalezeule – France
Tél. : 00.33.3.81212121
Fax : 00.33.3.81212120
e-mail : syneco@wanadoo.fr

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <hébergement> <formation> <habitat adapté> <homme>
<accompagnement social> <dynamique de succès> <habitat bois> <participation des habitants> <insertion par le logement> <insertion professionnelle> <partenariat public privé> <approche globale>

FICHE PROJET

CONTEXTE

L'association Julienne Javel gère un Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS), un Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) et un centre de formation. Elle a aussi développé les Jardins de Cocagne et l'Habitat adapté.

Un seul désir anime ses acteurs : innover, être capables d'offrir des outils d'insertion aux personnes les plus en difficultés. L'approche éducative est centrée sur l'accompagnement global de la personne en vue de recréer chez des individus souvent meurtris par des expériences difficiles une dynamique de succès.

Redonner du sens à leur vie par l'accès à une nouvelle dignité : celle d'avoir un logement, un emploi est un objectif majeur de l'action sociale en faveur des personnes les plus démunies.

ORIGINES DU PROJET

L'association, qui gère, entre autres, un foyer d'hébergement a été confrontée aux problèmes de logement de personnes seules, le plus souvent des hommes sans travail, avec des problèmes de santé, d'argent et pour lesquels les solutions d'hébergement collectifs et le relogement en ville ne sont pas adaptés.

En 1992, l'association, en partenariat avec une menuiserie industrielle, met au point un prototype d'habitat à ossature bois de mode constructif simple. Une personne hébergée par le foyer -qui souhaitait retourner dans son village- a été engagée par la menuiserie pour fabriquer les panneaux destinés à construire son futur logement. La commune qui avait « abandonné » cette personne a mis un terrain à disposition pour y construire une petite maison de 50m² et s'est chargée du montage financier. La personne a participé au projet dès le départ : organisation intérieure, élaboration des plans, fabrication,....

Un an plus tard, la personne a retrouvé un emploi.

D'autres projets ont suivis. La menuiserie Javel est créée. En 1995, une entreprise d'insertion, SYNECO, est créée avec pour mission de développer le produit Habitat adapté ossature bois. Elle embauche un public en difficulté d'insertion professionnelle et prioritairement les futurs locataires des maisons qu'elle construit. En 1996, un projet à la dimension d'un quartier a été réalisé.

Les projets s'appuient sur la volonté forte des pouvoirs publics à résoudre localement le problème de l'un de leurs concitoyens.

Des pouvoirs locaux, des sociétés d'habitations sociales, les acteurs de l'insertion et du logement, le FSE, des partenaires privés, entre autres, reconnaissent et soutiennent ce projet.

OBJECTIFS DU PROJET

1. Favoriser l'insertion par toute intervention aidant à la requalification sociale des exclus.
2. Se servir du relogement comme d'un levier pour favoriser une meilleure « intégration ».
3. Allier l'accès au logement des populations en difficultés à une démarche d'insertion des personnes autour de la mise au travail, l'accès au soins, la régulation des problèmes de comportement, etc
4. Développer un mode de réponse Habitat adapté, modulable selon les situations et les désirs de chacun en y associant les futurs locataires via la définition de leur futur logement, mais aussi en y travaillant au sein de Syneco et de Javel. Un travail d'accompagnement social et professionnel est mené en parallèle et s'appuie sur la participation des familles.

POPULATION CONCERNEE

Personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

MONTAGE FINANCIER

Cela dépend de chaque projet. Le plus souvent :
Subventions d'Etat (prêts locatifs)
Subventions Conseil général et Région
Aides diverses (de la commune, de l'office HLM, ...)
Fonds propres

PARTENAIRES DU PROJET

Office d'HLM
Acteurs sociaux
Collectivité locale
Maître d'œuvre, architecte, etc.
Entreprises Syneco et artisans locaux
La Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) a initié un groupe de travail national dont l'objectif est de diffuser la démarche

DEROULEMENT DU PROJET

Pour répondre à des situations difficiles en matière de logement (expulsion, insalubrité,...) divers acteurs (pouvoirs publics, offices d'HLM, ...) font appel à l'association Julienne Javel. Elle propose la construction de maisons à ossature bois pour lesquelles les futurs locataires, propriétaires participent à la réalisation des plans, à la fabrication en atelier et à la pose sur site. Très souvent la commune donne le terrain et l'office HLM finance la construction.
Un accompagnement social est réalisé en parallèle à cette action.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Participation de personnes, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et ayant des problèmes de logement, à l'élaboration et à la construction de leur habitat en ossature bois.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

De plus en plus d'architectes et de particuliers utilisent le bois dans leurs constructions. Comme exemples, on peut citer l'auberge de jeunesse de Saint-Vith, des bâtiments publics comme le comptoir forestier de la Région wallonne, des logements sociaux à Dison, des constructions réalisées par des CPAS, et de nombreux projets privés autoconstruits ou non, comme, par exemple ce particulier qui a utilisé des anciens

wagons de chemin de fer en bois pour s'aménager une seconde résidence à Jalhay. Et, la demande s'accroît de manière importante⁹⁶.

Par contre, très peu d'expériences sont initiées -le plus souvent encore à l'état de projet- pour les personnes devant faire face au problème de l'exclusion.

L'association « Le 210 » -centre d'accueil pour adulte en difficultés qui prend en charge la globalité des problèmes de la personne (hébergement, aide sociale, aide médicale, ...)- a initié un projet pilote de construction d'une maison dont une partie est en bois cordé⁹⁷ pour une famille vivant dans la précarité. Le projet original était de construire toute la maison en bois cordée, mais il a dû être adapté suite à quelques difficultés (au niveau financier, notamment). Le Fonds du logement des familles nombreuses lui accorde son soutien. Le gros œuvre sera effectué par un entrepreneur (finalisé pour l'été 2002) et les finitions, en bois cordé, seront réalisées (2002-2005) par des bénéficiaires du 210. Certains d'entre eux auront au préalable été suivre un stage pour (ré)acquérir⁹⁸ un savoir-faire technique à l'association Julienne Javel. Le bâtiment sera un bon exemple au niveau du développement durable : il sera pourvu, notamment, d'une citerne d'eau de pluie et de panneaux solaires. Le projet, dans sa première mouture, est présenté comme exemple par le projet pilote européen Igloo, pour une intégration globale par le logement et l'emploi.⁹⁹

La coordination Action Pilote Intégrée Camping (APIC)¹⁰⁰ basée au sein de l'asbl GREOA (Groupement de Relance Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève) est à la recherche de porteurs de projet d'habitat alternatif au sein de la population des campings et parcs résidentiels. Une idée serait d'amener les communes à équiper un terrain qui serait mis à disposition pour y être aménagé avec des habitats alternatifs, notamment en bois. Mais ce projet rencontre certaines difficultés : les « expériences novatrices » n'ont pas la cote chez les habitants des campings et parcs résidentiels qui, de plus, n'ont pas de garantie en matière d'incitants financiers¹⁰¹ (certains ont investi dans leur habitat et ne souhaitent pas tout perdre). Les pouvoirs publics, qui ont pour objectif de ne pas précariser davantage les résidents en campings et parcs résidentiels, attendent de recueillir le maximum d'information des projets en cours avant de se positionner.

Une charte a été signée par les communes de la région Ourthe-Amblève afin de geler les entrées dans les campings et les parcs, mais les moyens doivent encore suivre.

⁹⁶ André Ruwet, La relance de la filière bois en Wallonie, Imagine, nr15, mars 2000, pp50-51.

⁹⁷ Maçonnerie de petites bûches de bois d'environ 10 cm. de diamètre et 40 de longueur. Les bûches sont placées perpendiculairement à la face du mur et scellées au mortier végétal (sable, ciment, chaux et sciure), côté intérieur et extérieur, en veillant à laisser les bouts de bûches apparents. L'intérieur du mur est isolé entre les bûches avec un isolant en vrac ou un matelas de laine de roche.

⁹⁸ Le 210 a déjà construit un local polyvalent en bois cordé il y a 6 ans.

⁹⁹ Il s'agit d'une coopération contractualisée entre la CES (Confédération européenne des syndicats) le CECODHAS (Comité européen de coordination de l'habitat social) et la FEANTSA (Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri) pour trouver et développer des solutions concrètes et pratiques d'intégration globale par le logement et l'emploi. La plate-forme, entre autres, a effectué une recherche action sur la problématique et est à l'origine de contrats de coopération avec les collectivités locales.

¹⁰⁰ La mission de l'APIC est de dégager des pistes de solutions à la problématique de la résidence permanente en domaines touristiques qui seront exploitables à l'échelle de la Région wallonne.

¹⁰¹ Il existe une expérience de primes de départ (somme accordée aux résidents qui quittent leur habitat en domaine touristique), mais elle n'est opérationnelle qu'à Pincemaille (Estinnes).

L'Apic s'intéresse aussi à d'autres concepts comme celui : de la Maison nénuphar (société Isographic) maison à ossature bois à monter soi-même faite de polygones (8-10-12 faces) de plus ou moins 100m² à un étage¹⁰² ; du concept Unihome (construction sur mesure) de la société Degotte. Unihome est un produit de la gamme Expanda, unités préfabriquées à l'usage des écoles (salles de classe), des entreprises (bureaux) et des homes (chambres). Pour la firme c'est « un projet super économique qui permet de loger une famille avec 1 ou 2 enfants pour la quart du prix d'une construction ».

On peut aussi citer les abris de fortune disséminés dans les bois¹⁰³ ou encore certains propriétaires de caravanes dans les établissements de séjours (*campings et parcs résidentiels*) qui ont agrandi leur espace en construisant des annexes en bois¹⁰⁴.

A l'initiative de la Province du Luxembourg, *Valbois Ressources Naturelles* gère un projet de construction d'un lotissement pour les personnes âgées, compromis entre la maison individuelle devenue inadaptée et la maison de retraite classique. Une 10^{aine} de communes ont répondu à l'appel. Les maisons répondront aux normes en matière de construction pour personnes âgées et aux différentes règles urbanistiques des communes (par exemple certaines demandent des constructions à deux niveaux). Par après, une entreprise d'économie sociale devrait voir le jour¹⁰⁵. Elle pallierait aux tâches non prises en compte par les communes (par exemple : repas sur roues, entretien des jardins). Ce qui permettra aux habitants de vivre dans une autre structure que les traditionnelles avec beaucoup d'avantages.

Au niveau privé, quelques sociétés proposent des maisons en bois à autoconstruire. Comme *le kit de Biospeedhome*, par exemple, qui prend trois jours de montage à une équipe d'une douzaine de bénévoles. Leur prospectus rappelle qu'il est interdit que des chômeurs fassent partie de l'équipe de bénévoles.

Indirectement, *les métiers du bois* servent aussi à l'insertion socioprofessionnelle.

L'Entreprise de formation par le travail Apides propose une formation en menuiserie ébenisterie pour des personnes exclues du monde du travail. A la formation technique s'ajoute une formation à la citoyenneté, à la vie d'entreprise et des cours de remise à niveau.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Les atouts du bois dans l'habitat sont connus. Par exemple la construction à ossature bois permet une économie car : il y a une préfabrication en atelier ; elle demande des fondations moins importantes et un second œuvre moins conséquent ; le montage est rapide. On peut découvrir les nombreux atouts du bois et se défaire des préjugés erronés en parcourant les sites des associations et professionnels du bois. Le Ministre de

¹⁰² coût : entre 13 et 25.000 le m²

¹⁰³ L'habitat prolongé en camping et en parc résidentiel en Région wallonne, Fondation Roi Baudouin, 1999, p.21

¹⁰⁴ Patrick Lemaire, Le confort, malgré l'eau, Vers l'Avenir, 9 janvier 2001

¹⁰⁵ Dont un des buts est la création d'emploi. Gestion par l'Agence provinciale d'économie sociale

l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement promeut aussi ce matériau :

« résolument moderne, ce matériau naturel est (...) l'une des plus grandes richesses de Wallonie. Secteur important de notre économie, le bois est également le symbole d'une Wallonie tournée vers l'avenir et le respect de l'environnement. Mis en œuvre dans la construction, il permet par son niveau d'isolation, d'offrir une habitation saine, confortable et respectueuse de l'environnement »¹⁰⁶.

La Forêt wallonne couvre 500.000 hectares dont 50 appartiennent à la Région wallonne, 200 aux CPAS et les autres 50% à des privés¹⁰⁷.

La Région, depuis quelques années, soutient et promeut la filière bois en Wallonie via des concours d'architectes et d'entrepreneurs, le salon Bois et Habitats, diverses publications, le concours Habitat-bois, des journées découverte, des formations. Des textes réglementaires y font référence :

- le commentaire des articles 198 et 199 du Code du logement, concernant les dispositions spécifiques aux associations de promotion du logement, envisage l'octroi de subventions à des asbl développant des nouvelles techniques de construction de logements ;
- au niveau du développement rural, il y a des subventions visant à développer et promouvoir des débouchés encore très faibles tels que l'habitat en bois.

Dans certains cas, l'habitat bois peut venir au secours de population sinistrées. Comme, par exemple, lors des inondations en Picardie (France) en avril-mai 2001¹⁰⁸, où des maisons en bois « tout confort » ont été installées par des communes sur des terrains pour accueillir les populations sinistrées¹⁰⁹.

Des propositions pourraient être faites en matière de recherche d'habitat alternatif pour les résidents permanents dans les campings et parcs résidentiels à la Province de Namur. En effet, la Province a créé un fonds de 100 millions pour soutenir des projets locaux¹¹⁰. Dans le même registre, l'expérience de la « prime de départ » à Estinnes¹¹¹ pourrait aussi être adaptée pour la construction de logements en bois.

Tout reste à construire en matière d'habitat en bois pour les personnes défavorisées.

¹⁰⁶ Carnet de route. L'architecture en bois : Région wallonne et alentours, Bois et Habitat, Chaumont-Gistoux, 2001

¹⁰⁷ André Ruwet, La relance de la filière bois en Wallonie, Imagine, nr15, mars 2000, pp50-51

¹⁰⁸ Journal parlé de France 3 du 28 mai

¹⁰⁹ Dans le même ordre d'idée de solidarité, on peut aussi se référer à l'action qu'à entreprise La Petite propriété terrienne à Charleroi suite aux risques d'éboulement d'un terril à Ransart, à savoir l'accueil des personnes évacuées dans des maisons qu'elle avait construites dans un autre quartier.

¹¹⁰ Cabinet du député permanent Roger Bastin - place Saint-Aubain, 2 - 5000 Namur - Tél. : 081256964 - Fax : 081260425

¹¹¹ prime octroyée aux résidents permanents qui quittent l'établissement de séjour dans lequel ils résident.

QUELQUES REFERENCES –ADRESSES UTILES

Sur l'association Julienne Javel

- Pour une intégration globale par le logement et l'emploi, Igloo, Bruxelles, 1999, p.52

Associations développant un projet social

- Apides, Clos de l'Acierie, 1 – 1490 Court Saint Etienne – Tél. : 010611784 – Fax : 010612878
- Le 210 – Houmont, 24 – 6680 Sainte-Ode – Tél. : 061266447 – Fax : 0617072 – e-mail : lamoisson.houmont@pi.be
- Coordination APIC – rue Bas Rivage, 7 – 4920 Sougné Remouchamps – Tél. : 043843331 – Fax : 043847437 – e-mail : apic@ourthe-ambleve.be
- Igloo - rue Defacqz, 1 - 1000 Bruxelles - Tél. : 025384004 - Fax : 025384323 - e-mail : igloo.europe@infonie.be - site : <http://www.igloo-europe.org>
- Agence provinciale d'économie sociale – rue de la Converserie, 44 – 6870 Saint Hubert – Tél. : 061610050 – Fax : 061610052
- Valbois Ressources Naturelles (asbl qui valorise et promeut la filière bois et pierre en région wallonne. Elle apporte aussi des aides financières aux entreprises, des aides aux développement de projets et organise des formations en sylviculture, pose de pavés, ...) – François Deneufbourg - rue de la Converserie, 44 – 6870 Saint Hubert – Tél. : 061293082 – Fax : 061612732 – e-mail : fdeneufbourg@hotmail.com

Associations spécialisées

- Bois et Habitat, rue de Fraignat, 70 – 1325 Chaumont-Gistoux – Tél. : 010689125 e-mail : info@bois-habitat.com – site : <http://www.bois-habitat.com>
- Centre d'information interfédéral sur le bois (édite Le courrier du bois, informe, forme,...)–Galerie du Centre, bloc1 – 1000 Bruxelles - Tél. : 022192832 –e-mail : asblbois@cobonet.be – site <http://www.bois.be>
- Fédération wallonne des menuisiers belges - Bd Frère Orban, 5/bte4 - 5000 Namur - Tél. : 081229057
- Société royale forestière de Belgique - Galerie du Centre, bloc2 - 1000 Bruxelles - Tél. : 022230766 - e-mail : srfb@compuserve.com
- Union des entrepreneurs de travaux forestiers de Wallonie - rue du Grand Babin, 134 - 5020 Namur - Tél. : 081450405 - e-mail : uetfw@skynet.be - site : <http://www.woodnet.com>
- Confédération de la construction wallonne (CCW) - rue du Lombard, 34-42 - 1000 Bruxelles - Tél. : 025455668 - Fax : 025455905 - e-mail : wallonie@confederationconstruction.be - site : <http://www.confederationconstruction.be/wallonie>
- Centre de Formation Bois – allée Hof ter Vleest, 3 – 1070 Bruxelles – Tél. : 025581551 – Fax : 025581589 – e-mail : marc.georges@och-cfb.be – site : www.och-cfb.be

Publications

- Françoise Jadoul, La terre est notre maison, RW et Espaces Environnement (Tél. : 071300301 - livre sur l'écoconstruction)
- Bâtir en bois. Dans la province de Luxembourg, Province de Luxembourg/Valbois ressources naturelles/DGATLP, 2000
- Construire en bois : des villages, des paysages, Région wallonne, DGATLP, 1999
- Carnet de route. L'architecture en bois : Région wallonne et alentours, Bois et Habitat, Tome1-1999/Tome2-2000/Tome3-2001
- Igloo, pour une intégration globale par le logement et l'emploi, Bruxelles, 1999

Firmes

- Constructeur de maisons à ossature en bois spécialisé en bio-construction – CNRJ Construct sprl - chée de Huy, 40 – 1325 Dion-Valmont – Tél. :010247828 – Fax : 010247829 – e-mail : info@cnrj.be – site : <http://www.cnrj.be>
- Isographic – Goffontaine, 1b – 4860 Pepinster – Tél. : 087462706
- SA Degotte caravanes & units – PI des Hauts Sarts – rue de Hermée, 246 – 4040 Herstal – Tél. : 042400525 – Fax : 042400607
- Biospeedhome - Z.I. de Vaux-Chavanne - B-6960 Manhay - Tél:086455124 - GSM: 0495545127 - Fax: 086455840 - E-mail : biospeedhome@cobonet.be" – site :<http://www.biospeedhome.be>

Textes

- Code du logement, Région wallonne,1999
- Plan de développement Rural adopté par le Gouvernement wallon le 23 décembre 1999 – site : <http://mrw.wallonie.be/dga/pdr.html>

BRESIL

FICHE N°28



FICHE 28 : A Porto Alegre, c'est la population qui trace les destinées de la ville via « le budget participatif » ou par une co-élaboration du budget de la ville

AUTEUR DE LA FICHE

Patrick Sénéart

AUTEUR MORAL

Mairie de Porto Alegre – Coordenação de Relações com a Comunidade (CRC)
Av. Presidente João – Goulart, 501 – 1º andar – 90010-110 Porto Alegre
Tél. : 00.55.51.32248272 – Fax : 00.55.51.32248272 – E-mail : crc@gp.prefpoa.com.br

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <participation décisionnelle> <rôle de l'Etat> <citoyenneté>
<quartier> <partenariat public privé> <contrat social> <éducation à la participation>
<communication et organisation sociale> <mobilisation des habitants> <relation Etat société civile> <stratégie alternative d'intégration> <diffusion de l'innovation>
<innovation sociale> <financement de l'habitat> <insertion par l'économique>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Porto Alegre, municipalité d'1.300.000 habitants est la capitale du Rio Grande do Sul, l'un des 26 Etat du Brésil. Sa superficie est de 497km². Au niveau culturel, elle a de fort liens avec l'Argentine et l'Uruguay et est influencée par l'Italie et l'Allemagne.

Chacune des 5505 municipalités ou préfecture du Brésil est une entité politique autonome. Les municipalités, régies par une loi organique municipale, s'occupent des intérêts immédiats de la population. Cette dernière interprète la Constitution de l'Etat brésilien pour assurer une politique municipale au niveau de la santé, de l'éducation, du budget, etc.

Le gouvernement municipal, l'exécutif, est composé du maire, ou préfet, du vice-maire et des secrétaires administratifs (responsables administratifs). Ces derniers sont nommés par le maire. Le maire et le vice-maire sont élus au scrutin majoritaire, à deux tours dans les villes de plus de 200.000 habitants.

L'exécutif gère, propose, mais est obligé de passer par le vote de la chambre des élus pour des matières comme le budget, les orientations en matière d'impôt, les grands projets d'urbanisme, etc.

Les membres de la chambre des élus, le législatif, sont élus sur des listes distinctes à la proportionnelle via le suffrage universel direct.

Vu le système, le maire et la majorité au sein de la chambre des élus peuvent être de tendances différentes.

ORIGINES DU PROJET

Lors de la campagne pour les élections municipales de 1988, le projet politique du Parti du Travail¹¹² était basé sur l'amélioration de la vie quotidienne des plus pauvres et l'initiation d'un processus qui permette le contrôle de la société civile sur le pouvoir issu des élections. Le PT se proposait de gérer la ville en s'appuyant sur des conseils populaires. Objectif : donner la possibilité à chaque citoyen de participer à l'élaboration des politiques et d'intervenir dans les décisions.

Le candidat du PT, Olivio Dutra, fut élu maire. De nombreux habitants participèrent aux réunions plénières de quartier pour demander qu'on améliore leurs quartiers. A cette époque, 98% du budget municipal était destiné aux salaires et aux dépenses de fonctionnement. Il n'était pas possible de répondre aux demandes des habitants.

Une réforme fiscale pour augmenter le montant des ressources disponibles pour les investissements fut mise en place. En une année, 15 projets de loi de nature fiscale furent soumis au vote de la chambre des élus. 14 furent approuvés.

Un des impôts levés était une taxe progressive sur l'immobilier et le foncier urbain (IPTU). Il fixait des taux supérieurs pour les habitants des quartiers bien équipés en infrastructures et réduisait son incidence sur les maisons et appartements pour l'augmenter sur la propriété foncière.

Le jour du vote à la chambre des élus (majoritairement de droite à ce moment-là - 4 élus PT sur 32) de l'IPTU, la population vint soutenir la proposition. « *C'est bien la première fois que je vois la population lutter pour payer plus d'impôts* » (un conseiller de l'opposition).

Ce n'est que lorsque les réformes fiscales produisirent des résultats et que les premières réalisations souhaitées par les habitants se concrétisèrent que le taux de participation aux réunions augmenta. « La ville prenait conscience peu à peu que la municipalité reconnaissait réellement les citoyens comme la source de ses décisions les plus importantes » (Tarso Genro).

De quelques centaines de participants en 1989, ils sont plus de 100.000 aujourd'hui.

¹¹² Le Parti des Travailleurs (PT) est issu des luttes syndicales des ouvriers des usines automobiles des environs de Sao Paulo durant la dictature militaire durant les années' 80. Ce n'est pas une gauche traditionnelle, mais un regroupement de plusieurs courants

OBJECTIFS DU PROJET

Donner la possibilité aux habitants de changer leur qualité de vie, de devenir acteur de la gestion publique par l'exercice de leurs droits. « L'expérience du budget participatif (...) crée un nouvel espace public, où se côtoient et se rencontrent les simples citoyens, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, (...) qui devient le véritable centre de décision »¹¹³.

Créer un nouveau type d'Etat qui combine la représentation politique traditionnelle (élection tous les x ans de représentants) avec la participation directe et volontaire des citoyens. Les décisions prises, tout en restant de la responsabilité des élus, le sont dans l'intérêt de tous.

POPULATION CONCERNEE

Tout habitant de Porto Alegre à partir de 16 ans.

MONTAGE FINANCIER

Le budget municipal.

MONTAGE LEGAL

La Constitution brésilienne prévoit que les municipalités doivent mettre en place une constitution municipale, la loi organique municipale. Le budget relève de cette loi organique.

La loi municipale¹¹⁴, stipule : « au cours des phases d'élaboration, de définition et d'accompagnement de l'exécution du plan pluriannuel, la participation de la communauté est garantie dans l'établissement des directives budgétaires et du budget annuel. Cette participation s'exercera à travers les secteurs géographiques de la ville ».

Le budget participatif est donc légalisé. Les modalités de mise en œuvre sont définies par la population.

Il n'y a pas de tutelle exercée sur le conseil du budget participatif.

PARTENAIRES DU PROJET

La mairie et ses services administratifs :

CRC - Coordination des relations avec la communauté

Gaplan – cabinet de planification

Fascom – Forum des coordinateurs de secteurs

Crops – Coordinateurs des secteurs du budget participatif

CTS – Coordinateurs thématiques

¹¹³ T.Genro et U.de Souza, Quand les habitants gèrent vraiment leur ville, éd.Charles Léopold Mayer, France, 1998, p.17

¹¹⁴ L'article 1 de la loi 116

Les habitants et autres participants (syndicats, mouvements communautaires, ...) au processus.

DEROULEMENT DU PROJET

Le processus d'élaboration du budget municipal (définition des priorités, discussions, vote, ...) s'étale sur 9 mois.

Le budget participatif s'applique à l'ensemble du budget municipal. Les choix et priorités de travaux (investissements) concernent 20 à 30% du budget. Mais le Conseil du budget participatif¹¹⁵ discute avec la municipalité de l'ensemble du budget (fonctionnement, investissement, dépenses, recettes, ...).

Pour faciliter la compréhension du processus nous avons pris comme année de référence l'année 01

| |
|------------------------|
| MARS - AVRIL 01 |
|------------------------|

Assemblées publiques de quartiers et thématiques

Elles sont coordonnées par le maire, le cabinet de la planification (GAPLAN), le service des relations avec la communauté (CRC), le coordinateur du budget participatif du secteur ou de la commission et les conseillers du budget participatif du secteur ou de la commission thématique

En accord avec les habitants et leurs organisations, la ville a été divisée en 16 secteurs de 5.000 à 30.000 habitants suivant les affinités politiques et culturelles de leur population.

Et, pour prendre en compte la ville dans sa globalité et sa transversalité, cinq commissions thématiques ont été créées : transport et circulation ; santé et assistance sociale ; éducation, culture et loisirs ; développement économique et fiscalité ; organisation de la cité et développement urbain.

Les habitants sont informés de ces réunions par divers canaux : TV, les radios, les tracts, les journaux de quartiers, la presse associative, des voitures avec haut-parleur, ...

La maire y présente :

1. l'état d'avancement des travaux prévus par le plan d'investissement de l'année 00. Chaque plan est édité et publié sous forme de cahier des charges (détail des travaux

¹¹⁵ Compétences :

- donner un avis et se positionner : par rapport à la proposition du budget annuel ; sur les aspects de la politique des impôts locaux ; sur les travaux et activités de la planification ; sur les modifications envisagées dans la planification et les investissements ; sur l'application des ressources extra budgétaires ; sur les investissements prioritaires définis par l'exécutif municipal ;
- décider avec l'exécutif municipal des méthodologies utilisées pour la discussion et la définition du budget et du plan de gouvernement ;
- solliciter les documents techniques nécessaires aux discussions sur le budget.
(Mairie de Porto Alegre, La budget participatif. Porto Alegre, Document de travail, 1998)

et investissements prévus pour les différents secteurs avec services de la ville impliqués et montants). Les habitants disposent d'un document, ce qui facilite les débats et le contrôle ;

2. le plan d'investissement pour l'année 01 ;
3. les règles (critères techniques de priorité retenus pour faire des choix dans le budget, comme par exemple : la population du quartier, la carence en équipement, la priorité choisie par le quartier) et le règlement intérieur (fonctionnement du processus du budget participatif : mode d'élection, calendrier, , ...) arrêtés par le conseil du budget participatif pour l'élaboration du budget de l'année 02. Un petit livre reprenant les règles est distribué à tous les habitants présents.

Des délégués des habitants sont élus. L'élection se fait proportionnellement au nombre des participants. Par exemple : un délégué pour 10 habitants s'il y a moins de 100 participants ; 1 délégué pour 80 habitants s'il y a plus de 1000 participants.

Ces délégués composent le forum des délégués du secteur. Leur rôle : mobiliser les habitants, organiser les discussions pour déterminer les priorités, les travaux souhaités.

AVRIL 01

Processus autonome. Des réunions sont organisées dans les rues, les quartiers, ...
Objectif : définir les priorités thématiques (5 thématiques sont jugées prioritaires sur les 12 proposées. Par exemple : la voirie avec l'aménagement des voies ; l'assainissement de base avec la réalisation d'égouts ; ...) par quartiers et hiérarchiser les demandes de travaux et de services.

Les services de la mairie fournissent toutes les informations et critères techniques pour étudier la faisabilité.

Le forum des délégués et les deux conseillers du conseil du budget participatif de chaque secteur établissent la proposition finale

JUIN 01

La municipalité propose son budget avec les dépenses incompressibles et les recettes estimées pour l'année 02.

JUILLET 01

Chaque secteur et commission thématique élit ses représentants au conseil du budget participatif (2 titulaires et 2 suppléants). Le mandat des conseillers est d'un an, renouvelable une seule fois et révocable à n'importe quel moment

Leur rôle : veiller à ce que les choix déterminés par leur secteur et leur commission soient repris dans l'établissement du budget de l'année 02.

15 JUILLET

Installation du conseil du budget participatif. Il est composé de 32 conseillers pour les secteurs géographiques, 10 conseillers pour les groupes thématiques, un représentant de l'union des associations des habitants, un représentant du syndicat des employés municipaux, et sans droit de vote : des coordinateurs du cabinet de la planification (GAPLAN) et de la coordination des relations avec la communauté (CRC).

Les conseillers qui le souhaitent suivent une formation sur le budget public.

AOUT 01

Une matrice budgétaire effectuée par la mairie sur base des règles et critères définis par le précédent conseil du budget participatif est transmise et discutée par les conseillers du nouveau conseil du budget participatif.

SEPTEMBRE 01

Une comparaison est effectuée entre ce qui est demandé et les recettes disponibles. Des allers et retours sont effectués entre le conseil du budget participatif et les services de la mairie.

Le 30 septembre (suivant la Loi organique) le budget est transmis à la chambre des élus.

OCTOBRE - NOVEMBRE 01

Discussion au sein de la chambre des élus et vote du budget pour l'année 02.

Le conseil du budget participatif retravaille sur l'ensemble des règles du processus pour l'année 03 et discute avec la mairie du plan d'investissement de l'année 02.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Co-gestion d'une ville par les habitants et le pouvoir municipal grâce au processus du Budget Participatif.

La société civile peut participer aux décisions prises par le pouvoir qu'elle a élu. Ce processus de cogestion est le fruit d'une combinaison de la démocratie directe, effectuée par la population dans le budget participatif et de la démocratie représentative qui se concrétise par le vote de la population pour des élus qui gèrent la ville.

Le budget participatif est un espace de formation et d'élaboration d'une éducation civique, un espace collectif où les individus s'approprient du savoir jusqu'à présent réservé, où ils n'attendent plus passivement que les gouvernants décident.

Le budget participatif s'appuie sur deux principes fondamentaux :

1. la participation universelle et directe. Tout habitant, quelque soit son origine, son statut, ..., à le droit de débattre, de donner son avis ;
2. la totalité du budget public (fonctionnement, investissements, recettes,...) est soumise à discussion.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

Le budget participatif n'est pas encore en œuvre en Région wallonne, mais il existe quelques initiatives intéressantes en matière d'information et de participation des habitants en matières financières :

Certaines communes, comme Estinnes, par exemple, n'hésitent pas à présenter leurs comptes aux habitants, notamment via les journaux communaux.

A Charleroi, il existe des fonds¹¹⁶ destinés à financer des initiatives issues d'habitants – dans le cadre du Quartier d'Initiative Marchienne/Docherie - et de bénéficiaires d'associations – dans le cadre du Relais Social. Grâce à ces fonds, par exemple, des habitants de la rue ont offert une fête aux passants « pour les remercier et leur rendre la monnaie de leur pièce » sur un pont où ils ont l'habitude de « faire la manche ». Un comité d'organisation, composé notamment d'habitants de la rue, a été créé et la ville a encouragé et soutenu l'action.

Pour expliquer le timing et les montants en jeux dans le processus de rénovation urbaine, la chef de projet du Quartier d'Initiatives de Mont-à-Leux à Mouscron a réalisé un matériel d'information, destiné aux habitants, sous forme de ligne du temps.

Au niveau fédéral, le Ministre du budget a lancé un site explicatif sur le budget : www.budgetfederal.be

¹¹⁶ Calqués sur les Fonds de participation et les systèmes d'enveloppes de quartiers français.

Les enveloppes de quartier : ce système existe dans plusieurs villes françaises. La ville est découpée en plusieurs quartiers qui sont « administrés » par une association fédérative de toutes les associations présentes sur le quartier. Chaque année, le conseil municipal détermine un montant proposé à la gestion directe des habitants ; une enveloppe budgétaire est réservée au niveau des investissements pour permettre la réalisation de divers travaux touchant à la voirie, aux trottoirs ...ou à l'amélioration d'équipements publics directement liés à la vie du quartier. Ce sont les habitants, avec les responsables au niveau du quartier, qui établissent les priorités, les élus conservant la décision de lancement des travaux. Les fonds de participation des habitants : la Région Nord Pas de Calais a mis en place un outil qui permet les prises d'initiatives d'habitants ou d'associations par une aide financière souple et rapide : les fonds de participation des habitants. Ces fonds sont destinés à financer de petites initiatives issues d'un groupe d'habitants ou d'une association. Ces initiatives peuvent être des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou sportives, des formations d'habitants, etc. Les aides apportées sont plafonnées à 5.000FF (30.000Fbs). Elles sont gérées par un comité de gestion composé de représentants du quartier (habitants, responsables associatifs, élus, chef de projet).

Quelques élus de toutes tendances démocratiques et de nombreuses associations sont intéressés par l'expérience brésilienne.

Lors des dernières élections communales d'octobre 2000, de nombreuses listes politiques (Ecolo, PSC, ...) ont mis le budget participatif dans leur programme.

Dans une carte blanche du Soir, le président du Parti Socialiste a encensé les méthodes du budget participatif. Face à un triple défi (les poches de précarité, la faible confiance dans les institutions et le désir d'un progrès partagé) le président du Parti Socialiste est convaincu qu'en « adaptant » à nos réalités les expériences et les méthodes du budget participatif de Porto Alegre, cela contribuerait à dessiner un visage plus humain à la société et que les institutions regagneraient une partie de la confiance des citoyens¹¹⁷.

En janvier 2000, quelques associations¹¹⁸ membres du réseau international Démocratiser Radicalement la Démocratie¹¹⁹ et des particuliers¹²⁰ ont accueilli deux représentants de Porto Alegre¹²¹ afin, entre autres, de médiatiser l'expérience du Budget Participatif en Région wallonne et à Bruxelles. Les deux brésiliens ont, notamment, été reçus en audition par les membres de la commission des finances et des pouvoirs locaux du Conseil de la Région wallonne et ont participé à des conférences débats confrontant des élus de tous les partis démocratiques, des représentants du secteur associatif et de « simples » citoyens.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Le budget communal est la traduction financière du programme politique de la majorité communale. Il est élaboré dans l'intérêt communal et non pas dans l'intérêt de l'autorité communale. Bien qu'il n'existe pas de définition de ce qu'est l'intérêt communal, on peut avancer que l'intérêt communal est un intérêt qui est de nature à satisfaire les besoins de la collectivité locale.

Comment pouvoir déterminer ces besoins et y apporter une réponse satisfaisante sans en informer, ni consulter, ni permettre aux principaux intéressés, à savoir les habitants, de participer à la définition des besoins et des réponses ?

La situation en matière de participation des habitants au budget communal peut être résumée en une phrase :

« Sur un scénario écrit par l'Etat, dans un décor élaboré par les élus locaux, les multiples acteurs des finances locales jouent une pièce riche et constamment renouvelée. Seuls manquent les citoyens, qui demeurent spectateurs »¹²².

¹¹⁷ Elio Di Rupo, Retour de Porto Alegre, Le Soir, vendredi 17 août 2001, p.11

¹¹⁸ Centre National de la Coopération au Développement, Espace Environnement, Habitat et Participation, Inter Environnement Bruxelles.

¹¹⁹ Objectifs du réseau : faire connaître et soutenir l'expérience de Porto Alegre ; contribuer à l'émergence d'une alternative théorique et pratique à la participation octroyée, en plaçant au centre le droit des citoyens à débattre, à décider et à contrôler l'application des décisions communes (extrait de la Charte du réseau).

¹²⁰ Maria Sueli Peres, « ambassadrice populaire » du PT et Cristiano Ventura, Président de l'association des étudiants brésiliens.

¹²¹ André Passos Cordeiro, secrétaire municipal au cabinet du Gaplan et Miguel Angelo Angel Da Silva, conseiller populaire.

¹²² Gérard Logié dans Territoires nr 402, décembre 1999, France, p.7

Excepté le fait que le budget soit voté en séance publique et qu'il peut être consulté à la maison communale, rien n'est prévu légalement en Région wallonne pour permettre aux habitants de participer à son élaboration d'une façon ou d'une autre. La Nouvelle Loi Communale interdit d'organiser une consultation populaire sur le sujet.

Une proposition de loi fait état seulement de « réunions publiques d'information sur le budget au cours desquelles le public pourra poser des questions¹²³. »

Pour passer à la pratique on pourrait, en Région wallonne, développer notre propre méthode adaptée à notre contexte et à nos spécificités, tout en gardant quelques éléments de Porto Alegre. Ce serait une démarche originale car il s'agirait d'un transfert de technologie du Sud vers le Nord. Pourquoi ne pas initier des expériences pilotes dans quelques communes intéressées, comme à Mons, par exemple ?

Nos voisins français ont initié quelques expériences de ce type. Notamment à Morsang-sur-Orge où les habitants gèrent une partie du budget d'investissement de la ville. 20% du budget d'investissement est laissé à disposition des projets des comités de quartier. Tous les domaines (embellissement de la ville, aménagement de voirie, ...) sont concernés par les budgets de quartier, mais ils ne peuvent être que de l'investissement et ne doivent pas entraîner de dépenses de fonctionnement (comme la création d'un emploi). On s'est aperçu que 80% des décisions prises par les habitants sont celles qui auraient été prises par les élus eux-mêmes et que les habitants se montrent plus soucieux d'éviter les dégradations des équipements s'ils ont participé à la décision de leur réalisation.

Pour ce faire, on peut se baser :

➤ **Sur le travail et l'expérience de l'associatif¹²⁴ ;**

➤ **au niveau de la Région :**

l'administration des Pouvoirs Locaux et le Cabinet du Ministre des Affaires intérieures et de la fonction publique, travaillent sur un « code de la démocratie et de la décentralisation locales ». Le même Cabinet soutient une formation des mandataires locaux¹²⁵ dont un des modules vise à donner des moyens analytiques, techniques permettant de gérer, favoriser ou limiter les différentes situations participatives liées à la fonction de mandataire ;

➤ **au niveau européen :**

✓ la Charte européenne des libertés communales, qui date de 1955, fait état dans ses Principes que : « les communes constituent le fondement même de l'Etat. Chaque citoyen conscient de ses obligations comme membre de la communauté, doit

¹²³ Proposition de loi modifiant la nouvelle loi communale de Jean-Pierre Viseur, DOC50 0531/001, Chambres des représentants de Belgique, 23 mars 2000.

¹²⁴ Par exemple, il existe un groupe d'associations ayant une expérience de terrain et d'étude au niveau de la participation qui travaillent depuis quelque temps sur la question du budget participatif et le soutien et la mise en place d'initiatives dans les communes. Contact : Patrick Bodart .

¹²⁵ « Le mandat communal : des outils, des méthodes... pour mieux répondre aux attentes des citoyens » - 2001.

- pouvoir contribuer au développement de celle-ci et participer activement à la vie locale. Il revient à la commune de lui en apporter les moyens »¹²⁶ ;
- ✓ la Charte européenne de l'autonomie locale, de 1985, considère dans son Préambule « que le droit des citoyens de participer à la gestion des affaires publiques fait partie des principes démocratiques communs à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe »¹²⁷ ;
 - ✓ le programme Urb-Al, qui a comme objectif général l'amélioration des conditions socio-économiques et de la qualité de vie des populations, ainsi que le développement équitable des centres urbains, a initié un réseau sur le budget participatif qui, entre autres, finance des projets.
- **Et au niveau financement, entre autres :**
- ✓ la Fondation pour les Générations Futures (FGF), qui a pour objet de faire émerger, soutenir et rendre visibles des exemples concrets, innovants et alternatifs qui s'inscrivent dans une optique de développement soutenable ;
 - ✓ la Fondation Roi Baudouin, notamment via le Fonds Belgacom, qui soutient des projets qui promeuvent le dialogue entre citoyens et autorités locales.

QUELQUES REFERENCES - ADRESSES UTILES

Publications

- A citizens budget, Community Pride Initiative/Oxfam, novembre 2000
- T.Genro et U.de Souza, Quand les habitants gèrent vraiment leur ville, éd.Charles Léopold Mayer, France, 1998
- Mairie de Porto Alegre, Le budget participatif. Porto Alegre, document de travail, 1998
- J.B. Picheral, Le budget participatif de Porto Alegre. Un processus démocratique, précis et évolutif, dans Territoires, n° 416, mars 2001, France
- M.Toulotte, Quel bilan pour Porto Alegre. Instituer une démocratie en continu, dans Territoires n° 416, mars 2001, France
- Réseau Capacitation Citoyenne, Pas de formation citoyenne sans action sur le réel, le budget participatif de Porto Alegre, 2000
- Démocratie participative et budget participatif à Rio Grande Do Sul. La globalisation néolibérale s'arrête-t-elle à Porto Alegre ?, Socialisme Sans Frontière, année2 trim.3, 2000, Bruxelles
- Nathalie Caprioli, A Porto Alegre les habitants réinventent la ville, Demain le monde, nr 42-43, mars-avril 2000, Bruxelles, pp.24-25
- Rompons nos limites. Une première évaluation des points d'étranglement que nous vivons dans le déroulement du Budget Participatif de Porto Alegre, Mairie de Porto Alegre, 18 avril 2001

¹²⁶ Charte européenne des libertés communales, Conseil des communes de l'Europe, 1955.

¹²⁷ Charte européenne de l'autonomie locale, Conseil de l'Europe, 15 octobre 1985. Ratifiée par la Région wallonne en 2001.

Associations

- CNCD – Stéphane Compère – Quai du Commerce, 9 – 1000 Bruxelles – Tél. : 022501230 – Fax : 022501263 – e-mail : cncd@skynet.be
- Réseau Démocratiser Radicalement la Démocratie – Jean-Blaise Picheral - Impasse des Fleurs, 3 – 59140 Dunkerque – Tél/Fax : 00.33.3.28651799 – e-mail : jb.picheral@netinfo.be - site/ <http://www.budget-participatif.org>
- FGF – rue des Brasseurs, 18 – 5000 Namur – Tél. : 081226062 – Fax : 081224446 – e-mail : fgf@ping.be – site : <http://www.ping.be/fgf>
- Groupe sur la participation : Patrick Bodart – rue de Hollande, 45 – 1060 Bruxelles – Tél/Fax : 025440793 – e-mail : patrick.bodart@skynet.be

Sur la participation

- Le centre de documentation d'Habitat et Participation possède de nombreux ouvrages, textes, fichiers d'expériences et autres sur la question
- Journal Démocratie active (France) - site : <http://www.democratieactive.org/FR/direct/direct.htm>
- Pascal Percq, Les habitants aménageurs, éd.de l'aube, France, 1994
- Les habitants dans la décision locale, Territoires, septembre-octobre 1999, France

Divers

- Guidelines for transferring effective practices, CityNet/UNDP/UNCHS, novembre 1998, Thailand - site : <http://www.sustainabledevelopment.org/blp/learning>
- Décortiquer les finances communales, Territoires, nr402-403, décembre 1999, France
- Enveloppes de quartier, budgets participatifs... pour une démocratie sonnante et rébuchante, Territoires, nr416, mars 2001, France
- Jacqueline Lorthiois Le diagnostic des ressources locales, ASDIC éd.W, France, 1996
- Mairie de Porto Alegre site : <http://www.portoalegre.rs.gov.br>
- Charte européenne des libertés communales, Conseil des communes de l'Europe, 1955
- Charte européenne de l'autonomie locale, Conseil de l'Europe, 15 octobre 1985. Ratifiée par la Région wallonne en 2001
- URB-AL – av. de Broqueville, 116-Bte9 – 1200 Bruxelles – Tél. : 027759300 – Fax : 027759309 – e-mail : secretariat@urb-al.com – site : <http://ww.europa.eu.int/en/comm/dg1b/URB-AL/urb-1.htm>

FRANCE

FICHE N°29



FICHE 29 : Des détenus créateurs de jardins générateurs de lien social : les Jardins du Lien

AUTEUR DE LA FICHE

Gérard Chaubiron, directeur du centre socioculturel de Belencontre

AUTEUR MORAL

Association des Amis de Belencontre (association loi 1901)

COORDONNEES UTILES

Centre socioculturel de Belencontre

Avenue Kennedy

F-59200 Tourcoing

Tel. : 00.33.3.20.37.91.65

Fax : 00.33.3.20.94.11.35

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> < innovation sociale> <lien social> <prison> <insertion professionnelle> <formation> <culture maraîchère> <insertion sociale> <processus d'innovation> <droit des exclus>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Le quartier de Belencontre à Tourcoing. 5 tours de 12 étages, 700 logements sociaux.

ORIGINES DU PROJET

Tourcoing, quartier de Belencontre, un terrain en friche de 3.000m² (très fréquenté par des toxicomanes). Projet du centre socioculturel de Belencontre de Tourcoing : recréer une image correcte du quartier et générer du lien social, des liens intergénérationnel et interethnique, via l'implantation de jardins. Ce projet s'inscrit dans la mouvance des jardins de cocagne¹²⁸ - jardins collectifs où travaillent des hommes et des femmes en

¹²⁸ Extrait du Dossier de présentation du Réseau Cocagne de janvier 2001: les Jardins de Cocagne fonctionnent selon 4 grands principes regroupés au sein d'une charte : une vocation d'insertion sociale et

situation précaire, qui, avec un encadrement cultivent des légumes distribués aux adhérents du jardin et des jardins en bas d'immeubles qui ont comme fonction d'être un prolongement de l'appartement, de faire sortir les gens, de recréer des liens et de fournir une aide à la subsistance.

La projet a été lancé en avril 2000 et fut conçu en 2001. Il est appelé : « Les Jardins du Lien ».

OBJECTIFS DU PROJET

La création de jardins créateurs de liens sociaux dans le quartier, générateurs de liens intergénérationnels et interethniques.

Faciliter la réinsertion des détenus via une formation qualifiante.

Objectif de la municipalité : prévention de la récidive et insertion des Rmistes¹²⁹ du quartier (double insertion).

POPULATION CONCERNEE

9 détenus en formation qualifiante

Les habitants du quartier, la population logeant dans les tours d'habitations sociales.

MONTAGE FINANCIER

La municipalité a mis un terrain à disposition et a financé l'aménagement paysager.

La Fondation de France a financé :

le matériel informatique (PAO et CAO) du centre de détention

le projet d'achat de petit matériel

Le Conseil Général dans le cadre de l'accompagnement de Rmistes (un animateur assure l'encadrement technique)

MONTAGE LEGAL

Une convention a été signée avec l'association des Amis de Belencontre pour la mise à disposition du terrain et sa gestion.

Les Amis sont l'employeur du technicien via le Centre.

PARTENAIRES DU PROJET

Le Centre de détention régional de Loos-lès-Lille (Nord Pas-de-Calais/France)

Les habitants du quartier via le conseil de quartier (politique) et le comité de quartier ou des usagers adhérents du centre (associatif)

professionnelle de personnes en difficulté ; la production de légumes cultivés en agriculture biologique ; la distribution de ces légumes auprès d'un réseau d'adhérents ; la collaboration avec le secteur professionnel local.

¹²⁹ RMI : Revenu Minimum d'Insertion (équivalent du Minimax)

L'association Appel d'aire (initiation de chantiers école avec détenus - promotion du design à caractère social et culturel)

La Municipalité – direction de la concertation et de la prévention qui a assuré le lien entre Appel d'aire et le Centre

DEROULEMENT DU PROJET

Neuf détenus en formation qualifiante (CAP¹³⁰ de métallerie) ont aménagé le terrain en friche et ce d'après photos. La coordination du chantier-école était assurée par l'association Appel d'aire pour l'aspect formation et par le Centre pour l'aspect chantier.

La conception des plans des jardins (8 parcelles) fut réalisée par ordinateur et la réalisation du mobilier en métal (grille et abri de jardin) a été effectuée par les détenus en formation. Un parc avait déjà été réalisé de la même façon dans la ville (Parc du Moulin Tonton).

Les détenus ont proposé plusieurs maquettes. Ils ont proposé, notamment d'implanter un système de récupération de l'eau de pluie, un système de compost, un aménagement convivial pour permettre les rencontres, des parcelles pour des cultures thématiques (aromates, légumes anciens, ...).

La disposition est celle des jardins en carré d'1m sur 1m – en réponse au « comment faire vivre beaucoup de personnes sur peu de terrain ». 5 carrés peuvent faire vivre une famille¹³¹.

Les jardins sont destinés aux différents publics du quartier (écoliers, jardiniers néophytes, ...).

Le terrain est divisé en 2 parties qui allient l'individuel et le collectif:

- Une partie est destinée aux parcelles nominatives. La location des parcelles se fait sur base d'un contrat et est gratuite. Il faut respecter le règlement intérieur et adhérer au Centre (50FF-300FB-responsabilité civile).
- L'autre partie qui n'est affectée à personne en particulier est destinée aux jardins communautaires. Le Centre le gère pour la collectivité. Par exemple : un groupe de femmes du Centre y cultivent des fleurs ; des adultes sans travail retrouvent une utilité sociale en aidant des écoliers à cultiver leur parcelle.

¹³⁰ CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

¹³¹ Pour plus d'informations sur cette technique :

E.Predine, Art du potager en carré, éd.Les nouveaux jardiniers, ssd

E.Predine, Mon jardin de poche, éd.Plume de carotte, 2001

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Un partenariat entre divers acteurs publics et privés a permis à un public exclu (des détenus) de répondre à une demande d'un quartier défavorisé (aménagement d'une friche insécurisante dans un quartier de tours d'habitations sociales). L'aménagement réalisé est durable et créateur de lien social entre les habitants du quartier.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

Il n'existe pas de partenariat de ce type en Région wallonne. Par contre il y a de nombreuses ressources et des expériences qui sont menées séparément au niveau des jardins et des prisons.

JARDINS

Diverses expériences d'utilisation du maraîchage comme outil d'insertion socioprofessionnelle existent à l'initiative de certains CPAS¹³² -comme ceux de Namur (projet maraîchage comme outil d'insertion) et de Liège (voir ci-après), par exemple-, d'autres pouvoirs publics ou encore de privés. La Ligue des Coins de Terre et des Jardins Familiaux, créée en 1896, est le plus ancien acteur en matière d'insertion par l'horticulture. Ses principaux objectifs étaient, entre autres, de permettre aux ouvriers et aux famille de « changer d'air », de lutter contre l'alcoolisme, apporter un complément alimentaire, ...¹³³

Le CPAS de Liège, via la ferme de la Vache a créé : un jardin collectif qui permet la redynamisation et la resocialisation de personnes par le travail de la terre et le développement communautaire du quartier; des jardins familiaux pour personnes à revenus modestes ; et diverses activités comme des table d'hôtes, des ateliers cuisine.

S'inspirant des Jardins de Cocagne français, le CPAS de la Louvière projette de créer un jardin d'insertion sur le site du domaine des étangs de Strépy. L'objectif du projet est de « combiner l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, la protection de l'environnement, le développement local à travers une économie solidaire et responsable ». Il s'agit de créer une Entreprise de Formation par le Travail (EFT), indépendante du CPAS, qui offrira, aux bénéficiaires du minimex et de l'aide sociale, une formation pratique et théorique à la culture et à l'élevage biologique. Un système de parrainage sera organisé, de même que l'accompagnement social sera pris en charge par le CPAS.

Des collaborations seront établies avec les producteurs locaux et les éleveurs. Dans un premier temps les légumes récoltés seront vendus par panier d'abonnement : les adhérents (personnes qui versent une cotisation) recevront chaque semaine un

¹³² CPAS : Centre Public d'Aide Sociale

¹³³ Vinciane Bauduin, Les jardins sociaux : du jardin ouvrier au jardin familial, Mémoire – ISI Huy-Gembloux, 2001, p.7

assortiment de légumes de saison. Les légumes seront gratuits pour les personnes en formation. Ce système est déjà bien développé aux Pays Bas et en Flandre. Le projet devrait se développer sous différentes formes : diversification des légumes et herbes, vente sur le marché, élevage de petits animaux, hébergement, ferme pédagogique.

Dans la même commune, des femmes de la Cité jardin de Saint-Vaast cultivent leurs légumes sur un terrain mis à leur disposition par la ville (dans le cadre du Plan Social Intégré). L'atelier menuiserie du Forem¹³⁴ a réalisé les abris. Cette expérience crée des échanges interculturels, intergénérationnels, ...

La Cellule Parcs & Jardins de la Province de Namur soutient et initie divers projets, notamment : de colloque (comme celui sur « Les jardins de la solidarité » en 1999); de jardins d'école ; d'expositions ; de réhabilitation, d'embellissement et de fleurissement au sein des communes (38 communes y ont participé en 2000) ; d'actions d'habitants (projet Quartier de Vie du quartier des Balances).

Dans le cadre des jardins de maraîchage et d'insertion¹³⁵, la Cellule projette de :

- organiser des formations très ciblées répondant aux demandes des personnes travaillant aux projets d'insertion par le maraîchage ;
- créer un réseau des acteurs de jardins de maraîchage et d'insertion.

La Cellule a recensé près d'une dizaine de projets de jardins de maraîchage et d'insertion dans la Province de Namur.

PRISONS

Des formations sont organisées à l'intention des personnes détenues. Comme par exemple des formations en bâtiment (prison de Jamioulx), en horticulture (prison de Marneffe), mécanique auto (prison de Verviers), maçonnerie (prison de Lantin). Les formations sont dispensées par différents opérateurs comme, par exemple, la promotion sociale, l'aide sociale aux justiciables, Lire et Ecrire, ... Les différents organismes qui dispensent les formations sont regroupés au sein de la FAFEP - Fédération des Associations de Formation et d'Education permanente en Prison. Celle-ci édite une brochure qui présente les opérateurs et l'offre des formations disponibles par prison. De bonnes formations sont dispensées, mais l'offre est maigre.

Les organismes qui organisent des activités de formation en prison doivent faire face à quelques problèmes dus, entre autres : au problème de surpopulation (en 2000 : 8500 personnes étaient incarcérées alors que la capacité globale était de 7.502 places¹³⁶) ; aux transferts entre prisons ; au manque de ressources humaines, de moyens financiers ; à certaines autorités pénitentiaires qui ont peur de s'ouvrir à l'extérieur ; aux différences de statuts (par exemple : les détenus qui ne peuvent pas du tout sortir) ; ...

¹³⁴ Forem : Service régional de formation emploi

¹³⁵ Projet où le maraîchage est reconnu comme un outil de redynamisation et un outil d'insertion socio-professionnelle pour des personnes défavorisées.

¹³⁶ Jean-Claude Matgen, La criminalité n'est pas en hausse, la sévérité pénale si, dans La Libre Belgique du 10 juillet 2001, p.3

Pour Alain Harford de l'OED, n'y a pas de réelle politique de réinsertion où les prisonniers puissent dès le début de leur incarcération suivre un parcours d'insertion. Alors qu'il est possible de donner un maximum de chances de réinsertion qu'en créant un maximum de ponts qui atténuent progressivement la coupure qui existe entre prison et société.

Créée en 1998, l'Organisation pour l'emploi des délinquants (OED) est un réseau qui soutient et suscite toute initiative qui peut permettre de développer de meilleures perspectives de formation/emploi pour les (ex)-délinquants¹³⁷ et, ainsi, diminuer la délinquance individuelle et la criminalité dans son ensemble. Il est composé d'une 100^e d'experts issus de tous les secteurs (agence conseil en économie, employeurs, avocat, services d'aide sociale, ...).

L'OED effectue, notamment : un travail de lobbying pour influencer les législations en matière d'insertion sociale et professionnelle et apport assistance et expertise ; elle assiste les associations qui s'occupent de programme d'insertion; élabore des stratégies pour que les employeurs engagent des ex-détenus¹³⁸.

L'OED cherche, en collaboration avec la région wallonne, des agences conseils (Agence conseil 2001), l'administration pénitentiaire, de nombreux partenaires économiques et sociaux, ... à relever le défi de réinsérer efficacement les (ex)délinquants grâce à la création, en milieu pénitentiaire de structure d'économie sociale.

Par exemple, l'OED collabore à un projet pilote d'économie sociale en partenariat, entre autres, avec le centre de détention de Saint Hubert, l'administration pénitentiaire, le Forem, le FSE, l'asbl Défi et Valbois RN et en concertation avec les marchands de bois locaux. Il s'agit d'un projet en deux volets. Le premier est la mise sur pied d'une Entreprise de Formation par le Travail qui organisera des formations en sylviculture et en bûcheronage. Concernant le deuxième il s'agit d'une entreprise d'économie sociale de découpe du petit bois (le travail du petits bois n'étant pas rentable pour les exploitants) pour le transformer en divers matériaux comme, par exemple, en tuteurs de jardins. Les salaires proposés correspondront aux conventions paritaires du secteur. Le personnel sera partie prenante dans le projet puisqu'il est proposé de s'appuyer sur leurs compétences et leur savoir faire en la matière.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Apparemment tous les éléments pour se servir des idées développées par l'expérience française sont disponibles en Région wallonne . Il y a des opérateurs de formations de détenus, des expériences de jardins d'insertion, des habitants de cités prêts à développer des projets, des possibilités de financement pour ce genre de projet.

Quelques pistes de financement, d'information, ...

¹³⁷ Bien qu'il puisse paraître péjoratif en français, le terme (ex)-délinquant est, pour l'OED, le plus adéquat pour désigner toutes les personnes qui sont jugées coupables d'un délit.

¹³⁸ Fañçoise Robert, L'organisation pour l'emploi des délinquants : réseau pour l'insertion socioprofessionnelle, Alter Echos, nr81, 11 septembre 2000, pp.13-14.

FORMATION DES DETENUS

Une recommandation adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, en 1989, stipule que « tous les détenus doivent avoir accès à l'éducation, qui devrait englober l'instruction de base, la formation professionnelle, les activités créatrices et culturelles, l'éducation physique et les sports, l'éducation sociale et la possibilité de fréquenter une bibliothèque ; (...) il faudrait mettre en place des programmes de perfectionnement pour assurer que les éducateurs des prisons adoptent des méthodes d'éducation appropriées aux adultes ».

Les détenus sont reconnus comme un des groupes cibles qui peuvent bénéficier des budgets européens (FSE, Leonardo, ...). Par exemple, un des volets du PIC (Programme d'Initiative Communautaire) Emploi, porte sur l'insertion socioprofessionnelle de publics vulnérables ou exclus du marché du travail ou qui risquent de l'être et il finance certains projets. Ce programme a permis, par exemple, l'engagement d'une coordinatrice et de deux assistantes sociales pour encadrer les formations à la prison de Lantin. Ou encore le projet Avanti del'ORS (Office de réadaptation sociale) qui a établi un partenariat avec la Chambre syndicale et interprofessionnelle de la construction¹³⁹.

Un travail de comparaison des programmes de réinsertion des détenus dans les pays de l'Union européenne a été effectué par le Forum européen pour l'emploi des délinquants (le FEED s'est créé en 1993). Cela a permis de repérer les bonnes pratiques en la matière, de les modéliser et d'encourager à la création de réseaux d'acteurs (comme, par exemple, l'OED) pour relayer le travail réalisé au niveau européen et travailler au développement des législations, politiques et programmes au niveau national et régional.

Le travail de l'OED, notamment en matière de recherche sur l'économie sociale. La conception des projets s'articule autour de trois axes : un dispositif de formation au travail (EFT, OISP, ...); une structure à finalité sociale (SFS); les structures de guidance psycho-sociale.

En 1996, le ministre de la Justice belge, de l'époque, a souligné l'importance des formations professionnelles, notamment, comme préparation à la réintégration. Au niveau des compétences : la gestion des prisons est de compétence fédérale et les dispositifs de réinsertion de compétence régionale et communautaire. La Région s'occupe de l'aide aux victimes et aux délinquants qui ne sont plus détenus et la Communauté française a la tutelle sur les ASJ (Aide sociale aux justiciables¹⁴⁰) dans le cadre de leur intervention en milieu carcéral.

Le système des peines alternatives pour les jeunes de 14 à 19 ans qui donnent la possibilité aux jeunes d'effectuer une peine alternative dans des établissements comme, par exemple dans les maisons de retraites, sociétés de logements sociaux et le travail d'intérêt public (organisé par une loi de 1994) qui permet d'effectuer un travail d'intérêt public ou de suivre une formation en remplacement d'une détention.

¹³⁹ FBD, Avanti à Charleroi : de l'aide aux justiciables au retour à l'emploi, Alter Echos, n°100, 15 juin 2001, p.20

¹⁴⁰ La mission générale des ASJ est d'apporter aux détenus qui le demandent ou qui l'acceptent, une aide sociale globale en vue d'une gestion de la détention la plus humaine possible, et de préparer leur libération et leur retour à la vie sociale.

Le Plan de Développement Rural de la Région wallonne soutient la formation professionnelle agricole et sylvicole pour permettre aux exploitants d'acquérir des compétences nécessaires (par exemple dans le cas du projet à la prison de Saint-Hubert).

Diverses fondations comme par exemple la Fondation Levi Strauss&Co, la Fondation Roi Baudouin, et quelques firmes privées, soutiennent des projets en matière de lutte contre l'exclusion.

JARDINS

En 1994, la Fondation Roi Baudouin a initié le projet « La nature a le droit de cité » dans le cadre du programme « Cadre de vie » afin de développer la nature dans et aux abords des cités d'habitations sociales. Une des conditions étaient la création d'un partenariat regroupant les habitants, les sociétés de logement, les communes, les associations d'environnement et les Régies de quartier. Ou encore dans le cadre du programme Quartier de Vie.

Au niveau de Région wallonne, la Rénovation rurale subsidie la création et l'aménagement d'espaces verts et de plantations, ou encore via la DG des ressources naturelles et de l'environnement.

Au niveau des habitations sociales, voir du côté de la Société Wallonne du Logement, des Régies de Quartier et de Sociétés de logement de service public.

De nombreuses réformations et formations diverses en horticulture, maraîchage,...existent, notamment via des associations comme le CRABE (agriculture biologique et maraîchage) en Brabant wallon et les Centres Régionaux, d'Initiation à l'Environnement.

Il est possible de conclure des baux avec la SNCB pour occuper les terrains le long des chemins de fer, ou encore avec d'autres acteurs privés ou publics pour occuper des terrains non inutilisés.

QUELQUES REFERENCES ET ADRESSES UTILES

Sur les Jardins du Liens :

- Nesma Kharbache, Quand les détenus prennent l'aire, dans Comme la ville n°3, Fév2001, DIV, France, p.7
- <http://pro.nordnet.fr/jardinons/reseau-chti/chtiprojet.htm>

FRANCE ORGANISMES

Formation de détenus

- Appel d'aire – 15 rue d'Aboukir – 75002 Paris – France – Tél. : 00.33.1.44.76.08.76

Réseau Cocagne

- Réseau Cocagne (regroupe les Jardins et autres structures – organise des formations – création de jardins – promotion du concept) - Chemin des Verjoulots, 9 – 25000 Besançon – France - Tél. : 00.33.3.81212110 - Fax : 00.33.3.81474258 - e-mail : jghenckel@hotmail.com (Jean-Guy Henckel, directeur du réseau) - rc@reseaucocagne.asso.fr - site : <http://www.reseaucocagne.asso.fr>

Sur les jardins familiaux en pied d'immeuble (dans quartier d'habitat social en difficulté) et les jardins collectifs d'insertion

- Les Jardins d'Aujourd'hui - Rue Louis Pasteur, 24 – 33220 Ste Foy la Grande – France - Tél. : 00.33.5.57460437 - e-mail : ldja@jardinons.com
- Les jardins des Restos du cœur - Restos du cœur - Rue d'Athènes – 75009 Paris – France - Tél. : 00.33.1.53322320 - Fax : 00.33.1.53322325
- Le jardin dans tous ses états (réseau des associations qui promeuvent le jardinage à vocation sociale) – site : <http://www.jardinons.com>

Divers

- Guide méthodologique, Jardinage et développement social : du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion sur <http://www.jardinons.com> ou <http://pro.nordnet.fr/jardinons/ouvrajdse.htm>
- E.Predine, Jardins ouvriers : l'art et la manière, Flammarion, 1998

BELGIQUE

Jardins

- Ligue des coins de terre – rue de Huy, 40b – 43000 Waremme – Tél. : 019322393
- Ligue des Coins de Terre Province de Liège – rue du Laveu, 307 – 4000 Liège – Tél. : 042521648
- La ferme de la Vache du CPAS de Liège - Rue Pierreuse, 113-115 – 4000 Liège – Tél. : 04.2231196 - <http://pro.nordnet.fr/jardinons/experiences/ferme-liege.htm>
- Ferme du Hayon – 6769 Sommethonne – Tél. : 063579080 – Fax : 063576433 – e-mail : ferme.hayon@skynet.be
- La Prairie – rue de la Vellerie, 121 – 7700 Mouscron – Tél/Fax : 056342044 – e-mail : la.prairie@skynet.be – site : <http://ful.ac.be/hotes/laprairie>
- Bibliothèque René Péchère (art et histoire des jardins) – av.Brugman, 52-54 – 1190 Bruxelles – Tél. : 023464625 – Fax : 023464234 – e-mail : bvrp@glo.besite : <http://www.bvrp.net>
- Cellule Parcs et Jardins de la province de Namur – av.Reine Astrid, 22 – 5000 Namur – Tél/Fax: 081729707– site : <http://www.parcsetjardins.org>
- CPAS de La Louvière - Service insertion – Mr Jean Zanatta - Rue du Moulin, 54 – 7100 La Louvière - Tél. : 064885035 - e-mail : jean.zanatta@freeworld.be
- Symbioses, le magazine du Réseau Idée – rue des Deux Eglises, 47 – 1000 Bruxelles – Tél. : 022869570 – Fax : 022869579 – e-mail : info@reseau-idee.be
- CRABE – Coopération, Recherche Animation pour le Brabant wallon de l'Est – rue Saint Médard, 4 – 1370 Jodoigne – Tél. : 010814050 – Fax : 010814346 – e-mail : CRABE@village.uunet.be

- Liste des Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement : http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames.cfm
- Vinciane Bauduin, Les jardins sociaux : du jardin ouvrier au jardin familial, Mémoire, ISI Huy-Gembloux, 2001

Détenus

- FAFEP - Fédération des Associations de Formation et d'Education permanente en Prison (mission, entre autres, de promouvoir et de coordonner les activités de formation en prisons – rue Rioul, 22 – 4500 Huy – Tél. : 085214583
- Aide et reclassement (entre autres, opérateur de formations)- Mr Jean Canart - aide.reclassement@yucom.be
- ADEPPI – Atelier D'Education Permanente pour Personnes Incarcérées (entre autres, opérateur de formations) – rue de l'Enseignement, 91 – 1000 Bruxelles – Tél. : 02.2234702 – Fax : 02.2234703 - e-mail : adeppi@swing.be - site : users.swing.be/adeppi
- Organisation pour l'emploi des délinquants (OED) - Alain Harford - Sentier Kleindal, 5 – 1630 Linkebeek – Tél. : 023809893
- Alain Harford, La réinsertion professionnelle des (ex)délinquants en Europe et en Belgique, OED, janvier 1998
- L'éducation de base dans les prisons, sous la direction de Peter Sutton, Nations Unies, 1994 – site : <http://www.unesco.org/education/uie/online/prifr/prifrtit.html>
- Network Against Social Exclusion/New Task : document sur la réintégration de ou d'ex détenus en Belgique – site : www.nascent.org

Textes et règlements

- Plan de Développement Rural de la région wallonne, présentation – site : <http://wrw.wallonie.be/dga/pdr/html>
- Décret de la Communauté française relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, voté le 17 juillet 2001 (Cabinet de la ministre de l'aide à la jeunesse et de la santé de la communauté française, Nicole Maréchal – rue Belliard, 9-13 – 1040 Bruxelles – Tél. : 022133511)
- Recommandation N R (89) 12 du Comité des ministres aux Etats membres sur l'éducation en prison adoptée par le Comité des ministres du conseil de l'Europe le 13 octobre 1989 – <http://www.unesco.org/education/uie/online/prifr/prifrtit.Annexes.htm>

FICHE 30 : Une coopérative multiethnique et multiculturelle qui réhabilite des logements publics: la Coopérative Coralli

AUTEURS DE LA FICHE

Cesare Ottolini, président de l'Unione Inquilini

AUTEUR MORAL

Coopérative Coralli
Giuseppe la Biunda
Via Morandini, 26
35100 Padova
Tél./Fax : 00.39.049714631
E-mail : pad316@padovanet.it

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <sans abri> <mal logés> <relation emploi logement>
<gestion du patrimoine> <immobilier> <rôle de l'Etat> <acteur social> <immigré>
<interculturel> <insertion professionnelle> <insertion par le logement> <relation
formation emploi> <coût du loyer> <participation des habitants> <réhabilitation de
l'habitat> <coopérative de logements>

FICHE PROJET

CONTEXTE

La vague migratoire des années '90 en Italie a relancé la demande de logements pour les couches sociales à faible revenu. Des milliers de personnes sans abri occupent des immeubles dans plusieurs villes.

A l'instar de la situation dans les années '60, avec l'arrivée des migrants du sud attirés au nord par le boom économique, l'exclusion du logement devient la base des revendications sociales et politiques.

Les réponses institutionnelles tardent, mais quelques solutions sont proposées. En général, il s'agit de stéréotypes qui visent à donner un abri, tel que les foyers d'accueil expérimentés sans grand succès dans d'autres pays.

ORIGINES DU PROJET

En s'appuyant sur les échanges d'expériences internationaux favorisés par le Projet Coraux¹⁴¹, l'Unione Inquilini¹⁴² et Habitat International Coalition¹⁴³ proposent, en juin 1991, la constitution d'un outil capable d'activer la participation des personnes directement intéressées : la Coopérative Coralli¹⁴⁴ (Coraux), à Padova. C'est une coopérative multiethnique et multiculturelle de logements à propriété collective. Au début, cette institution stratégique n'était pas bien comprise par la municipalité et surtout par la droite qui s'y opposa évoquant la création de ghettos.

Les luttes et le lobbying de la mairie, gérée par le centre-gauche, ont permis en 1999 la réalisation d'un premier quartier à Ponterotto.

La coopérative propose aux municipalités, via conventions, de réhabiliter des logements publics vides, dégradés, soit d'en bâtir de nouveaux en suivant les principes de la multiculturalité. Le coût des travaux réalisés est comptabilisé et déduit du loyer. Les logements sont loués aux associés de la coopérative.

OBJECTIFS DU PROJET

- Apporter une réponse concrète aux personnes mal logées ou sans logements.
- Valoriser l'apport du travail et de la participation des sujets concernés.
- Offrir du travail et la possibilité d'une formation professionnelle.
- Valoriser un patrimoine dégradé.
- Combattre la xénophobie et le racisme par des projets montrant la possibilité pour différentes cultures de vivre ensemble.
- Ce projet s'inscrit dans la demande d'expérimentation de nouvelles politiques publiques du logement, et non pas l'abandon en faveur de la subsidiarité du secteur privé¹⁴⁵.

¹⁴¹ Le projet CORAUX a été créé par Habitat International Coalition avec les soutiens de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) et la DG5 de la Commission européenne. « Il s'agit de promouvoir l'assistance aux faibles, mais aussi de favoriser la participation directe et indépendante des groupes de base, associations, coopératives, communautés d'immigrés ou interethniques qui souhaitent connaître les différentes façons d'aborder le problème, d'étudier les actions en partenariat au niveau local ou international, de lutter de concert avec toutes les organisations concernées par le développement de politiques de logements sociaux visant à la cohabitation inter-ethnique ». Le projet promeut un réseau européen, un centre de documentation, de cours de formation, des projets pilote,...

¹⁴² Union des locataires

¹⁴³ HIC, créé en 1976 à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, est une Organisation Non Gouvernementale qui fédère quelques 350 organisations réparties dans 80 pays actives dans le domaine de l'habitat. HIC promeut, notamment le droit à l'habitat. Elle est interlocutrice reconnue auprès des Nations Unies et de l'Union Européenne.

¹⁴⁴ COoperativa Recupero (réhabilitation) ALLoggi (logements) Interetnica

¹⁴⁵ « La question du logement, confrontée à la globalisation, requiert de nouvelles réponses au niveau local, national et international. Il faut des politiques publiques régionales pour faire face : au racisme et à la xénophobie ; à la méfiance envers les initiatives indépendantes des habitants ; aux difficultés d'accéder au crédit et à la propriété du terrain ; à la non reconnaissance de la valeur ajoutée du conflit et de la participation ».

POPULATION CONCERNEE

Personnes éprouvant des difficultés à avoir accès à un logement décent.
18 familles, composées de personnes en provenance de 12 pays des 4 continents.

MONTAGE FINANCIER

L'Etat donne 30%, et prête 30% à rembourser à partir de l'année 2029. 40% proviennent des membres de la coopérative (épargne, emprunt, autoconstruction).
Le montant des loyers dépend des apports de chacun : plus grande a été la contribution du locataire au début, moins cher est son loyer. Un appartement de 70 m² a un loyer moyen de 250 Euros/mois.

Compte tenu de la participation, et du contrôle des locataires, le coût final du logement a baissé de 30%.

MONTAGE LEGAL

Il n'existe pas de lois de soutien à ce type d'initiative. La coopérative a pu tirer profit des lois suivantes : loi n. 59/92 concernant la gestion des coopératives sociales¹⁴⁶ ; loi n.493/93 concernant l'attribution de fonds pour la réalisation de logements sociaux.
Convention passée avec la municipalité pour la gestion du plan de quartier (PEEP) en partenariat avec d'autres acteurs « bâtisseurs »: une autre coopérative, la municipalité, des privés.

PARTENAIRES DU PROJET

Partenariat entre la coopérative, la municipalité et l'Etat. Il faut mentionner aussi l'importance des bons rapports développés avec l'entreprise chargée de la construction, soit la Coopérative Padovana Muratori.

DEROULEMENT DU PROJET

Il s'agit d'un immeuble de 18 logements et quelques espaces consacrés à d'autres fonctions comme, par exemple, un centre social. La taille des logements, ainsi que leur qualité, sont adaptés aux familles.

¹⁴⁶ Loi du 8/11/91, réglementation des coopératives - Objectif : « l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens à travers : la gestion de services sociaux, sanitaires et éducatifs ; le déroulement d'activités diverses ayant pour but l'insertion dans le monde du travail de personnes défavorisées ».

La loi leur donne priorité pour passer des conventions avec les pouvoirs publics (Jean Delespesses, Solidarità italiana, Traverses, n°112, juin 1996, p.21)

La construction s'ouvre sur une place à l'intérieur d'un groupe de logements sociaux. Derrière les logements, des jardins communs fournissent des légumes et des herbes pour tout le monde.

Les membres sont des locataires spéciaux étant donné leur droit d'usage perpétuel, transmissible aux héritiers. La coopérative est ici une troisième voie possible entre le marché et le public.

Les futurs habitants, au contraire des projets « clefs en main », ont pu donner leur avis concernant les logements et l'ensemble du site. C'est ainsi que les 18 familles, composées par des personnes en provenance de 12 pays des 4 continents, ont réussi à bâtir solidairement un projet concret avec des logements construits sur base des souhaits et de la culture de ses habitants. Les relations avec le reste du quartier sont bonnes, grâce aux initiatives d'animation et à la présence d'un bon nombre d'enfants, ce qui a contribué à repeupler la zone.

L'expérience de Ponterotto a été réalisée par les sujets directement concernés, appuyés par leur organisation.

Les quelques problèmes rencontrés sont, notamment :
difficultés liées à un certain racisme, plutôt politique et institutionnel que dans le quartier concerné ; manque d'une législation de soutien des expériences novatrices ; difficultés à accéder au crédit pour des sujets qui n'ont pas des propriétés.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Création d'une coopérative de réhabilitation de logements publics pour répondre au problème de logements de « mal-logés » d'origine étrangère. Les logements sont loués prioritairement aux associés de la coopérative qui ont participé à la réhabilitation.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

De nombreuses sociétés commerciales sont créées par des personnes d'origine étrangère et ce dans tous les domaines. Certaines participent à l'amélioration des conditions de vie des personnes étrangères et à la création d'une société multiculturelle. Comme par exemple cette société de nettoyage industriel fondée par une personne d'origine Kurde, qui travaille aussi bien pour le secteur public que pour le marché privé. Cette société permet à de nombreux autres Kurdes de travailler et de faire vivre décemment leurs familles. La qualité du travail accompli participe indirectement à la modification des préjugés envers « les étrangers ».

Dans un autre secteur on peut aussi citer des expériences comme celles de la coopérative d'alimentation Les abeilles. C'est une centrale d'achat liée à la consommation qui propose à ses membres des aliments d'autres pays et d'ici. Ce qui permet aux familles membres de se procurer des aliments en provenance de l'étranger à moindre prix. Les parts qui sont détenues par des familles ne sont pas élevées, ce qui

permet à un maximum de personnes d'être membre. De plus, un des objectifs poursuivis est de permettre aux membres de créer d'autres projets comme, par exemple, la mise en place d'un service traiteur pour l'organisation de fêtes, mariages, ...

Il y a beaucoup d'associations qui ont pour public les personnes d'origine étrangère. Des guides les recensent, comme par exemple le Guide Social ou encore « Le répertoire des associations africaines de Belgique » réalisé par l'association Le SONGE¹⁴⁷.

Selon le Guide Social¹⁴⁸ elles sont de trois types :

1. les organisations liées aux pays d'origine ;
2. les organisations du pays d'arrivée qui intègrent dans des structures préexistantes ou non le public immigré ;
3. les organisations de l'immigration nées à l'initiative des personnes issues de l'immigration menant une action de formation et de valorisation.

Différentes formations permettent d'acquérir les compétences pour mener à la création d'entreprises ici ou dans les pays d'origine. Par exemple, les Régies de Quartier, les Entreprises de Formation par le Travail (EFT), et autres organismes d'insertion et de formation, accueillent aussi un public d'origine étrangère et participent à leur insertion socioprofessionnelle. Des financements sont accordés, entre autres, par la Région wallonne pour le travail avec les personnes d'origine étrangère¹⁴⁹.

Quelques exemples :

- l'EFT «Quelque chose à faire» qui vise à optimiser les chances d'insertion socioprofessionnelle par des actions de formation de type général et professionnel au niveau de la rénovation et de la construction dans le secteur du bâtiment ;
- l'Organisme d'Insertion SocioProfessionnel ENAIP à Liège, qui dispense des formations en informatique et en graphisme. Il a favorisé la création d'un centre de formation par un ex-stagiaire au Togo ;
- l'Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle Le collectif des femmes¹⁵⁰, qui dispense des préformation et des formations (informatique, couture, gestion de Petites et Moyennes Entreprises, ...), a été créé pour répondre au besoin d'encadrement des femmes des étudiants d'origine étrangère ;
- en 2000, la Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé des coopératives sociales et des entreprises participatives (CECOP)¹⁵¹ a

¹⁴⁷ Soutien aux ONG à l'Est et au Sud. L'association, qui a une équipe dans 3 pays, soutien et renforce les initiatives en matière d'association, organise des ateliers sur les préoccupations des associations, ...

¹⁴⁸ Le Guide Social, CPGADIM, Bruxelles, 1997, p.452

¹⁴⁹ Notamment dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique de l'Immigration (FIPI)

¹⁵⁰ Il prépare aussi le retour des femmes dans leur pays d'origine en leur donnant des formations adaptées.

¹⁵¹ Objectifs principaux : représentation des intérêts des coopératives de travailleurs, des coopératives et entreprises sociales, des entreprises participatives et de la participation des travailleurs auprès de l'union européenne, la stimulation du développement coopératif économique et social, la création de partenariats et de réseaux, le transfert d'informations.

organisé une formation à la création d'entreprises sociales à destination de chômeurs d'origines italiennes.

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

Deux axes sont ici développés : le travail des personnes d'origine étrangère et l'aide aux petites entreprises.

1. *L'occupation de travailleurs étrangers* fait l'objet de divers textes législatifs. La Région est compétente, notamment, pour la délivrance : des permis travail¹⁵² ; d'autorisation d'occupation et d'autorisation provisoire d'occupation à l'employeur qui souhaite engager un travailleur étranger. En ce qui concerne le statut d'indépendant la loi demande que les personnes étrangères¹⁵³ soit titulaires d'une carte professionnelle.

Un avis de la Commission pour l'intégration des populations d'origine étrangère (CIPOE)¹⁵⁴ du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW)¹⁵⁵ fait état de divers problèmes juridiques, administratifs et pratiques et demande la simplification administrative en matière de demande d'autorisation ou de permis de travail et une législation coordonnée et harmonisée avec les différents niveaux de pouvoirs belges¹⁵⁶. Au niveau fédéral, le Conseil supérieur de l'emploi (CSE) abonde dans le même sens puisque dans son avis sur la politique communautaire en matière de migration et la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'emploi, il stipule qu'il est urgent d'intégrer les personnes d'origine étrangère sur le marché du travail en leur offrant enfin des conditions de travail satisfaisantes¹⁵⁷.

Un des objectifs poursuivis par la Région est « d'ouvrir aux personnes étrangères ou d'origine étrangère la possibilité d'être actrices de leur propre intégration »¹⁵⁸. Les différents acteurs de la politique d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration, comme la Direction générale pour l'action sociale et la santé (DGASS) et la Direction interdépartementale d'intégration sociale (DIIS), y contribuent.

L'insertion socio-professionnelle des personnes issues de l'immigration est particulièrement ciblée par l'action régionale¹⁵⁹. Notamment via : les Centre

¹⁵² Il y a 2 modèles de permis et 23 cas de dispense de permis. La Belgique est liée par un accord ou par une convention avec différents pays en matière d'occupation de travailleur.

¹⁵³ Des dispenses existent pour certaines catégories d'étrangers.

¹⁵⁴ Il rassemble des représentants des interlocuteurs sociaux et les responsables des centres régionaux pour l'intégration et d'associations.

¹⁵⁵ Le CESRW : exerce les missions d'étude, d'avis et de recommandation sur toutes les matières de compétence régionale ; organise la concertation entre les interlocuteurs sociaux et le gouvernement ; gère le secrétariat des commissions consultatives. Il a, notamment, édité un « Dossier sur la multiculturalité : un atout pour l'entreprise ».

¹⁵⁶ <http://www.cesrw.be/activites/avis/A611.htm>

¹⁵⁷ BMT, Avis du CSE sur la migration et l'emploi : une réponse partielle aux problèmes du marché du travail, Alter Echos, n°103, 17 août 2001, pp.9-10

¹⁵⁸ BMT, CGD, TLE, Nouvelles perspectives pour les six CRI wallons et pour le FIPI, Alter Echos, n°98, 21 mai 2001, pp.6-8

¹⁵⁹ Politique d'intégration en Belgique, Centre pour l'égalité des chances, 1999

régionaux d'intégration des personnes étrangères ou d'origines étrangères (CRI)¹⁶⁰ ; le Forem¹⁶¹ qui coordonne plusieurs projets de formation (par exemple des formations pour les allochtones dans les métiers liés à l'exportation), de sensibilisation des employeurs (par exemple en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche, de diffusion de brochures, ...

Dans le cadre de son action de lutte pour l'intégration des familles étrangères, 21% des prêts du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie sont accordés aux familles de nationalité étrangère en 2000¹⁶².

2. Concernant *les petites entreprises*, le Ministre wallon de l'économie a signé, en 2001, une déclaration¹⁶³ en faveur des Petites et Moyennes Entreprises reconnaissant l'importance des petites entreprises et le fait qu'il existe encore trop d'obstacles à leur création et à leur croissance.

Deux exemples d'obstacles :

1. le manque de valorisation des ressources et compétences des étrangers¹⁶⁴. Selon une étude de l'Institut de recherche et de formation et d'action sur les migrations (Irfam), 40% des Africains vivant en Wallonie sont universitaires or seuls 10% d'entre eux sont engagés selon leur compétence. Comme réponse, la Région projette de créer une agence de développement des compétences et une formation destinée aux Africains avec des modules sur la gestion et la création d'entreprises, ...¹⁶⁵. Le programme d'aide au retour volontaire et à la réinsertion positive de l'ONG Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et Etrangers (CIRE) permet à des demandeurs d'asile et personnes sans papiers, mais... pour créer une petite entreprise dans leur pays d'origine.
2. les problèmes de concurrence, notamment au niveau de l'accès au marché public d'un montant maximum de 5,5 millions pour les entreprises d'économie sociale et d'insertion qui est prévu par une loi de 1999. Le secteur de la construction estime

¹⁶⁰ Il existe en Wallonie 6 centres régionaux d'intégration dont les actions "sur le terrain" sont adaptées à la situation locale :

- Centre régional d'intégration de Charleroi (C.R.I.C.)
- Centre d'action interculturelle de la région du centre (Ce.R.A.I.C.) à Trivières
- Centre régional d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (C.R.I.P.E.L.)
- Centre interculturel de Mons-Borinage (C.I.M.B.)
- Centre d'action interculturelle de la province de Namur (C.A.I.)
- Centre régional de Verviers pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (C.R.V.I.)

¹⁶¹ Organisme public régional de formation et de placement

¹⁶² Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, Rapports annuels, mai 2001, pp.67-70

¹⁶³ En commun avec le ministre britannique de la compétitivité et de l'énergie en vue du sommet de Stockholm - <http://www.ucm.be/ua/0109/belgo.htm>

¹⁶⁴ Certains services n'ont pas attendu ce constat et valorisent la connaissance des langues des personnes d'origine étrangères, comme par exemple le Service d'accompagnement interculturel de Verviers. Service mis en place par le Centre régional de Verviers pour l'intégration qui offre un accompagnement des personnes d'origine étrangère dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle – SLS, Le CRNI professionnalise l'accompagnement interculturel, Alter Echos, n°83, 9 octobre 2000, pp.14-15

¹⁶⁵ Virginie Gofflot, Des mesures pour moins de discrimination, Traverses, n°166, juin 2001, p.18

qu'il y a concurrence déloyale parce que les asbl bénéficient déjà de subventions pour les stagiaires et les encadrants¹⁶⁶ notamment.

Au niveau européen, l'article 2 de la décision du Conseil relative à un programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, stipule qu'il faut « simplifier et améliorer l'environnement administratif et réglementaire des entreprises notamment pour favoriser la recherche, l'innovation et la création d'entreprises »¹⁶⁷.

La Charte européenne des petites entreprises¹⁶⁸ adoptée par le Conseil des affaires générales le 13 juin 2000 et approuvée par le Conseil européen des 19-20 juin 2000 stipule que « les petites entreprises doivent être considérées comme l'un des principaux moteurs de l'innovation, de l'emploi ainsi que de l'intégration sociale et locale en Europe ».

L'avis du Comité économique et social sur la Charte rappelle que « les petites entreprises (...) jouent un rôle (...) en tant que premier laboratoire de formation et d'éducation au travail et au savoir pratique ». Qu' « il y a lieu de favoriser et de soutenir (...) l'accès des petites entreprises à la formation, (...), à la recherche et à l'innovation (...) » et que « les politiques publiques doivent faciliter l'accès au marché des petites entreprises (...) en soutenant les mouvements associatifs qui opèrent dans le domaine économique »¹⁶⁹.

La commission dans le cadre de sa politique de l'emploi, a reconnu l'importance de l'économie sociale en tant que laboratoire confirmé de création d'emploi¹⁷⁰.

Les législations ont dû s'adapter au nouvel esprit d'entreprise créé par les entreprises sociales. Par exemple, en 1991 l'Italie a adopté une loi sur les coopératives sociales, et en 1995 la Belgique a institué la société à finalité sociale (surtout basée sur l'insertion professionnelle de personnes exclus du marché du travail)¹⁷¹. La France a créé, en mai 2001, un nouveau statut coopératif : la société de coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour permettre, notamment, de mutualiser les moyens de plusieurs entreprises au niveau régional et d'associer à la gestion du projet les bénévoles, les usagers, les salariés, ainsi que d'autres parties prenantes¹⁷².

¹⁶⁶ SDR, Accès au marché publics : la justice donne raison à 1001 choses à faire, mais d'autres obstacles subsistent, Alter Echos, n°92, 26 février 2001, pp.11-12

¹⁶⁷ http://europa.eu.int/eur-lex/fr/lif/dat/2000/fr_300D0819.html

¹⁶⁸ disponible sur : <http://www.cordis.lu/itt/itt-fr/01-1/policy01.htm>

¹⁶⁹ Avis du Comité économique et social sur la « Charte européenne des petites entreprises », 24 mai 2000

¹⁷⁰ Charte de REVES sur <http://www.revesnetwork.nt/Pages/politi.htm>

¹⁷¹ La SFS est une société à vocation sociale dont les bénéficiaires sont affectés à la réalisation du but social poursuivi. Elle doit être constituée sous forme de société commerciale (société coopérative, société anonyme, ...). La SFS est une caractéristique que peuvent adopter les sociétés commerciales. Plus d'information sur le site : <http://www.econosoc.org/legislation>

¹⁷² <http://www.resoscope.org/scic>

QUELQUES REFERENCES ET ADRESSES UTILES

Sur Coralli

- Habitat International Coalition, Building the city with the people, Mexico, 1997, pp.184-186
- Projet Coraux. Vers un réseau européen multiculturel pour le respect du droit à habiter, DPH Documents de travail n°59, p.75
- Loi du 8 novembre 1991, n.381 – Réglementation des Coopératives sociales

ORGANISMES

Internationaux

- Habitat International Coalition (HIC) - Eldridge Jerry - HIC General Secretariat - P.O. Box 34519 - Groote Schuur 7937 - South Africa – Tél. :0027214474704 Fax : 0027214474741 - E-mail: hic@mweb.co.za
- Site du Focal point Europe d’Habitat International Coalition : <http://www.habitants.org>
- Unione Inquilini – via Bettella, 2ter – Padova – Italie – Tél. : 00.39.049691771 – Fax : 00.39.049617672 – E-mail : pad48@padovanet.it
- ADIE - L’association pour le droit à l’initiative économique (ADIE) finance la création d’entreprises ou de micro-activités par des personnes sans emplois ou étrangères qui n’ont pas l’accès au crédit des services bancaires traditionnels – rue Delambre, 14 – 75014 Paris – France – tél. : 00.33.1.42185787 – fax : 00.33.1.43201950 – e-mail : adie@adie.org – site : <http://www.adie.org>
- CECOP – rue Guillaume Tell, 59/b – 1060 Bruxelles – Tél. : 025431033 – Fax : 025431037 – e-mail : cecop@cecop.org – site : <http://www.cecop.org>
- Réseau européen d’entreprises sociales d’insertion (RESI) – même adresse que CECOP
- Réseau européen des villes et régions de l’économie sociale (REVES) – même adresse que CECOP – Objectif principal : stimuler de nouvelles perspectives d’emploi et un développement durable – site : <http://www.revesnetwork.net>
- European network of social integration entreprise (ENSIE) – même adresse que CECOP
- Réseau d’universités et de centres de recherches sur l’émergence d’entreprises sociales en Europe – L’émergence des entreprises sociales en Europe (EMES) – site : www.emes.net

Belges

- Fédération des centres régionaux d’intégration – route de Gembloux, 500 – 5002 Saint Servais – Tél. : 081732240 – Fax : 081736001
- CIRE – rue du Vivier, 80 – 1050 Bruxelles – tél. : 026297722 – Fax : 026297733 ou rue Darchis, 10 – 4000 Liège – tél. : 042301310 – Fax : 042301319
- Le SONGE - Claire Kupper - – rue du Pré, 94 – 1190 Forest – Tél. : 024747448 – E-mail : claire.kupper@msf.be
- Quelque chose à faire – rue de Monceau-Fontaine, 42/4 – 6031 Monceau-sur-Sambre – Tél. : 071317852 – Fax : 071328740 – E-mail : qcaf@pi.be – Site : www.qcaf.be.tf

- Les abeilles – Chaussée de Wavre, 504 – Hall 14 – Parc artisanal de Gastuche – 1390 Grez-Doiceau
- Collectif des femmes – Madeleine Niringiyimna – rue des Sports, 19 – Tél. : 010474769 – Fax : 010472984 – E-mail : collectif.femmes@swing.be
- ENAIP – quai Saint-Léonard, 44 – 4000 Liège – tél. : 042279085
- Le site <http://www.econosoc.be> - Econosoc est un site portail dédié à l'économie sociale et au secteur associatif belge. Econosoc tire son nom du tiers-secteur que nous représentons: l'**ECONOMIE SOCIALE**. La gestion du site est assurée par **AGES** qui est à l'origine de cette initiative et assume le rôle de webmaster. Agence-conseil en économie sociale - 22, rue de Steppes - 4000 LIEGE - Tél.: 04/227 58 89 - Fax: 04/227 58 13 - ages@skynet.be
- Région wallonne – Division de l'action sociale et des immigrés – avenue Gouverneur Bovesse, 100 – 5100 Namur – Tél. : 081327351 – Fax : 081320409 – E-mail : m.villan@mrw.wallonie.be
- CESRW – rue du Vertbois, 13c – 4000 Liège – Tél. : 042329811 – Fax : 042329810 – e-mail : cesrw@skynet.be – site : <http://www.cesrw.be>

Publications

- Françoise Lannoy, L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail, Ministère fédéral de l'emploi et du travail, 2000
- De l'exclusion à l'insertion, DPH Passerelles, Ritimo/FPH, N° 3, octobre 1993, pp.19-24
- Guides destinés à promouvoir l'accès des PME, des artisans et des entreprises à finalité sociale aux marchés publics, Fondation Roi Baudouin, 2000 – Site : <http://www.kbs-frb> rubrique Publications

Textes

- Loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers – MB 21 mai 1999 et Arrêté royal du 9 juin 1999 – MB du 26 juin 1999
- Loi du 19 février 1965 relative à l'exercice par les étrangers des activités professionnelles indépendantes et modification du 2 février 2001
- Région wallonne, Décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, 4 juillet 1996 – MB du 3 septembre 1996 p.23349 – site : <http://wallex.wallonie.be/cfr/00137-1000.htm>
- Charte de petites entreprises – site : http://europa.eu.int/comm/entreprise/entreprise_policy/charter/charter_fr.pdf
- Tous les textes et formulaires en matière de travail des étrangers sont disponibles auprès de la Direction de l'Emploi et de l'immigration – Place de Wallonie, 1 – 5100 Namur – Tél. : 081334310 – Fax : 081334322 – e-mail : l.annoye@mrw.wallonie.be – site : http://mrw.wallonie.be/dgee/dpe/dia/fr/formulaires_dgee/Emploi/txt.htm

FICHE 31 : Un partenariat de plusieurs acteurs permet l'autoconstruction de 12 logements par et pour des jeunes sans abri et sans emploi : le projet Sound Image

AUTEURS DE LA FICHE

Anna Mc Gettigan et Michèle Christophe - The community self build agency (Londres)

AUTEUR MORAL

The community self build agency
40 Bowling Green Lane
London EC1R0NE
United Kingdom
Tél. : 00.41.20.74157092
Fax : 00.41.20.74157142

MOTS-CLES

<lutte contre l'exclusion> <insertion par le logement> <insertion professionnelle>
<jeune> <autoconstruction du logement> <sans abri> <habitat bois> <relation emploi logement> <formation> <coût du logement> <échange d'expériences>

FICHE PROJET

CONTEXTE

Dans les années 60, l'architecte Walter Segal développe une nouvelle approche pour permettre aux personnes sans qualifications de construire leur propre logement. Il propose une méthode de construction en bois destinée aux personnes en recherche de logement et sans qualification en matière de bâtiment.

La première expérience fut initiée en 1978 à Londres (Lewisham) sur les terrains d'une municipalité londonienne pour des familles à bas revenus, ensuite d'autres ont suivi comme celui de Zenzele (ce qui signifie l'abri en Swahili) à Bristol (sud ouest de l'Angleterre).

Ce genre de méthode s'adapte à divers publics (récemment, des maisons ont été autoconstruites par et pour des personnes handicapées physiques).

Des agences pour promouvoir l'autoconstruction ont été fondées, comme, par exemple : Walter Segal self build trust (1987) ; Community self build agency (1989); Young builders trust (1994).

Un manuel pratique détaillé pour les candidat à l'autoconstruction a été publié en 1974 par la National Federation of Housing Associations (organisations sans buts lucratifs indépendantes dont le but est de fournir des logements sociaux aux personnes dans le besoin).

De nombreuses Housing association ont promu l'autoconstruction, notamment en apportant un financement. La Housing corporation a créé une organisation indépendante, en 1989, la Community self build agency pour promouvoir et conseiller sur l'autoconstruction.

Les autorités locales et les autorités « plannificatrices » n'ont pas toujours accepté l'emploi de ce genre de technique. Mais avec l'augmentation des expériences positives, il est devenu plus facile d'obtenir l'approbation pour un nouveau projet. 60 des 600 autorités locales soutiennent l'autoconstruction. Certaines petites localités n'ont ni les terrains, ni les ressources pour la soutenir.

De tels concepts ont aussi été développés dans d'autres pays, comme, par exemple au Canada ou encore en Suède où la ville de Stockolm avait un département d'autoconstruction actif depuis 1920.

HISTORIQUE DU PROJET

Durant l'été 1991, The Community Self Build Agency (CSBA)¹⁷³ a proposé à une Housing Association locale, la Paddington Churches (PCHA)¹⁷⁴ de développer un projet d'autoconstruction incorporant une formation.

Un architecte qui avait une expérience dans le domaine de l'autoconstruction fut engagé et un groupe de coordination du projet fut mis en place. Peu après, la PCHA demanda avec succès un financement à la Housing Corporation. Des discussions furent initiées avec les autorités communales de la planification.

Une collaboration avec un organisme de formation fut conclue car il offrait la possibilité d'obtenir un diplôme (National Vocational Qualification - NVQ) dans certains métiers du bâtiment. Un entrepreneur fut choisi et un chef de projet recruté. Un terrain dans la commune de Brent fut choisi.

Des jeunes gens de 16-25 ans sans emplois et en besoin de logements furent approchés et une première réunion eut lieu en août 1992. L'objectif était de recruter des autoconstructeurs reflétant la composition sociale et culturelle de l'endroit. Des femmes et des personnes des minorités ethniques étaient recherchés. Un projet achevé fut visité à Brighton.

¹⁷³ Promeut le concept d'autoconstruction et fournit des conseils pour des projets incluant des jeunes sans emplois. L'agence encourage l'échange de bonnes pratiques via des forums, formation et initiation de nouveaux projets.

¹⁷⁴ Fournit des maisons pour les personnes défavorisées dans l'Ouest de Londres depuis plus de 30 ans.

PCHA approuva le principe que les loyers devaient être plus bas (diminution de 20%) que les loyers normaux en reconnaissance du travail réalisé.

En mars 1993 le projet de départ dû être modifié car, selon les autorités planificatrices, il n'était pas conforme au Plan de Développement. De plus, quelques habitants s'opposèrent à l'installation de jeunes sans-abri dans leur quartier. Finalement un accord fut conclu pour un bâtiment de 3 étages à ossature bois avec 12 appartements.

Les autoconstructeurs choisirent leur nom : Sound Image.

En septembre 1993, la formation débuta et les travaux commencèrent en novembre.

OBJECTIFS DU PROJET

Principal :

Fournir un logement à de jeunes gens sans-abri, combiné à une formation.

Autres :

être reconnu (notamment via la participation) de certains groupes (minorités ethniques, femmes, ...) et briser les barrières de sexe, culture, classe et autres ;
acquérir une habilité, une expérience en construction et une confiance en soi (ce qui a une incidence sur d'autres aspects comme la recherche d'un travail par exemple) ;
créer un avenir différent pour des gens avec des projets mais sans moyens ;
apprendre à travailler en groupe.

Ce projet démontre, qu'avec une bonne méthode, des jeunes gens (ici sans abri et sans emplois) peuvent être motivés et faire plus pour eux-mêmes et que l'autoconstruction peut être développée et finalisée en un très court temps.

POPULATION CONCERNEE

2 femmes dont une d'origine africaine et 10 hommes dont 4 d'origine africaine et deux d'origine irlandaise.

MONTAGE FINANCIER

Housing Corporation pour la construction.

North West London Training & Entreprise Council pour la formation.

PARTENAIRES DU PROJET

Un certain nombre de partenaires furent invités à participer afin de donner toutes les chances de succès au projet :

The Community Self Build Agency (CSBA)

Paddington Churches Housing Association (PCHA)

Project manager Kenneth Claxton
Jex construction (entrepreneur)
Kilburn Skills (formation en plomberie, peinture, charpenterie,...)
Llewellyn Homes Ltd (entreprise de construction bois)
Chambers Goodwin Associates (architecte)
North West London Training & Enterprise Council (financement d'un formateur)
Housing Corporation (financement)

DEROULEMENT DU PROJET

Les travaux débutèrent en novembre 1993.

Les autoconstructeurs devaient être présents tous les jours de la semaine dont un jour dans le centre de formation et les autres sur le chantier.

Il y avait 3 personnes responsables sur le chantier qui avaient des relations assez proches avec les autoconstructeurs :

1. le Team Worker dont le rôle était de garder la motivation, de faire attention à ce que les autoconstructeurs viennent aider et encourager à résoudre les problèmes. Elle assurait aussi le lien entre les « autorités » et les autoconstructeurs. Elle obtint, notamment : une diminution de loyer de la part de PCHA ; que chaque logement dispose d'une machine à laver, d'un frigo *et d'un four et que les autoconstructeurs reçoivent un bon déjeuner* ;
2. le Training Coordinator était responsable d'assurer le lien entre la formation et le travail sur le site ;
3. le Site Supervisor devait s'assurer que chacun soit présent et par après participa à la formation sur le site en montrant ce qui devait être fait dans certains cas.

Des sous-traitants furent impliqués pour effectuer des travaux que les autoconstructeurs n'étaient pas censés faire.

Les autoconstructeurs rentrèrent dans leur logement en octobre 1994

3 mois après, seuls 3 autoconstructeurs avaient trouvé du travail. Mais deux ans après, 5 personnes travaillaient et 6 avaient repris d'autres formations.

C'est le premier projet d'autoconstruction, avec de jeunes personnes sans logements et sans travail, achevé à Londres.

Fiche reproductibilité

ELEMENTS SPECIFIQUES A REPRODUIRE

Création d'un partenariat pour permettre à des jeunes sans emplois et sans abris de répondre à leur problème de logement via l'autoconstruction de leur habitat.

EXEMPLES EN REGION WALLONNE – Belgique

L'autoconstruction¹⁷⁵ n'est pas une pratique nouvelle. En zone rurale, on la pratique depuis toujours. Les exemples de maisons privées autoconstruites ne manquent pas et que ce soit en briques, en bois cordé (par exemple l'Ermitage des moines franciscains à Fexhe-le-Haut-Clocher a été réalisé en autoconstruction¹⁷⁶), en bois, ...

Des sociétés promeuvent l'autoconstruction. Par exemple, depuis une dizaine d'année, la société Biospeedhome offre la possibilité de participer au montage de sa maison en bois. Il faut 5 semaines pour construire en atelier le kit des différentes parties et trois jours de montage (12 personnes pour monter une maison de 150 à 200m² habitables).

A **Louvain-la-Neuve**, dans le quartier de la Baraque on trouve quelques exemples d'habitats autoconstruits « non standards ». Et notamment :

- ✓ des bulles géodésiques : double structure sphérique décomposée en triangles par des tubes métalliques, protégée des intempéries par une bâche et isolée intérieurement par de la frigolite recouverte de plâtre. L'espace intérieur hémisphérique est percé de fenêtres triangulaires ;
- ✓ des serres : anciennes serres à raisin récupérées, démontées et remontées sur le site. Elles ont été réaménagées et adaptées en habitat avec des tôles ondulées, des ardoises, du bois, ... ;
- ✓ on peut aussi y trouver des maisons en bois, des maisons en terre-paille, en brique de terre,...¹⁷⁷

Brugellette, dans le Hainaut, accueille un projet pilote en matière de relogement de résidents permanents de campings. La société d'habitations sociales Habitat du pays vert et Solidarités Nouvelles, en accord avec la Société wallonne du logement et le Gouvernement wallon, ont développé une alternative entre le logement social -dont beaucoup de résidents ne veulent pas- et le camping, qui est perçu comme socialement défavorable. Une 10^{aine} de résidents permanents de campings seront associés à la conception de logements sociaux. Ces logements en habitat groupé, seront dans un milieu rural et un environnement ouvert. Dans un premier temps les logements seront loués. Après un certain temps, une possibilité de location achat sera envisagée.

Quelques sources d'informations sont disponibles. Par exemple :

sur le site <http://livios.be> on peut trouver une initiation sommaire, mais complète au processus de construction (informations sur les formalités financières dont entre autres les diverses primes existantes et administratives, les avantages et inconvénients des différents modes de construction, les matériaux, l'architecte, la construction en bois et autres techniques alternatives, ...) ;

le site <http://www.houseonline.be/fr> propose une base de données pour « celui qui envisage de construire, transformer, rénover, ou aménager sa maison » (informations juridiques, conseils, matériaux, , les techniques, ...

¹⁷⁵ Construction réalisée en tout ou en partie par l'utilisateur.

¹⁷⁶ Exemple cité sur <http://www.inti.be/ecotopie/boiscord.html> #bref

¹⁷⁷ Dan bernfeld et Jean-François Mabardi, L'habitat groupé autogéré au Bénélux et en Europe, Habitat et Participation-Fondation Roi Baudouin, 1984, pp.62-63
Pascale Thys et Colette Berger, Des habitants « baraqués », Habitat et Participation, 1992

ELEMENTS DE REPRODUCTIBILITE

L'autoconstruction apparaît comme une des formes les plus abouties de la prise en main par l'habitant de la production, et plus généralement, de la destinée de son habitat. Elle a deux causes principales : la pénurie de logement et la situation économique du groupe ou de la personne ¹⁷⁸.

Elle est un moyen efficace de lutte contre l'exclusion, de plus cela permet de personnaliser son logement, de choisir les matériaux, d'installer les systèmes d'énergie souhaités, de faire certaines économies au niveau de la main d'œuvre, ...

Pour Habitat Convivial : *« l'autoconstruction doit être un moyen pour le citoyen de retrouver la maîtrise de l'accès à une authentique forme d'habitat en y incluant dès le départ sa propre symbolique, sa personnalité et son esprit créatif en toute indépendance, en favorisant les actions d'entraide et de coopération et en suscitant une relation nouvelle de l'habitant avec son environnement : voisins, quartiers, cités, etc. Elle favorise une citoyenneté participative et responsable »*¹⁷⁹.

L'autoconstruction doit faire face à quelques obstacles (par exemple : accès à la propriété, matériaux provenant d'ailleurs, législation, ...).

En matière d'urbanisme, le parcours est balisé. Pour toute construction il faut entre autres :

- ✓ des certificats d'urbanisme (qui donnent le statut urbanistique du terrain et la nature des travaux) ;
- ✓ un permis d'urbanisme qui parfois demande la tenue d'une enquête publique.

On ne peut pas construire n'importe où et n'importe quoi. Il faut **respecter certaines règles**. Et notamment :

- les 23 Plans de secteur qui couvrent l'ensemble du territoire de la Région, qui, avec force réglementaire, déterminent la destination des différentes zones urbanisables ou non (certaines zones sont réservées à l'habitat) ;
- les plans communaux d'aménagement, qui donnent des précisions quant à l'aménagement des lieux) ;
- les plans de lotissement, dans certains cas ;
- des règles comme le Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) qui concernent quelques 70 villages et détermine la hauteur, la forme, l'aspect de la façade, ... ;
- ...

Il faut faire appel à de nombreux corps de métier, comme, par exemple, un notaire, un géomètre, un architecte, un entrepreneur, ...

¹⁷⁸ Manuel d'accompagnement de l'exposition Habitat et Participation, p.89, 1985

¹⁷⁹ Charte d'Habitat Convivial

Dans l'état actuel de la législation en matière de chômage il n'est pas possible pour un chômeur¹⁸⁰ ni de construire sa maison, ni d'aider d'autres personnes à construire leur habitation. C'est une activité incompatible avec le statut puisqu'il serait alors indisponible pour le marché de l'emploi. De plus il y aurait concurrence avec les entreprises. La situation est différente s'il s'agit de modifications dans sa propre maison (gestion normale de ses biens).

Et pourtant l'autoconstruction est un outil à utiliser dans la lutte contre l'exclusion sociale. Quelques avancées au niveau des associations et du secteur public pourraient aider à améliorer la situation :

- l'expérience d'intégration de clauses sociales dans des marchés publics¹⁸¹ ;
- les commentaires des articles 198 et 199 du Code du logement font état de « l'octroi de subventions à des asbl développant des nouvelles techniques de construction de logements » ;
- les expériences d'autoconstruction en Amérique latine (par exemple les mutiroes¹⁸² au Brésil) nourrissent aussi des projets wallons. Par exemple des personnes mal logées de Charleroi se sont rendues au Brésil pour échanger leurs expériences, notamment, en matière d'habitat avec des paysans sans terre. Les initiatives de mutiroes se rapprochent par bien des points de celles développées par l'expérience de Sans Abris Castor, qui permet à des personnes mal logées de rénover leurs futurs logements¹⁸³.

QUELQUES REFERENCES ET ADRESSES UTILES

ROYAUME UNI

Sur l'expérience

- « We're all in it together ». young people and their partners from the Sound Image self-build project share their experience of building 12 flats, PCHA, Londres, 1997

Sur l'autoconstruction

- Noël Cannat, Bristol, l'autoconstruction, c'est l'avenir pour les jeunes immigrés sans emploi, dans DPH, 150 fiches pour des dynamiques et des idées en matière de politique du logement en milieu urbain, FPH, France, 1994, p.29 – <http://www.webdph.net> , fiche DPH : DPH.V200
- Les sites :
- <http://firewall.unesco.org/most/westeur.8.htm>
- <http://www.ppmagazine.co.uk/octfeat2.html>
- <http://www.selfbuild-scotland.org.uk/faq/research/tg3.pdf>

¹⁸⁰ Il pourrait y avoir une dérogation en ce qui concerne les chômeurs âgés.

¹⁸¹ Décision du Gouvernement wallon du 28 novembre 1996

¹⁸² Autoconstruction solidaire de maisons. Plusieurs personnes, familles se regroupent pour construire les maisons de chacun.

¹⁸³ David Praile, L'expérience du Brésil est devenue celle de toute une équipe, L'horloge du Sud n°13, juin 2001, p.3, dans Traverses, n°166, juin 2001

- Pour une intégration globale par le logement et l'emploi, Igloo – projet pilote art.6 du FSE, Belgique, 1999

Sur l'autoconstruction en général

- Habitat convivial, asbl (objet : promouvoir un habitat de qualité dans un monde sans exclus grâce à l'autoconstruction) – rue Duysburgh, 32 bis – 1090 Bruxelles – Tél. : 02.478.34.50 – e-mail : emedi@skynet.be – site : <http://users.skynet.be/habitat>

Sur l'autoconstruction de maisons en bois

- Société Biospeedhome – ZI de Vaux-Chavanne – 6960 Manhay – Tél. : 086.45.51.24 – e-mail : biospeedhome@cobonet.be – site : <http://www.biospeedhome.be>

Autoconstruction – France

- Nombreuses informations sur les sites :
<http://autoconstruction.free.fr>
<http://www.castors.asso.fr>

Divers

- Commission de conciliation (Test-Achat - traitement souple des contentieux en matière de construction et de rénovation) – Espace Jacquemotte – rue Haute 139 – 1000 Bruxelles
- Le site d'Ecotopie « dédié aux réalisations écologiques exemplaires harmonisant les relations de l'homme avec son environnement naturel, social et culturel » :
<http://www.inti.be/ecotopie>
- Le site <http://habiter-autrement.org> et le livre Et si nous habitons autrement ?, éd.Feuilles Familiales, Malonne, 2001

Publications

- Ritimo, Vivre en ville des stratégies pour les plus pauvres, DPH Passerelles, nr6, août 1994
- Claude Micmacker, Manuel de la construction rurale et alternative, éd.Surienne, France, 1977
- Le mémento du castor. Comment construire, Confédération nationale des Castors, France, 1985
- Groupe SCIC, Bâtir avec l'environnement. Maîtrise d'ouvrage et habitat collectif, Ministère du logement, France, sd
- Frédéric Seutin, Recueil juridique et pratique pour construire sans problème, Je vais construire. J'améliore ma maison
- Revues belges :
- Architrave, revue de la maison des architectes, Verviers
- Je vais construire. J'améliore ma maison, Lasne
- Tu bâtis je rénove, Bruxelles